

# **CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **POUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

**ENTRE**

**La Communauté d'agglomération de Laval,**  
représentée par son Président, Monsieur Florian Bercault, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération  
en date du 27/09/2021  
Ci-après désignée par "l'EPCI"

d'une part,

**ET**

**L'État,**  
représenté par le Premier Ministre, Monsieur Jean CASTEX,  
Ci-après désigné par " l'État "

**La région des Pays de la Loire**  
représentée par sa Présidente, Madame Christelle MORANÇAIS,  
ci-après désignée par "la région"

**Le conseil départemental de la Mayenne,**  
représenté par son Président, Monsieur Olivier RICHEFOU,  
ci-après désigné par "le cd53"

d'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Laval Agglomération autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

#### 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Laval Agglomération et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Issue de la fusion effective en janvier 2019 des 20 communes initiales de Laval Agglomération et des 14 communes de l'ex Pays de Loiron, les deux territoires étaient déjà associés au travers du Schéma de Cohérence Territoriale « Pays de Laval et de Loiron » (SCOT approuvé en 2014) qui cadre les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme du territoire à l'horizon 2030. Située au cœur du Grand Ouest, Laval Agglomération est une communauté d'agglomération située dans le département de la Mayenne et la région Pays de la Loire, (en limite avec la Région Bretagne). Elle est centrée sur la ville de Laval et la 1<sup>ère</sup> couronne, les autres communes étant plutôt rurales.

Le territoire communautaire, d'une surface totale de 686.1 km<sup>2</sup>, compte 113 854 habitants (base INSEE 2018), répartis sur 34 communes, soit 37 % de la population du Département de la Mayenne et 3 % de la population de la Région des Pays de la Loire. Le territoire comporte 73 zones d'activités, soit 1 000 ha de foncier à vocation artisanale, industrielle, tertiaire ou commerciale.

Par son poids démographique et son positionnement géographique, Laval Agglomération joue véritablement un rôle central dans la dynamique socio-économique du département de la Mayenne. Le territoire de Laval Agglomération bénéficie d'infrastructures particulièrement développées. L'incidence démographique (concentre plus d'un habitant sur trois) et économique de la Communauté d'Agglomération sur le département est indéniable. On observe sur le territoire un ralentissement global de la croissance démographique sur l'ensemble des secteurs. La ville de Laval concentre 43% de la population du territoire avec plus de 50 000 habitants. La ville centre a perdu plus de 1000 habitants sur les 15 dernières années.. La croissance démographique est constante sur la 2<sup>ème</sup> couronne alors qu'elle ralentit sur la 1<sup>ère</sup> couronne. Les dynamiques de Laval Agglomération observées suivent la dynamique départementale.

Le solde migratoire négatif interroge quant aux opportunités et perspectives pour infléchir la tendance ; l'arrivée de la LGV est une opportunité à confirmer.

Le vieillissement non négligeable de la population est plus marqué en 1<sup>ère</sup> couronne. Ceci est dû en partie, à l'installation récente d'actifs vers sa périphérie. La progression des retraités est constante en 2<sup>ème</sup> couronne. Le vieillissement de la population n'est pas propre à Laval Agglomération. Il est constaté dans d'autres territoires. Laval Agglomération a un profil générationnel proche de l'échelle nationale.

Concernant l'habitat, on note un profil d'offre en logement différencié entre les communes de l'agglomération. Laval Agglomération recense plus de 54 800 logements dont près de 50 000 en résidences principales. Le nombre de logements sociaux HLM s'établit à 9 107 logements. Le parc locatif social pèse 18% des résidences principales. Il est représenté essentiellement sur Laval (77%) et les communes de 1<sup>ère</sup> couronne. Avec plus de 11 900 logements, le parc locatif privé est important (+24%) tout particulièrement sur Laval.

Le parc de logements est majoritairement composé de grands logements alors que la taille des ménages diminue. Conformément au SCoT, Laval Agglomération est inscrite dans une logique de diversification des formes urbaines et de développement des formes alternatives à la maison individuelle en favorisant la densification urbaine et en accompagnant le renouvellement de l'habitat dans les centres-bourgs. La politique de l'habitat de Laval Agglomération est inscrite dans le PLH 2019/2024.

Le vieillissement de la population est un enjeu important pour le territoire. Il engendre un certain nombre de besoins à la fois en termes d'adaptation du parc de logement mais aussi en termes de création d'offres dédiées en structures et résidences pour les besoins des seniors. Pour répondre aux besoins en logement des seniors, il est nécessaire de diversifier des solutions à développer dans le neuf et dans l'existant (question du maintien à domicile) et de développer des offres d'habitat locatif "groupé", et de stimuler les initiatives d'habitat intergénérationnel.

Le tissu économique local est riche et tourné vers l'industrie. Les activités industrielles cohabitent avec les activités numériques et de services. La production industrielle locale est diversifiée, avec une forte activité de sous-traitance notamment en automobile et une activité agro-alimentaire.

Concernant le chômage, le territoire se trouve dans une situation de quasi plein emploi et doit attirer des candidats d'autres territoires pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, on note un taux de chômage de 5.4% au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, contre 5.5% en Mayenne en 2019 et inférieur à la moyenne nationale. L'offre universitaire réduite pousse la majorité des étudiants originaires de la Mayenne à partir faire leurs études ailleurs.

En matière d'enseignement supérieur, le pôle lavallois accueille plus de 4 500 étudiants par an, répartis entre 20 établissements. Laval Agglo encourage l'implantation de nouveaux cursus en cohérence avec le tissu économique et les pôles de compétences présents. Elle accueille l'ESTACA, l'ESCI, le 4<sup>ème</sup> département informatique à l'IUT, le master "Ingénierie du Virtuel et Innovation" de ParisTech Arts et Métiers, ainsi qu'une filière d'excellence dédiée à la réalité virtuelle qui offre une formation de bac à bac+8. Au-delà, l'agglomération participe financièrement à la construction des équipements nécessaires (restaurant universitaire, cession de terrains pour la construction d'hébergements...) et veille à offrir aux étudiants les meilleures conditions matérielles : extension des horaires des TUL vers le campus en soirée, mise à disposition d'un local associatif, ouverture d'une bibliothèque...

L'agglomération dispose d'une offre satisfaisante en équipements, malgré certains écarts selon leur nature. Ainsi, les équipements d'accueil de la petite enfance sont diversifiés mais fortement concentrés au cœur de l'agglomération, au

même titre que les équipements d'accueil à destination des personnes âgées. Les équipements sportifs et de loisirs sont dotés d'un très bon maillage à l'échelle communale, tandis que l'Espace Mayenne crée une offre rayonnante de grande ampleur.

Laval Agglomération subit cependant un déficit d'offre en médecins. Il apparaît donc nécessaire de mieux répartir l'offre en équipements à l'échelle de l'agglomération, tout en répondant efficacement aux nouveaux besoins engendrés par la croissance démographique prévue et le vieillissement de la population. La densité médicale est défavorable au regard de la France métropolitaine. En moyenne, on note 22 consultations par jour ; la tension est plus élevée qu'en France (20 consultations). Plus de 50% des médecins sont âgés de plus de 55 ans. Face au vieillissement de la population et à l'âge élevé des médecins, l'offre de soins est un enjeu majeur pour les élus de territoire.

L'aménagement numérique du territoire paraît satisfaisant même si l'objectif de Laval Agglomération est un raccordement à 100% du territoire fin 2022 sur le territoire de l'ex Pays de Loiron.

Laval Agglomération se mobilise pour soutenir l'énergie culturelle tant au Théâtre de Laval qu'au 6 par 4, lieu de diffusion de musiques actuelles. Théâtre, arts vivants, musiques actuelles, label centre national de la marionnette (en préparation)..., le territoire est irrigué par une offre culturelle dense et variée. Pour que cette richesse culturelle soit vécue et ressentie par les habitants de l'agglomération et identifiée en dehors du territoire, l'enjeu est de la coordonner et de la rendre lisible. Elle se doit de soutenir les initiatives d'animations culturelles et de mettre à disposition des acteurs culturels, des équipements culturels d'intérêt communautaire de qualité. Elle a également vocation à développer ses compétences en matière de diffusion culturelle au travers du transfert de compétence "Saison culturelle" actuellement en cours d'étude.

Convaincue que le sport peut contribuer au renforcement de l'identité du territoire, Laval Agglomération soutient les actions menées qui prennent en compte cet enjeu d'attractivité et de valorisation de l'agglomération. Elle adapte ainsi ses aides au gré des besoins avec des critères objectifs de partage d'un équipement à plusieurs communes, à plusieurs clubs ; de rayonnement ; d'unicité ou l'origine des utilisateurs qui guident la collectivité quant à la pertinence ou non de son intervention dans de nouveaux secteurs. Sur le territoire, 1 habitant sur 5 pratique une activité sportive.

Le territoire concentre un patrimoine exceptionnel et riche bien réparti avec des éléments exceptionnels ou plus traditionnels (architecture rurale). On note, plus particulièrement des sites emblématiques et protégés : Laval, Parné sur Roc et Entrammes comme site archéologique majeur.

Organisé en étoile, le réseau routier de Laval est attractif (A81, N162, nombreuses départementales) mais peu développé pour le reste du département et de la région. L'accessibilité de l'agglomération a connu un renforcement avec la mise en place de la LGV la reliant à Brest, le Mans et Paris. Concentrant la majorité des déplacements, la ville centre est marquée par la part la plus importante des ménages non motorisés. La part de la voiture demeure prédominante dans les déplacements à l'échelle de l'agglomération. Du fait de sa position à l'échelle départementale et du grand nombre de zones d'activités, Laval Agglomération connaît un important trafic de marchandises, et notamment un trafic de transit de poids lourds important.

S'il est souhaitable de privilégier les zones à fort enjeu de desserte (pôle urbain central, pôles générateurs de déplacements, zones d'activité économique...), l'attention doit également portée sur l'ensemble de la chaîne des déplacements, depuis leur origine. C'est donc l'ensemble du territoire qui est concerné par la stratégie multimodale.

La stratégie multimodale de l'agglomération lavalloise porte sur 5 axes :

- ✓ Articuler urbanisme et déplacements
- ✓ Améliorer l'accessibilité à l'agglomération et aux centralités
- ✓ Sortir du tout-automobile et de la voiture solo
- ✓ Développer les modes alternatifs à l'automobile
- ✓ Accompagner les changements de comportements

Laval Agglomération, en tant que communauté d'agglomération, est Autorité Organisatrice de la Mobilité, compétente sur son ressort territorial regroupant 34 communes. Le service de mobilité de Laval Agglo est principalement composé du réseau urbain TUL. Celui-ci s'est historiquement développé au sein de l'agglomération urbaine de Laval et plus particulièrement la ville centre de Laval qui concentre la grande majorité de l'offre. On trouve bien quelques dessertes plus réduites de la couronne périurbaine de Laval ; toutefois le réseau est essentiellement constitué de lignes radiales et diamétrales. L'exercice de la compétence mobilité de Laval Agglomération est également composé des services suivants : VELITUL, MOBITUL, VELA.

Laval agglomération est chargée d'un certain nombre de missions concernant directement les grands thèmes de l'environnement et de l'énergie-climat. Qu'il s'agisse de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement des eaux usées, de la collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés, de la planification urbaine ou de la mise en place d'une politique de déplacements, des opérations d'habitat, du développement économique ou d'aménagement de l'espace, Laval Agglomération dispose de leviers essentiels pour préserver la santé de ses habitants, améliorer leur cadre de vie, mais aussi pour participer à l'atténuation de phénomènes plus globaux comme le changement climatique. Laval Agglomération est coordinatrice de la transition énergétique. Elle doit élaborer et animer les actions co-construites du Plan Climat Air Energie (**PCAET**) sur son territoire. Plusieurs projets et actions relatifs au triptyque « sobriété », « efficacité énergétique », « énergies renouvelables », ont déjà été mis en œuvre et restent à valoriser, certains continuent et d'autres sont à développer ou à étudier. Ils constituent autant de points d'appui à l'élaboration du futur PCAET du nouveau territoire de Laval Agglo.

La convergence des démarches déjà entreprises par la collectivité et la mise à disposition de moyens humains adéquats (1 Chargée de mission Energie Climat et 2 Conseillers en Energie Partagé notamment) permet au territoire de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet visant l'élaboration d'une perspective énergétique durable en adaptation avec le développement territorial.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire de Laval Agglomération

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Laval Agglomération et ses communes œuvrent main dans la main pour proposer aux habitants, aux entreprises, aux associations, à toutes forces vives, un territoire attractif, solidaire, résilient. Chaque commune de l'agglomération, grâce à son action, à ses projets, contribue à répondre aux défis collectifs.

L'élaboration de la feuille de route s'est déroulée en plusieurs étapes conduites en parallèle. C'est ainsi que le Président de Laval Agglomération est allé à la rencontre des 34 conseils municipaux pour présenter la démarche. Lors de ces échanges riches et nombreux, chaque conseiller municipal a pu questionner, interpeller, interroger le Président sur les missions de l'agglomération. Ils ont montré leur attachement au territoire et ont confirmé leur volonté d'agir collectivement pour répondre aux défis de l'adaptation de nos politiques publiques au changement climatique.

Les élus des 34 communes, les agents de la collectivité ont participé à l'écriture de la feuille de route. A partir des centaines de contributions, issues de rencontres, de commissions, de réunions de travail, ils ont identifié des priorités et enjeux à moyen et long terme. Chaque temps collectif fut un espace de confiance et d'écoute, conditions nécessaires à l'élaboration d'une vision d'avenir partagée.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques, définies autour de 5 défis, en s'appuyant sur les 3 priorités de la feuille de route, Mobilités, Environnement, Santé-social, approuvé par le Conseil communautaire en date du 12 avril 2021 :

### DÉFI 1. ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMERATION DANS LES TRANSITIONS

- Accompagner les entreprises dans la transformation économique par des innovations environnementales et numériques
- Agir en faveur d'un territoire de plein emploi

- Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire
- Favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération

## DÉFI 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

- Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- Participer activement à la lutte contre la désertification médicale et construire des solidarités à l'échelle du territoire
- Mettre en œuvre un urbanisme raisonnable, adapté aux modes de vie, aux enjeux climatiques
- Proposer une offre de logement diversifiée permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire

## DÉFI 3. RÉPONDRE COLLECTIVEMENT ET GLOBALEMENT AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- Faire de Laval Agglomération, un territoire producteur d'énergies plus propres et renouvelables et tendre vers un territoire à énergie positive
- Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire
- Anticiper les évolutions climatiques pour mieux s'adapter aux risques climatiques actuels et à venir
- Développer une approche globale de gestion des risques climatiques et environnementaux, en concertation avec les forces vives du territoire
- Mettre en place des actions de prévention des risques climatiques et des conséquences sur la santé ou le cadre de vie

## DÉFI 4. OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ CONJUGUANT VALORISATION DES PATRIMOINES ET OFFRE DE SERVICES

- Co-construire une offre culturelle d'agglomération s'appuyant sur le pôle culturel, sur des évènements majeurs et sur un maillage d'équipements et d'associations (gouvernance, transversalité, coordination, cohérence territoriale)
- Construire une offre sportive d'agglomération s'appuyant sur un maillage d'équipements de proximité
- Définir un schéma de développement touristique pour les 6 années à venir

## DÉFI 5. DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMÉRATION

- Des élus et des agents au service d'une ambition territoriale renouvelée, équilibrée et démocratique.
- Une agglomération qui agit pour et avec les forces vives et les citoyens en transparence
- Un territoire qui rayonne au-delà de ses frontières

Les orientations stratégiques de la feuille de route font l'objet d'objectifs détaillés, joints en annexe 1.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les dispositifs et programmes déjà engagés sur le territoire, recensés dans le diagnostic territorial, sont les suivants :

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Laval pour la durée de 6,5 ans
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Port-Brillet jusqu'en 2026.
- Le protocole d'accord "Territoires d'industrie" duquel relève l'intercommunalité de Laval Agglomération pour la durée de 6 ans.
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine de Laval Agglomération 2015-2022 visant les quartiers prioritaires de la ville de Laval (Kellermann, Pavement-Charité/Mortier/Murat et Fourches).
- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas, signé en juin 2018, avec un avenant signé le 1<sup>er</sup> mai 2020 pour les territoires de Kellermann, Pavement-Charité-Mortier-Murat.
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental.
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens.
- La convention territoriale d'exercice concerté avec la Région (CTEC) sur le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
- La convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2019-2024 signée avec l'Etat et une autre avec l'ANAH pour le parc privé.
- Les dispositifs d'amélioration de l'Habitat 2020-2024 (OPAH renouvellement urbain centre historique Laval et l'OPAH des 34 communes du territoire).
- La convention annuelle ALT2 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Le contrat local de santé signé avec l'agence régionale de santé.
- La convention territoriale globale signée avec la CAF.
- Le contrat local Éducation Artistique Culturelle.

### 4.2. Validation des actions

Les actions identifiées au titre du CRTE, non arbitrées par les porteurs de projets à la date de la signature du CRTE, sont listées dans le tableau joint en annexe 2.

Dès leur validation par les porteurs de projets, les opérations envisagées feront d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviendront des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement seront établis et qu'elles seront suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance, telles que précisées dans l'article 7 du présent contrat, en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

#### 4.3. Projets et actions en maturation

En amont de la finalisation du CRTE, plusieurs projets pouvant être financés dans le cadre du plan de relance en 2021 ont d'ores et déjà été approuvés :

Au titre de la DSIL Relance rénovation énergétique :

COLLECTIVITÉ	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT ÉLIGIBLE	SUBVENTION OBTENUE	TAUX
ENTRAMMES	Rénovation de l'ancien presbytère en logement locatif	350 000,00 €	350 000,00 €	<b>176 752,00 €</b>	50,50%
FORCE	Remplacement de la chaudière de l'école		10 839,00 €	<b>5 419,43 €</b>	50,00%
L'HUISSERIE	Rénovation et mise aux normes des vestiaires de football – Stade des Rosiers	83 073,00 €	77 148,60 €	<b>37 802,81 €</b>	49,00%
LA BRULATTE	Rénovation et extension de la salle des fêtes - Travaux	595 955,00 €	473 800,00 €	<b>214 100,00 €</b>	45,19%
LA CHAPELLE-ANTHENNAISE	Rénovation énergétique des bâtiments publics de la collectivité	115 244,00 €	104 351,00 €	<b>47 667,53 €</b>	45,68%
LAVAL	ÉCLAIRAGE VIEUX CHÂTEAU	29 641,92 €	29 641,92 €	<b>14 820,96 €</b>	50,00%
LOIRON-RUIILLE	Rénovation de l'ancien presbytère (Ruillé)	231 648,00 €	175 100,00 €	<b>70 040,00 €</b>	40,00%
MONTJEAN	Remplacement de la chaudière de l'école	43 083,00 €	35 498,00 €	<b>14 199,00 €</b>	40,00%
SOULGE SUR OUETTE	Rénovation d'un bâtiment pour la création d'une boulangerie	90 000,00 €	37 458,00 €	7491,57	20,00%
<b>TOTAL DSIL PLAN DE RELANCE</b>		<b>1 538 644,92 €</b>	<b>1 293 836,52 €</b>	<b>588 293,30 €</b>	

Au titre de la DSIL exceptionnelle :

COLLECTIVITÉ	EPCI	PROJET	SUBVENTION OBTENUE
AHUILLE	CA de Laval	Remise en état des horloges et d'une cloche de l'église, et sécurisation du passage au-dessus de la voûte	7 387,60 €
LA BRULATTE	CA de Laval	Remplacement de 7 candélabres Parking salle des fêtes	1 240,00 €
LAVAL	CA de Laval	Restauration des remparts	1 015 544,75 €
LAVAL	CA de Laval	Travaux préparatoires à la construction de la cuisine centrale	656 293,20 €
MONTIGNE LE BRILLANT	CA de Laval	Réparation du clocher de l'église St Georges	43 505,35 €
PORT-BRILLET	CA de Laval	Déplacement du bâtiment Danly	60 000,00 €

Au titre de l'appel à projets Plan de Relance Fonds numériques Collectivités territoriales :

Projet	COLLECTIVITÉ	Montant du projet	SUBVENTION OBTENUE
Projet MAELIS	Laval agglomération	150 000 €	80 198,00 €
Mise en place d'un espace famille en ligne via le nouveau site internet de la commune + réservation en ligne des salles communales	Port-Brillet		8 648,00 €
Nouveau réseau suite panne OVH à Strasbourg – changement du mode d'exploitation du système numérique	Saint Jean sur Mayenne		3 267,00 €
Mise en place d'un portail famille accessible via PC ou application mobile	La Chapelle-Anthenaise		1 700,00 €
Application mobile Intra-Muros pour informer les usagers en temps réel disponible sur smartphones, tablettes numériques et en lien direct avec le site internet communal + Refonte du site internet – responsive pour consultation sur différents outils numériques (PC, tablettes, smartphones) – intercommunication avec l'application mobile Intra-Muros			2 704,00 €
Refonte du site internet – démarches en ligne, espace dédié aux associations	Bonchamp-lès-Laval		15 880,00 €
Mise à jour et sécurisation du site internet – création de nouveaux menus, insertion de nouvelles fonctionnalités	Le Bourgneuf-la-Forêt		1 531,00 €

Au titre de l'appel à projets régional « Fiches – Recyclage Foncier » :

Projet	COLLECTIVITÉ	Montant du projet	SUBVENTION OBTENUE
Réhabilitation de l'îlot Val de Mayenne	Laval		891 974,00 €
Accompagner la réalisation du projet LEVEL	Laval		180 000,00 €

Au titre de l'appel à projets Fonds Friches ADEME :

Projet	COLLECTIVITÉ	Montant du projet	SUBVENTION OBTENUE	Taux
compartiment études pour la reconversion du site PEBEKO	Port-Brillet		23 261 €	80,00 %

Plusieurs projets sont également financés au titre de la DSIL 2021 :

COLLECTIVITÉ	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT ÉLIGIBLE	SUBVENTION OBTENUE	TAUX
AHUILLE	Développer les pratiques numériques à l'école Suzanne Sens	7 144,00 €	7 144,25 €	<b>2 143,27 €</b>	30,00%
LAUNAY-VILLIERS	Aménagement d'un espace jeux de plein air	36 680,00 €	34 390,00 €	<b>10 317,00 €</b>	30,00%
LAVAL	Éclairage public en LED	87 805,00 €	87 805,00 €	<b>26 341,50 €</b>	30,00%
LAVAL	Ecoles ALAIN, PAGNOL, THEVALLES – Plan « toitures »	318 750,00 €	377 997,00 €	<b>189 000,00 €</b>	50,00%
LAVAL	Stand de tir	104 167,00 €	95 964,94 €	<b>28 789,48 €</b>	30,00%
LAVAL	Déplacement du monument aux morts	200 000,00 €	200 000,00 €	<b>160 000,00 €</b>	80,00%
LAVAL	Renforcement de la place du végétal en ville	200 000,00 €	200 000,00 €	<b>160 000,00 €</b>	80,00%
LAVAL AGGLOMÉRATION	Réhabilitation des espaces publics, aménagement bandes cyclables zone des Touches Laval	834 265,00 €	834 265,00 €	<b>417 132,50 €</b>	50,00%
LAVAL AGGLOMÉRATION	Aménagement cyclable Laval-Bonchamp	174 602,00 €	174 602,00 €	<b>87 301,00 €</b>	50,00%
LAVAL AGGLOMÉRATION	Mise aux normes piscine St Nicolas à Laval	609 920,00 €	609 920,00 €	<b>304 960,00 €</b>	50,00%
LE BOURGNEUF-LA-FORET	Remplacement de chaudière gaz de la mairie	8 759,00 €	8 759,00 €	<b>2 630,00 €</b>	30,03%
NUILLE-SUR-VICOIN	Mise aux normes électriques de la mairie	24 602,00 €	24 602,00 €	<b>4 920,00 €</b>	20,00%
PARNE-SUR-ROC	Rénovation du vestiaire du stade de football	27 766,00 €	27 596,60 €	<b>8 279,00 €</b>	30,00%
SAINT-BERTHEVIN	Éclairage Public - renouvellement des mâts en LED	52 500,00 €	52 080,00 €	<b>15 624,00 €</b>	30,00%
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	Installation d'une structure inox sur l'espace de loisirs Ichhausen	12 915,38 €	12 915,38 €	<b>3 874,00 €</b>	30,00%

SAINT-PIERRE-LA-COUR	Réalisation d'une piste de rollers, d'un parcours de pump track et d'un plateau sportif	250 000,00 €	182 504,20 €	<b>45 626,00 €</b>	25,00%
	TOTAL DSIL 2021	13 901 095,38 €	6 578 475,51 €	<b>3 410 908,65 €</b>	

En complément des financements DSIL, plusieurs projets du territoire bénéficient de la DETR 2021 :

COLLECTIVITÉ	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT ÉLIGIBLE	SUBVENTION OBTENUE	TAUX
AHUIILLE	Aménagement et extension du nouvel atelier communal	67 850,74 €	38 010,57 €	<b>11 403,17 €</b>	30,00%
ARGENTRE	couverture du Terrain de Tennis	208 500,00 €	100 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>	30,00%
BEAULIEU-SUR-OUDON	Aménagement du bourg 3ème tranche	576 000,00 €	200 000,00 €	<b>60 000,00 €</b>	30,00%
BONCHAMP-LES-LAVAL	Rénovation éclairage public	205 060,00 €	101 367,81 €	<b>50 683,91 €</b>	50,00%
BOURGON	Rénovation immeuble 2 place de l'église	180 012,86 €	176 362,86 €	<b>52 908,86 €</b>	30,00%
CHANGE	Refection d'un terrain de foot synthétique	350 000,00 €	100 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>	30,00%
ENTRAMMES	Renouvellement et modernisation de la gestion de l'éclairage public	315 000,00 €	300 000,00 €	<b>150 000,00 €</b>	50,00%
LA GRAVELLE	Acquisition de matériel favorisant le développement du numérique à l'école primaire	4 122,00 €	4 122,00 €	<b>1 030,50 €</b>	25,00%
LAUNAY-VILLIERS	Aménagement d'un espace jeux de plein air	36 680,00 €	34 390,00 €	<b>10 317,00 €</b>	30,00%
LE BOURGNEUF-LA-FORET	RÉFLECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PLUSIEURS SECTEURS ÉNERGIE SOLAIRE ET FILAIRE à LED	126 379,00 €	87 379,72 €	<b>43 689,86 €</b>	50,00%
LE GENEST-SAINT ISLE	AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE entre l'agglomération du Genest-Saint-Isle et le Hameau de Lépalé	364 400,00 €	200 000,00 €	<b>100 000,00 €</b>	50,00%
LOIRON-RUILLE	Construction et Aménagement des locaux existants à l'école Robert TATIN (Ruillé)	398 561,40 €	383 561,40 €	<b>115 068,42 €</b>	30,00%
LOUVERNE	CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNES	462 000,00 €	338 600,00 €	<b>101 580,00 €</b>	30,00%
LOUVIGNE	Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie	34 931,00 €	32 363,23 €	<b>16 182,00 €</b>	50,00%
MONTIGNE LE BRILLANT	Rénovation éclairage public Rue des Primevères	18 612,00 €	13 876,00 €	<b>6 938,11 €</b>	50,00%
NUILLE-SUR-VICOIN	Réhabilitation bâtiments communaux (gymnase et mairie)	83 716,00 €	82 916,51 €	<b>24 874,95 €</b>	30,00%
PARNE-SUR-ROC	Rénovation LED de l'éclairage public	54 356,00 €	51 015,68 €	<b>25 507,84 €</b>	50,00%

PONT-BRILLET	Acquisition d'un immeuble dans le centre-bourg pour création d'une médiathèque et de logements	681 584,00 €	681 584,00 €	<b>340 792,00 €</b>	50,00%
PONT-BRILLET	rénovation des vestiaires de football	20 500,00 €	19 440,93 €	<b>5 832,28 €</b>	30,00%
SAINT-BERTHEVIN	Acquisitions foncières - OAP centre-ville	256 000,00 €	250 000,00 €	<b>75 000,00 €</b>	30,00%
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	Aménagement de la rue de la Fleurière : sécurisation du cheminement piéton	33 961,00 €	33 127,00 €	<b>9 938,10 €</b>	30,00%
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	Rénovation de l'éclairage extérieur au Parc des sports	33 510,40 €	31 510,40 €	<b>15 969,70 €</b>	50,68%
SAINT-OUEN-DES-TOITS	Revitalisation du Centre Bourg : extension du multiservice et sécurisation du centre bourg	849 801,00 €	592 301,00 €	<b>177 690,30 €</b>	30,00%
TOTAL DETR 2021		5 361 537,40 €	3 851 929,11 €	<b>1 455 407 €</b>	

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires ligériens, voir Bretons (entente Laval Agglomération / Vitré) et Normands.

Les mesures seront à définir localement. Différents types d'action seront envisagées : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats

#### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Laval Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SF du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. »

#### 6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

*Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.*

#### 6.6. Engagements des opérateurs publics

Des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

**6-6-1. Opérateur public ADEME**

*Ecologie, développement et mobilités durables*

**6-6-2. Opérateur public ANAH**

*Cohésion des territoires (urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat)*

**6-6-3. Opérateur public ANCT**

*Cohésion des territoires (politique aménagement du territoire)*

**6-6-4. Opérateur public Agence de l'eau**

*Paysages, eau et biodiversité*

**6-6-5. Opérateur public Agence nationale du Sport**

*Sport, jeunesse et vie associative*

**6-6-6. Opérateur public CEREMA**

*Ecologie, développement et mobilités durables*

**6-6-7. Opérateur public ONF**

*Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*

**6-6-8. Opérateur public Agence régionale de Santé**

*Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative*

**6-6-9. Opérateur public ANRU**

*Aménagements urbains & rénovation urbaine*

**6-6-10 Opération public Banque des territoires**

*Accompagnement des collectivités au service du développement des territoires*

**6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

**6.8. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre datée du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de Laval Agglomération, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Laval Agglomération. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les représentants du COTECH seront désignés ultérieurement par les co-signataires du contrat.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi, sur la base du socle des 12 indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique sont précisés en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

#### **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### **Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Laval, le

Le Premier Ministre



Jean CASTEX

Le Président du conseil départemental  
de la Mayenne



Olivier RICHEFOU

Le Président de La communauté d'agglomération de  
Laval



Florian BERCAULT

La Présidente de la région  
des Pays de la Loire



Christelle MORANÇAIS

**Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Liste des projets identifiés sur territoire en attente arbitrage porteurs de projets**

**Annexe 3 – Indicateurs de suivi**

**Annexe 4 – Liste des actions soutenues par la région Pays de la Loire au titre du plan de relance régional**

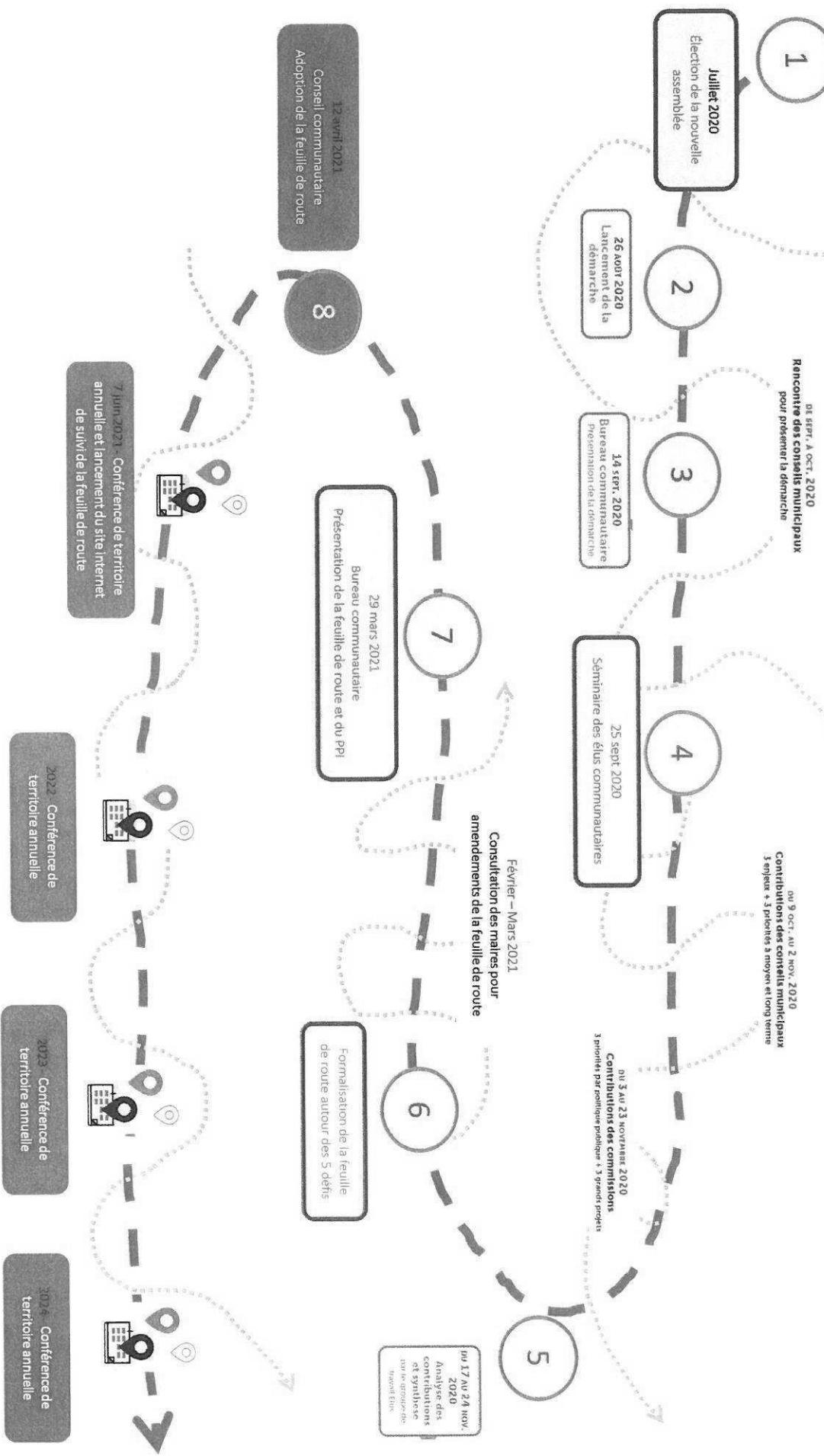




Conseil communautaire du 12 avril 2021

# FEUILLE DE ROUTE

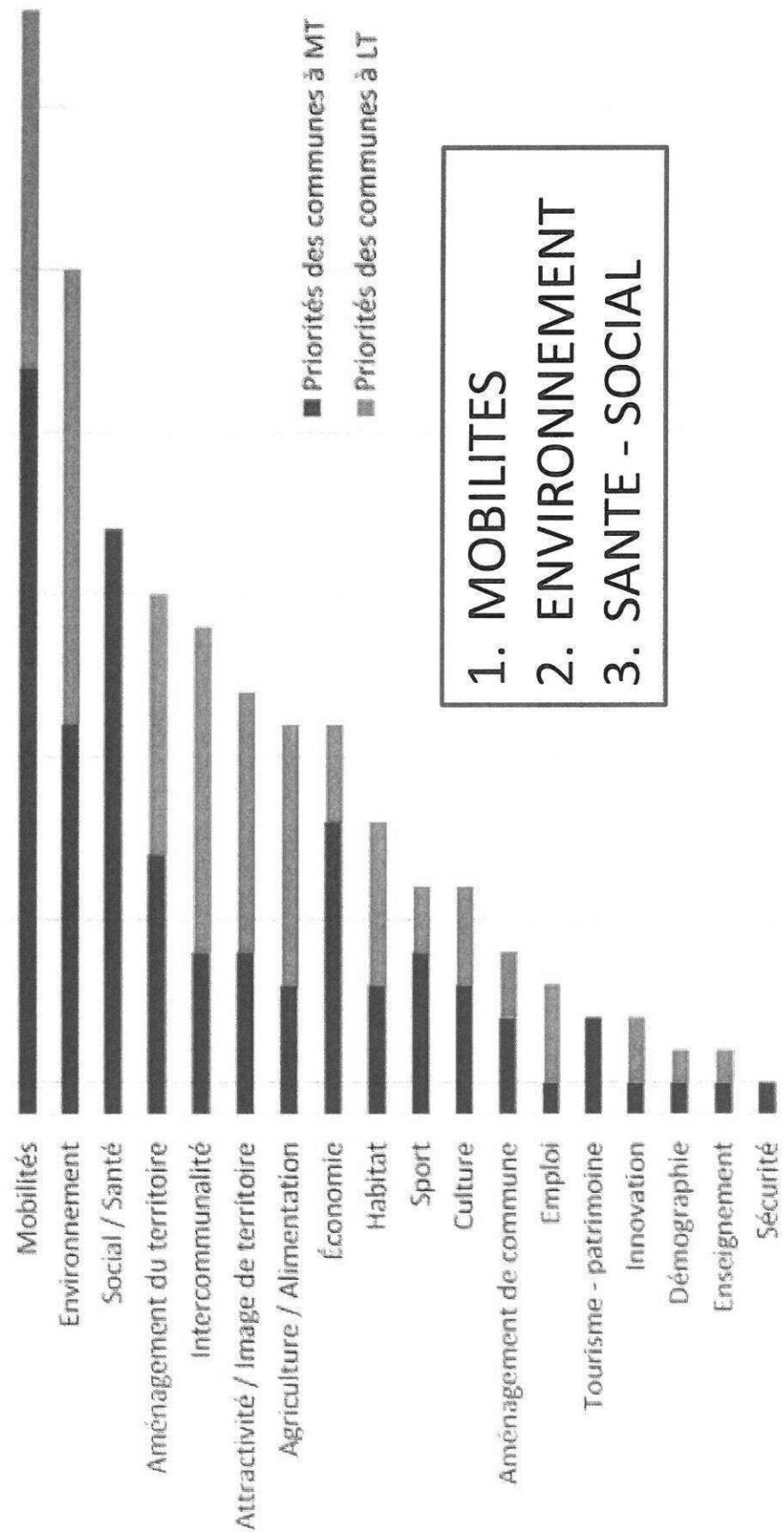
# — La méthode



# Les priorités issues des consultations

## Feuille de route territoire

### Nombre de priorités citées par les communes par thème



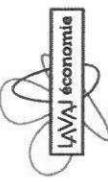
- 1. MOBILITES**
- 2. ENVIRONNEMENT**
- 3. SANTE - SOCIAL**



# LES CINQ DEFIS

12/04/2021

# Défi 1. Accompagner la relance économique et engager l'agglomération dans les transitions



## Accompagner les entreprises dans la transformation économique par des innovations environnementales et numériques

- Utiliser les investissements publics et subventions comme levier de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'éco-conditionnalité des aides, etc...
- Diversifier le tissu économique local en capitalisant sur le savoir-faire entrepreneurial mayennais et en attirant de nouvelles entreprises permettant le développement des écosystèmes sectoriels d'innovation, avec l'appui de nos structures satellites => guichet unique pour les porteurs de projet
- Soutenir les TPE et les collectivités dans la connaissance, l'usage et le déploiement d'outils numériques
- Contractualiser avec l'État pour le label "Territoire d'Industrie" pour requalifier nos zones industrielles
- Soutenir les projets de rénovation de friches économiques (Bonna Sabla, Port-Brillet, le Genest-Saint-Isle)



## Agir en faveur d'un territoire de plein emploi

- Expérimenter le dispositif Zéro Chômeur de Longue Durée
- Développer différentes formes d'entreprises comme les coopératives, les associations et l'entrepreneuriat à impact
- Déployer des actions de mentorat entre des chefs d'entreprises et des jeunes mayennais
- Attirer des talents pour toutes les filières économiques



# —

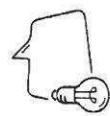
# Défi 1. Accompagner la relance économique et engager l'agglomération dans les transitions



Les projets d'aujourd'hui

## Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire

- Améliorer les conditions de vie des étudiants lavallois (logement, restauration, santé, social)
- Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires.
- Permettre à tous les publics de trouver une solution de formation (école de la deuxième chance)
- Mettre en place des formations de niveau "master" en collaboration étroite avec l'enseignement public et l'enseignement privé
- Promouvoir et favoriser les formations en apprentissage



Les idées de demain

Candidater à l'expérimentation *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* pour le quartier Saint Nicolas – Pavement avec les zones d'activités des Bozées, Saint Melaine et Point du Jour.

Définir une politique ambitieuse et concertée de développement de l'enseignement supérieur afin de permettre aux jeunes de notre territoire de bâtir leur avenir, tout en étant une terre d'accueil d'étudiants venant d'ailleurs.

## Favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération

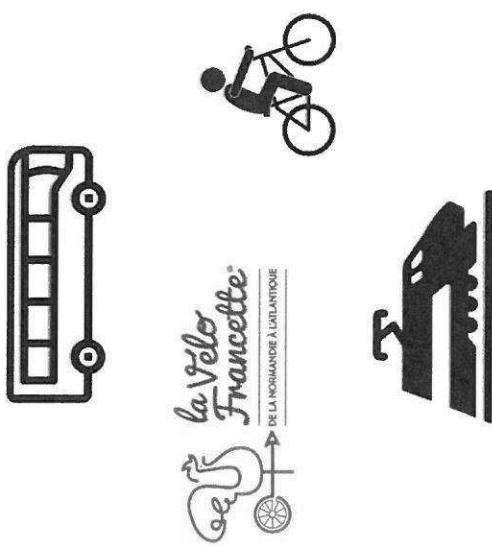
Les idées de demain

Faire du Parc Grand Ouest la tête de pont de la nouvelle stratégie du territoire autour de la *transition économique et écologique* axée sur une économie autonome, ouverte, localisée et à forte utilité sociale et environnementale ; un développement vertueux porteur d'une qualité de vie ; un objectif de transformation de la société pour le mieux vivre et une volonté d'accueillir les projets de relocalisation.

- Mettre en place un Programme Alimentaire Territorial afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et reconnaître les agriculteurs comme des acteurs économiques.
- Développer les circuits courts
- Développer des nouvelles filières locales comme le lin, le chanvre, la fèverole ou la vigne

## Défi 2. Permettre un développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération

### Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération



- Favoriser la multi-modalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture
- Renforcer l'offre de transport en commun de manière équilibrée sur tout le territoire en misant sur des énergies non polluantes
- Développer les voies cyclables et piétonnes ainsi que les équipements de type parking à vélo sécurisé
- Développer des aires de co-voiturage et les trajets domicile-travail en auto-partage
- Renforcer les connexions avec le train et faire de la gare TGV de Laval la connexion principale vers le monde extérieur.
- Développer une offre cyclo famille en connexion avec les voies vertes – Vélo Francette
- Permettre un accès cyclable aux terminus des lignes de bus pour les communes de la 2ème couronne

### Participer activement à la lutte contre la désertification médicale et construire des solidarités à l'échelle du territoire



- S'engager pour un centre hospitalier performant (collaboration avec les autres CH et CHU Angers pour attirer une communauté médicale sur le territoire)
- Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous
- Harmoniser et renforcer les politiques sociales à l'échelle intercommunale pour faire plus pour ceux qui ont le moins

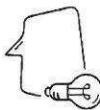
## Défi 2. Permettre un développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération



Les projets d'aujourd'hui

- Mettre en œuvre un urbanisme raisonné, adapté aux modes de vie, aux enjeux climatiques**
- Concevoir des aménagements urbains proposant la mixité des fonctions (habitat, services, commerces, mobilités)
  - Soutenir dans les documents d'urbanisme et de planification une ville des courtes distances et encourager le développement des éco-quartiers.
  - Favoriser la densification urbaine et accompagner le renouvellement de l'habitat dans les centres-bourgs pour préserver le foncier agricole en périphérie (valorisation des dents creuses, BIMBY...)

### Proposer une offre de logement diversifiée permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire



Les idées de demain

- Engager une réflexion sur les données et la data : quelle valeur ajoutée pour un territoire comme Laval Agglomération ?**
- Comment appréhender le défi de transition démographique et du vieillissement de la population ?**

## Défi 3. Répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux



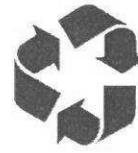
### Faire de Laval Agglomération, un territoire producteur d'énergies plus propres et renouvelables et tendre vers un territoire à énergie positive

- Engager l'agglomération dans une transition pour des transports en commun propres, bennes à ordure ménagères et/ou véhicules de service (GNV, électrique ou hydrogène).
- Finaliser le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour agir concrètement contre le réchauffement climatique.



### Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire

- Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération
- Réduire la production de déchets et repenser les modalités de collecte sur le territoire
  - ✓ Penser le déchet comme une ressource et développer les outils de réemploi (ressourcerie, recyclerie, broyage, compostage...) = économie circulaire
  - ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - ✓ Accompagner la dynamique "zéro déchet"
- Préserver nos bocages en expérimentant une rémunération environnementale des agriculteurs qui protègent nos bocages et confirmer notre politique "zéro phyto"
- Mettre en œuvre une gestion durable des sols (limitation de l'artificialisation, gestion durable en agriculture)



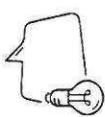
## — Défi 3. Répondre collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux



### *Les projets d'aujourd'hui*

**Anticiper les évolutions climatiques pour mieux s'adapter aux risques climatiques actuels et à venir**

Développer une approche globale de gestion des risques climatiques et environnementaux, en concertation avec les forces vives du territoire (GEMAPI en lien avec le JAVO)



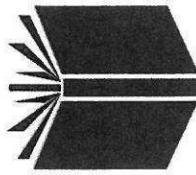
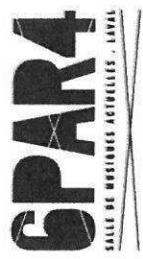
### *Les idées de demain*

**Identifier les leviers de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques conduites par Laval Agglomération**

## Défi 4. Préserver la qualité de vie et le vivre ensemble en conjuguant la valorisation du patrimoine et l'offre de services

**Co-construire une offre culturelle d'agglomération s'appuyant sur le pôle culturel, sur des événements majeurs et sur un maillage d'équipements et d'associations (gouvernance, transversalité, coordination, cohérence territoriale)**

- Catalyser les énergies pour façonner une identité culturelle alliant passé et modernité
- Planifier le déménagement de la scène de musique actuelle du 6PAR4 et développer un site culturel à Louverné
- Organiser le champ des arts visuels, numériques et des arts de la rue
- Engager la réflexion sur le développement de la lecture publique à l'échelle de l'agglomération
- Favoriser l'accès aux cultures pour tous par l'éducation artistique et culturelle, médiation et le soutien à la diffusion



**Construire une offre sportive d'agglomération s'appuyant sur un maillage d'équipements de proximité**

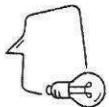
- Engager une réflexion sur les sports dit à rayonnement intercommunal, départemental, régional et national
- Engager une réflexion sur la mutualisation et l'accès aux équipements sportifs
- Organiser un évènement sportif à l'échelle de l'agglomération
- Créer de nouveaux équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire pour assurer une représentation équilibrée sur l'ensemble du territoire
- Engager une réflexion sur la gestion des piscines sur le territoire
- Poursuivre l'entretien des équipements sportifs communautaires

# Défi 4. Préserver la qualité de vie et le vivre ensemble en conjuguant la valorisation du patrimoine et l'offre de services



## Les projets d'aujourd'hui

- Les 3 éléphants, festival de musiques actuelles et d'arts de la rue, avec plus de 65 propositions artistiques – dont 60 % sont gratuites, accueille plus de 35 000 festivaliers chaque année grâce à la participation de plus de 400 bénévoles et au soutien de nombreux partenaires publics et privés. Porté par l'association Poc Pok, il est aujourd'hui le premier événement musical du territoire et s'inscrit dans les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.*
- Structurer et promouvoir le tourisme fluvial en faisant de la Mayenne un fil conducteur et un lien entre les communes
  - Relocaliser l'office du tourisme en centre-ville de Laval (Rénovation du Bateau-Lavoir ou bâtiment dans le centre-ville)
  - Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine bâti et le patrimoine naturel (Ville d'Art et d'Histoire, 1000 ans de Laval, Petites Cités de Caractère, etc)
  - Structurer une offre de loisirs sportifs comme axe d'attractivité et de modernité de l'image du territoire
  - Mettre en marché l'offre du territoire (commercialisation)
  - Optimiser la collecte de la taxe de séjour



## Les idées de demain

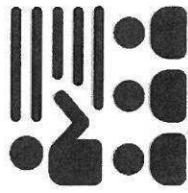
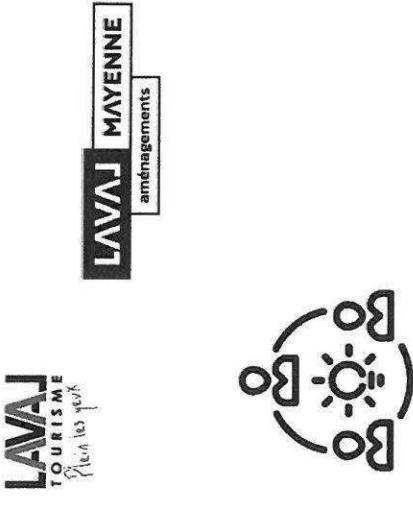
- Engager une réflexion sur l'identité du territoire, alliant passé et modernité, ruralité et urbanité, culture et sport, qualité de vie et dynamisme industriel.*

## Défi 5. Démocratisation de l'agglomération



### Des élus et des agents au service d'une ambition territoriale renouvelée, équilibrée et démocratique

- Partager les enjeux du territoire et les projets avec les élus communaux lors de la Conférence annuelle de territoire.
- Questionner les modalités de mutualisation à l'aune du territoire nouvellement fusionné et des nouveaux besoins des communes et faire évoluer le pacte financier pour un développement intercommunal équilibré et solidaire
- Optimiser et bien coordonner l'action des satellites de Laval Agglomération (LMA, Laval Economie, LMT, Laval Virtual etc.) au service du territoire.
- Impliquer les agents dans un projet d'administration qui encourage les initiatives innovantes, offre des perspectives de mobilité interne et forme aux enjeux de demain.
- Renforcer les collaborations entre les communes grâce à des partages d'expériences et d'expertises, l'optimisation voire la mutualisation des achats et une offre de services partagées identifiables pour les communes.
- Former les élus aux enjeux du territoire



## Défi 5. Démocratisation de l'agglomération



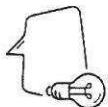
Les projets d'aujourd'hui

- Une agglomération qui agit pour et avec les forces vives et les citoyens en transparence**
- Réunir au sein d'instances de dialogue et de débat les acteurs socio-économiques, culturels, associatifs, sportifs, enseignement supérieur pour adapter la stratégie de développement de notre agglomération.
  - Rendre lisible l'action de l'agglomération notamment à travers des ateliers citoyens sur des thématiques comme les finances ou le développement d'outils de suivi des projets.
  - Évaluer les politiques publiques régulièrement à l'aide d'indicateurs extra-financiers.

Un cycle de quatre Conférences de Relance thématiques s'est tenu à l'automne 2020. Elles avaient pour objectifs de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la situation des entreprises locales et d'identifier leurs besoins et attentes pour définir un programme local de relance susceptible de compléter notamment les dispositifs de l'Etat. Ce format a vocation à se reproduire.

### Un territoire qui rayonne au-delà de ses frontières

- Faire connaître les atouts du territoire grâce à une communication coordonnée et une ville centre comme locomotive
- Développer les coopérations territoriales, internationales et partager les bonnes pratiques



Les idées de demain

Développer une mutualisation d'agents à travers la plateforme de « prêt de main d'œuvre » afin de jouer la solidarité intercommunale.

Des indicateurs sociaux et environnementaux pour piloter le budget et les politiques publiques.



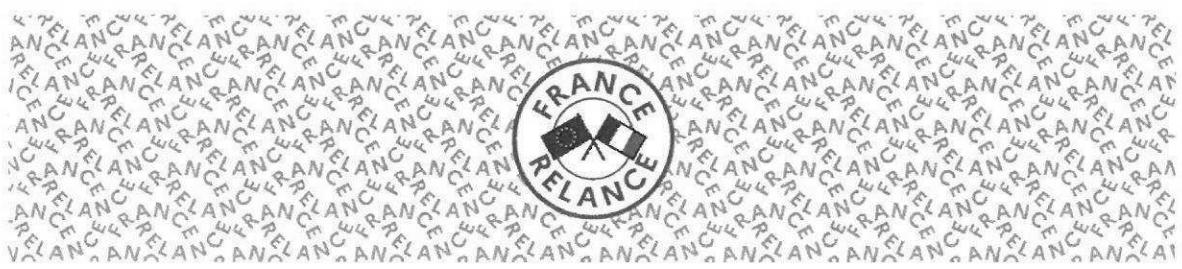
LA SUITE

12/04/2021

## — La conférence de territoire

Lundi 7 juin de 17h à 19h





## CRTE de Laval Agglomération

### ANNEXE 2 : Liste des projets d'investissements

#### 1) Projets à maîtrise d'ouvrage Laval Agglomération identifiés en attente d'arbitrage des élus

Nombre de projets d'investissements à MO Laval Agglomération : 13

Intitulé de l'action	Coût prév. HT
Création de l'usine des eaux & renouvellement réseaux d'eau et d'assainissement	35 M€
Acquisition de bus électriques et/ou GNV	12 M€
Aménagements de pistes cyclables sur le territoire de Laval Agglomération	2,4M€
Requalification de la zone des Touches	5,6M€
Création du parc Grand Ouest	€
Création d'une déchetterie et recyclerie	
Création de 3 terrains synthétiques	2,5 M€
Travaux piscine St Nicolas	1,6 M€
ZAC Ferrié : restauration agents sur site	180 k€
Valorisation mise aux normes et augmentation des services offerts par les haltes fluviales du territoire	800 k€
Relocalisation office de tourisme en centre-ville en lien avec la rénovation du bateau-lavoir St Yves	1,8 M€
Création d'une plateforme de transport combiné rail-route à St Berthevin (phase 1)	6,79 M€
HABITAT : PLH	

En complétude de cette liste de projets identifiés en attente d'arbitrage, Laval Agglomération envisage à court terme de mener plusieurs études de faisabilité et/ou de programmation pour des projets d'investissements identifiés.

- Etude de faisabilité et de programmation sur le déménagement de la scène des musiques actuelles
- Etude de faisabilité pour la création de nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Etude sur la rénovation des agréments du bois de l'Huisserie
- Etude sur la rénovation des bâtiments du site de la Blancherie, du bois de l'Huisserie

#### 2) Projets à maîtrise d'ouvrage Ville de Laval identifiés en attente d'arbitrage des élus

Nombre de projets d'investissements à MO ville de Laval : 19

Intitulé de l'action	Coût prév. TTC
Skate parc Centre-Ville (square Boston)	120 k€
ZAC GARE – aménagement parking nord	4 ,65 M€
Espace Régional : aménagements selon nouveaux usages définis	3,3 M€
Restructuration offre petite enfance en centre-ville / Reconstruction Crèche à tire d'aile	2,2 M€
Aménagement Place du 11 novembre - place et fouilles	12 M€
Aménagements cyclables	1 M€
Rénovation place de la commune (quartier Bourry)	455 k€
Cuisine centrale : unité de production	8,5 M €
Construction Ecole de la Senelle	1,7 M €
Création nouveau gymnase (sous bâche)	1,2 M €



Création gymnase neuf pour compétitions nationales suite étude localisation	5 M€
Renforcement de la dynamique sportive dans la salle polyvalente (parquet + ancrage) + études risque sol et plafond	360 K €
Végétalisation du centre-ville	1.124 M €
Réhabilitation Centre administratif municipal	1,7 M€
Restitution aux lavallois enceintes Ville et Château : Phase rénovation sanitaire (enceinte Porte Beucheresse + Vieux Château) + archéologie + valorisation Porte Beucheresse	3,173 M €
Signalétique Plaine d'aventures	
Aménagement espaces publics Val de Mayenne	
Restaurant social	
PRU Saint Nicolas – aménagements urbains	
PRU Saint Nicolas – maison de quartier	
Ecole Hilard – ZAC Ferrié	

### 3) Projets d'investissements communaux identifiés (hors Laval)

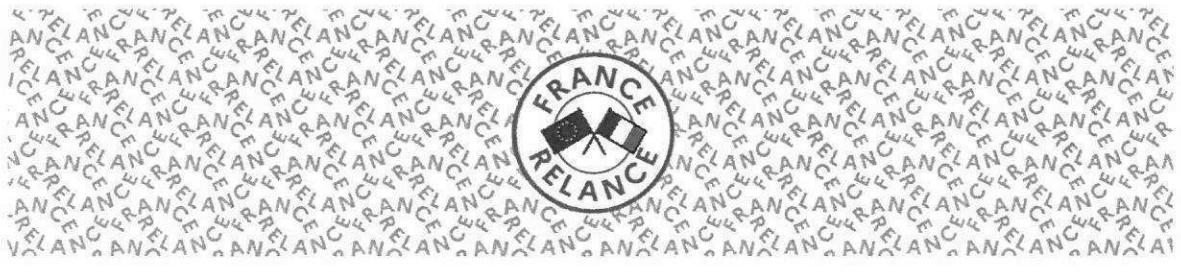
Nombre de projets d'investissements communaux : 120

Il convient de noter qu'à ce stade, un grand nombre de projets sont aux prémices de leur avancement, c'est-à-dire "en état de projet identifiés" par les communes, sans chiffrage et calendrier prévisionnels.

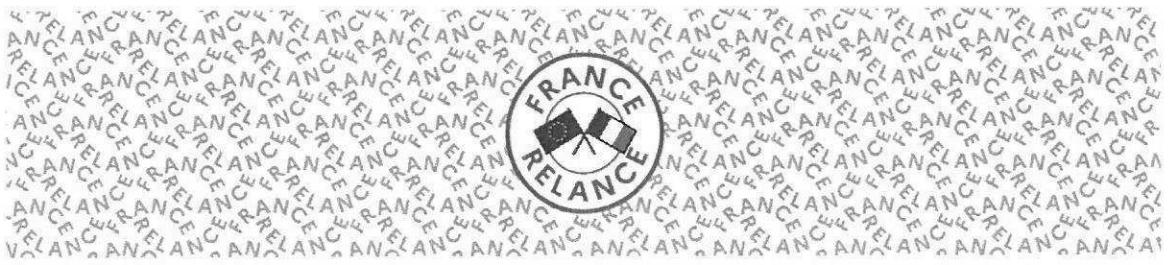
#### Liste des projets communaux, hors Laval, identifiés

(en vert : date prévisionnelle début avant 2023)

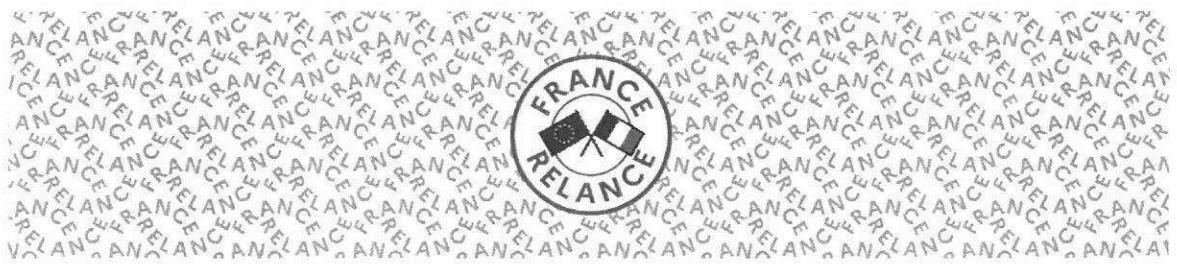
Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
Rénovation salle des sports et salle des fêtes - volet TE	AHUILLE
Réfection vestiaires foot - TE et mise aux normes terrain de foot	AHUILLE
Rénovation énergétique Ecole Suzanne Sens	AHUILLE
Plantation d'arbres en limite de chemins de randonnées	AHUILLE
Aménagement de l'arrière de la mairie	ARGENTRE
Cheminement Nord-Sud - sécurisation	ARGENTRE
Effacement des réseaux aériens	ARGENTRE
Extension des terrains de foot des Marzelles	ARGENTRE
Couverture des terrains de pétanque-Rte de Louvigné	ARGENTRE
Déplacement de la caserne des pompiers (lien SDIS)	ARGENTRE
Rénovation éclairage public (LED)	BONCHAMP
Rénovation complète d'un ancien restaurant en salle associative + logements + bibliothèque	BOURGON
Sécurisation des abords de l'école	CHALONS DU MAINE
Lancement construction club house au stade Dalibard	CHANGE
Aménagement de sécurité rue Berthe Marcou	CHANGE
Création de 2 abris-vélos sécurisés (centre-ville + parc des sports)	CHANGE
Création d'une salle associative	FORCE
Création d'un café associatif	LAUNAY VILLIERS
Restructuration et rénovation école publique Les Milles Mots (suite audit énergétique)	LE BOURGNEUF LA FORET
Sécurisation des usagers sur les voies de circulation	LE BOURGNEUF LAFORÊT



Accueil nouveau commerce (transformation ancienne classe en local commercial en centre bourg)	LE GENEST ST ISLE
Création de logements seniors	LE GENEST ST ISLE
Aménagement places des commerces & de l'église et abords école mairie	LE GENEST ST ISLE
Réfection place des commerces pour revitalisation commerciale et amélioration de l'accès à la maison de santé	LE GENEST ST ISLE
Aménagement quartier de la gare	LE GENEST ST ISLE
Réhabilitation salle des sports	LE GENEST ST ISLE
Création d'un espace intergénérationnel Place des enfants de l'an 2000	L'HUISSERIE
Ilot Saint-Siméon _ Construction d'une halle couverte et densification urbaine	L'HUISSERIE
Réfection de la rue du bois	L'HUISSERIE
Rénovation ou construction d'un groupe scolaire public	L'HUISSERIE
Extension de la salle Beausoleil	L'HUISSERIE
Extension du complexe sportif du Fougeray par la construction d'un dojo	L'HUISSERIE
Extension et réhabilitation de la Mairie de l'Huisserie	L'HUISSERIE
Création d'un village séniors	L'HUISSERIE
Rénovation et mise aux normes des vestiaires de football - Stade des Rosiers	L'HUISSERIE
Rénovation ex-presbytère (isolation)	LOIRON RUIILLE
Démolition bâtiment et reconstruction dortoir + salle motricité + local stockage école maternelle	LOIRON RUIILLE
Assainissement et viabilisation de la zone de la Guertièvre (1)	LOIRON RUIILLE
Construction d'une Maison des Associations	LOIRON RUIILLE
Rénovation énergétique de l'École primaire Jean Moulin à Loiron	LOIRON RUIILLE
Création de liaisons douces entre nos 2 bourgs historiques	LOIRON RUIILLE
Création d'un skate-park et/ou d'un city stade	LOIRON RUIILLE
Mise en conformité du terrain de football actuel et création d'un nouveau terrain synthétique	LOIRON RUIILLE
Aménagement du chemin des Rochettes et de la sortie sur la D545 (route d'Ahuillé)	LOIRON RUIILLE
Réaménagement du centre Bourg de Loiron intégrant l'achat d'une maison	LOIRON RUIILLE
Construction d'une salle Omnisports près des équipements sportifs sur la zone de la Guertièvre	LOIRON RUIILLE
Chaudière médiathèque (granulé)	LOIRON RUIILLE
Construction et aménagement des locaux existants à l'école Robert Tatin	LOIRON RUIILLE
Aménagement nouvelle coulée verte	LOUVERNE
Réflexion devenir ancienne mairie	LOUVERNE
Rénovation bâtiment îlot sud	LOUVERNE
Restauration couverture maison des associations	LOUVIGNE
Mise en sécurité des cloches de l'église St Martin et leur accès	LOUVIGNE
Réhabilitation de la maison des associations (éclairage LED - Chauffage par pompe à chaleur aérothermie - ventilation modulation débit)	LOUVIGNE
Mise aux normes salles de loisirs (Accès PMR sanitaires)	LOUVIGNE
Mise en sécurité entrée de l'agglomération	LOUVIGNE
Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie	LOUVIGNE
Viabilisation terrain pour habitation légère	MONTFLOURS
Réfection toiture de la Mairie	MONTJEAN
Réfection de la couverture sur l'église de Monjean	MONTJEAN
Sécurisation de la circulation dans la traversée de l'agglomération de Monjean	MONTJEAN
Rénovation aire de jeux	MONTJEAN
Réhabilitation d'un local pour un professionnel de santé	NUILLE SUR VICOIN
Mise aux normes électriques de la mairie	NUILLE SUR VICOIN



Construction d'une salle multi sport	PARNE SUR ROC
Aménagement du secteur gare-sécurisation du passage à niveau et des circulations	PORT BRILLET
Création d'un réseau de chaleur bois collectif au coeur du bourg pour alimenter les bâtiments communaux situés à proximité	PORT BRILLET
Développement de pistes cyclables pour relier les territoires	PORT BRILLET
Reconversion friche industrielle pour habitat inclusif	PORT BRILLET
Recyclerie-Matériauthèque	PORT BRILLET
Réhabilitation 1-3 rue de la Mairie	PORT BRILLET
Rénovation thermique des bâtiments communaux	PORT BRILLET
Acquisition d'un immeuble dans le centre bourg pour création d'une médiathèque et de logements	PORT BRILLET
Réhabilitation du quartier de la place Colbert lancement phase 2A	SAINT BERTHEVIN
Réhabilitation hôtel de ville	SAINT BERTHEVIN
Aménagement centre-ville dont RD 57 - 3ème tranche	SAINT BERTHEVIN
Éclairage Public - renouvellement des mâts en LED	SAINT BERTHEVIN
Rénovation énergétique bâtiments communaux et mise aux normes accessibilité	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Changement éclairage public sur route de la Ménaudière	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Rénovation énergétique des bâtiments (isolation, menuiseries...) logements locatifs	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Aménagement du parc de la salle des fêtes	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Chemins de randonnée (raccordement de tronçons afin de créer des boucles.	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Effacement des réseaux route de Beaulieu	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Création d'un lotissement en 2 tranches de 6 parcelles	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Aménagement rue du Mesnil axée sur la sécurité et les déplacements doux	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Construction d'une salle des sports zone de l'Herpinière	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Installation d'une structure inox sur l'espace de loisirs Ichhausen	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Aménagement de la rue de la Fleurière : sécurisation du cheminement piéton	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Ancienne mairie - rénovation suite diagnostic TEM (programme ACTE)	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Travaux salle Aquarelle (charpente)	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Réaménagement aire de jeux ( achats jeux )	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Amélioration des lieux de vie - paysagés et sportifs, randonnée vélos...	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Construction bar restaurant avec énergie renouvelable	SAINT OUEN DES TOITS
Mise aux normes des vestiaires et sanitaires du complexe sportif	SAINT OUEN DES TOITS
Réaménagement du Hameau de Saint Roch	SAINT OUEN DES TOITS
Agrandissement du restaurant scolaire	SAINT OUEN DES TOITS
Création d'un city stade	SAINT OUEN DES TOITS
Projet de restructuration de la salle des fêtes et de création d'un espace Bibliothèque, d'un espace pour les jeunes et pour les anciens	SAINT OUEN DES TOITS
Réfection toiture de l'église	SAINT OUEN DES TOITS
Réhabilitation Centre Multi Services	SAINT PIERRE LA COUR
Extension du gymnase pour aménagement d'un terrain de tennis intérieur et réalisation d'un terrain de tennis extérieur	SAINT PIERRE LA COUR
Réhabilitation de l'École Jules Ferry	SAINT PIERRE LA COUR
Centenaire de l'Hippodrome : mise en valeur site	SAINT PIERRE LA COUR
Rénovation et extension de la Mairie	SAINT PIERRE LA COUR
Centre multiservices Espace solidarité rénovation intérieure	SAINT PIERRE LA COUR
Ecole Jules Ferry : réhabilitaiton ou construction et sécurisation site	SAINT PIERRE LA COUR
Ecole de musique (sanitaires) et interrogation sur devenir (pas structurant)	SAINT PIERRE LA COUR
Plan d'eau : création d'un parc naturel (kiosque, parcours santé-sportif, jardin pédago, écopaturage, expo...)	SAINT PIERRE LA COUR



Construction d'un lotissement communal sur propriété Panier avec désamiantage - dépollution bâtiments	SAINT PIERRE LA COUR
Création d'un lotissement communal Reveurie 7 - 20 parcelles	SAINT PIERRE LA COUR
Etude hydrolique rue de la promenade + Noe Richard	SAINT PIERRE LA COUR
Etude en cours pour agrandissement cimetière ou création nouveau cimetière	SAINT PIERRE LA COUR
Réaménagement centre bourg : études à venir (volet PLH)	SAINT PIERRE LA COUR
Réalisation d'une piste de rollers, d'un parcours de pump track et d'un plateau sportif	SAINT PIERRE LA COUR
Achat terrain pour aménagement aire de jeux et aménagement aire	SOULGE SUR OUETTE
Aménagement voirie et trottoir rue du Chahin	SOULGE SUR OUETTE
Eclairage public "rue Beausoleil"	SOULGE SUR OUETTE
Effacement réseaux et réfection voiries et trottoirs	SOULGE SUR OUETTE
Réfection énergétique salle des fêtes (chauffage)	SOULGE SUR OUETTE
Réhabilitation logement communal (isolation, chauffage)	SOULGE SUR OUETTE

#### 4) Autres projets d'investissements structurants recensés sur le territoire : Soutien financier de Laval Agglomération

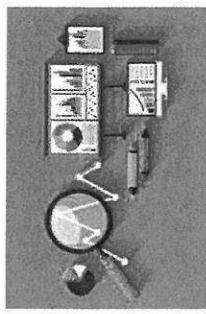
- Création nouveau campus – UCO
- Extension de l'Estaca
- Création d'une maison de l'étudiant
- Installation école de Design



## Les indicateurs d'atteinte d'objectifs (lien orientations stratégiques)

### 1/ Socle minimal d'indicateurs CRTE (base du contrat)

Emissions de gaz à effet de serre annuelle
Consommation énergétique finale totale
Production d'énergie renouvelable globale
Part de surface agricole utile en agriculture biologique
Part de transport en commun et modes actifs dans les déplacements domicile-travail
Linéaire d'aménagement cyclable sécurisé
Population située dans une zone à risque
Part des installations de traitement de eaux usées non compatibles avec les normes européennes
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique
Collecte des déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Inventaire territorial d'émissions de polluants
Fragmentation de milieux naturels
Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers





Annexe 4 - Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE NUILLE SUR VICOIN	NUILLE-SUR-VICOIN	FRDC : Réhabilitation de la mairie	21/05/2021	Investissement	3 556,00 €
COMMUNE DE PARNE SUR ROC	PARNE-SUR-ROC	FRDC : Rénovation de l'éclairage public	31/03/2021	Investissement	5 436,00 €
COMMUNE DE SOULGE SUR OUETTE	SOULGE-SUR-OUETTE	FRDC : Cr éation d'une aire de jeux	23/09/2021	Investissement	1 561,00 €
COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE	LA CHAPELLE-ANTHENAISE	La r énovation énerg tique des b timents communaux	21/05/2021	Investissement	19 742,00 €
COMMUNE DE LAVAUL	LAVAUL	La r habilitation de la maison de quartier des Pommerais	31/03/2021	Investissement	20 000,00 €
COMMUNE DE LAVAUL	LAVAUL	La r habilitation énerg tique du Centre Administratif Municipal	23/09/2021	Investissement	73 583,00 €
COMMUNE DE L'HUISSERIE	L'HUISSERIE	la r novation de l'éclairage public - Programme 2020	12/02/2021	Investissement	63 102,00 €
COMMUNE DE LOUVIGNE	LOUVIGNE	la r habilitation énerg tique des vestiaires de football	23/09/2021	Investissement	39 322,00 €
LAVAL AGGLOMERATION	SAINTE-BERTHEVIN	Cr ation d'une plateforme de transport combin rail-route	21/05/2021	Investissement	1 294 728,00 €
COMMUNE D'ARGENTRE	ARGENTRE	PLRIC : Couverture du terrain ext rieur de tennis	12/02/2021	Investissement	41 700,00 €
COMMUNE DE LOUVERNE	LOUVERNE	PLRIC : Construction d'un espace jeunes	31/03/2021	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE D'ENTRAMMES	ENTRAMMES	PLRIC : Renouvellement et modernisation de la gestion de l'éclairage public	31/03/2021	Investissement	63 000,00 €
COMMUNE DE NUILLE SUR VICOIN	NUILLE-SUR-VICOIN	PLRIC : R éhabilitation du gymnase	21/05/2021	Investissement	22 196,00 €
COMMUNE DE CHANGE	CHANGE	La s curisation de l' entr e de l' agglom ration : La Porterie	23/09/2021	Investissement	63 304,00 €

COMMUNE DE LOIRON RUIILLE	LOIRON	Fonds école : Extension et rénovation de l'école Robert Tatin	31/03/2021	Investissement	79 712,00 €
COMMUNE DE LOIRON RUIILLE	LOIRON	FRDC : Travaux d'extension du cimetière de Loiron	31/03/2021	Investissement	15 121,00 €
COMMUNE DE LOIRON RUIILLE	LOIRON	FRDC : Travaux d'extension du cimetière de Ruillé	31/03/2021	Investissement	18 777,00 €
COMMUNE DE BEAULIEU SUR OUDON	BEAULIEU-SUR-OUDON	L'aménagement du centre bourg 3ème tranche	21/05/2021	Investissement	67 744,00 €
COMMUNE DE SAINT OUEN DES TOITS	SAINT-OUEN-DES-TOITS	La construction d'un pôle commerces, phase 2	21/05/2021	Investissement	122 742,00 €
LAVAL AGGLOMERATION	LOIRON	L'aménagement ZA Chantepie	21/05/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNE DE LE GENEST SAINT ISLE	LE GENEST-SAINT-ISLE	PLRIC : Crédit d'une liaison douce et réfection de la voie de la Lucette	21/05/2021	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE DE SAINT PIERRE LA COUR	SAINT-PIERRE-LA-COUR	PLRIC : Aménagement d'un plateau sportif, d'une piste de roller et d'un pump track	21/05/2021	Investissement	50 000,00 €
					<b>2 315 326,00 €</b>



**CRTE**

## **DIAGNOSTIC LAVAL AGGLOMÉRATION**

# PARTIE 1 : QUELQUES DONNÉES CLÉS SUR LE TERRITOIRE

## I- ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

### Portrait du territoire

#### Données socio-économiques

- Croissance démographique modérée et au détriment de la ville centre
- Ralentissement global de la croissance démographique pour l'ensemble des secteurs
- Vieillissement non négligeable de la population
- Etat de santé de la population
- Parc locatif (résidences principales, secondaires, logements occasionnels, vacants) / Production annuelle de logements / Typologie de l'habitat / Besoins des seniors / Sédentarisation / consommation d'espace (terres artificialisées)

## II- ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

### Analyse de la dynamique économique (Emploi – ESRI)

- Croissance de l'emploi et taux de chômage
- Tissu économique local riche et fortement tourné vers l'industrie
- Enseignement supérieur : Un moteur pour le territoire

### Agriculture (exploitations agricoles, emploi agricole, surfaces exploitées) et alimentation locale

- Actifs agricoles - source MSA & Chambre d'agriculture PDL
- Entreprises (exploitations agricoles sous statut)
- Utilisation du sol
- Productions dominantes
- Agriculture biologique
- Activités agro-alimentaires
- Projet alimentaire territorial

### III- NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

#### Services et commerces (base permanente des équipements BPE - INSEE)

- Offre de soins
- Contrat local de santé
- Offre culturelle, patrimoniale, touristique et sportive
- Offre de commerces et artisanat

### IV- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET MOBILITÉS

#### Intermodalité

- PEM gare de Laval

#### Autorité organisatrice de mobilité

#### Infrastructures et mobilité

- Analyse territoriale
- Réseau TUL - synthèse
- Analyse de l'offre multimodale - Synthèse
- Analyse de la fréquentation du réseau
- Matériel roulant
- Investissements et renouvellements

#### Alternative à la voiture

- Schéma directeur d'aménagements cyclables de Laval Agglomération
- Abris sécurisés pour vélo
- Parking relais & co-voiturage
- Trottinettes électriques

## V- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Trame verte et bleue

Préservation ressource en eau (SAGE – eau potable – assainissement, captages)

Consommation d'énergie

Développement des énergies renouvelables

Qualité de l'air et émissions polluants atmosphériques

Émissions GES

Traitement des déchets (déchèteries, typologie déchets (recyclables, ordures ménagères)

## PARTIE 2- FEUILLE DE ROUTE

I- Méthodologie mise en œuvre pour définir la feuille de route des élus pour le mandat.

II- Enjeux orientations et défis de la feuille de route

## PARTIE 3 – RECUEIL PROJETS DU TERRITOIRE

Contexte

I- Recueil des projets d'investissements

II- Liste des projets d'investissements

Projets à MO Laval Agglomération

Projets à MO ville de Laval

Projets communaux

Autres projets d'investissements : contribution LA

II- Statistiques des données récoltées

Identification porteurs de projet

Coûts prévisionnels des projets

Échéances prévisionnelles de réalisation des projets

# PARTIE 1 : QUELQUES DONNÉES CLÉS SUR LE TERRITOIRE

## I- ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

### Portrait de territoire

Issue de la fusion effective en janvier 2019 des 20 communes initiales de Laval Agglomération et des 14 communes de l'ex Pays de Loiron, les deux territoires étaient déjà associés au travers du Schéma de Cohérence Territoriale « Pays de Laval et de Loiron » (**SCOT approuvé en 2014**) qui cadre les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme du territoire à l'horizon 2030.

Située au cœur du Grand Ouest, Laval Agglomération est une communauté d'agglomération située dans le département de la Mayenne et la région Pays de la Loire, (en limite avec la Région Bretagne). Elle est centrée sur la ville de Laval et la 1<sup>ère</sup> couronne, les autres communes étant plutôt rurales.

Le territoire communautaire, d'une surface totale de 686.1 km<sup>2</sup>, compte 113 854 habitants, répartis sur 34 communes, soit **37 %** de la population du Département de la Mayenne et **3 %** de la population de la Région des Pays de la Loire.

Par son poids démographique et son positionnement géographique, Laval Agglomération joue véritablement un rôle central dans la dynamique socio-économique du département de la Mayenne. Le territoire de Laval Agglomération bénéficie d'infrastructures particulièrement développées.

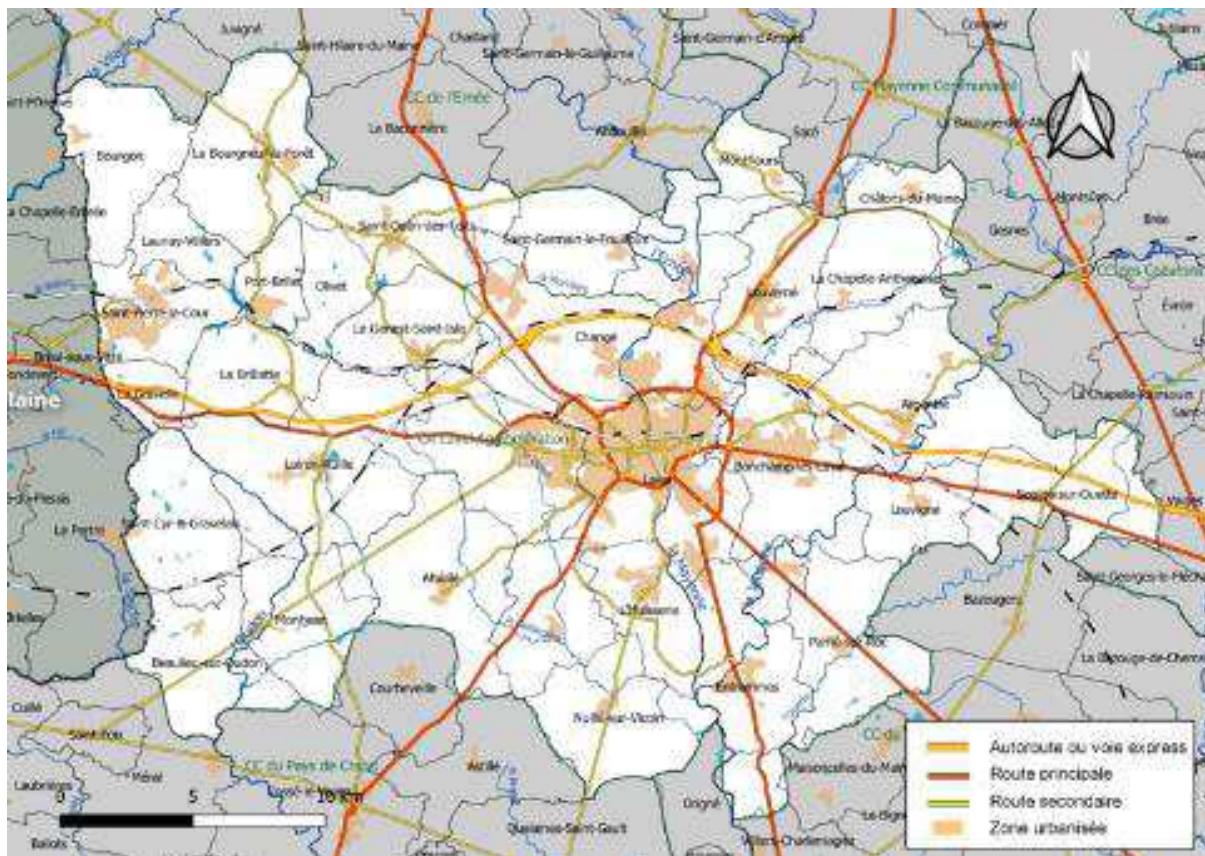
L'incidence démographique (concentre plus d'un habitant sur trois) et économique de la Communauté d'Agglomération sur le département est indéniable.

### Carte d'identité

Indicateurs	CA Laval Agglomération	Mayenne
Population en 2018	113 854	307 084
Densité de la population (nombre habitants au m <sup>2</sup> ) en 2018	166	59.3
Superficie en 2018, en km <sup>2</sup>	686.1	5 175.2
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0.3	
Nombre de ménages en 2018	51 445	134 870
Naissances domiciliées en 2019	1 258	3 003
Décès domiciliés en 2019	898	3 132
Logements		
Nombre total de logements en 2018	56 359	157 552
Part des résidences principales en 2018, en %	91.3	85.6
Part des résidences secondaires en 2018, en %	2.1	5.3
Part des logements vacants en 2018, en %	6.6	9.1
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018, en %	59.1	66.7
Revenus		
Nombre de ménages fiscaux en 2018	47 861	128 112
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	50.1	44.5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	21 680	20 830
Taux de pauvreté en 2018, en %	11.2	11.5
Emploi, chômage au sens du recensement		
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2018	56 769	125 618
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2018 en %	0.2	-0.3
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018	75	76.3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018	9.8	9
Établissements		
Nombre d'établissements actifs fin 2018	3 874	9 523

Part de l'agriculture, en %	3.7	11.2
Part de l'industrie, en %	7.9	8.8
Part de la construction, en %	8.1	10.5
Part du commerce, transports et services divers, en %	65.5	53.9
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	14.8	15.6
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	68.7	72.2
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	24.4	20

source : Insee 2018



### 34 communes :

commune	typologie	Population
Bonchamp lès Laval	1 <sup>ère</sup> couronne	6 087
Changé		6 128
L'Huisserie		4 275
Louverné		4 386
Saint Berthevin		7 348
Ahuillé	2 <sup>ème</sup> couronne	1 819
Argentré		2 820
Châlons du Maine		708

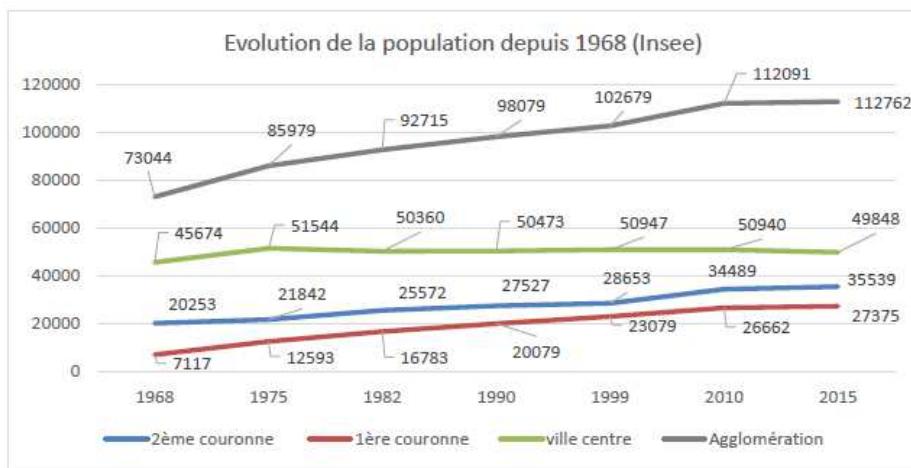
La Chapelle-Anthenaise		998
Entrammes		2 268
Forcé		1 095
Louvigné		1 148
Montflours		251
Montigné le Brillant		1 300
Nuillé sur Vicoin		1 200
Parné sur Roc		1 360
Saint Germain le Fouilloux		1 173
Saint Jean sur Mayenne		1 652
Soulgé sur Ouette		1 086
Beaulieu sur Oudon		523
Le Bourgneuf La Forêt		1 757
Bourgon		633
La Brûlatte		689
Le Genest Saint Isle		2 135
La Gravelle		559
Launay Villiers		384
Loiron – Ruillé		2 715
Montjean		1 039
Olivet		415
Port-Brillet		1 798
Saint Cyr le Gravelais		551
Saint Ouen des Toits		1 767
Saint Pierre la Cour		2 214
Laval	Ville centre	49 573
<b>Total Laval Agglomération (insee 2018) population municipale</b>		<b>113 854</b>

## Données socio-économiques

- Une croissance démographique modérée et au détriment de la ville centre**

Avec près de 50 000 habitants, la ville de Laval concentre 43.5% de la population, 24.8% en 1<sup>ère</sup> couronne (28 000 habitants environ) et 31,7% pour les communes de 2<sup>ème</sup> couronne (36 000 habitants environ). La concentration démographique est forte sur la 1<sup>ère</sup> couronne de l'agglomération lavalloise.

Si la croissance démographique demeure constante depuis 1968, celle-ci est portée par les communes de 2<sup>ème</sup> couronne. La 1<sup>ère</sup> couronne enregistre un ralentissement de sa croissance depuis les années 90, et la population de la ville centre de Laval s'érode (une perte de plus de 1.000 habitants sur les 15 dernières années).



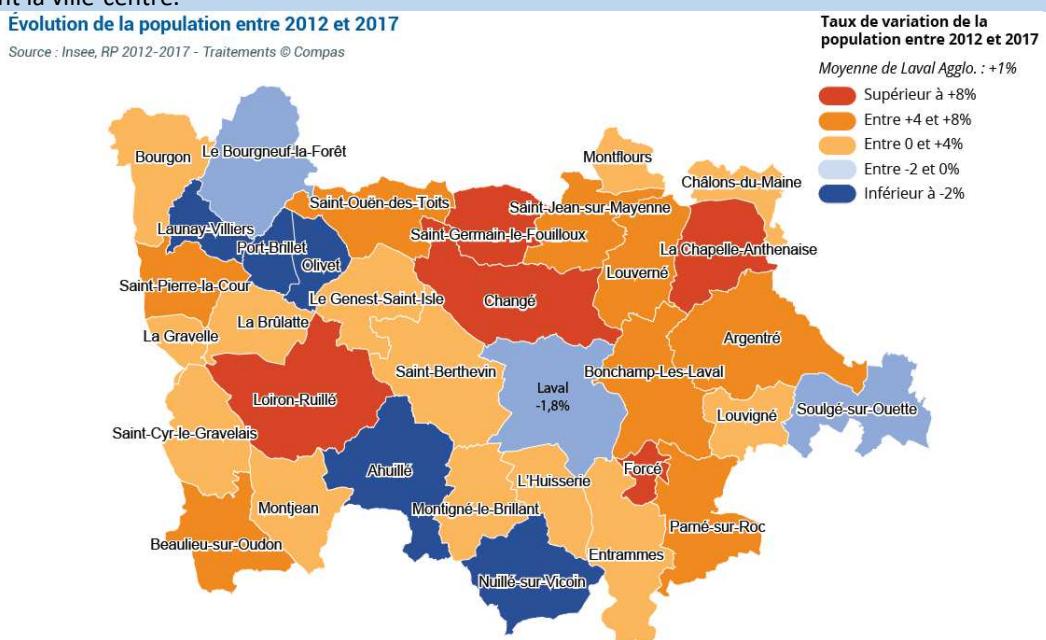
- Un ralentissement global de la croissance démographique pour l'ensemble des secteurs**

Aujourd'hui, le ralentissement démographique touche l'ensemble des secteurs du territoire. Les dynamiques diffèrent en fonction des secteurs. Laval perd de la population depuis 2010, et les couronnes supportent la croissance à un rythme beaucoup moins soutenu : +0.40% par an entre 2010 et 2015 en 1<sup>ère</sup> couronne contre +1.3% pour la période 1999-2010 ; +0.5% par an en seconde couronne pour la période récente, contre plus du double sur la période précédente.

Les dynamiques observées à l'échelle de l'agglomération lavalloise suivent néanmoins la dynamique départementale.

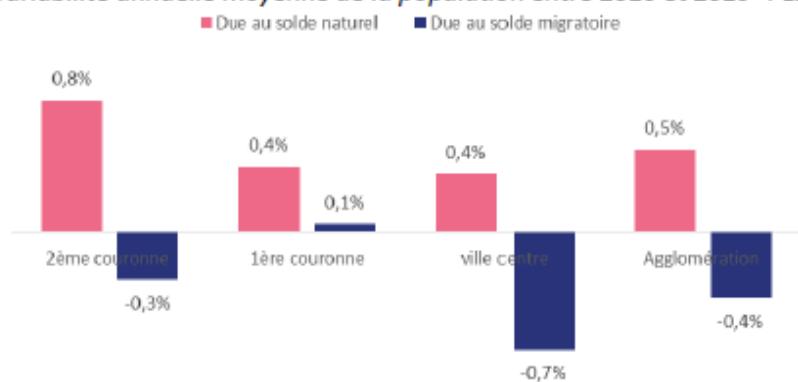
Sur la période 2010-2015, 12 communes perdent des habitants, dont Laval, 8 communes de l'ancienne CCPL et 3 communes de 2<sup>ème</sup> couronne. Ces évolutions confortent le souhait partagé des élus de territoire de poursuivre un développement "maîtrisé" dans les prochaines années, dans l'optique notamment de conforter les équipements scolaires mais aussi pour conserver des ressources fiscales.

L'enjeu est de trouver "un équilibre" dans le développement des différentes communes dans les prochaines années tout en confortant la ville-centre.



Le territoire affiche un **solde migratoire négatif** depuis 1975 (les personnes qui quittent l'agglomération sont plus nombreuses que celles qui y entrent). Le principal moteur de la croissance de l'agglomération est donc aujourd'hui porté par le solde naturel, c'est-à-dire par les naissances. Toutefois ce solde entre les naissances et les décès est également en diminution constante, illustrant une certaine fragilité démographique du territoire.

*(variabilité annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2015- PLH4)*



Le solde migratoire interroge, quant aux opportunité et perspectives pour infléchir la tendance dans les prochaines années. Avec l'arrivée de la LGV, la réduction du temps de trajet et l'amélioration de la fréquence vers Paris, mais également vers Rennes, une interrogation demeure pour voir si cela va représenter une opportunité ou, au contraire, un risque pour le territoire.

La réflexion globale doit donc être engagée à l'échelle de Laval Agglomération sur la stratégie de positionnement résidentiel du territoire. Cette question est en filigrane de la démarche de PLH, pour chercher des solutions permettant d'attirer et/ou fidéliser les familles, les seniors, les jeunes... en proposant des solutions habitat en adéquation aux différents besoins, dans le neuf et dans l'existant.

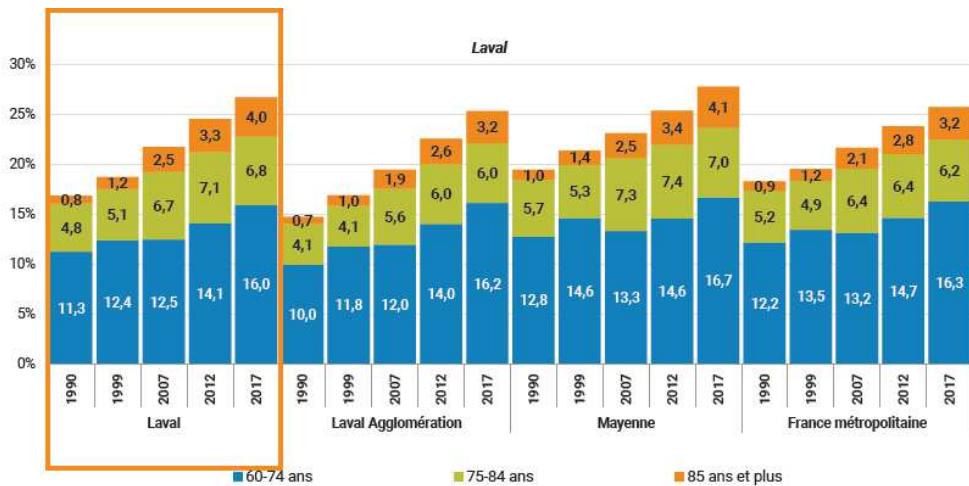
- Un vieillissement non négligeable de la population

Le vieillissement de la population n'est pas propre à la Mayenne et toucherait de manière plus ou moins forte tous les départements français.

En 2010, les moins de 30 ans représentaient 39% de la population, ils représentent 37,5% en 2015.

Inversement, les plus de 60 ans pesaient un peu plus de 21% en 2010, et plus de 24% cinq ans plus tard, reflétant un vieillissement démographique.

La progression des plus de 60 ans au sein de la population a augmenté de +16% entre 2010 et 2015, représentant une progression de près de 3 800 personnes au total et donc un vieillissement généralisé de la population.



Source : INSEE, RP 1990-2017, Traitements Etude Compas Janvier 2021

À noter que, désormais, le territoire de Laval présente un profil générationnel proche de l'échelle nationale, alors qu'il était jusqu'à présent plus jeune. Cette progression est d'autant plus préoccupante que toutes les autres tranches d'âge diminuent.

Les situations diffèrent selon les secteurs. Le vieillissement de population est très marqué en 1ère couronne, en lien notamment avec les vagues précédentes d'installations d'actifs de Laval vers sa périphérie. La progression des retraités s'observe en 2ème couronne.

Le vieillissement de la population est un enjeu important pour le territoire et engendre un certain nombre de besoins, à la fois en termes d'adaptation du parc de logements, mais aussi en termes de création d'offre dédiée.

Selon les communes, des besoins s'expriment pour différents types de produits, en location mais aussi en accession, besoins pour lesquels il conviendra d'envisager la création de produits "intermédiaires" et autres solutions alternatives entre le maintien à domicile et l'offre médicalisée.

Les projections de population à l'horizon 2050 notamment le vieillissement, révèlent les difficultés de renouvellement de la main-d'œuvre. Les départs à la retraite seraient nombreux, notamment pour les générations du baby-boom. Attirer des personnes en âge de travailler serait nécessaire afin de remplacer ces actifs.

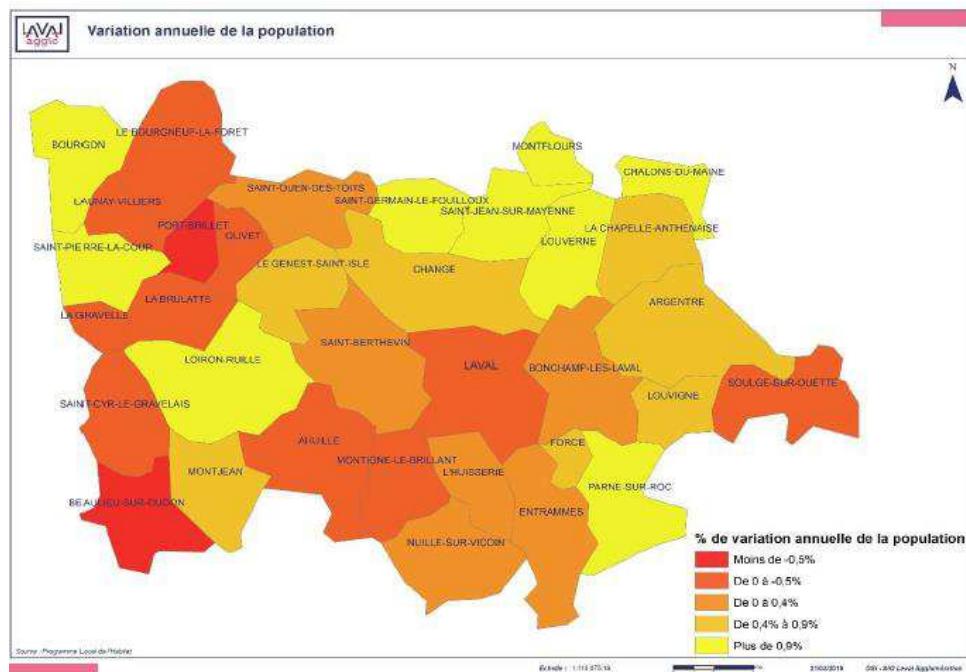
Le souhait des élus de répondre aux enjeux de vieillissement et aux besoins des seniors, est récurrent mais il relève également d'un enjeu de coordination dans les réponses à apporter et d'une stratégie collective, s'appuyant non seulement sur le développement d'une offre neuve adaptée mais aussi sur la mobilisation du parc existant.

Les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire de Laval Agglomération, telles que l'habitat, la mobilité, la santé se traduisent par des actions en faveur des personnes âgées.

#### A titre d'exemples :

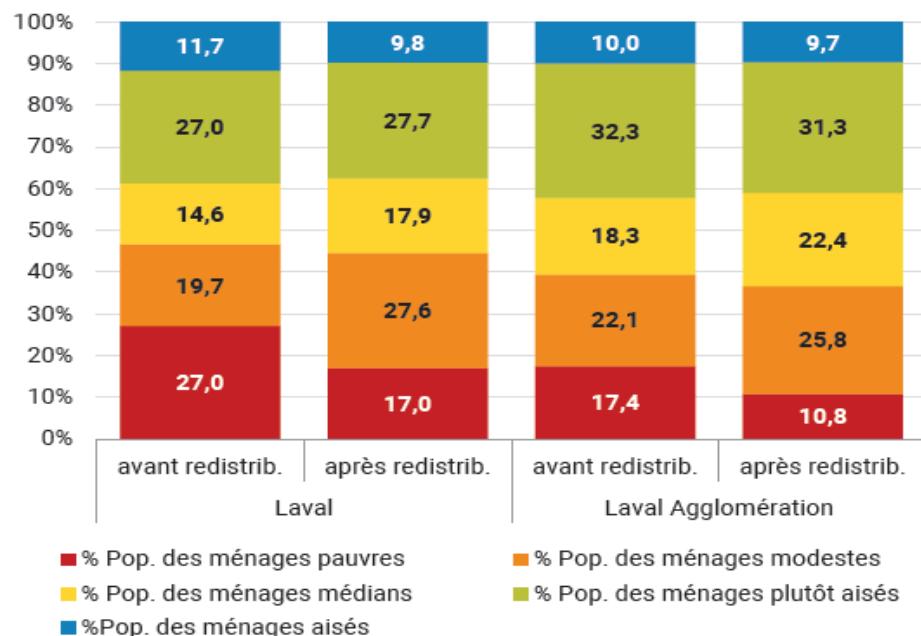
Pour l'habitat, l'action 9 du PLH, a pour objectif d'adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins et au vieillissement de la population, aussi bien dans le parc existant (maintien à domicile) que dans l'offre neuve, dans le parc locatif social et dans le parc privé. Ces actions seront à conduire en lien avec le schéma gérontologique départemental et l'étude actuellement menée par le Conseil Départemental de la Mayenne et l'ADIL. Cette étude engagée en 2017 constituera le socle de la réflexion ; l'action M1 a pour objectif d'inciter les ménages, dont les seniors, à valoriser le potentiel de leur logement ou prendre conscience qu'il n'est plus adapté leurs besoins

Pour la mobilité, le service MOBITUL répond aux besoins des personnes à mobilité réduite, dont les personnes âgées, et permet de se déplacer en toute sérénité.



- Etat de santé de la population**

#### Répartition des populations par catégorie de revenus déclarés et de niveaux de vie



source : Insee Filosofi 2017

On constate :

- Une diminution de 10 points de la pauvreté après redistribution
- Une sous-représentation des ménages aisés et une surreprésentation de la pauvreté

- **Parc locatif (résidences principales, secondaires, logements occasionnels, vacants) / Production annuelle de logements / consommation d'espace (terres artificialisées)**

#### ***Un profil d'offre différencié entre les communes de l'agglomération***

Le territoire recense environ **54 807 logements**, dont 49 915 résidences principales, soit 91% du parc global.

Le parc locatif social pèse environ 16% des résidences principales. Il est représenté essentiellement sur Laval (77%) et les communes de 1<sup>ère</sup> couronne. Le parc HLM représente 25% des résidences principales sur la ville centre. Le Parc HLM est également présent dans les communes de St Berthevin (15% de logements HLM), Changé (10%), La Gravelle (16%), Nuillé sur Vicoin (11%) et l'Huisserie (11% de HLM). Partout ailleurs, le taux de locatif HLM est inférieur à 10%.

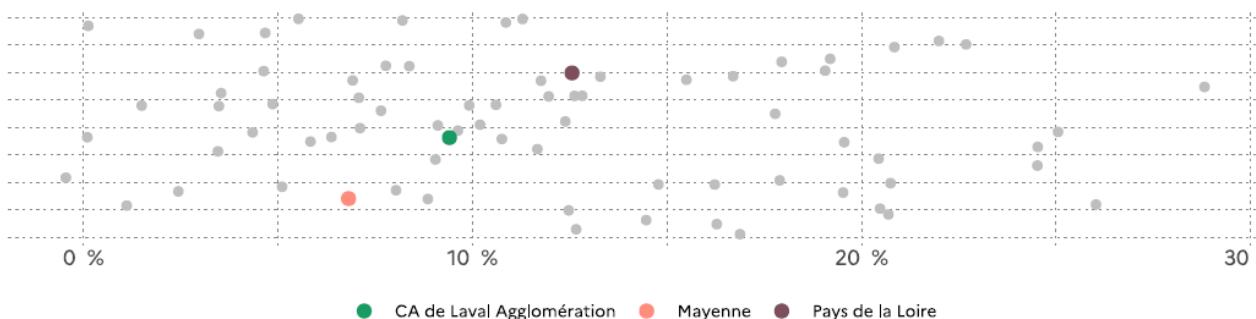
Six communes sont soumises aux obligations de logement social de la loi SRU : Laval, Bonchamp, Changé, L'Huisserie, Louverné et St Berthevin. Seule Laval respect ses objectifs réglementaires. S'il y a bien déficit au sens réglementaire dans les cinq autres communes, toutefois il n'y a pas de véritable déficit du point de vue du marché, qui est jugé équilibré.

Avec plus de **11 993 logements**, le parc locatif privé est important (24% du parc), tout particulièrement sur la ville centre de Laval où il représente 31% des résidences principales, soit 67% du parc locatif privé de l'agglomération.

Seulement six communes comptent plus de 20% de locatif privé ; ce sont avant tout des communes urbaines. C'est dans les communes plus rurales que le parc de propriétaires occupants est le plus fort.

A noter le taux relativement faible de propriétaires sur la ville de Laval : **42%** (Insee 2015).

#### **Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017**



source : INSEE-RP – en gris les autres EPCI

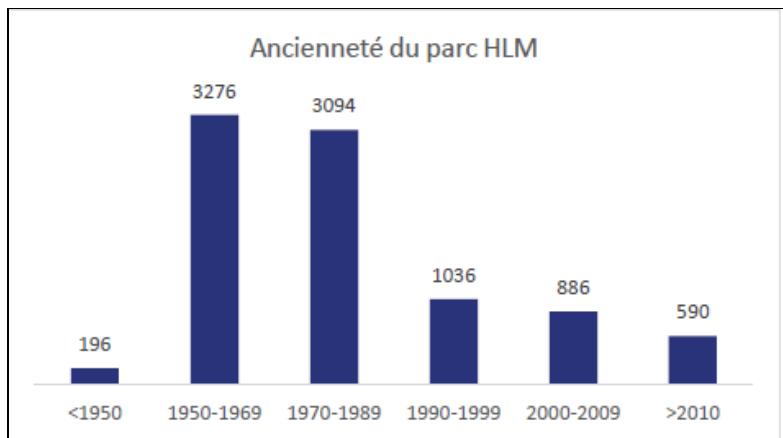
#### **Le parc de logement sociaux HLM et privés**

Selon RPLS, le nombre de logements sociaux HLM de l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à **9 107** logements.

Le parc de logements HLM se répartit entre trois bailleurs sociaux :

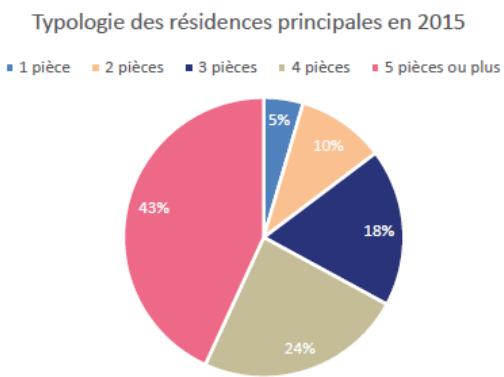
- ✓ Méduane Habitat
- ✓ Mayenne Habitat
- ✓ F2M

Le parc HLM est essentiellement composé de logements collectifs construits avant les années 70.



### ***Une typologie d'habitat inadaptée au desserrement des ménages***

Alors que la taille des ménages est en diminution constante (2.3 personnes par ménage en 2015), le parc de logements demeure majoritairement composé de grands logements (67% de T4 ou plus).



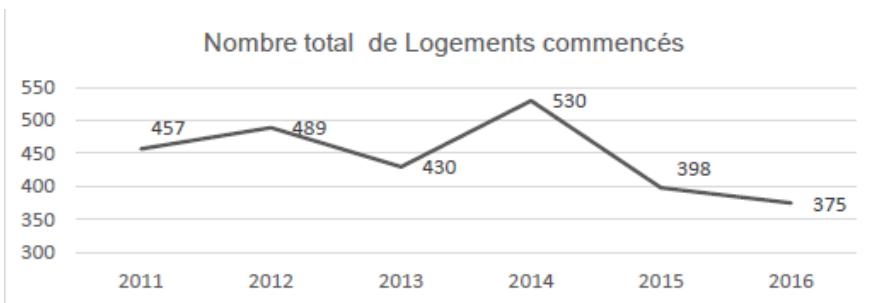
### ***Une diversification des formes d'habitat en cours qui pourrait être plus innovante***

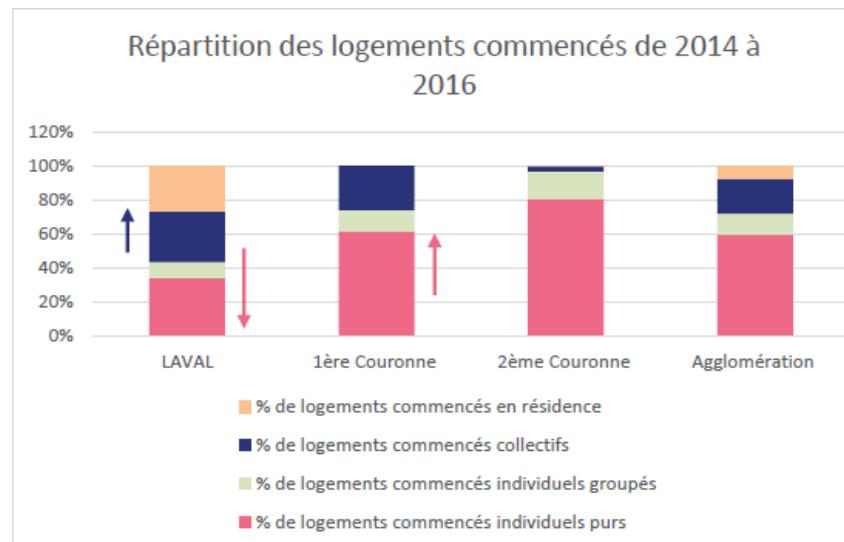
60% des logements commencés sur la période 2011-2013 sont des logements individuels au sens propre du terme ; ils sont encore 60% sur la période 2014-2016.

Le nombre de logements commencés reste stable depuis 2011 :

2011-2013 : 1376 logements commencés

2014-2016 : 1303 logements commencés





Conformément aux enjeux de gestion économe du foncier et aux orientations du SCOT, le territoire de l'agglomération est inscrit dans une logique de diversification des formes urbaines et de développement de formes alternatives à la maison individuelle pur, par le développement parallèle de l'individuel groupé sur des parcelles plus petites.

### ***La politique de Laval Agglo en matière d'habitat***

La politique de Laval Agglo en matière d'habitat est inscrite dans le Programme Local de l'Habitat 2019/2024, modifié en 2020, suite à l'élargissement du périmètre communautaire. À la fois feuille de route et boîte à outils, ce PLH prend en compte les préoccupations du développement durable dans toutes ses dimensions :

- qualité environnementale (énergie, eau, paysage...) en zone rurale comme urbaine pour un développement harmonieux et homogène de l'offre de logements sur le territoire
- économie d'espace. L'étalement urbain, créateur de nouvelles dépenses collectives (réseaux, transport public) est, en effet, contraire à toute logique de développement durable.

C'est une nécessité impérieuse aujourd'hui de penser autre chose que des lotissements à perte de vue, éloignés des zones d'activité professionnelle, des services et des équipements publics

- qualité sociale (mixité d'occupation, diversité générationnelle et familiale, habitat abordable pour les plus modestes... pour favoriser une véritable cohésion sociale

Laval Agglo se fixe pour objectif de loger les familles dans les meilleures conditions possibles et, par la qualité et la richesse de l'offre de logements, d'en attirer de nouvelles ; enfin, de faire en sorte qu'elles n'aillent habiter en 3<sup>e</sup> couronne que par choix de vie et non faute d'avoir les moyens de s'installer dans l'agglomération. Une politique qu'elle met en œuvre avec ses partenaires (État, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, CAF, Maison de l'Habitat...)

Le programme d'actions thématique est structuré selon les orientations stratégiques validées en phase 2.

#### **Orientation n° 1 : Favoriser le réinvestissement du parc existant**

Action n°1 : définir une stratégie foncière territorialisée

Action n°2 : soutenir les communes dans leurs projets de réinvestissement du parc existant

Action n°3 : dans le cadre d'une **OPAH** multithématisante, contribuer à la requalification, la restructuration et la revalorisation du parc de logements privés : copropriétés, monopropriétés, logements individuels

Action n°4 : favoriser l'accession à la propriété dans le parc existant, au travers du dispositif d'appui à l'accession dans l'ancien porté par Laval Agglo et la vente de logements locatifs sociaux

Action n°6 : accompagner la poursuite de la réhabilitation du parc locatif social

Action n°6 : valoriser des « opérations témoins » réalisées au sein du tissu urbain existant / du parc de logements existants

**Orientation n°2 : produire une nouvelle offre diversifiée, de qualité et correspondant à la diversité des besoins et des attentes des ménages actuels et futurs**

Action n°7 : revisiter et adapter le dispositif du permis à points pour le financement du logement locatif social

Action n°8 : positionner Laval Agglomération sur la "carte" des territoires attractifs pour les opérateurs privés

Action n°10 : développer des offres attractives et séduisantes, financièrement abordables en résidences principales pour des familles, en complémentarité de l'offre proposée dans le parc existant

Action n°11 : développer des produits adaptés pour les Gens du Voyage qui souhaitent se sédentariser

**Orientation n°3 : répondre à la diversité des besoins en logements, en organisant la mixité aux différentes échelles, entre les communes et les quartiers**

Action n°13 : pérenniser le partenariat et conforter l'offre pour maintenir le niveau de réponse actuelle pour les ménages les plus défavorisés sur le territoire

Action n°14 : mettre en œuvre les orientations et les objectifs définis dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Action n°15 : mobiliser les moyens nécessaires humains et financiers nécessaires pour gérer les aires d'accueil des Gens du voyage

Orientation n°4 : consolider une offre de services à l'échelle de Laval Agglomération permettant aux ménages d'être acteurs de leur parcours résidentiels

Action n°16 : renforcer « l'inter-partenariat » entre les acteurs de l'habitat et avec leurs partenaires

Action n°17 : Mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique à destination des seniors, en s'appuyant sur des relais

Action n°18 : faciliter la communication auprès des usagers et identifier un interlocuteur généraliste, apte à orienter vers la personne ressource

**Orientation n°5 : renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération (développement économique, rénovation urbaine, environnement...)**

Action n°19 : construire, développer / déployer une véritable stratégie de marketing territorial

Action n°20 : promouvoir l'exemplarité et l'innovation en matière d'habitat

Action n°21 : renforcer le lien entre le PLH et les autres politiques sectorielles

Action n°22 : renforcer le rôle du service habitat comme pôle ressources / d'expertise auprès des communes

Action n°23 : renforcer l'articulation habitat/développement économique

**Orientation n°6 : conforter le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation du PLH**

Action n°24 : réaffirmer l'enjeu d'une présence systématique de toutes les communes à la Commission Habitat

Action n°25 : contractualiser avec les différents partenaires -prestataires des conventions d'objectifs et de moyens

Action n°26 : organiser un temps d'échange annuel avec l'ensemble des partenaires de l'habitat : Les Rencontres Habitat

Action n°27 : renforcer le dispositif d'observation

**Besoins des seniors : une offre dédiée en structures et résidences**

L'offre proposée sur le territoire est principalement en structures. Des EHPAD dans les différentes communes de 1<sup>ère</sup> couronne. L'offre en résidences privées est jugée trop chère et donc peu accessible financièrement pour des petites retraites. Le CCAS de Laval fait le constat d'une réelle précarisation des seniors (niveau de surendettement important ;

75% des personnes âgées accueillies ont de très petites retraites). Cela pose la question de l'accès et du maintien dans le logement.

D'autre part, le recul de la moyenne d'âge dans les structures médicalisées (90 ans en moyenne) pose également la question du développement de solutions alternatives pour permettre le parcours résidentiel des aînés tout au long de la vie sur le territoire.

L'ex-Pays de Loiron compte 3 établissements à destination des personnes âgées : EHPAD de la commune du Bourgneuf la Forêt, de Port-brillet et la résidence autonomie de la commune de St Ouen des Toits.

#### **Les constats du CCAS sur les personnes âgées**

Le CCAS de Laval est très investi auprès des publics âgés. Outre la gestion d'EHPAD, un groupe de travail « Ville amie des Aînés » a été mis en place, avec un chargé de mission dédié. Le CCAS travaille également à la mise en place d'actions collectives auprès du public âgé: lutte contre l'isolement, nutrition,... Depuis 2014, à l'échelle régionale (financement ARS), une « équipe d'appui en adaptation » a été mise en place pour favoriser le maintien à domicile (réalisation de diagnostics ergonomiques, préconisation de travaux). L'équipe, dont le CCAS, travaille en lien avec les bailleurs sociaux pour l'adaptation des logements à la perte de mobilité, et l'aménagement d'espaces publics aux abords des logements. Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Mayenne a lancé en 2019 le dispositif "May'Ainés" pour une durée de trois ans.

#### **La réponse aux besoins en logements des seniors : une diversité de solutions à développer, dans le neuf et dans l'existant**

L'enjeu est d'être en capacité de proposer une diversité de solutions dans le parc « non médicalisé », notamment en appartement, près des pôles de services et de commerces. Les communes constatent une demande nouvelle de seniors (habitant souvent la commune) qui souhaitent accéder à des logements adaptés près des services et des commerces, notamment des appartements. Ces seniors constituent une clientèle non négligeable pour le marché immobilier, en locatif et en accession : ils représentent un tiers des acquéreurs dans les programmes de vente de certains collectifs sur la ville centre. Cette offre neuve bien placée en cœur de ville trouve facilement preneur et permet de contribuer au renouvellement des pavillons en lotissement. Elle permet les parcours résidentiels.

Sur Laval, le CCAS souhaite mener une réflexion sur le déploiement d'une offre alternative à l'entrée en structure (type foyer-logement) à loyer modéré pour faciliter l'accès des ménages les plus modestes.

Un autre enjeu se pose en priorité : comment laisser le choix aux seniors de rester le plus longtemps possible dans leur logement et leur quartier ?

Dans cette optique, outre l'appui à la réhabilitation / adaptation des logements existants qui constituera la clef de voute des programmes en faveur des seniors que le PLH peut soutenir, des pistes d'innovation de plusieurs ordres pourraient être explorées :

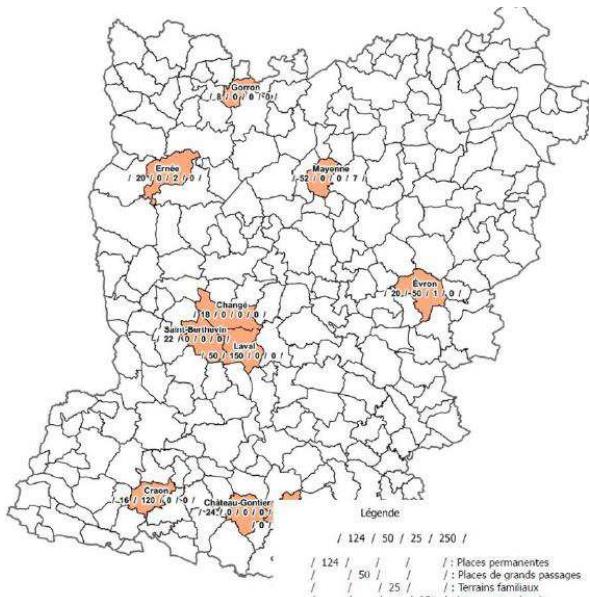
- Développer dans les différents secteurs de l'agglomération des offres d'habitat locatif « groupé », à destination prioritaire des seniors venant de quitter un logement dont ils étaient propriétaires à proximité. Tout en proposant de l'habitat individuel de plain-pied, ces logements présentent l'avantage de nécessiter très peu d'entretien, avec peu d'espaces extérieurs.
- Stimuler les initiatives d'habitat communautaire, partagé, associant plusieurs personnes âgées mais également de l'habitat intergénérationnel.
- Favoriser des programmes neufs avec des logements modulables, permettant de scinder / regrouper des logements en fonction des étapes de la vie, et notamment permettant de vendre / louer facilement une pièce pour les propriétaires devenant âgés.

#### **Des réponses à apporter aux situations de sédentarisation**

Laval Agglomération est en conformité avec les prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Elle dispose de **trois aires d'accueil** : La Gaufrie à Laval (50 places), L'Églanière à Saint-Berthevin (22 places) et Le Pré de Guette à Changé (18 places). Sur ces aires d'accueil, la durée moyenne de séjour est de 40 jours/an.

Les taux d'occupation sont supérieurs à 50%, hormis sur La Gaufrie. Sur cette aire, un conflit entre résidents, lié à la forte appropriation du terrain par une famille (actes violents), entraîne le départ des autres familles et réduit, de fait, considérablement le taux d'occupation.

**Une aire de grand passage** est située à Laval pouvant accueillir 100 à 150 caravanes (sur 3 hectares). Il existe également **une aire « d'événements familiaux »** pouvant accueillir 40 caravanes (en cas d'hospitalisation ou de décès).



NB : Goron - aire fermée depuis 2013

Source : DDT53

Près de 490 hectares de foncier consommés en 10 ans pour l'habitat

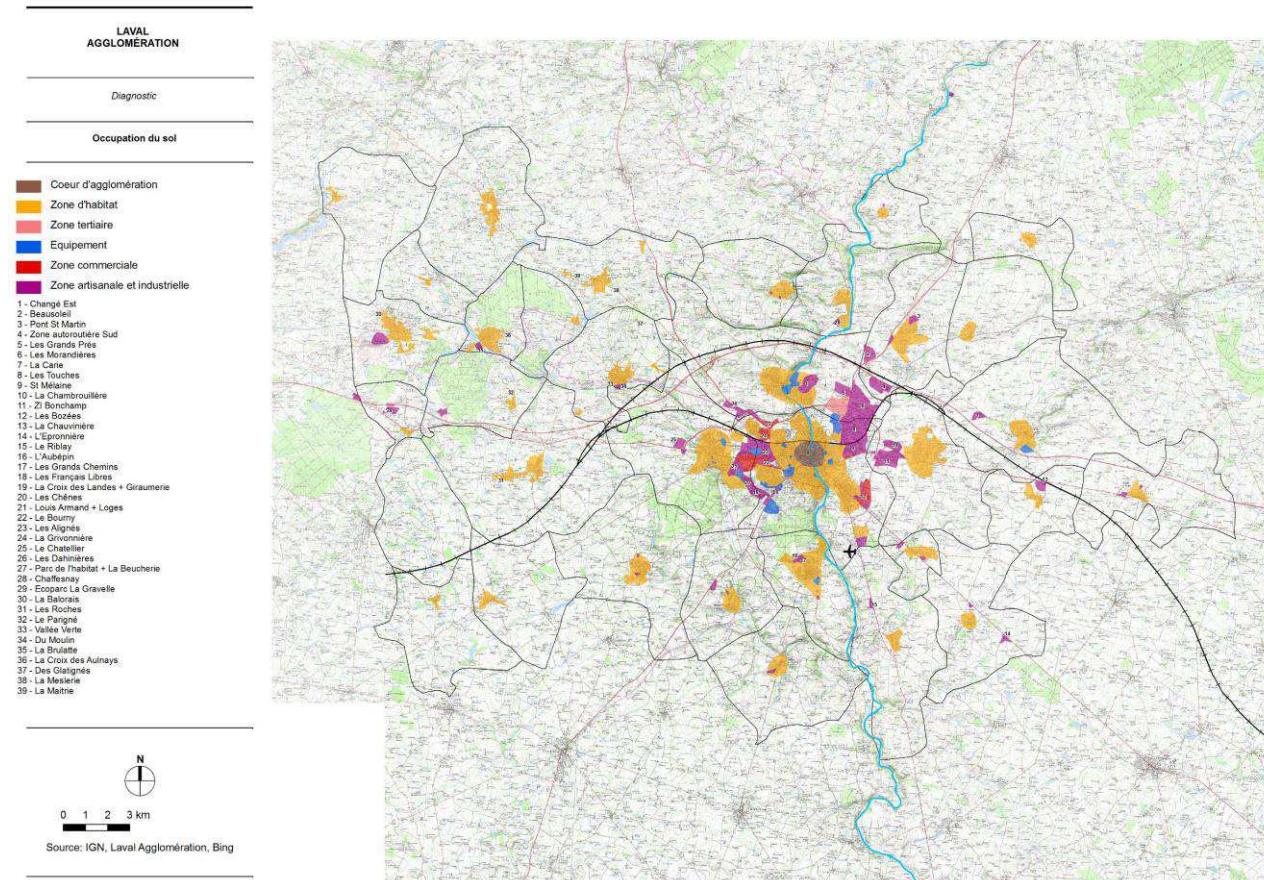
Le SCOT a calculé que 490 ha de foncier ont été consommés à destination de l'habitat en 10 ans (de 2001 à 2011), soit 49 ha en moyenne par an. Le rythme de consommation varie d'une commune à l'autre, et est notamment corrélé au degré de maîtrise foncière qui est hétérogène selon les communes. La carte fait notamment apparaître de nombreuses zones d'extension de la tache urbaine autour du noyau urbain de l'agglomération, ainsi qu'autour des bourgs de toutes les communes.

Désormais, le SCOT affiche des objectifs de réduction des consommations foncières. Ainsi, la consommation d'espace pour l'habitat doit passer en moyenne de 49 ha/an à 44 ha/an sur la période 2016-2030. Pour réduire la consommation foncière, le SCOT prescrit également des niveaux de densités à respecter dans les opérations des différents secteurs, et modulés selon les communes : de 12 à 40 logements à l'hectare pour les opérations d'extension, de 16 à 50 logements à l'hectare pour les opérations de comblement du tissu urbain existant.

### **Lutte contre l'artificialisation des sols**

Même si la consommation foncière a été importante sur les années précédant le PLUi, le tissu urbanisé du territoire présente un potentiel de densification relativement important, que ce soit sur les secteurs d'habitat ou d'activités. Afin de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les années à venir, la mobilisation de ce potentiel foncier est prioritaire.

## 14% du territoire artificialisé

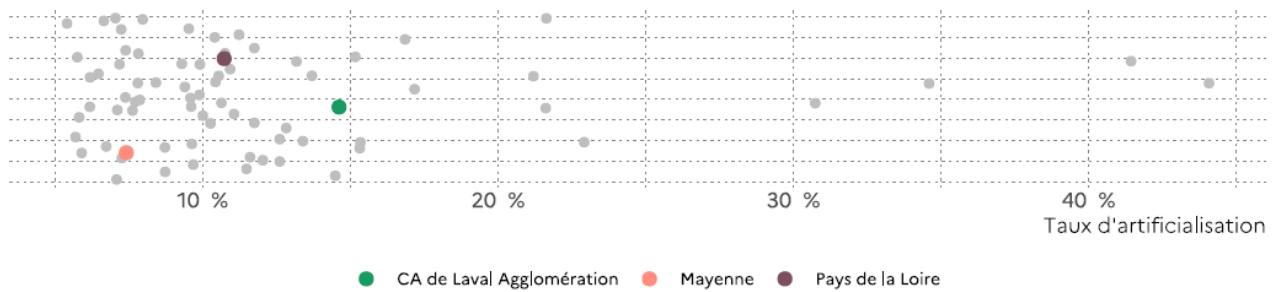


Source : Diagnostic Elaboration SDAC 2019 juin

Territoire	Taux d'artificialisation (en %)	Évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016	Espaces artificialisés en hectare en 2016	Évolution des espaces artificialisés entre 2013 et 2016 en hectare	Espaces artificialisés supplémentaire par habitant entre 2011 et 2019 (en m <sup>2</sup> )
<b>CA de Laval Agglomération</b>	<b>14,6</b>	<b>0,1</b>	<b>9 904,3</b>	<b>99,7</b>	<b>1 408,1</b>
Mayenne	7,4	0,1	38 575,4	381,1	4 179,6
Pays de la Loire	10,7	0,1	349 749,7	4 863,6	773,8
France métropolitaine	-	-	-	-	844,3

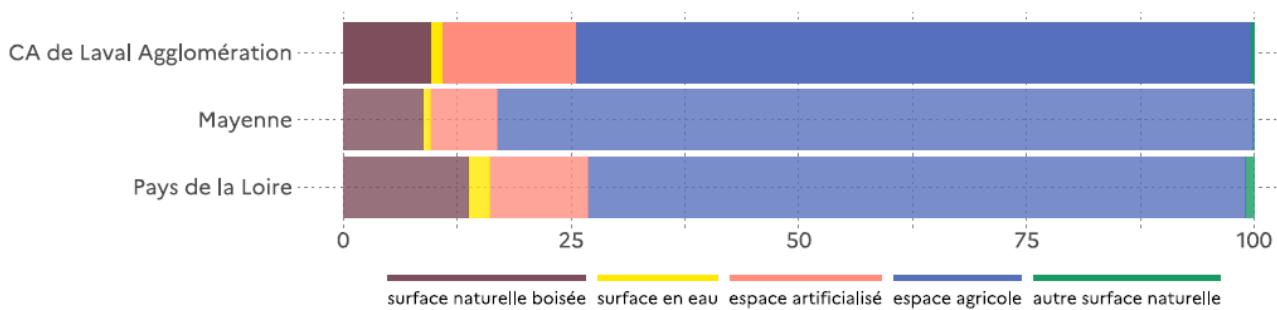
source : OCSGE, observatoire de l'artificialisation, INSEE

### Taux d'artificialisation par EPCI en Pays de la Loire



source : OCGSE 2016, en gris les autres EPCI

### Occupation du sol



source : OCSGE

## II- ÉVOLUTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

### Analyse de la dynamique économique (Emploi)

En 2019, en Mayenne, le taux de chômage est l'un des plus faibles de France, au 3e rang. Il est plus faible depuis plusieurs décennies et à tout âge. Les Mayennais sont davantage en activité que les habitants du référentiel, notamment les femmes. Moins souvent au chômage, ils sont moins exposés à la précarité. Toutefois, la position favorable des Mayennais vis-à-vis de l'emploi peut constituer un frein au développement des entreprises. En effet, le stock de main-d'œuvre disponible est relativement faible et les employeurs expriment des difficultés de recrutement, notamment pour des emplois peu qualifiés. Avec la baisse projetée du nombre d'actifs dans le département, attirer de nouveaux ménages en âge de travailler paraît nécessaire pour répondre aux intentions d'embauche. Toutefois, la faible rémunération des salariés mayennais peut constituer un frein à cette attractivité. Quant au niveau de diplôme des salariés, en note en Mayenne, que les salariés sont plus diplômés que dans le référentiel et les emplois y sont de nature moins qualifiée. Par conséquent, les mayennais occupent plus fréquemment un emploi d'un niveau de qualification inférieur à leur diplôme. Les jeunes mayennais qui souhaitent rester travailler dans le département ont donc plus de difficultés à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications.

- Une croissance de l'emploi et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

Le taux de chômage varie de 5.2% sur la zone d'emploi de Château-Gontier à 5.5% sur celle de Laval. Le développement économique est essentiellement porté par les activités tertiaires (75% des emplois en 2016). **5 308 chômeurs** en 2016 soit 7.6% de la population des 15-64 ans.

Le territoire se caractérise par une forte dynamique économique et une croissance atone de la population. Cette situation crée de fortes tensions sur le marché de l'emploi qui entravent le développement des entreprises locales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Laval Agglomération comptait sur son territoire **56 203 emplois**, dont 51 145 emplois salariés (publics et privés) et 5 058 emplois non-salariés soit:

- **45 %** des emplois du département de la Mayenne
- **3,7 %** des emplois de la Région des Pays de la Loire

Avec un taux de chômage de **5,5%** au 31 décembre 2020, le territoire se trouve dans une situation de quasi plein emploi et doit attirer des candidats d'autres territoires pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

**La Mayenne est le 3<sup>ème</sup> département de France avec le plus faible taux de chômage.**

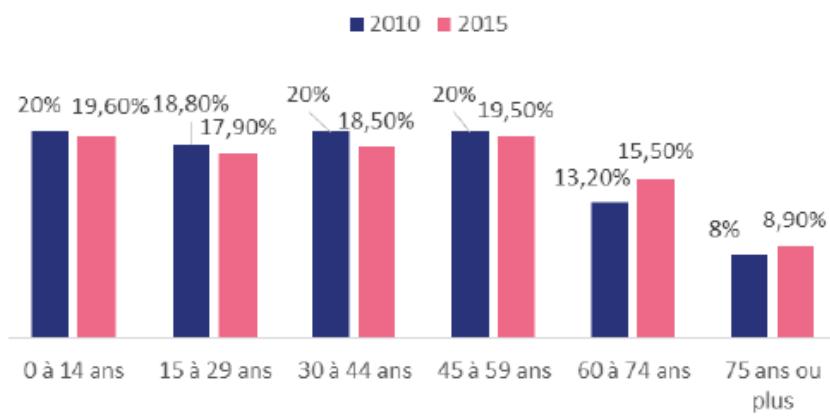
L'emploi salarié du secteur privé augmente de manière régulière depuis 5 ans avec une croissance de plus de 1% par an. On compte ainsi **43 725** emplois du secteur privé sur le territoire de Laval Agglomération.

A noter: Dans un contexte où la population du territoire vieillit et le nombre de naissances diminue, le risque pour Laval Agglomération de perdre de la population dans les années à venir est réel, sauf déploiement d'une stratégie d'attractivité offensive permettant d'obtenir un solde migratoire positif.

Dans le même temps et même si le contexte du moment (Covid 19) génère une forte augmentation du chômage, de manière tendancielle, il est vraisemblable que le territoire restera marqué par de fortes tensions en matière d'emploi en particulier sur les profils les plus qualifiés.

**Dans ces conditions, la croissance démographique apparaît donc comme un enjeu clé des années à venir pour la dynamique économique du territoire.**

#### Population par tranche d'âge



### Population (15-64 ans) par type d'activité – 2016

Population (15-64 ans) par type d'activité - 2016

Indicateurs	CA de Laval Agglomération	France
<u>Ensemble</u>	70 053	41 624 266
Actifs : (%)	74,7	73,8
- actifs en emploi (%)	67,1 ▲	63,4
- chômeurs (%)	7,6 ▼	10,4
Inactifs : (%)	25,3 ▼	26,2
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	11,0 ▲	10,6
- retraités ou préretraités (%)	8,5 ▲	6,9
- autres inactifs (%)	5,8 ▼	8,7

(Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale 2016)

### Emploi par catégorie socioprofessionnelle – 2016

Catégorie	Nombre		%	
	CA de Laval Agglomération	France	CA de Laval Agglomération	France
Agriculteurs, exploitants	693	431 376	1,2	1,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2 388	1 765 838	4,3	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 726	4 698 574	13,8	17,8
Professions intermédiaires	15 431	6 829 872	27,7	25,9
Employés	14 718	7 347 215	26,4	27,9
Ouvriers	14 831	5 272 144	26,6	20,0
<b>Total</b>	<b>55 787</b>	<b>26 345 019</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail – 2016

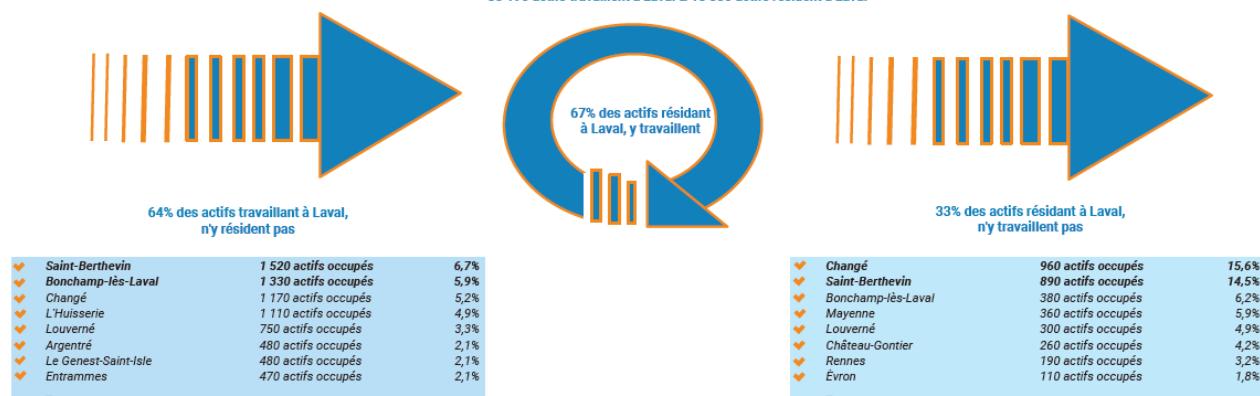
### Emploi selon le secteur d'activité - 2016

Catégorie	Nombre		Dont salariés %	
	CA de Laval Agglomération	France	CA de Laval Agglomération	France
Agriculture	1 324	705 188	48.1	40.8
Industrie	9 171	3 214 789	95.5	93.6
Construction	3 379	1 702 589	87.9	76.3
Commerce, transport, services divers	24 326	12 218 959	90.8	86.5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	17 586	8 503 494	96	94.1
<b>Ensemble</b>	<b>55 787</b>	<b>26 345 019</b>	<b>92.2</b>	<b>88</b>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail – 2016

### Les modalités professionnelles journalières en 2017 – source Insee, Fichiers détail 2017

35 190 actifs travaillent à Laval & 18 830 actifs résident à Laval



- 12 680 emplois occupés par les actifs du territoire (67%)
- 960 actifs travaillant à Changé
- 890 actifs travaillant à Saint Berthevin

- **Un tissu économique local riche et fortement tourné vers l'industrie.**

Le tissu économique local est basé sur un écosystème entrepreneurial très organisé permettant un développement harmonieux du territoire. Ainsi, le territoire fait cohabiter des activités industrielles de premier plan (Lactalis, Gruau, Mann Hummel, Thales, Hutchinson, Ceva, Bridor...) avec des activités numériques et de services. En particulier, Laval est la capitale européenne de la Réalité Virtuelle grâce à l'évènement annuel Laval Virtual.

Le territoire bénéficie des labels Cœur de Ville, French Fab et French Tech, Petite ville de demain.

Le secteur industriel emploie 22% des salariés du secteur privé du territoire (11% en moyenne nationale). Si on y ajoute les intérimaires et l'ensemble des services associés à la production industrielle (maintenance, entretien, comptabilité, transport, expertise...), le secteur industriel est générateur de près de 35% des emplois du territoire.

Emplois salariés du secteur privé:

Secteurs d'activités	2013	2015	2018	Evolution (2013-2015)		Evolution (2015-2018)	
				Nbre	%	Nbre	%
Services (hors interim)	18 080	18 283	19 117	203	1%	834	5%
Commerce	5 849	5 738	5 829	- 111	-2%	91	2%
Construction	3 151	2 913	3 045	- 238	-8%	132	5%
Hébergement restauration	1 242	1 189	1 232	- 53	-4%	43	4%
Industrie	9 401	8 998	9 499	- 403	-4%	501	6%
Interim	1 647	1 890	2 434	243	15%	544	29%
Activité relevant de la MSA	3 066	2 918	2 569	- 148	-5%	349	-12%
<b>TOTAL</b>	<b>42 436</b>	<b>41 929</b>	<b>43 725</b>	<b>- 507</b>	<b>-1%</b>	<b>1 796</b>	<b>4%</b>

La production industrielle locale est très diversifiée et marquée par une forte activité de sous-traitance et une activité agro-alimentaire de premier plan. Ainsi, les secteurs de la métallurgie et de l'automobile emploient 41% des salariés de l'industrie du territoire. Le secteur agro-alimentaire emploie 12% des salariés de l'industrie auquel il faut ajouter des activités de sièges importantes.

#### ***Focus Démarche "Territoires d'industrie"***

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et des entreprises, au service de l'industrie et de leurs territoires.

Cette approche repose sur deux principes :

- Un **principe de ciblage** visant spécifiquement à soutenir les entreprises situées sur des territoires à forts enjeux industriels identifiés;
- un **principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux: industriels, EPCI au service d'une **approche « du bas vers le haut »**.

Le territoire de Laval Agglomération a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. L'ambition du Territoire d'industrie est de permettre conjointement, à travers un processus partenarial :

- de renforcer et d'accélérer la structuration et l'attractivité du territoire pour accompagner et favoriser la dynamique industrielle ;
- d'inciter, favoriser et accompagner les initiatives, investissements et démarches individuelles et collectives d'entreprises susceptibles de renforcer la dynamique économique du territoire, le développement du capital humain et la création d'équipements structurants.

Le futur contrat territorialisé « Territoires d'industrie » pourra ainsi contribuer à :

- faciliter le développement des plus grandes entreprises (simplification...) ;
- accompagner les PME/TPE dans leur évolution vers l'industrie du futur (formation, recrutement, innovation, diagnostic...) ;
- soutenir une ou plusieurs filières industrielles d'excellence du territoire ;
- aider par un financement tant en fonctionnement qu'en investissement, les collectivités à mettre en place les conditions indispensables à l'accompagnement des entreprises (attractivité, logement, mobilité, infrastructures numériques, zones d'activités, équipement et dispositif favorisant les fonctionnements collaboratifs...).

Structuré sur la base des enjeux identifiés, le plan d'actions recense les thématiques pouvant faire l'objet de fiches actions qui, sur la base d'un travail partenarial, pourront être annexées comme avenant au présent protocole.

**Axe 1 - Répondre aux besoins de recrutement des entreprises par l'adaptation des formations, la promotion du secteur et des emplois industriels, l'accompagnement RH des entreprises et l'attractivité du territoire pour les salariés.**

- Développer une offre d'attractivité visant à attirer et fidéliser des compétences non disponibles sur le territoire. Pilote Laval Economie
- Mettre en place des dispositifs permettant de promouvoir les métiers de l'industrie et accompagner les transitions professionnelles. Pilotes Laval Aggl. – Etat - Région
- Développer une offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises du territoire par le développement des acteurs (Centre de formation de la CCI, ESTACA...) Pilote : Région

**Axe 2 - Attirer des entreprises industrielles et conforter la présence et le développement des groupes et entreprises industriels implantés sur le territoire**

- Mettre en place une stratégie d'attractivité des entreprises vers le territoire de Laval Agglomération en identifiant les filières d'excellence du territoire et en favorisant les logiques de ré industrialisation. Pilote: Laval Agglomération - Laval Economie
- Requalifier la zone industrielle des touches. Pilote: Laval Agglomération
- Déployer une stratégie ambitieuse de requalification des friches industrielles (Pebeco, Mine de la Lucette, Bonna Sabla...).Pilote: Laval Economie
- Accompagner le développement de projets de tiers lieux (Level...) Pilote: Level – Laval Economie
- Mettre en place un observatoire du foncier et de l'immobilier économique. Pilote CCI – Laval Economie

**Axe 3 - Accompagner les transitions environnementales et numériques du tissu industriel local**

- Mettre en place une plateforme de transbordement rail route Pilote Laval Agglomération
- Accompagner les projets de transitions écologiques et environnementales des entreprises industrielles. Pilotes CCI – Laval Economie
- Accompagner les projets de numérisation des entreprises industrielles. Pilotes CCI - LMT
- Créer un centre de données à haute efficacité énergétique et environnementale (Data center).Pilote CCI
- Améliorer de la compétitivité des entreprises grâce à l'IA et l'open innovation. Pilote LMT

• **L'Enseignement supérieur : Un moteur pour le territoire**

En Mayenne, l'offre de formation ne répond pas entièrement aux besoins des jeunes étudiants, notamment pour certaines filières universitaires longues ou les cursus de préparation aux grandes écoles. Ils sont nombreux à quitter le département pour suivre ce type de formation. À l'opposé, les formations post-bac plus courtes sont plus présentes sur le territoire. En lien avec les besoins importants du système de santé, les effectifs des cursus paramédicaux augmentent depuis plusieurs années. L'apprentissage et les contrats de professionnalisation sont aussi montés en charge ces dernières années. Ils permettent de compléter les compétences nécessaires sur le territoire, notamment dans l'agroalimentaire où les besoins de recrutement sont élevés.

Sur le département, le niveau de diplômes est élevé et les salariés, en particulier les jeunes, ne trouvent pas toujours d'emploi en adéquation avec leurs qualifications. Après leur bac, 7 jeunes mayennais sur 10 partent poursuivre leurs études ailleurs. L'offre universitaire réduite pousse la majorité des étudiants originaires de Mayenne à partir faire leurs études ailleurs. En revanche, on note une hausse des offres de formation locales pour les professions médicales et paramédicale qui incite les professionnels à s'installer sur place. En 2018, c'est un peu plus de 100 élèves qui sont sortis des deux institutions de formation, un à Laval et un à Mayenne. Pour la kinésithérapie, c'est un peu moins de 40 diplômés. A la rentrée 2019, ce sont 35 places de 1<sup>ère</sup> année commune aux études des professions de santé ouvertes à Laval. Malheureusement, cette augmentation de l'offre de formation ne suffit pas à combler le déficit en infirmiers et kinésithérapeutes. Les besoins sont importants et seront croissants, notamment avec le vieillissement de la population.

Grâce à la mobilisation de tous les partenaires institutionnels départementaux et régionaux, un véritable pôle d'enseignement supérieur et de recherche s'est constitué sur le territoire de Laval Agglomération.

Le pôle lavallois accueille plus de 4 500 étudiants par an, répartis entre 20 établissements : Droit, informatique, nouvelles technologies, biologie, sciences humaines, commerce, finances, gestion, filières agricoles, formation des enseignants...: pas moins de 20 établissements proposent des cursus d'enseignement supérieur jusqu'à bac + 5.

Laval Agglo encourage l'implantation de nouveaux cursus en cohérence avec le tissu économique et les pôles de compétences présents. Elle accueille l'ESTACA, l'ESCI, le 4ème département informatique à l'IUT, le master "Ingénierie du Virtuel et Innovation" de ParisTech Arts et Métiers, ainsi qu'une filière d'excellence dédiée à la réalité virtuelle qui offre une formation de bac à bac+8.

Au-delà, l'agglomération participe financièrement à la construction des équipements nécessaires (restaurant universitaire, cession de terrains pour la construction d'hébergements...) et veille à offrir aux étudiants les meilleures conditions matérielles : extension des horaires des TUL vers le campus en soirée, mise à disposition d'un local associatif, ouverture d'une bibliothèque...

Une vraie qualité de vie étudiante, dans une agglomération à "la bonne échelle" et au cœur d'un environnement technologique porteur.

#### **Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI)**

Le but de ce schéma est de **développer l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation sur le territoire**.

En 15 ans, le nombre d'étudiants a augmenté de **43%** sur le territoire. Laval Agglo ne compte pas s'arrêter là et souhaite continuer sur sa lancée. Avant de réfléchir à une stratégie pour développer l'enseignement supérieur, Laval Agglo a souhaité faire un état des lieux de l'offre et la qualité des formations d'enseignement supérieur.

#### **Un socle solide pour un développement**

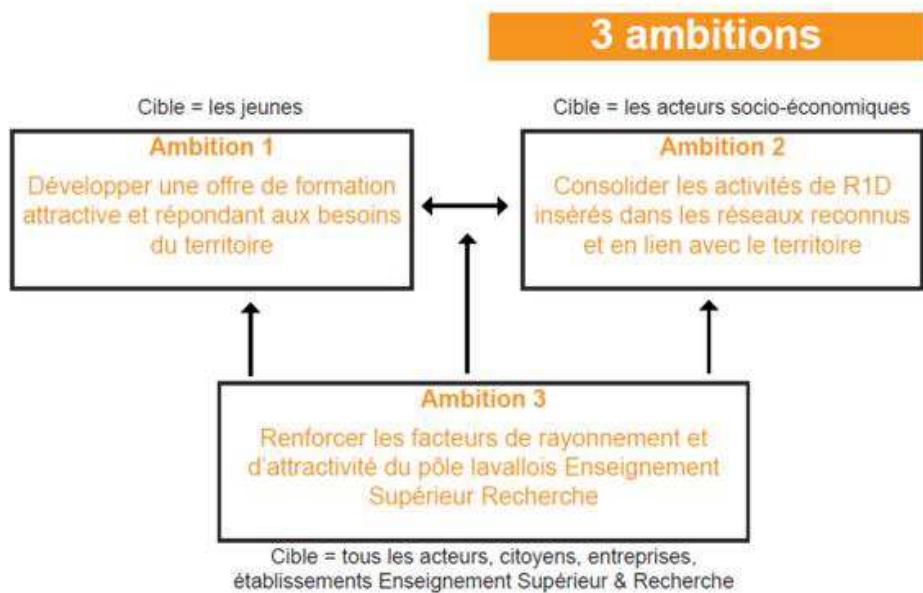
- ✓ La forte attractivité de certaines formations
- ✓ La présence importante de chercheurs, de doctorants
- ✓ Un ancrage local de la recherche dans le numérique
- ✓ La présence de centres de ressources renommés (CLARTÉ et CEMCAT)
- ✓ Une image forte sur la réalité virtuelle avec "Les Rencontres annuelles de la réalité virtuelle"
- ✓ L'équilibre entre formations universitaires, écoles d'ingénieurs, STS et autres écoles en santé, tertiaire
- ✓ La présence nombreuse de parcours bac-3/bac+3
- ✓ Un continuum bac+2/bac+5 en émergence
- ✓ Des services de logements et de restauration de qualité pour les étudiants
- ✓ Une dynamique d'innovation autour de l'entrepreneuriat
- ✓ Un soutien important des collectivités locales.

En matière de soutien aux projets d'enseignement supérieur et de recherche, Laval Agglomération a conclu avec la Région, cheffe de file en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, **une convention territoriale d'exercice concerté** afin de permettre à chaque collectivité de participer au développement des établissements et des activités d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire, librement tout en partageant les informations pour garantir une action commune plus efficace. L'intervention de Laval Agglomération s'appuie donc sur le cadre mis en place par la stratégie régionale d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation des Pays de la Loire. Dans ce cadre, les collectivités peuvent s'entendre pour soutenir et encourager, ensemble ou séparément des projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

#### **Des facteurs limitants**

- ✓ Une attractivité moyenne liée à un manque d'identification de Laval comme un pôle universitaire et à une faible intensité et/ou visibilité de la vie étudiante
- ✓ Une faiblesse de l'offre de formation en lettres et sciences humaines et sociales
- ✓ 2 formations universitaires en sciences et techniques, hors informatique et peu de BTS à vocation industrielle, sans compter les formations dans le champ du numérique
- ✓ Les passerelles et articulations entre les formations comme entre établissements sont insuffisantes pour faciliter les parcours sur le site (entre bac+2 et bac+5)
- ✓ La dimension internationale des formations est peu développée
- ✓ Le faible impact local de la recherche, dans les domaines autres que le numérique
- ✓ Un déficit d'information auprès des acteurs économiques

## La stratégie



## La vie étudiante

- ✓ La présence d'un CROUS Nantes Pays de la Loire sur le territoire
- ✓ Le restaurant universitaire de l'Aubépin
- ✓ Le centre d'information jeunesse
- ✓ Les établissements et formations
- ✓ 7 Lycées
- ✓ 3 Centres d'apprentissage
- ✓ 7 Établissements supérieurs publics
- ✓ 13 Établissements supérieurs privés
- ✓ Un suivi médical des étudiants mis en place sur le Campus

## Les laboratoires de recherche

La diffusion de l'innovation sur le territoire passe par le soutien aux filières d'excellence et à la recherche. Laval Agglomération s'investit par la poursuite de la structuration des principales équipes de recherche et la dynamisation des programmes de Recherche et Développement avec les démarches d'innovation des entreprises locales, quelle que soit leur taille.

### Les activités de recherche de l'Université du Maine à Laval

Une présence sur LAVAL au travers de 4 laboratoires :

- 1- Le laboratoire MMS (Mer, Molécule, Santé)
- 2- Le laboratoire LIUM (Laboratoire d'Informatique de l'Université du Maine)
- 3- Le GAINS (Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux)
- 4- Le CREN (Centre de Recherche en Éducation de Nantes)

Au global, la recherche de l'Université du Maine sur LAVAL, c'est 23 enseignants chercheurs et 10 doctorants.

### Le CERIUM

Le CERIUM est le Centre de Recherche et d'Innovation de l'Université du Maine en Mayenne, ce bâtiment est dédié à la recherche de l'Université du Maine sur le campus de Laval. Ce lieu permet à tous les chercheurs de se retrouver au sein de leur propre espace avec une salle de réunion, des bureaux pour accueillir les doctorants, un plateau recherche informatique, ainsi qu'une aile dédiée à la recherche en biologie. Ce centre dispose d'équipements qualitatifs en informatique et en biologie.

### **Les activités de recherche de l'E.S.T.A.C.A. à Laval**

Une présence sur LAVAL au travers de 2 laboratoires :

- 1- Le laboratoire S2ET (Systèmes et Énergies Embarquées pour les Transports)**
- 2- Le laboratoire MSCE (Mécanique des Structures Composites et Environnement)**

### **Les activités de recherche de l'E.S.I.E.A à Laval**

Une présence sur LAVAL au travers de 2 laboratoires :

- 1- Le laboratoire CNS (Confiance Numérique et Sécurité)**
- 2- Le laboratoire INSH (Interactions Numériques, Santé et Handicap)**

### **Les activités de recherche de l'E.N.S.A.M. à Laval**

Une présence sur LAVAL au travers du LAMPA, Laboratoire Angevin de Mécanique, Procédés et Innovation et plus particulièrement de son équipe Presence & Innovation. L'équipe recherche présente sur Laval réunit : 2 enseignants chercheurs, 5 doctorants, 3 ingénieurs de recherche, 2 personnels administratifs.

- 1 - Le LAMPA, Laboratoire Angevin de Mécanique, Procédés et Innovation et plus particulièrement de son équipe Presence & Innovation**

### **Les activités de recherche de l'UCO à Laval**

Une présence sur LAVAL au travers de collaborations avec le laboratoire :

- 1 - Le LICIA (Langages, Interactions Culturelles, Identités et Apprentissages)**

L'enseignement supérieur et la recherche participent de façon majeure au développement économique par l'offre de compétences répondant aux besoins des entreprises de notre territoire. Leur stimulation est essentielle. Ils influent positivement sur le développement démographique, influencent l'implantation sur le territoire de jeunes et de familles.

C'est pour ces raisons, que Laval Agglomération souhaite définir une politique ambitieuse et concertée de développement de l'enseignement supérieur afin de permettre aux jeunes de notre territoire de bâtir leur avenir.

## **Agriculture (exploitations agricoles, emploi agricole, surfaces exploitées) et alimentation locale**

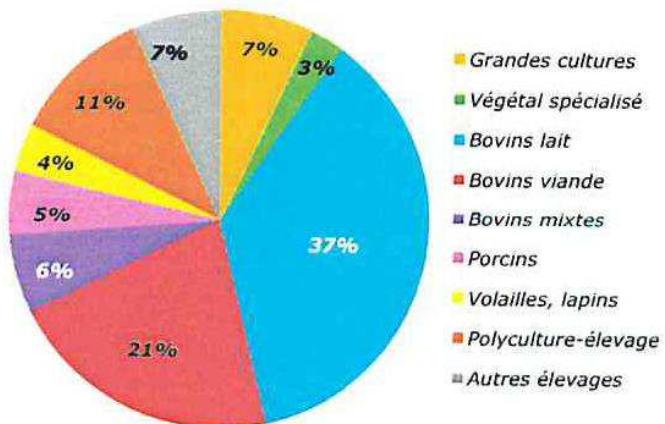
- **Les actifs agricoles** - source MSA & Chambre d'agriculture PDL – données 2018

- ✓ **782** chefs d'exploitations soit 11% du total du département
- ✓ **464** salariés (ETP) soit 30% du total du département
- ✓ **9** installations aidées soit 9% du total du département (*en 2017*)

- **Les entreprises (exploitations agricoles sous statut)**

- ✓ **544** exploitations agricoles soit 11% du total du département
- ✓ **72** hectares de SAU moyenne (*en 2017*)

### **Répartition des exploitations agricoles par orientation de production principale (source : MSA)**



- L'utilisation du sol

- ✓ Surface Agricole Utile totale : **45 475 hectares**
- ✓ Surface Agricole Utile / surface totale en 2017 : **66%** pour une moyenne départementale de **76% sols agricoles**
- ✓ Unité paysagère des vallées du Pays de Laval (marquée par le bocage) qui enchaîne celle de l'agglomération lavalloise (caractérisée par le passage au centre de la rivière La Mayenne et par des infrastructures : autoroute A81, réseau de départementales structurant en étoile depuis Laval, réseau ferré avec la voie ferrée Paris – Brest, LGV)

#### Utilisation des surfaces agricoles



Source : Déclarations PAC, données 2018

- Les productions dominantes

- ✓ Une prépondérance de l'élevage allaitant et des cultures de vente autour de Laval
- ✓ Des élevages de porcs et de volailles nombreux sur le secteur de Loiron
- ✓ Une présence moindre de l'élevage laitier comparativement à l'ensemble du département
- ✓ 8% des exploitations orientées vers l'agriculture biologique

- L'agriculture biologique

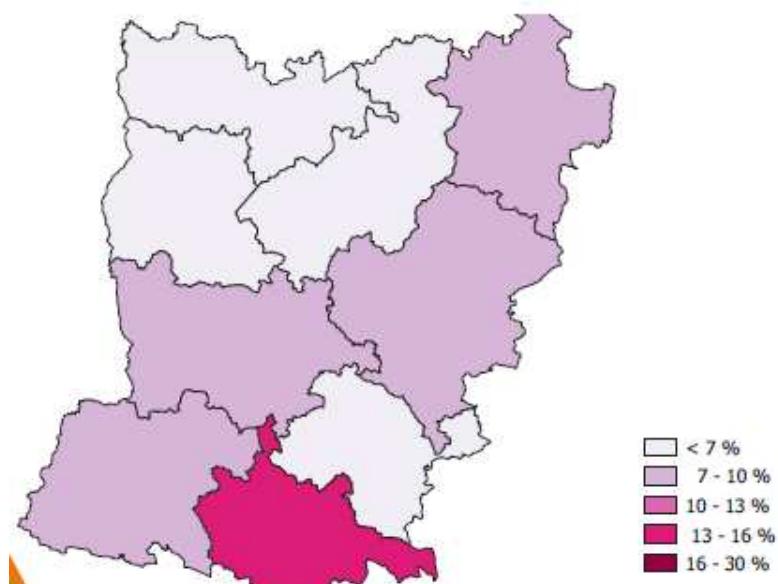
La Mayenne a connu un fort développement vers l'agriculture biologique ces dernières années. En 10 ans, les surfaces engagées en bio ont été multipliées par plus de 3. Ainsi, en 2019, 464 exploitations sont désormais orientées vers ce mode de production soit 7 % des exploitations départementales et 26 963 ha soit 6,9 % de la SAU. Chaque année, 10 à 15 % des installations aidées du département s'orientent vers l'agriculture biologique.

La taille moyenne des exploitations bio est de 58 ha. La Mayenne se caractérise par une orientation très marquée vers la production laitière : 32 % des fermes bio. 38 % des exploitations bio vendent une partie de leur production en vente directe, proportion moindre qu'au niveau régional. Les orientations de production des exploitations du département expliquent ce plus faible pourcentage. L'agriculture mayennaise est particulièrement tournée vers l'élevage avec une proportion d'animaux conduits en bio en progression. À noter que 28 % des brebis sont dès lors élevées en mode de production biologique et environ 6 % du cheptel bovin. La SAU bio est principalement consacrée aux fourrages (75 % de la sole bio).

Les légumes et les fruits, assez peu présents dans ce département, sont très orientés en AB. Les conversions ont encore été très soutenues en 2020 : 8,1 % des exploitations et 7,8 % de la SAU orientées en mode de production biologique. (source : *Observatoire régional agriculture biologique en Mayenne – données 2019*)

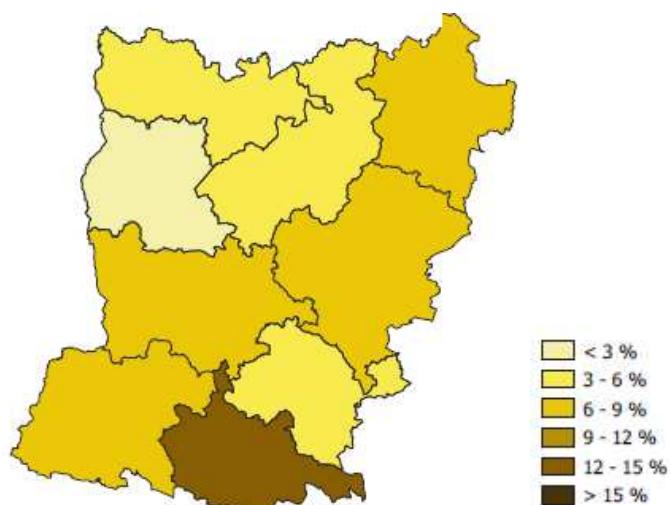
- ✓ Exploitations : **56** soit **13%** du total département
- ✓ Surface Agricole Utile bio / Surface Agricole Utile totale : **7%** pour une moyenne départementale de 7%

#### Répartition des exploitations en bio et en conversion en Mayenne en 2019 (échelle EPCI)



source : *Observatoire régional agriculture biologique en Mayenne – données 2019*

#### Part de SAU en bio et en conversion en Mayenne en 2019 (échelle EPCI)



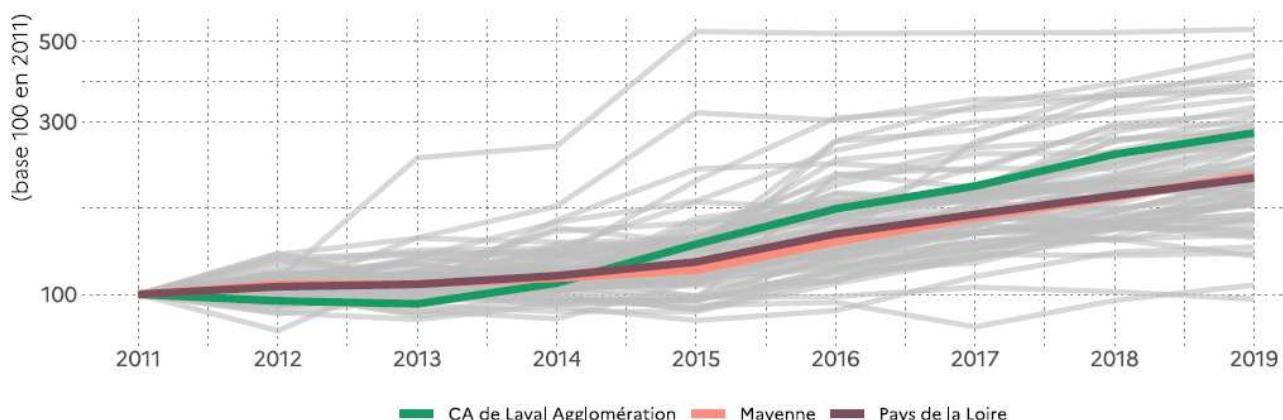
source : Observatoire régional agriculture biologique en Mayenne – données 2019

**Carte des producteurs bio mayennais :** [http://www.civambio53.fr/wp-content/uploads/2020/06/Guide-produits-bio-2020-21\\_VF\\_web6.pdf](http://www.civambio53.fr/wp-content/uploads/2020/06/Guide-produits-bio-2020-21_VF_web6.pdf)

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles en 2010	Surfaces agricoles utiles en 2010 (en hectare)	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2019	Surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique en 2019 (en hectare)
CA de Laval Agglomération	980	47 155	59	3 737
Mayenne	8 065	396 206	442	26 027
Pays de la Loire	34 344	2 099 819	3 477	214 906
France métropolitaine	489 977	26 840 274	-	-

source : RGA, Agence Bio

#### **Evolution des surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique**

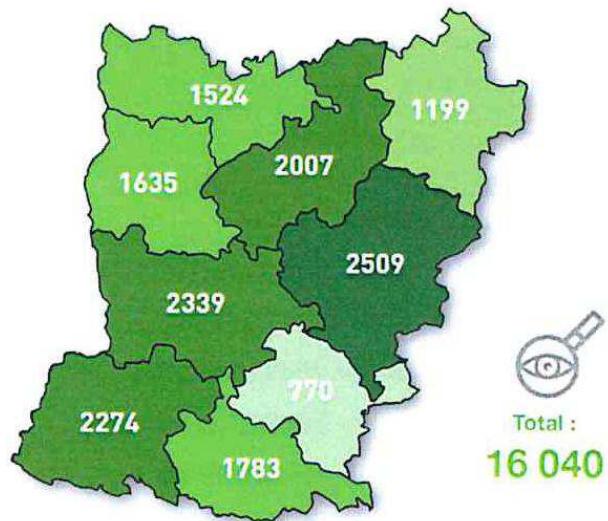


source : Agence Bio, en gris les autres EPCI

- **Les activités agro-alimentaires**

Principales entreprises de transformation : Lactalis, Holvia Porc, Privileg, CAM production et Société Normande de Volailles à Laval, Fromagerie bio du Maine à Entrammes, Brido à Louverné.

### **Nombre d'actifs agricoles et agroalimentaires par EPCI (moyenne 2015-2017)**



Source : Traitement PEP Cas PDL d'après données INSEE-CLAP

**4%** des actifs de la communauté d'agglomération de Laval sont employés dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

- **Le projet alimentaire territorial**

À travers ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, du développement économique et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Laval Agglomération s'est interrogée, dans le cadre de l'élaboration du SCOT et du PLUi : « Quels espaces et quels rôles de l'agriculture sur Laval Agglomération en 2030 ? ».

Les nouveaux élus en 2020 ont exprimé une forte volonté de définir une politique agro-alimentaire sur le territoire, diversifiée, respectueuse de l'environnement, adaptée aux évolutions climatiques, financièrement viable pour les exploitants et les consommateurs. Le projet alimentaire territorial est inscrit dans le projet de territoire 2021-2026 a été labellisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en août 2021.

Un chargé de mission PAT, récemment recruté sur l'agglomération, est dédié à la mise en œuvre collaborative de ce projet avec les élus, les partenaires et les acteurs du territoire, pour ses habitants.

L'élaboration d'un plan d'actions partagé avec les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs, la restauration collective, les associations sociales, permettra de structurer une démarche déjà engagée sur le territoire des 34 communes de Laval Agglomération.

Favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération et l'un des enjeux que s'est fixé Laval Agglomération en mettant en place un PAT afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et reconnaître les agriculteurs comme des acteurs économiques, en développant les circuits courts et en développement de nouvelles filières locales comme le lin, la vigne...

### III- NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

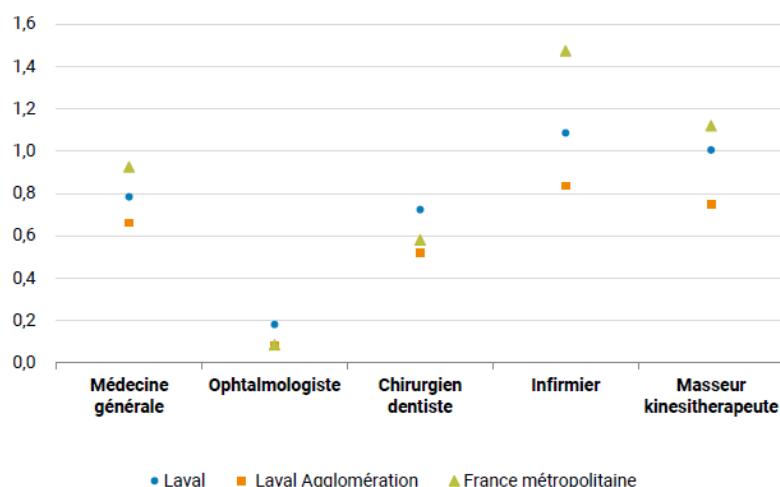
L'agglomération dispose d'une offre satisfaisante en équipements, malgré certains écarts selon leur nature. Ainsi, les équipements d'accueil de la petite enfance sont diversités mais fortement concentrés au cœur de l'agglomération, au même titre que les équipements d'accueil à destination des personnes âgées. Les équipements sportifs et de loisirs sont dotés d'un très bon maillage à l'échelle communale, tandis que l'Espace Mayenne crée une offre rayonnante de grande ampleur. L'aménagement numérique du territoire paraît satisfaisant. Laval Agglomération subit cependant un déficit d'offre en médecins. Il apparaît donc nécessaire de mieux répartir l'offre en équipements à l'échelle de l'agglomération, tout en répondant efficacement aux nouveaux besoins engendrés par la croissance démographique prévue et le vieillissement de la population.

#### Services et commerces (base permanente des équipements BPE - INSEE)

##### • L'offre de soins

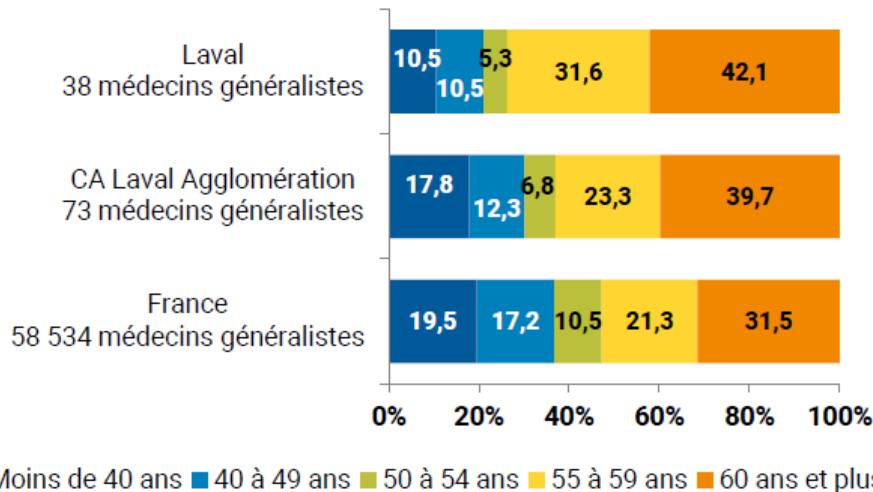
L'accès aux équipements de santé est un des paramètres importants dans l'attractivité d'un territoire et la qualité de vie de ses habitants. En particulier, il pose la question de l'accompagnement de tous les âges de la vie, des soins de premier recours au maintien à domicile, en passant par la prévention. Ce manque d'accès aux soins est un frein à l'installation de nouveaux ménages, voire au maintien de la population sur son territoire.

##### Densité médicale pour 1 000 habitants



source: BPE, 2018 & INSEE, RP2017 – Traitement Compas janvier 2021

##### Répartition par âge des médecins généralistes



source : SNDS, 2019, Traitement Compas Janvier 2021

De façon synthétique, on constate sur le territoire que :

- ✓ une densité médicale défavorable au regard de la France Métropolitaine ;
- ✓ En moyenne 22 consultations par jour (tension plus élevée qu'en France : 20) ;
- ✓ Une volonté des élus d'attirer du personnel médical (aide à la création de maisons médicales pluridisciplinaires).

A l'échelle du département, on note une diminution de l'accessibilité aux médecins généralistes, porte d'entrée du système de santé. Plus de la moitié des généralistes non-remplaçants, en Mayenne, ont plus de 55 ans en 2020. Le territoire sera ainsi confronté dans les années à venir au départ en retraite de nombreux médecins généralistes. Couplée au vieillissement de la population, la démographie médicale et la survie des cabinets existants sont des enjeux majeurs pour les acteurs locaux.

Laval Agglomération souhaite donc participer activement à la lutte contre la densification médicale et construire des solidarités à l'échelle du territoire. Les objectifs définis dans la feuille de route sont les suivants :

- ✓ S'engager pour un centre hospitalier performant ;
- ✓ Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous ;
- ✓ Harmoniser et renforcer les politiques sociales à l'échelle intercommunale pour faire plus pour ceux qui ont le moins.

#### • Le Contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) introduit par la loi HPST de 2009, réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé pour mettre en œuvre une politique régionale de santé au plus près des territoires est un outil de contractualisation porté conjointement par l'Agence régionale de santé et la collectivité, associant le cas échéant d'autres acteurs.

La ville de Laval coordonne le seul Contrat local de santé sur le territoire de Laval Agglomération. Cet outil de contractualisation décliné en plan d'actions de la politique municipale en matière de santé et précisant les financements octroyés par l'Etat s'achève au 31 décembre 2021. L'ARS souhaite que le prochain contrat local de santé (2021-2025) soit porté par Laval Agglomération sans obligation règlementaire. Il appartient à Laval Agglomération de se positionner sur ce sujet en étendant, ou non, ses compétences. Dans l'affirmative, le conseil communautaire aura le choix entre :

- ✓ prendre une nouvelle compétence pleine et entière en matière de santé ;
- ✓ compléter la liste des sujets d'action sociale déclarés d'intérêt communautaire.

### Le contrat local de santé mentale

On note également le portage par Laval Agglomération d'un Contrat Local de Santé mentale, espace de concertation et de coordination rassemblant sur un même territoire tous les acteurs concernés par la santé mentale. Il permet une réflexion partagée, une culture commune, un diagnostic sur les questions de santé mentale pour aboutir à des actions concertées. La pleine participation des citoyens, usagers ou non, est recherchée activement ; le CLSM se veut en effet un espace de démocratie locale. Permettre aux personnes de retrouver une place dans le tissu social et d'exercer une vie citoyenne pleine et entière n'est assurément pas seulement l'affaire des professionnels.

Les objectifs du CLSM ne relèvent pas seulement d'une compétence santé mais de l'ensemble des politiques publiques destinées à favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre dans la cité. Il en est de même pour l'accompagnement des personnes en souffrance qui va bien au-delà de la seule question du soin. Les actions du CLSM sont menées par l'Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques mais également au titre du contrat de ville via son infirmière et les techniciennes d'intervention sociale et familiale d'AID'ADOM.

- **L'offre culturelle, patrimoniale et touristique**

### Une offre culturelle dense et variée

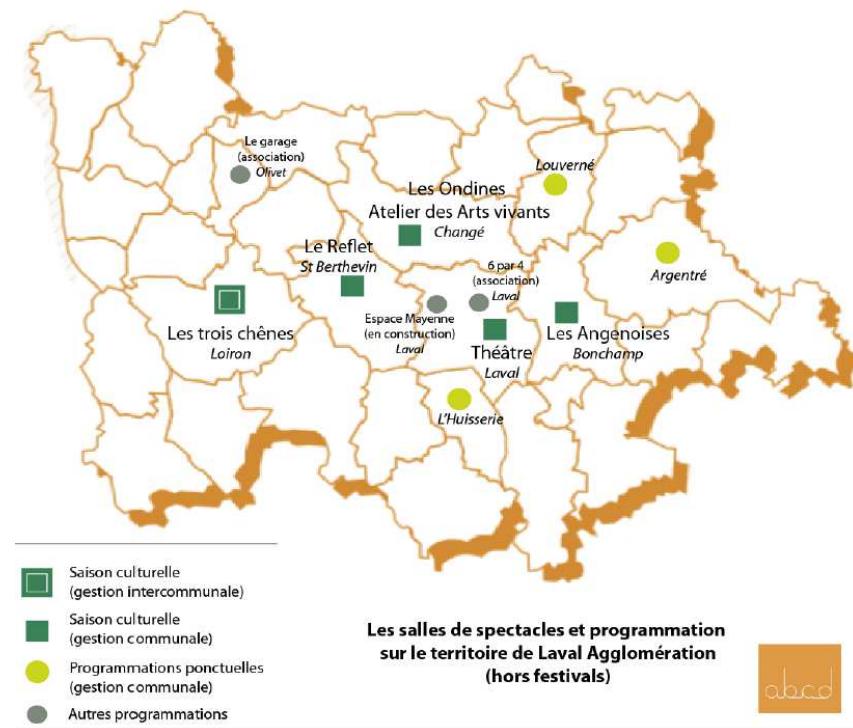
Laval Agglomération se mobilise pour soutenir l'énergie culturelle tant au Théâtre de Laval qu'au 6 par 4, lieu de diffusion de musiques actuelles. Théâtre, arts vivants, musiques actuelles..., le territoire est irrigué par une offre culturelle dense et variée. Pour que cette richesse culturelle soit vécue et ressentie par les habitants de l'agglomération et identifiée en dehors du territoire, l'enjeu est de la coordonner et de la rendre visible. Elle se doit de soutenir les initiatives d'animations culturelles et de mettre à disposition des acteurs culturels, des équipements culturels d'intérêt communautaire de qualité. Elle a également vocation à développer ses compétences en matière de diffusion culturelle au travers du transfert de compétence "Saison culturelle" actuellement en cours d'étude.

#### Les partenaires du spectacle vivant :

- ✓ Le département de la Mayenne et Mayenne Culture (Nuit de la Mayenne, Soutien saison culturelle, Théâtre Laval, 6ar4, compagnies implantées sur le territoire...)
- ✓ La région des Pays de la Loire (dispositifs de soutien aux lieux de spectacle vivant, équipes artistiques...)
- ✓ L'Etat (soutien aux scènes conventionnées, SMAC, CLEAC)

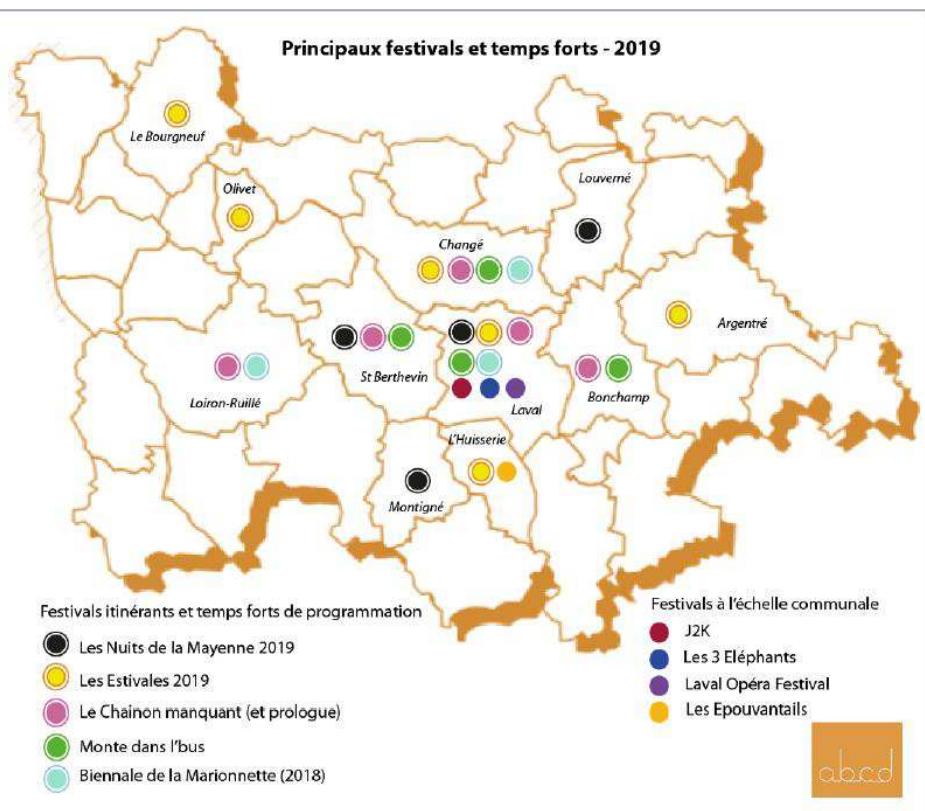
Les compagnies sur le territoire sont principalement implantées à Laval. Elles sont régulièrement programmées dans les saisons culturelles et peuvent bénéficier de résidence dans certains lieux.

#### Les salles de spectacles et programmation sur le territoire de Laval Agglomération



Source : Etude cabinet abcd – septembre 2019

#### Des festivals qui s'inscrivent en complémentarité des saisons

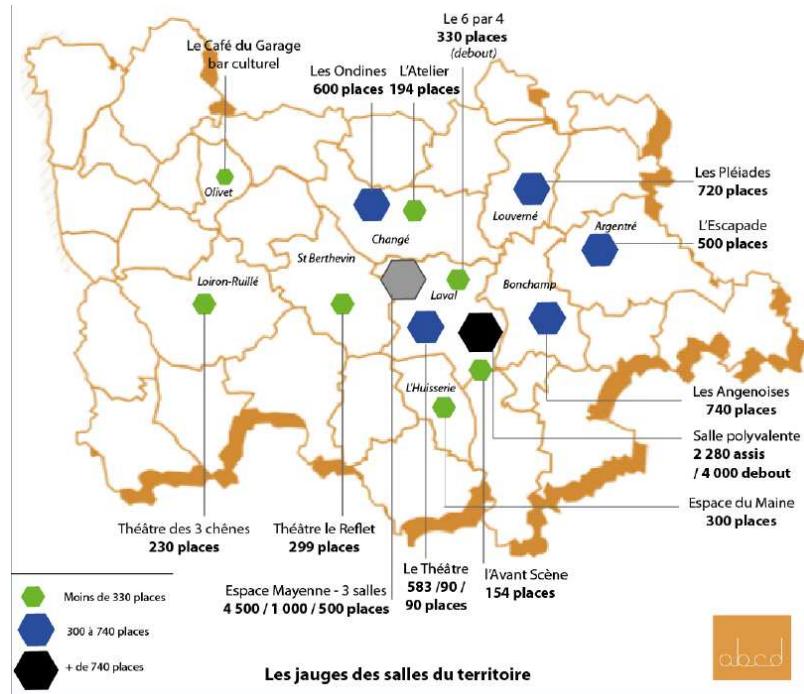


#### Les programmations des saisons culturelles et des festivals

		Nbre spectacles professionnels	Nbre représentations
Théâtre Laval	Laval	37	78
Théâtre des 3 Chênes	Loiron	19	28
Théâtre le Reflet	St Berthevin	18	21
Les Ondines / l'Atelier	Changé	16	17
Les Angenoises	Bonchamp	24	30
Les Pléiades	Louverné	2	2
L'Escapade	Argentré	9	9
Espace du Maine	L'Huisserie	0	0
<i>Le 6 par 4</i>	<i>assoc</i>	48	95
<b>sous-total saisons</b>		<b>173</b>	<b>280</b>
<b>Total saisons + festivals</b>		<b>346</b>	<b>502</b>

Source : Données 2018

### Les jauge des salles accueillant les saisons culturelles



Parmi les équipements culturels majeurs présents sur le territoire de l'agglomération lavalloise, on note le Théâtre scène conventionnée de Laval, la salle des musiques actuelles "6par4", Le Théâtre des 3 Chênes, l'Avant-scène, les Ondines, les Angenoises et le futur pôle culturel pluridisciplinaire au sein d'un bâtiment lavallois patrimonial d'une superficie de 8500m<sup>2</sup>. Ce pôle entend regroupera un conservatoire de musique, de danse et de théâtre, une école d'arts plastiques, les bureaux de la direction culturelle de la Ville de Laval et un auditorium d'au moins 300 places.

### • Le patrimoine

Le territoire concentre un patrimoine exceptionnel et riche bien réparti avec des éléments exceptionnels ou plus traditionnels (architecture rurale). On note, plus particulièrement des sites emblématiques et protégés : Laval, Parné sur Roc et Entrammes comme site archéologique majeur.

Les principaux secteurs bénéficiant d'une protection particulière sont les suivants :

- ✓ 53 Monuments Historiques sur le territoire de Laval Agglo, dont 38 à Laval
- ✓ 1 site classé et 5 sites inscrits au titre de la loi de 1930
- ✓ 1 ZPPAUP à Parné sur Roc
- ✓ 1 AVAP à Laval
- ✓ 1 label "Ville d'art et d'histoire" Laval
- ✓ 1 label "Petite cité de caractère" Parné sur Roc

Il est noté une diversité des typologies architecturales : châteaux, logis, maisons bourgeoises, maisons de bourg, fermes, patrimoine industriel, fours à chaux... On note également la mise en scène des centre-bourgs engagée permettant de valoriser le patrimoine.

### • Le tourisme

Laval Agglomération est compétente pour l'élaboration et la conduite des actions de développement du tourisme sur le territoire communautaire. Les équipements ci-après désignés entrent dans la compétence tourisme :

- ✓ Aires de camping-car de St Jean sur Mayenne et de Changé
- ✓ Terrain de camping du Coupeau à Saint Berthevin
- ✓ Haltes fluviales de Laval, d'Entrammes ainsi que les pontons situés sur les berges du Lactopôle à Laval et du quai Gambetta à Laval et du centre de Canoë Kayak à Laval ainsi que la berge sur la rive droite de Changé
- ✓ Bateau promenade "Vallis Guidonis"
- ✓ Petit train touristique

Quant à l'animation touristique du territoire, celle-ci est déléguée à l'Office de tourisme de Laval.

En 2020, la préparation du projet de territoire a mobilisé les élus, les services et les communes. Elle a été riche d'échanges, de pistes de réflexions pour accroître le développement touristique de notre territoire. Les informations recueillies ont été reprises dans la feuille de route du projet de territoire. Elles verront leur traduction dans un schéma de développement touristique, véritable plan des actions à mener par l'Office de tourisme. Ce document, dont les grandes lignes sont d'ores et déjà écrites, sera soumis à l'approbation d'un groupe de pilotage d'élus communautaires volontaires, élus siégeant dans la Commission Transition économique et enseignement supérieur.

Soucieuse de diversifier la promotion touristique du territoire, Laval Agglomération va faire partie des 35 stations de trail répertoriées en France et dans le monde. Ce concept soutenu par Laval Agglomération permettra de valoriser le territoire communautaire via la pratique sportive et de loisirs. C'est ainsi que notre territoire se dotera d'un nouveau produit d'attractivité touristique, basé sur 8 parcours de trails allant de 10 à 40 km.

### *Le Schéma directeur et d'aménagement du réseau des chemins de randonnées communautaire : La randonnée à l'échelle du territoire*

Suite au travail partenarial engagé avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), l'année 2020 a vu se réaliser la mise en place de l'ensemble de la signalétique (poteaux et panneaux) du sentier de randonnée défini d'intérêt communautaire. L'objectif est de relier les communes du territoire sur un tracé plus attractif et plus sécurisé. Des premiers échanges ont également été menés avec les communes pour identifier le tracé de ce sentier sur les communes du Pays de Loiron récemment intégrées à l'Agglomération, ce qui permettra de relier entre elles les 34

communes de Laval Agglomération. Parallèlement, une démarche est en cours pour centraliser sur une plateforme unique les informations relatives à la promotion des sentiers de randonnées communautaires.

- **Le sport**

Convaincu que le sport peut contribuer au renforcement de l'identité du territoire, Laval Agglomération soutient les actions menées qui prennent en compte cet enjeu d'attractivité et de valorisation de l'agglomération.

Elle adapte ainsi ses aides au gré des besoins :

- aides financières aux clubs sportifs et aux sportifs de niveau national,
- aide technique pour les événements sportifs,
- prise en charge d'équipements tels que le stade Le Basser et l'Aquabulle...

De plus, ce sont des critères objectifs de partage d'un équipement à plusieurs communes, à plusieurs clubs ; de rayonnement ; d'unicité ou l'origine des utilisateurs qui guident la collectivité quant à la pertinence ou non de son intervention dans de nouveaux secteurs.

Sur le territoire, 1 habitant sur 5 pratique une activité sportive.

Partager un équipement sportif à plusieurs communes, à plusieurs clubs, voilà l'une des ambitions de Laval Agglomération. La Mayenne est une terre de sportif ! Afin d'encourager la réussite collective il faut permettre à chacun l'accès à des infrastructures en bon état. Le dynamisme des clubs, l'action de Laval Agglomération conjuguée à celles des communes constituent de sérieux atouts pour le développement du sport, facteur de bien-être, de lien social et de rayonnement.

Les équipements pris en charge par l'agglomération sur le territoire sont entre autres :

- le stade Le Basser,
- la piscine Saint-Nicolas,
- l'Aquabulle,
- le golf de Laval,
- la piste d'athlétisme,
- les terrains synthétiques,
- les hippodromes.

#### **Espace Mayenne**

L'Espace Mayenne est un site événementiel majeur dans l'Ouest de la France qui accueille tous les événements (culturels, sportifs, professionnels).

#### ***Des espaces au cœur du dynamisme***

Il est né de la volonté commune du Conseil Départemental de la Mayenne et de Laval Agglomération de se doter d'un équipement moderne et fonctionnel qui participe à l'animation et au rayonnement de leur territoire.

Implanté sur 8,5 hectares, en plein cœur de l'agglomération lavalloise avec un accès facilité par l'autoroute A81 à 5 minutes et la gare TGV à 10 minutes, le site assure un accueil de qualité au sein de ses espaces intérieurs de 5 000 m<sup>2</sup> pour l'organisation d'événements de 50 et 4 700 personnes. Il est doté de vastes surfaces extérieures sur plus de 10 000 m<sup>2</sup> qui permettent l'installation de structures temporaires, et d'espaces événementiels.

#### ***Espace Mayenne, un projet soutenu par les acteurs locaux***

Le Conseil départemental de la Mayenne, CNDS, Région Pays de la Loire, Laval Agglomération

#### **Laval Agglo, Terre de Jeux 2024**

Laval Agglo s'est vue attribuer la labellisation Terre de Jeux 2024. Ce label propose aux territoires de participer aux temps forts des Jeux Olympiques.

Le label Terre de Jeux propose à tous les territoires de France et à leurs habitants de participer aux temps forts des Jeux, et de développer leurs propres actions pour mettre encore plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

A l'occasion des Jeux Olympiques qui seront accueillis en France en 2024, Laval Agglomération a présenté son territoire pour promouvoir ses actions de développement sportif. En tant que Terre de Jeux, elle proposera donc divers événements sportifs autour des Jeux Olympiques, de la découverte d'activités sportives aux retransmissions.

3 objectifs à cette labellisation :

- Partager les émotions du sport en proposant de nombreux événements festifs autour du sport
- Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants grâce à une offre sportive diversifiée et accessible à tous
- Animer et faire grandir la communauté autour des Jeux

Grâce au label, l'intercommunalité va pouvoir partager ses bonnes pratiques, faire vivre à ses concitoyens des émotions uniques, leur permettre de découvrir des sports et, au final, donner une visibilité exceptionnelle à ses actions grâce au coup de projecteur unique des Jeux.

#### • L'offre de commerces et artisanat

Poids de l'artisanat en Mayenne – source : Observatoire régional de l'artisanat 2020

- ✓ **5 620** établissements artisanaux avec une évolution de 3.4% en 1 an pour 73 552 établissements en Région Pays de la Loire
- ✓ **99%** des communes ont 1 artisan ou plus
- ✓ **574** créations / **59** reprises / **75%** taux de pérennité en Mayenne, **75.9%** en Pays de la Loire

#### La stratégie d'aménagement commercial d'agglomération

Deux axes stratégiques :



Un besoin de limitation de la croissance pour permettre au centre-ville de se consolider et une maîtrise de la duplication d'enseignes à anticiper.

Un enjeu qui ne réside pas dans la course aux surfaces en centre-ville / espaces en périphérie mais dans la rechercher de puissances d'enseignes et d'ambiance d'achat différenciée.

#### Environnement commercial du centre-ville de Laval

Le plancher commercial en GMS de Laval Agglomération atteint 210 000 m<sup>2</sup> et a suivi une progression de **+17.1%** entre 2008 et 2020, un taux près de vingt fois supérieure à la croissance démographique du territoire.

L'évolution du plancher commercial sur la commune de Laval a progressé de **10%** soit un rythme moindre comparé à certaines communes périphériques comme Saint Berthevin (+38%).

Le centre-ville de Laval est au cœur d'un environnement commercial dense à l'échelle de la ville et de ses communes périphériques. En effet, on y retrouve 3 pôles commerciaux de périphéries structurants :

- ✓ le pôle Laval/Saint Berthevin (principale zone commerciale de la Mayenne où sont implantées des enseignes à rayonnement départemental)
- ✓ le Parc de l'Habitat et le centre commercial Carrefour la Mayenne
- ✓ le Pôle des Bozées

### Focus centre-ville Laval

#### Bilan attractivité du centre-ville de Laval

Une diversité commerciale cohérente, une vacance maîtrisée mais un déficit de puissance d'enseigne en particulier en équipement de la maison	Un centre-ville plus fonctionnel qu'expérientiel qui le place en situation fragile face au digital	Un parcours marchand avec de multiples ruptures qui invitent peu au shopping	Un centre ville monofonctionnel où la présence d'emplois, de services non marchands et médicaux se réduit	Une paupérisation de la zone primaire de chalandise liée à un parc de l'habitat vieillissant et peu attractif sur le centre ancien
--	--	--	---	--

### Repères

**353** commerces et services présents sur le centre-ville de Laval

**61%** part des commerces et services implantés en centre-ville sur l'offre globale de la ville de Laval

**32%** de diversité commerciale traditionnelle élevé sur le secteur du centre-ville, facteur d'une attraction forte mais essentiellement lié à l'offre en équipement de la personne

**20%** de cafés, hôtels, restaurants

**10%** de l'offre alimentaire traditionnelle, plutôt fiable sur le centre-ville

#### Un développement en étoile autour de la place du 11 novembre

L'organisation en étoile des parcours marchands autour de la place du 11 novembre ne permet pas de former des boucles marchandes pouvant favoriser l'intensité commerciale d'une centralité. De plus, les différents parcours sont marqués par d'importantes ruptures. Les deux rues « shopping » du cœur de ville (rue du général De Gaulle et rue de la Paix) sont séparées par une rupture de près de 300 mètres, formée par la place du 11 Novembre et du passage de la Mayenne. Enfin, trois rues stratégiques commercialement du centre-ville sont des rues circulées, permettant ainsi une bonne accessibilité et fonctionnalité du centre-ville mais limitant les capacités de créer des espaces commerciaux théâtralisés, apaisés et conviviaux.

#### L'offre alimentaire en centre-ville de Laval

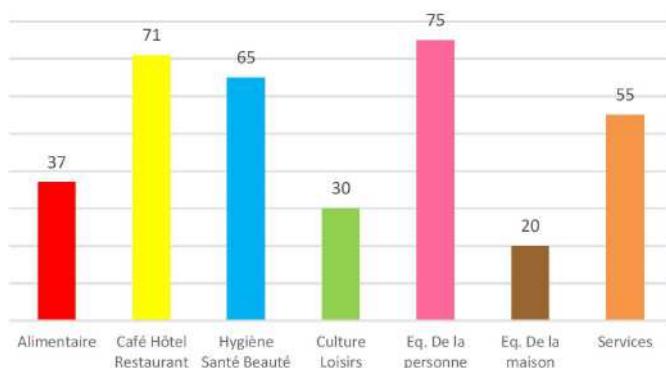
L'offre alimentaire traditionnelle du centre-ville représente 10% de l'offre globale du centre-ville, équivalent à 37 établissements en activité. Parmi eux sont intégrés les 4 commerçants actifs des Halles Saint-Louis. Par ailleurs, l'offre

sédentaire est complétée par une offre de marchés dense et qualitative. Le centre-ville profite de l'attractivité de 2 marchés hebdomadaires (mardi et samedi matin). Le marché du samedi matin est le plus important et regroupe près de 150 exposants dont 60 producteurs maraîchers.

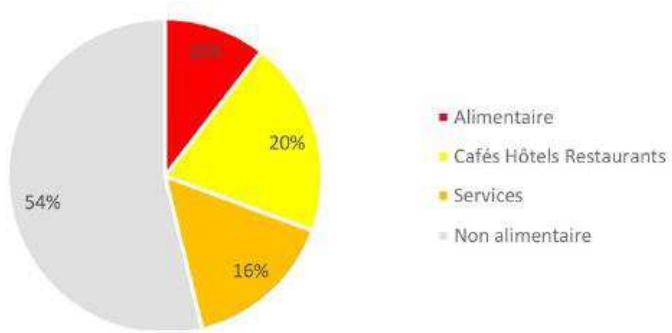
#### Bilan des 4 fonctions du centre-ville de Laval



#### Répartition de l'offre commerciale à l'échelle du centre-ville de Laval



#### Répartition de l'offre commerciale traditionnelle en centre-ville



source : Base commerces CCI fournie par la ville de Laval & MAJ avec les données CODATA – octobre 2020

#### La vacance commerciale en centre-ville

40 cellules commerciales vacantes ; rapporté au nombre de locaux (400), le taux de vacance commerciale est de 11.8% (taux situé dans les moyennes habituelles).

7.3% de vacances sur le périmètre resserré du cœur commerçant.

#### Évolution de l'offre commerciale par secteur d'activité sur le centre-ville de Laval



Évolution observée selon la base CODATA 2010-2020 basée sur le périmètre Codata se rapprochant du périmètre cœur commerçant (276 commerces identifiés sur le périmètre CODATA en 2020)

#### Une stratégie de développement basée sur 3 défis stratégiques et complémentaires du centre-ville de Laval



- Théâtralisation des espaces publics et espaces verts majeurs
- Apaisement et confort d'achat sur les principales rues commerçantes
- Continuité des parcours marchands
- Innovation commerciale et lieu hybride
- Animations culturelles et commerciales
- Marketing territorial et fil rouge

- Déploiement de nouveaux services à la clientèle : click and collect, livraison à domicile ou sur le lieu de travail
- Logistique urbaine et du dernier kilomètre
- Offre tertiaire et emplois en centre-ville
- Structure de logements pour jeunes actifs
- Connexion et interaction avec la gare

- Place des familles et des enfants sur l'espace public
- Rénovation du parc de logements et adaptation aux parcours résidentiels
- Présence des services médicaux, culturels et publics en cœur de ville

### **Le projet de réaménagement de la place du 11 novembre**

Centrale dans la vie lavalloise, cœur battant de la ville, de l'agglomération et du département, la place du 11 novembre par son réaménagement marque symboliquement l'entrée dans la transition urbaine, commerciale et environnementale dont Laval a besoin.

Les diagnostics et la concertation entamés depuis 2017 ont fourni les bases solides, sur lesquelles la ville peut continuer de s'appuyer. L'affirmation de nouvelles orientations en faveur de la transition urbaine par la nouvelle équipe municipale a nécessité de reprendre certaines expertises, particulièrement sur le commerce et les mobilités. Toutefois le projet de réaménagement n'a pas cessé d'avancer. S'il est vrai que le réaménagement de place du 11 novembre contient une certaine complexité, due aux interactions intimes entre les espaces publics, le commerce et les mobilités, des principes forts en faveur d'une transition urbaine permettent de dégager une vision cohérente et de fixer des objectifs clairs :

#### **UNE PLACE APAISÉE, ENGAGÉE DANS LA TRANSITION DES MOBILITÉS**

- Limiter au maximum l'emprise des voies de circulation et supprimer les parcs de stationnement de la place,
- Faciliter les circulations douces à l'échelle du centre-ville,
- Renforcer la performance des transports en commun,

#### **UNE HALLE ALIMENTAIRE ANIMÉE AU CŒUR DU CENTRE-VILLE MARCHAND CONVIVIAL ET INNOVANT**

- Renforcer les dynamiques commerciales entre les deux rives, entre la ville haute, la ville basse, la place et le quai
- Développer une offre alimentaire de proximité, les circuits courts,
- Aménager des terrasses sur la place et en roof-top, offrir un espace couvert ouvert pour accueillir des événements marchands, associatifs ou culturels,

#### **DES ESPACES PUBLICS À VIVRE, UNE PLACE VIVANTE ET ÉLASTIQUE**

- Offrir des espaces de détente, de promenade et de tranquillité,
- Animer l'espace public avec des aménagements ludiques, des lieux de rencontre et de rassemblement,
- Concevoir des espaces adaptables, modulables et multifonctionnels.

## IV- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET MOBILITÉS

Organisé en étoile, le réseau routier de Laval est attractif (A81, N162, nombreuses départementales) mais peu développé pour le reste du département et de la région. L'accessibilité de l'agglomération a connu un renforcement avec la mise en place de la LGV la reliant à Brest, le Mans et Paris. Concentrant la majorité des déplacements, la ville centre est marquée par la part la plus importante des ménages non motorisés. La part de la voiture demeure prédominante dans les déplacements à l'échelle de l'agglomération. Du fait de sa position à l'échelle départementale et du grand nombre de zones d'activités, Laval Agglomération connaît un important trafic de marchandises, et notamment un trafic de transit de poids lourds important.

S'il est souhaitable de privilégier les zones à fort enjeu de desserte (pôle urbain central, pôles générateurs de déplacements, zones d'activité économique...), l'attention doit également porter sur l'ensemble de la chaîne des déplacements, depuis leur origine. C'est donc l'ensemble du territoire qui est concerné par la stratégie multimodale.

La stratégie multimodale de l'agglomération lavalloise porte sur 5 axes :

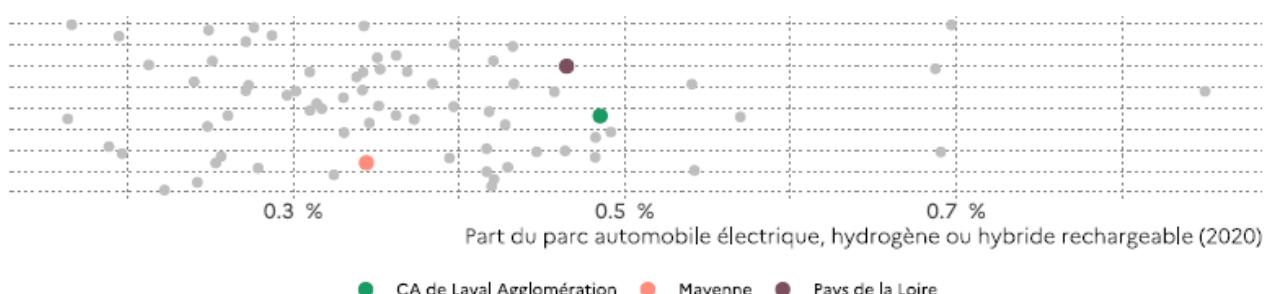
- ✓ Articuler urbanisme et déplacements
- ✓ Améliorer l'accessibilité à l'agglomération et aux centralités
- ✓ Sortir du tout-automobile et de la voiture solo
- ✓ Développer les modes alternatifs à l'automobile
- ✓ Accompagner les changements de comportements

### • L'intermodalité

Territoire	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public	Capacité d'accueil des parkings vélo en 2021	Part des ménages bimotorisés (en %, 2017)	Part des actifs cyclistes en 2017 en %	Part des actifs automobilistes en 2017 en %	Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (en %, 2020)	Mètres d'aménagements cyclables par habitant en 2020
CA de Laval Agglomération	114	63	40,1	2,0	82,0	0,49	1,06
Mayenne	335	78	43,5	1,5	81,9	0,34	0,96
Pays de la Loire	2 943	2 966	40,9	2,8	79,0	0,47	0,83

Source : Open street map, RSVERO2, INSEE-RP

**Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable par EPCI en Pays de la Loire : 0,49 %**



source : RSVERO – en gris les autres EPCI

Le territoire de Laval Agglomération comptabilise 114 points de recharge électrique ouvertes au public sur 335 points de recharge électrique sur le département de la Mayenne.

Une offre de mobilité organisée sous différentes formes contractuelles :

- Le réseau TUL, comprenant les lignes régulières, les services scolaires et le Tulib (TAD);
- Le service VeliTul (250 vélos en libre-service à assistance électrique) et VELA (150 vélos en location) ;
- Le service MobiTUL (transport TPMR) ;
- Les services régionaux du réseau Aléop (interurbain et scolaire) compris dans le ressort territorial de Laval Agglomération ;

## Repères en 2021

**750** vélos à assistance électrique subventionnés par Laval Agglomération, contre 70 en 2020 ; l'objectif de + de 1000 VAE pourrait être atteint en fin d'année.

**300** VELA (vélo à assistance électrique en location) sur l'agglomération dont 100% de vélos loués en 2019

### • Pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Laval

A la faveur de l'ouverture de la Ligne à grande vitesse (LGV) mise en service en juillet 2017, le **pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Laval** vient compléter les véritables avancées mises en œuvre pour la mobilité des Ligériens et particulièrement celle des Mayennais.

En améliorant l'intermodalité entre les différents modes de transport ainsi que l'accessibilité pour tous les usagers, les infrastructures ferroviaires et de mobilité renforcent l'attractivité, le rayonnement et la transition écologique de notre territoire. La zone d'aménagement concerté "Laval Grande Vitesse" s'étend sur 18.6 hectares de chaque côté de la voie ferrée. Il est situé en centre-ville et la gare est à 10 minutes à pied de l'hôtel de ville de Laval.

Le projet de la ZAC LGV a été pensé pour devenir un pôle immobilier et économique majeur en centre-ville. A ce titre, il accueille déjà ou est amené à accueillir : un quartier résidentiel, un quartier d'affaires, une nouvelle passerelle piétonne reliant le nord et le sud de la ville, des espaces publics réaménagés et un accès facilité à tous les modes de transport : train, bus, vélo ou à pied, une résidence étudiante...

Laval Agglomération participe à la **mise en œuvre du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Laval**. Elle coordonne les travaux, finance les infrastructures (bâtiment voyageur, gare routière, raccordement parvis/voie haute, passerelle, aménagement nord, parking nord et Pont de Paris) dans le but de favoriser l'accès aux différents transports en commun.

Le PEM de la gare de Laval est un outil privilégié de l'aménagement local. Il offre des opportunités de redynamisation et contribue in fine à ouvrir la gare sur ses quartiers. Vecteur de lien économique et social, le PEM propose des connexions entre des offres de transports moins structurantes.

- Diversification des offres de mobilité (transport en commun urbain, vélos, navettes express de la Région),
- mise en valeur architecturale du patrimoine ferroviaire,
- requalification urbaine (entrée de ville attractive, dynamique contribuant à l'image du territoire)
- développement de services pour la vie quotidienne...

## Autorité organisatrice de mobilité

Laval Agglomération, en tant que communauté d'agglomération, est Autorité Organisatrice de la Mobilité, compétente sur son ressort territorial regroupant 34 communes. Ce ressort territorial existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, date à laquelle la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du Loiron ont fusionné.

L'exercice de la compétence mobilité par Laval Agglomération est composé des services suivants :

- Réseau de transport collectif urbain (réseau TUL), composé de 17 lignes régulières, des lignes de soirée et des lignes scolaires et des lignes à la demande ;
- Service de location en courte VELITUL et longue durée VELA (100 et 150 vélos à assistance électrique respectivement) ;
- Service Mobitul de transports de personnes à mobilité réduite.

Sur le reste du territoire, essentiellement celui de l'ex-communauté de communes du Loiron, l'offre de transport est composée des lignes régionales Aléop, dont l'exécution a été déléguée à la Région jusqu'au 31 août 2022 bien que Laval Agglomération en soit devenue compétente, le temps de réfléchir à la meilleure modalité de mise en place de ce service.

Les services TUL, VELITUL et VELA sont gérés par un contrat de délégation de service public passé avec la société Keolis, et dont l'échéance est prévue pour le 31 août 2022.

## Infrastructures et mobilité

### • Analyse territoriale

Le service de mobilité de Laval Agglo est principalement composé du **réseau urbain TUL**. Celui-ci s'est historiquement développé au sein de l'agglomération urbaine de Laval et plus particulièrement la ville centre de Laval qui concentre la grande majorité de l'offre. On trouve bien quelques dessertes plus réduites de la couronne périurbaine de Laval ; toutefois le réseau est essentiellement constitué de lignes radiales et diamétrales.

Le réseau manque aujourd'hui de lisibilité puisqu'on trouve d'un côté une offre très concentrée sur les trois lignes principales, et de l'autre de nombreuses petites lignes peu fréquentes compliquant l'utilisation du réseau en dehors des lignes fortes. Le réseau est par ailleurs particulièrement polarisé, avec un système de rabattement généralisé sur la gare des TUL dans le centre de Laval, et peu d'autres points de correspondances, si ce n'est la gare SNCF.

Concernant **les services scolaires**, leur analyse révèle un système complexe, avec une différenciation peu claire entre services scolaires et services réguliers. Au-delà, les services sont nombreux et peu accessibles pour le public.

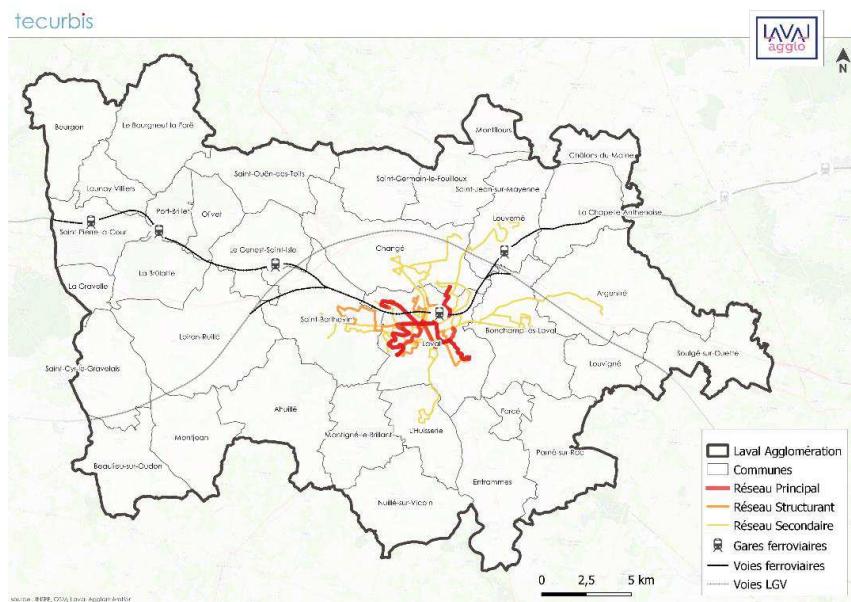
Le service de **transport à la demande Tulib**, sous-traité à des sociétés de taxis, dessert également le territoire historique de la communauté d'agglomération de Laval et n'est pas présent sur le pays de Loiron. Le service est constitué de lignes virtuelles découpées en zones, ce qui est contradictoire.

Le service de **transport aux personnes à mobilité réduite Mobitul**, également limité aux communes historiques de la CA de Laval, est aujourd'hui très sollicité : plus de la moitié des utilisateurs sont inscrits selon un critère d'âge (+ de 80 ans) et non de handicap. Le service MobiTUL pour personnes à mobilité réduite assure, sur réservation préalable, le transport de l'adhérent de son lieu de départ jusqu'au lieu de sa destination. Un accompagnement spécifique pour pouvoir se déplacer en toute sérénité.

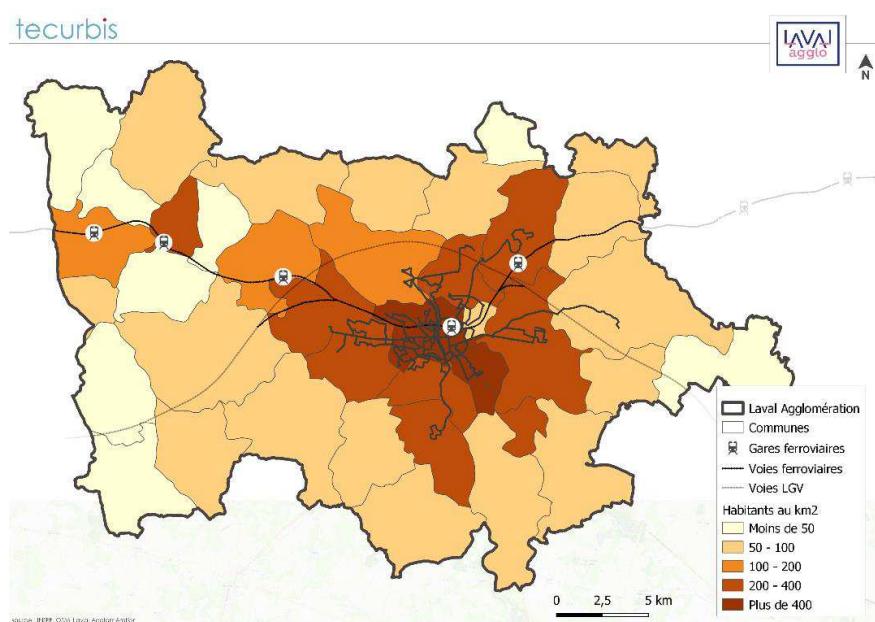
S'agissant des services **de location de vélos classiques et à assistance électrique**, le système en libre-service **Vélibut** connaît une fréquentation peu dynamique et très localisée puisque sur les 10 stations du réseau, 4 concentrent 75% des locations. Le service est utilisé essentiellement par des abonnés, et très peu par des occasionnels et des abonnements combinés TUL. Le service de location longue durée **VELA** est quant à lui très sollicité, l'ensemble du parc étant loué. La clientèle est surtout féminine et constituée d'actifs (35-54 ans), catégorie peu touchée par le transport en commun.

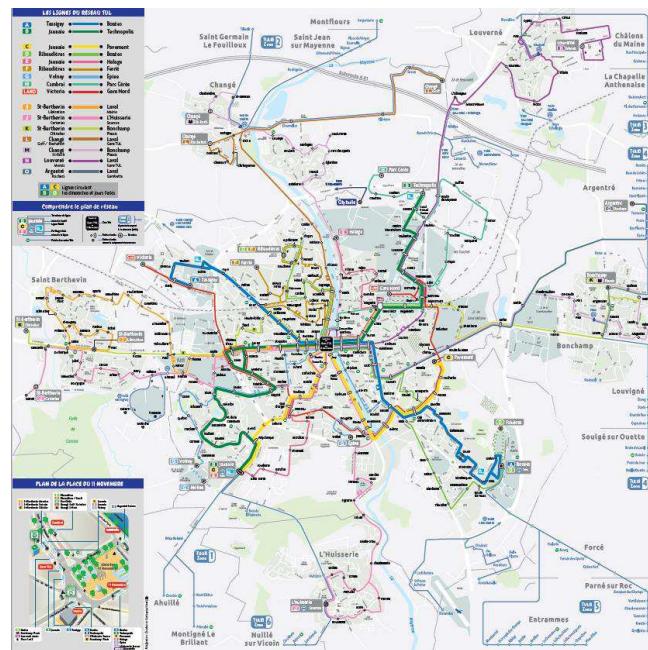
En dehors des services organisés aujourd'hui par Laval Agglo, le territoire est traversé par le **réseau régional Aléop**, constitué en radiales depuis Laval et desservant les agglomérations environnantes. Il est composé de quatre lignes majeures, au fonctionnement à l'année et comprenant des services Express, puis un nombre important de lignes secondaires avec peu d'offre régulière. A noter que la ligne 130, intégralement comprise dans le ressort territorial de Laval Agglo, reliant le Pays de Loiron à Laval, sera transférée au 31 août 2022 à la Collectivité à la fin de la convention passée avec la Région ; son fonctionnement pourra être revu par Laval Agglo selon ses objectifs.

Le territoire comporte également une **desserte ferroviaire** importante mais inégale : si l'axe Laval – Rennes très bien pourvu et desservant les gares de l'ouest du territoire, l'offre et la fréquentation sont concentrées sur Laval, et la gare de Louverné est en perte d'offre et de voyageurs.



- ✓ Un découpage territorial issu de la fusion en 2019 de Laval Agglomération et la CC du Pays de Loiron ;
- ✓ Un réseau de transport TUL desservant essentiellement Laval et quelques communes environnantes, et se concentrant dans les secteurs denses du territoire ;
- ✓ Un service de transport à la demande Tulib desservant la couronne périurbaine de Laval en 6 zones (territoire historique de Laval Agglomération) ;
- ✓ L'absence de services de transport régulier (hors scolaires et services Aléop) sur les communes de l'ex-CC du Pays de Loiron ;
- ✓ Un axe ferroviaire Rennes – Laval – Le Mans structurant le territoire (lignes TER) ;

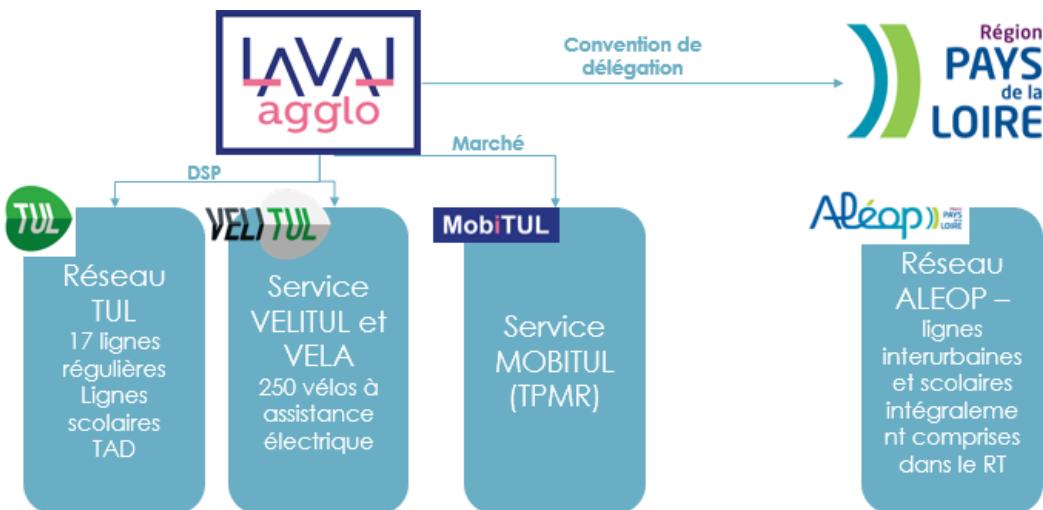




## Réseau TUL - synthèse

- Un réseau développé au sein de l'agglomération urbaine de Laval :
  - ✓ Une concentration de l'offre dans la commune de Laval ;
  - ✓ Quelques dessertes plus réduites de la couronne périurbaine de Laval ;
  - ✓ Un réseau essentiellement constitué de lignes radiales et diamétrales ainsi qu'une ligne de rocade ;
- Un réseau manquant de lisibilité :
  - ✓ Une hiérarchisation à opérer pour faciliter la compréhension du réseau ;
  - ✓ Une offre très concentrée sur les trois lignes principales ;
  - ✓ Un réseau comprenant de nombreuses de petites lignes compliquant son utilisation ;
- Un réseau particulièrement polarisé :
  - ✓ Un système de rabattement généralisé sur la gare des TUL dans le centre de Laval ;
  - ✓ Peu d'autres points de correspondances, si ce n'est la gare SNCF ;
- Une simplification à trouver au service d'une meilleure performance :
  - ✓ Des lignes majeures au tracé complexe à repenser (B, E, F) ;
  - ✓ Une réaffectation des moyens : une moindre couverture géographiques et une meilleure efficacité ?
- Des services scolaires et dits réguliers complexes :
  - ✓ Une différenciation peu claire entre services scolaires et services réguliers ;
  - ✓ Des services scolaires nombreux et peu accessibles pour le public ;
- Un enjeu d'intégration de services périurbains ;
- Un réseau **Tulib** desservant le territoire historique de Laval Agglomération :
  - ✓ Le service est sous-traité à des sociétés de taxis ;
  - ✓ Le pays de Loiron n'est pas desservi ;
  - ✓ Le service est constitué de lignes virtuelles découpées en zones, ce qui est contradictoire ;
- Un réseau **Mobitul** très sollicité :
  - ✓ Plus de la moitié des utilisateurs sont inscrits selon un critère d'âge et non de handicap ;
  - ✓ Le service est également limité aux communes historiques de Laval Agglomération ;

- Un réseau Aléop constitué en radiales depuis Laval et desservant les agglomérations environnantes :
  - ✓ Quatre lignes majeures, au fonctionnement à l'année et comprenant des services Express ;
  - ✓ Un nombre important de lignes secondaires avec peu d'offre régulière, et un fonctionnement entièrement à la demande en période de vacances scolaires ;
  - ✓ La ligne 130 relie le Pays de Loiron à Laval et son agglomération par un parcours entièrement interne au nouveau périmètre de l'EPCI ;
- Un réseau Vélitul au fonctionnement localisé :
  - ✓ 10 stations implantées au sein de Laval Agglomération, mais seulement 4 stations concentrent 75% des locations ;
  - ✓ Très peu de locations de batteries pour un parc de vélos entièrement électrique ;
  - ✓ Très faible part d'abonnements combinés TUL+ Vélitul, et peu d'occasionnels ;
- Un service VELA très sollicité :
  - ✓ La totalité des 100 vélos sont loués en 2019 à leur mise à disposition ;
  - ✓ Un service plébiscité par les femmes et les actifs (35-54 ans) ;

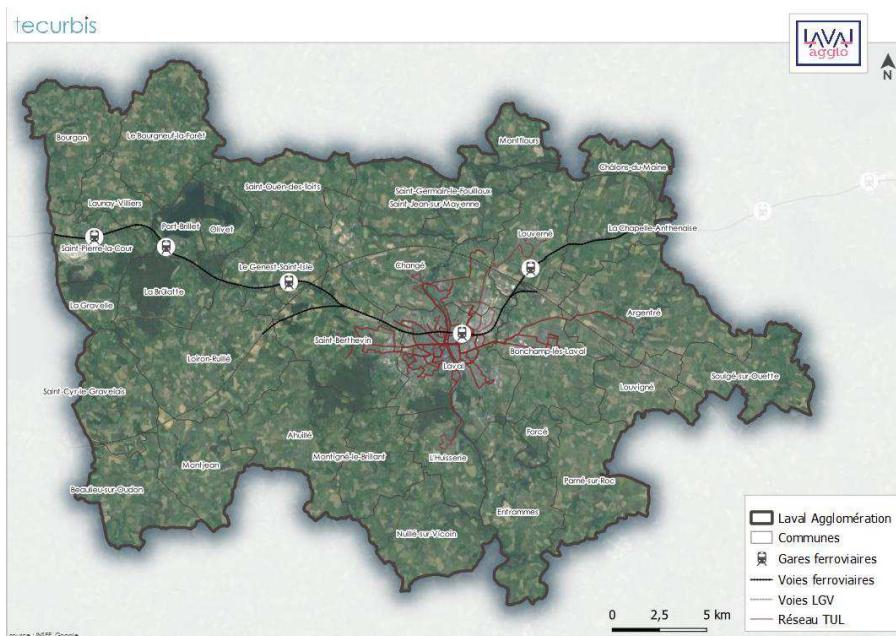
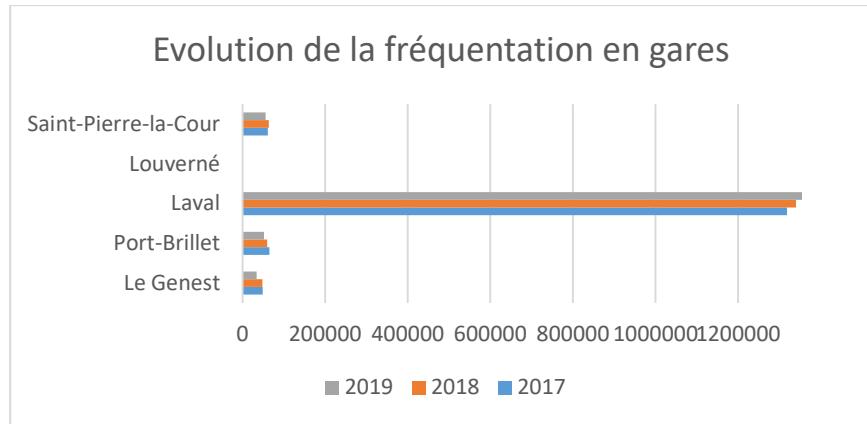


### *L'offre ferroviaire : fréquentation des gares*

Une offre ferroviaire (TER, TGV, intercités) principalement concentrée en gare de Laval ;

La fréquentation des gares :

- ✓ 1 523 380 voyageurs dans les 5 gares du territoire en 2019, en augmentation de 0,7% par rapport à 2018 ;
- ✓ Progression de 2% de la fréquentation des gares entre 2017 et 2019 ;
- ✓ Progression de 4,8% de la fréquentation à Laval entre 2017 et 2019 ;
- ✓ Baisse de la fréquentation dans les gares de Saint-Pierre-la-Cour, Port-Brillet et Le Genest à respectivement -9,1%, -20,2% et -30% entre 2017 et 2019 ;
- ✓ 34 000 voyageurs environ en 2019 à Le Genest ;
- ✓ 52 000 et 55 500 voyageurs aux gares de Port-Brillet et Saint-Pierre-la-Cour en 2019 ;
- ✓ La gare de Louverné très peu fréquentée avec seulement 158 voyageurs en 2019, une baisse de 84,3% par rapport à 2017 ;
- ✓ 90,7% de la fréquentation concentrée en gare de Laval ;



#### CARTE DU RÉSEAU FERROVIAIRE

L'offre ferroviaire est inégalement répartie sur le territoire. La gare de Laval est la plus desservie, notamment par le réseau TER, et par les autres offres SNCF. Les gares de l'ouest du territoire bénéficient d'une offre importante sur l'axe Laval – Rennes.

- **Analyse de l'offre multimodale - Synthèse**

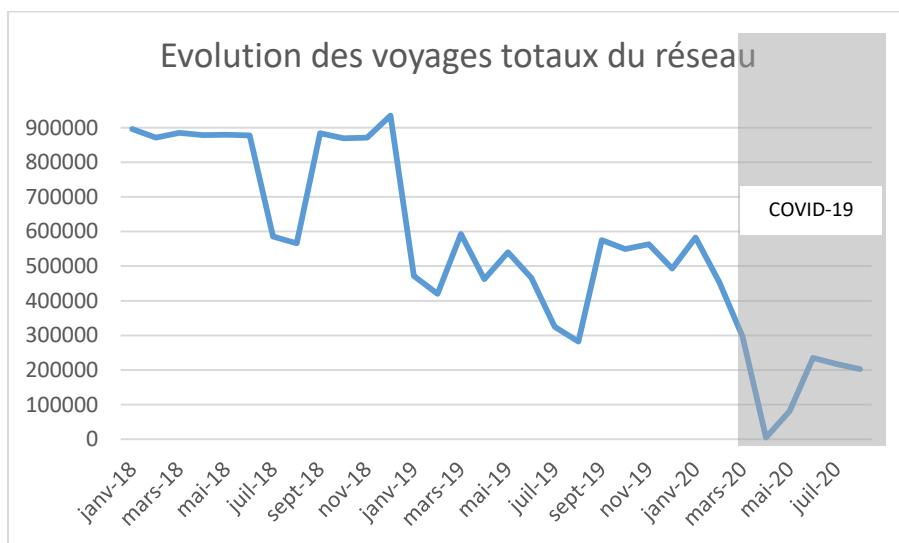
- Un réseau Aléop centré sur Laval :
  - ✓ Quatre lignes majeures à offre constante à l'année ;
  - ✓ Des lignes secondaires à faible desserte ;
  - ✓ Une ligne 130 interne à Laval Agglomération desservant le Pays de Loiron ;
- Une gamme tarifaire complexe comprenant beaucoup de spécificités et de nombreux titres ;
- Une offre ferroviaire inégale sur le territoire :
  - ✓ Un axe Laval – Rennes très bien pourvu et desservant les gares de l'ouest du territoire ;
  - ✓ Une offre et une fréquentation concentrées sur Laval ;

- ✓ La gare de Louverné en perte d'offre et de voyageurs ;

- **Analyse de la fréquentation du réseau**

#### La fréquentation du réseau TUL

- Une fréquentation en baisse à 10 millions de voyages en 2018 et 5,7 millions en 2019 ;
- Une moyenne de 479 000 voyages par mois en 2019 ;
- Jusqu'à 593 000 voyages en mars 2019 contre seulement 282 000 en août la même année ;
- Une baisse de 42,6% des voyages moyens annuels (833'385 en 2019, 478'613 en 2018) ;



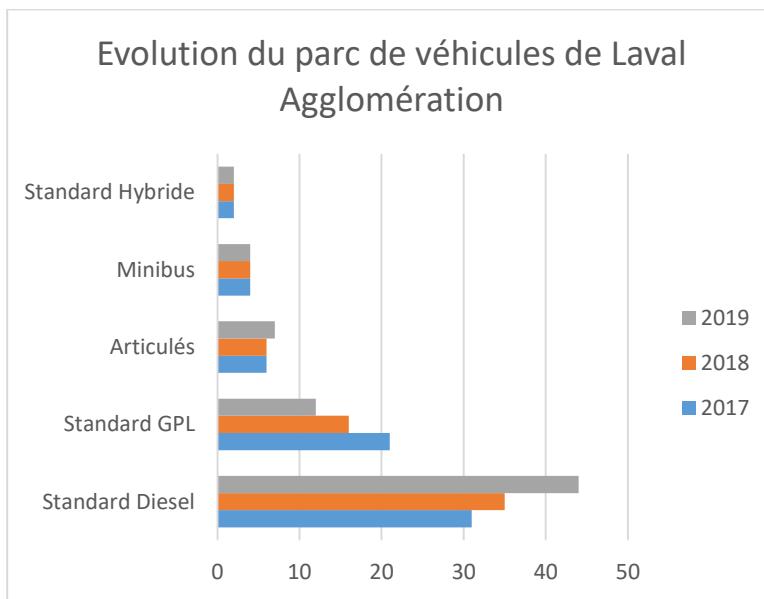
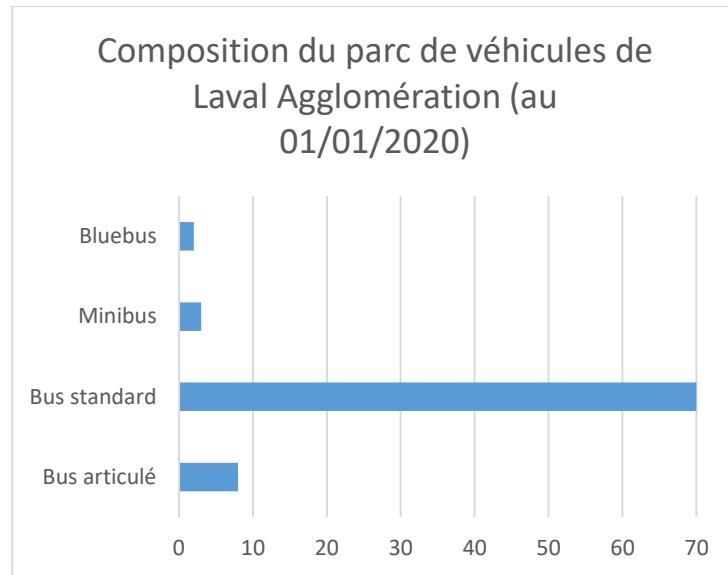
- A noter
  - ✓ Absence de données détaillées par ligne
  - ✓ Des données par arrêt pour certaines communes, mais pas pour Laval ;
  - ✓ Neutralisation des résultats 2020 en raison de la crise sanitaire
  - ✓ Passage à la billettique intégrée en 2019 justifiant l'écart de fréquentation. Les données 2018 étaient calculées avec des clés de mobilité issues d'enquêtes. On notera que les recettes commerciales sont en augmentation, ce qui indique que les chiffres calculés avec les clés de mobilité étaient surévalués.

- **Le matériel roulant**

#### Composition du parc

- Un parc de véhicules essentiellement constitué de bus standard : 62 bus standard, 8 bus articulés , 3 minibus , 2 bluebus (navettes électriques) ;
- 83 bus urbains & 11 véhicules de service ;
- 14 bus urbains et 7 véhicules de services appartiennent à Keolis Laval ;
- Le parc de sous-traitance :
  - ✓ 3 bus & 26 cars essentiellement de type standard mis à disposition par le sous-traitant STAO ;
  - ✓ Des taxis en sous-traitance pour les services TULIB ;
- Evolution du parc de Laval Agglomération :
  - ✓ Remplacement progressif des bus standard GPL par des Diesel ;

- ✓ Peu d'évolution pour les autres types de véhicules ;
- ✓ Passage de 64 véhicules en 2017 à 69 en 2019 appartenant à Laval Agglomération ;



#### *L'âge du parc*

- Le parc de véhicules de Laval Agglomération (et de Keolis Laval en biens de retour) comprend :
  - ✓ 50 véhicules de moins de 11 ans et 32 véhicules plus âgés ;
  - ✓ 9 véhicules ont entre 16 et 20 ans, tandis que 6 véhicules ont plus de 21 ans ;
  - ✓ 31 véhicules dont la motorisation est à une norme Euro inférieure à 5;
  - ✓ 26 véhicules sont à la norme Euro 5 et 24 véhicules à la norme Euro 6;
  - ✓ 2 véhicules électriques (Bluebus) ;
  - ✓ Des résultats à relativiser en raison du renouvellement accéléré des véhicules au GPL entre 2020 et 2021 ;
  - ✓ Une moyenne d'âge de 10,28 ans pour l'ensemble des 83 véhicules du parc, 10,93 ans pour les bus standard, 9,03 ans pour les articulés, 2,58 ans pour les minibus, et 4,41 ans pour les bluebus ;

- **Les investissements et renouvellements**

#### *Acquisitions de bus électriques*

Dans le cadre de leur politique en faveur de l'environnement, les élus de Laval Agglomération ont décidé de faire évoluer fortement le parc bus. Il a été décidé, fin 2020, la fin de l'acquisition de véhicules diesel, et le recours à de nouvelles technologies.

Suite à une étude menée en 2020, les instances communautaires ont validé le choix suivant, qui mixte 2 énergies :

- ✓ Bus à énergie électrique pour les lignes fortes du réseau (A et B notamment)
- ✓ Bus à énergie GNV pour les autres lignes

L'objectif étant de supprimer totalement les véhicules diesel du parc à un horizon d'une douzaine d'année au bénéfice d'1/3 du parc en électrique et 2/3 en GNV. De plus, dans le cadre du renouvellement de la DSP mobilité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il sera demandé au délégataire de mettre à disposition des cars (pour les services scolaires) qui fonctionnent également au GNV.

Par ailleurs, Laval Agglomération soutient les projets de méthanisation avec un objectif de produire, sur son territoire, le bio GNV nécessaire au fonctionnement des bus.

Cette évolution majeure du parc permettra un gain très net de la qualité de l'air et diminuera sensiblement les impacts du bruit ; notamment en centre-ville.

Outre l'acquisition des véhicules, Laval Agglomération a prévu la construction de 2 stations d'avitaillage ; à savoir une station de recharge électrique pour environ 20 véhicules, et une station GNV charge lente pour 50 véhicules. Cette station pourra également desservir les cars scolaires mis à disposition par le délégataire.

## **Alternative à la voiture**

- **Le schéma directeur d'aménagements cyclables de Laval Agglomération**

Suite à la fusion des deux EPCI (Laval Agglo et Pays de Loiron), la compétence de Laval Agglomération en matière d'aménagement cyclable a revue, celle-ci comporte porte désormais sur :

- La mise en place d'un schéma directeur d'aménagements cyclables (SDAC),
- la création, l'aménagement et l'entretien d'un réseau de pistes cyclables et / ou parcs de stationnement vélo définis au SDAC,
- la participation financière à la création des aménagements, correspondants aux orientations du SDAC

Plus que le "vélo loisirs" dont les habitants de notre territoire sont férus (plus de 170 km de chemins aménagés), c'est le "vélo urbain", mode de transport doux, que souhaite favoriser Laval Agglomération grâce au développement des pistes cyclables

Aujourd'hui, près de 234km d'aménagements cyclables et 63km de routes peu circulées utilisables par les cycles sont recensés à ce jour sur le territoire de Laval Agglomération.

Aménagements cyclables	Réseau existant (en km)	Réseau en projet (en km)
Piste cyclable	64,8	1,1
Bandes cyclables	27,1	0,1
Chemin de halage	34,4	
Voie verte	96,4	9,2
Double sens cyclable en voie sens-unique	6,3	
Couloir vélo-bus	1,4	
Picto vélo sur chaussée partagée	3,2	
Continuité sur route peu circulée	63	0

Source : Rapport\_SDAC juin 2019

La couverture du territoire est cependant hétérogène.

Le territoire aggloméré est traversé par plusieurs itinéraires structurants d'axe Nord - Sud :

- ✓ Les voies vertes Laval – Renazé au Sud-ouest du département et la Chapelle-A. - Ambrières-les-Vallées au Nord du département,
- ✓ Le chemin de halage bordant La Mayenne.

Ces itinéraires, ouverts aux piétons comme aux cyclistes, sont plus favorables aux seconds, au regard des distances parcourues, notamment pour un usage fonctionnel.

A ce jour, à l'exception quelques liaisons de proximités (Changé-Laval ou internes à Laval), l'usage de ces itinéraires est essentiellement à vocation touristique, sportive ou de promenade. Le chemin de halage n'est pas aménagé pour être circulable toute l'année et est, à ce titre, souvent impraticable en hivers en raison de la dégradation du revêtement et/ou les crues de la Mayenne.

Autour de cet axe fort Nord-Sud, plusieurs itinéraires structurants maillent le territoire lavallois. Les liaisons concernent essentiellement la ville centre et sa périphérie. La piste cyclable longeant la rocade sur un quart Nord-Ouest est un élément majeur de cette organisation. L'aménagement se prolonge vers le Sud et est jalonné jusqu'à la commune d'Entrammes.

L'axe Est-Ouest du territoire communautaire ne bénéficie pas en revanche d'itinéraire aménagé structurant, le réseau routier représentant les seules infrastructures crédibles (A81, RD 57). Les liaisons Laval – Bonchamp et Laval – Louverné (en projet) améliorent la cyclabilité du territoire vers l'Est, mais restent limitées à la première couronne. D'une manière générale, la commune de 2ème couronne n'est pas connectée au réseau cyclable existant.

Au niveau local, les communes, même de taille modeste, ont néanmoins développé des liaisons inter quartiers permettant notamment de relier le centre-bourg et ses équipements avec les zones d'habitat pavillonnaire situées en périphérie. Afin de respecter le caractère rural du paysage et de limiter les emprises, ces liaisons sont le plus souvent des voies vertes (mixité piétons – vélos), soit réglementairement, soit à travers les usages observés.

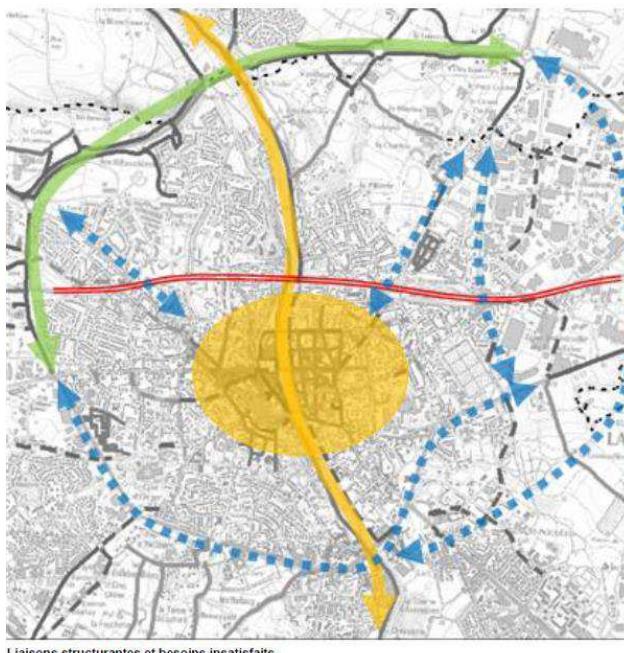
En **milieu urbain**, et spécifiquement sur Laval, les pistes laissent places aux bandes cyclables ou des dispositifs de mixités : voies bus autorisées aux vélos, ou linéaire de pictogrammes vélos sur chaussée signalant la présence légitime de cyclistes.

La cyclabilité du réseau de voiries urbaines est optimisé avec, autant que faire se peut, la mise en œuvre de doubles sens cyclables dans les rues en sens unique.

L'hypercentre est réglementé en zone de circulation apaisée (zone 30 et zone de rencontre définies ci-après) favorisant la circulation vélo sur l'ensemble du réseau de voiries.

À Laval, notamment, des discontinuités persistent au niveau de la centralité urbaine (illustrées ci-contre) :

- ✓ Peu de connexions entre la première couronne et le centre-ville (zone 50 km/h)
- ✓ Circulaire cyclable (rocade) incomplète au Sud et à l'Est
- ✓ Coupures contraignantes à l'échelle urbaine :
  - Franchissement Est-Ouest péri-urbain de la Mayenne
  - Voie ferrée
  - Rocade Nord-Ouest : quelques franchissements peu empruntés (notion de détours)



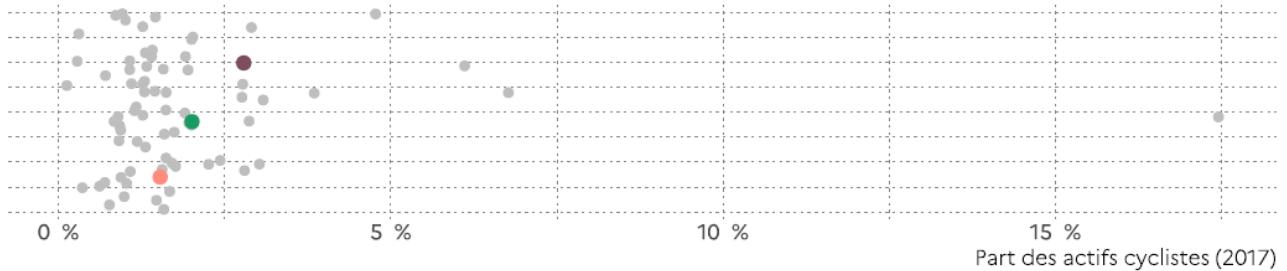
Le schéma directeur d'aménagements cyclables, adopté en 2019, a aussi pour objectif de créer des liaisons douces entre les principaux équipements à forte fréquentation cycliste potentielle ainsi qu'entre les quartiers.

Plusieurs types d'aménagement sont réalisés :

- pistes cyclables en site propre,
- bandes cyclables marquées sur les chaussées déjà existantes,
- allées communes piétons-cyclistes,
- couloirs communs bus-vélos,
- voies sens interdit ouvertes aux vélos,
- voies dans les zones limitées à 20 km

Territoire	Part des actifs cyclistes en 2017 en %	Mètres d'aménagements cyclables par habitant en 2020
CA de Laval Agglomération	2.0	1.06
Mayenne	1.5	0.96
Pays de la Loire	2.8	0.83

source : Open Street map, RSVERO2, Insee - RP



Source : INSEE-RP – en gris les autres EPCI

Depuis l'approbation du schéma directeur, on note plusieurs réalisations de pistes ou de bandes cyclables ainsi que des liaisons douces, réalisées par Laval Agglomération, pour un total de longueur linéaire de 4 460 mètres, répartis comme suit :

Année	Commune	Opération	Secteur	Type d'aménagement	Longueur de l'itinéraire (en m)
2020	Laval	Requalification ZI des Touches	Bd Buffon	Bandé cyclable	550
	Laval/St Berthevin		Rue Georges Coupeau	Liaison douce	230
			Rue Albert Thomas	Bandé cyclable	200
	Laval		Gare (40 places), Quartier Ferrié (20 places)	Abris vélo sécurisé	2U
2021	Laval		Place du 11 novembre (40 places)	Abris vélo sécurisé	1U
			Bd Becquerel	Bandé cyclable	900
		Aménagement expérimentaux	Bd Ampère	Piste cyclable	280
			Av Chanzy	Voie bus/cycle	800
	Laval/St Berthevin		Av Bretagne/Paris	Voie bus/cycle	1500
Total					4 460

En complément de ces réalisations, et conformément au schéma directeur, Laval Agglomération soutient financièrement les projets portés par les communes membres. C'est ainsi qu'on note la réalisation de nombreux aménagements de pistes cyclables ou de liaisons douces venant s'ajouter aux réalisations portées par Laval Agglomération.

Année	Commune	Secteur	Type d'aménagement	Longueur (en m)
2019	La Chapelle Anthénaise - Louverné	RD 275	Liaison douce	1 625
2020	Bonchamp	Rue des Sports	Piste cyclable	350

		Rue des Tisserands	Liaison douce	720
		Bd des Manouvriers	liaison douce	420
	Le Genest St Isle	VC vers Lépalé	Piste cyclable	1 300
	L'Huisserie	Chemin de la Peignerie	Liaison douce	470
2021	Bonchamp	Rue du Maine	Piste cyclable	210
		Rue Charles De Gaulle	Piste cyclable	65
	St Berthevin	RD 57 - liaison domaine de Castanea	Liaison douce	210
		Total		5 370

Entre 2019 et 2021, c'est **9 830 mètres de longueur linéaire** réalisés de pistes, bandes cyclables ou liaisons de douces sur le territoire de Laval Agglomération

- **De nouveaux abris sécurisés pour les vélos**

Engagée pour le développement des mobilités douces, Laval Agglomération installe des parkings vélos sécurisés depuis septembre 2020 pour les usagers, notamment ceux des transports collectifs (trains, bus).

On compte en juillet 2021 :

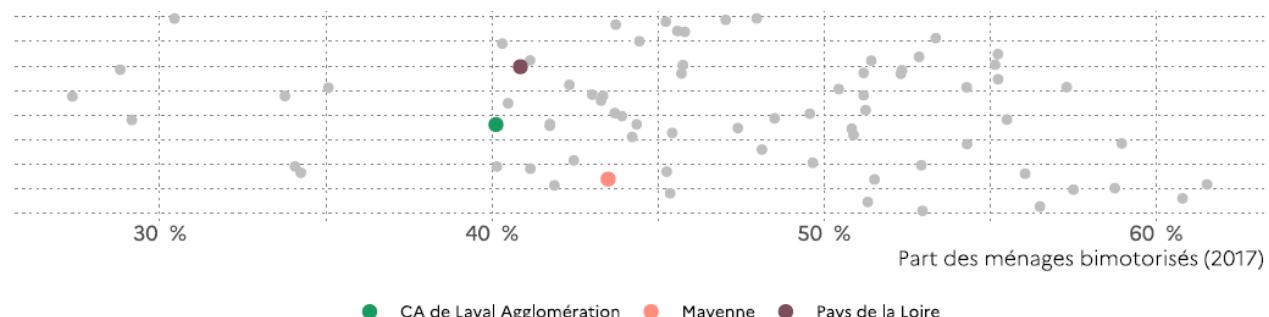
- 2 abris à la Gare Sud de Laval (40 places) et au quartier Ferrié (20 places),
- 5 abris en projet : Gare Nord (40 places), centre-ville (40 places), gares de Saint-Pierre-la-Cour, Port-Brillet et du Genest-Saint-Isle (20 places).

**L'objectif est de développer non seulement l'usage du vélo mais également les espaces multimodaux, permettant de passer facilement d'un moyen de transport à un autre, dans une démarche de réduction de l'automobile**

- **Les parkings-relais – Aires de covoitages**

Laval Agglomération recense **5** aires de covoitage et **4** parkings relais sur son territoire. A noter également, la politique mise en œuvre par Laval Agglomération pour faciliter le covoitage. En 2021, Laval Agglomération doit conclure un contrat avec la société Klaxit.

#### **Part des ménages bimotorisés par EPCI en Pays de la Loire**



source : INSEE-RP – en gris les autres EPCI

- **Le déploiement de trottinettes électriques en libre-service**

Après les vélos électriques, place aux trottinettes. Le conseil municipal de Laval a voté le choix d'un opérateur pour le déploiement de trottinettes électriques en ville, à compter de septembre. L'objectif de la ville de Laval est de développer une politique axée sur les mobilités douces dans une perspective de polluer moins et d'aménagement du territoire en facilitant les trajets de courte distance en complémentarité avec les transports en commun. C'est ainsi, que la ville de Laval, va déployer, à titre expérimental, 150 trottinettes pour passer rapidement à une capacité de 250 engins pour couvrir le territoire.

L'ensemble de ces actions contribuent pleinement au défi 3 de la feuille de route 2020-2026 définie par les élus communautaires, de faire de Laval Agglomération un territoire producteur d'énergies plus propres et renouvelables et tendre vers un territoire à énergie positive en répondant collectivement et globalement aux défis climatiques et environnementaux mais également à un autre défi, celui de permettre un développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération, en développant les mobilité sur l'ensemble du territoire, de participer activement à la lutte contre la désertification médiale, en proposant une offre de logement diversifiée...

## V- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Laval agglomération est chargée d'un certain nombre de missions concernant directement les grands thèmes de l'environnement et de l'énergie-climat. Qu'il s'agisse de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement des eaux usées, de la collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés, de la planification urbaine ou de la mise en place d'une politique de déplacements, des opérations d'habitat, du développement économique ou d'aménagement de l'espace, Laval Agglomération dispose de leviers essentiels pour préserver la santé de ses habitants, améliorer leur cadre de vie, mais aussi pour participer à l'atténuation de phénomènes plus globaux comme le changement climatique.

En 2015, Laval Agglomération a été déclarée lauréate de l'appel à projets "Territoires à énergie positive pour la croissance verte – TEPCV", lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle a bénéficié, à ce titre, d'un appui financier spécifique pour l'accompagnement dans son projet. C'est ainsi qu'un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre par le territoire pour contribuer à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes pour créer des emplois (ex. Acquisitions de véhicules électriques, .Etude sur la méthanisation...).

Laval Agglomération est coordinatrice de la transition énergétique. Elle doit élaborer et animer les actions co-construites du Plan Climat Air Energie (**PCAET**) sur son territoire.

Plusieurs projets et actions relatifs au triptyque « sobriété », « efficacité énergétique », « énergies renouvelables », ont déjà été mis en œuvre et restent à valoriser, d'autres continuent et sont à développer, d'autres sont à étudier. Ils constituent autant de points d'appui à l'élaboration du futur PCAET du nouveau territoire de Laval Agglo.

La convergence des démarches déjà entreprises par la collectivité et la mise à disposition de moyens humains adéquats (1 Chargée de mission Energie Climat et 2 Conseillers en Energie Partagé notamment) permet au territoire de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet visant l'élaboration d'une perspective énergétique durable en adaptation avec le développement territorial.

### Trame verte et bleue à préserver

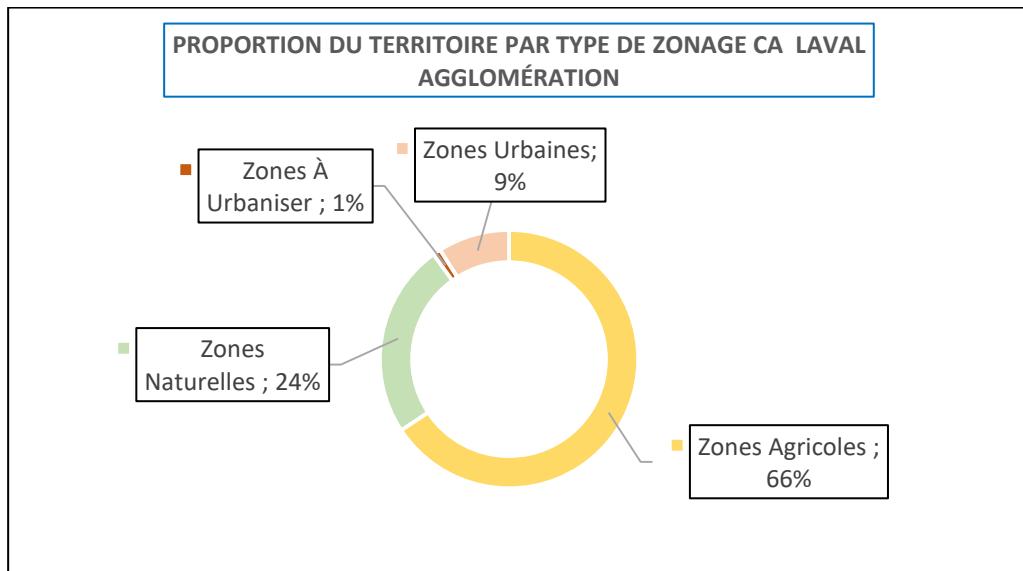
Le territoire se caractérise par une diversité des milieux (forêts, bocages, vallées). Les enjeux de continuités s'appuient sur les coteaux boisés, les liens entre bassins versants, les continuités aquatiques (vallées, cours d'eau et zones humides). Les éléments fragmentant sont liés à l'urbanisation et aux grandes infrastructures linéaires (LGV, voies ferrées, autoroute, nombreux ouvrages sur les cours d'eau).

Laval Agglomération se caractérise par des paysages vallonnés associés à un réseau hydraulique développé avec pour armature la vallée de la Mayenne. Le territoire est particulièrement identifiable par son maillage bocager relativement dense et dans l'ensemble bien conservé. Il existe des risques de déstructuration/dégradation du maillage bocager avec l'évolution des pratiques agricoles et extensions urbaines qu'il s'agit de prendre en compte.

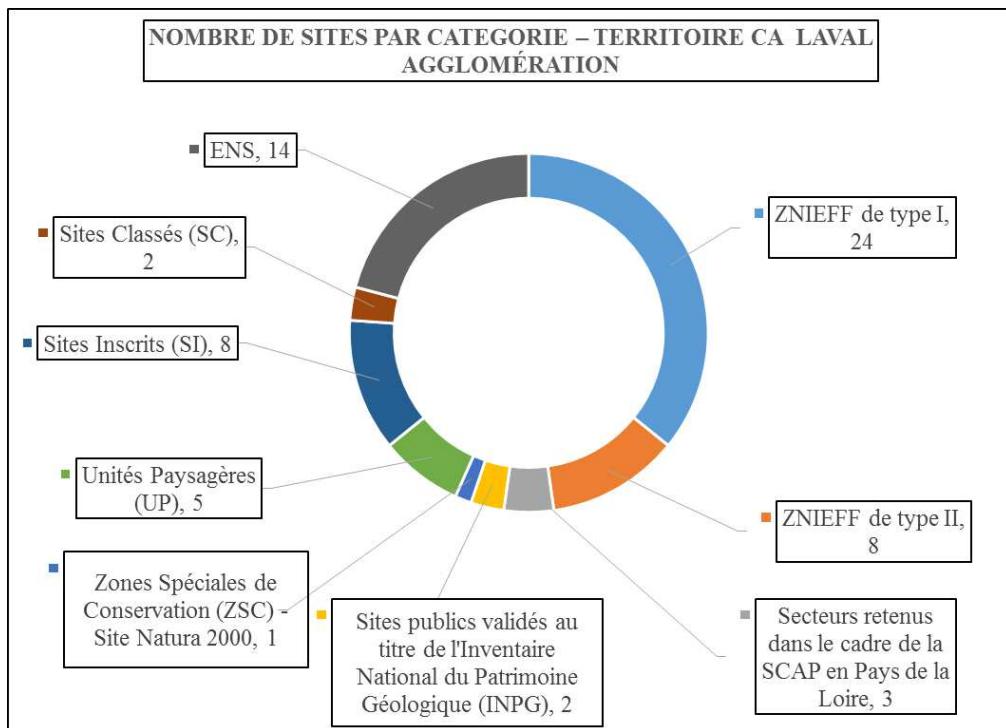
Territoire	Part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 (en %)	Part des communes de l'epci ayant le label terre saine en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant de protections fortes des espaces naturels en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant du statut d'aires protégées pour la conservation de la nature en 2021 (en %)
CA de Laval Agglomération	4,2	100,0	0,0	0,0
Mayenne	-	-	0,2	11,1
Pays de la Loire	-	-	0,3	17,8

source : Agence de l'eau Loire Bretagne, DREAL

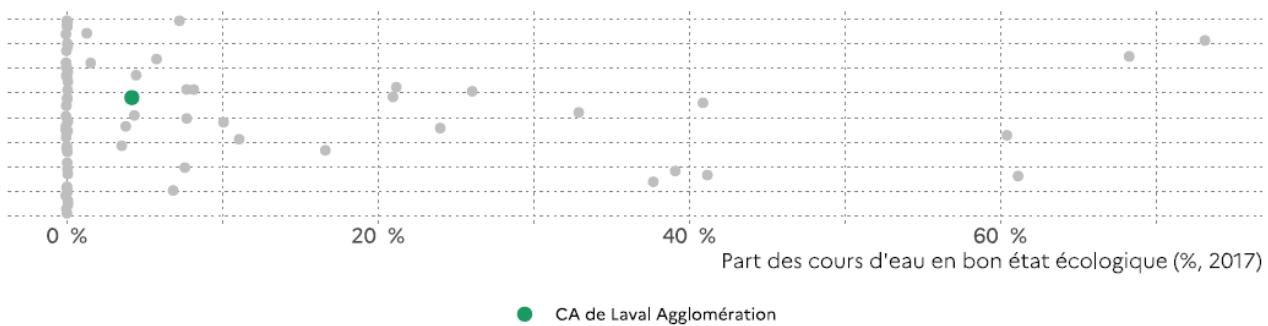
Le territoire de la CA de Laval Agglomération caractérisé par les éléments sur la figure ci-dessous notamment 66% et 24% du territoire respectivement en zonage agricole et naturelle, constitue un cadre favorable pour la préservation de la biodiversité.



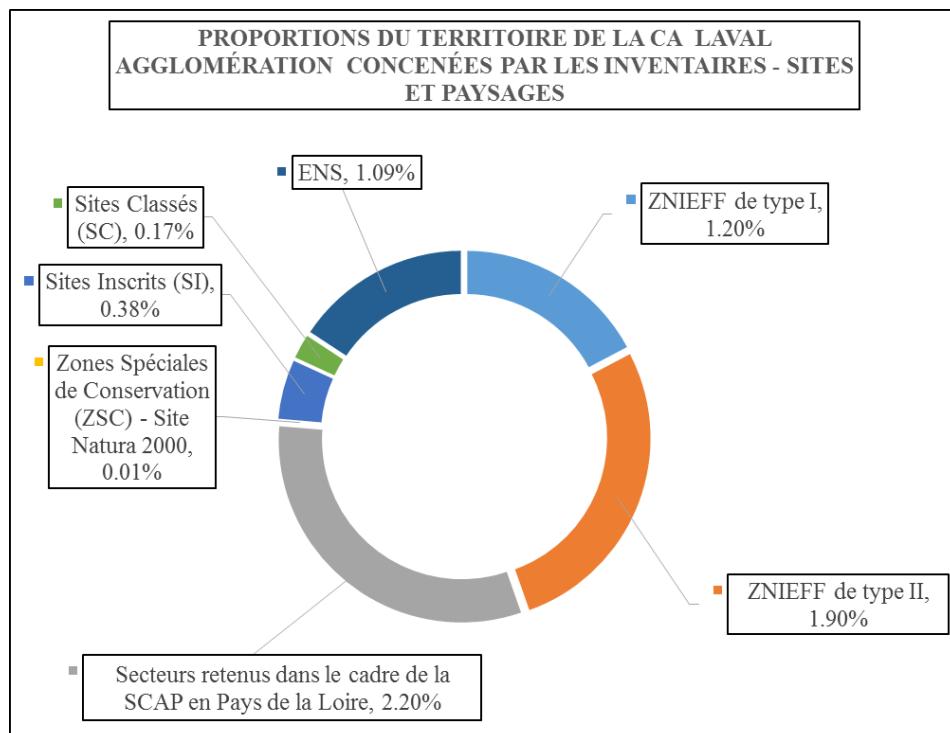
Cette préservation est mise en œuvre aux travers de la protection des milieux naturels présentés aux figure ci-dessous :



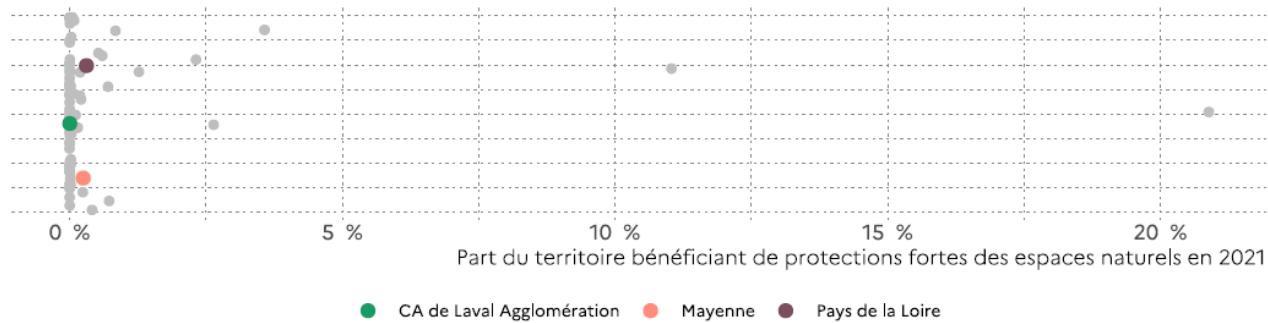
#### Part des cours d'eau en bon état écologique des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence de l'eau Loire-Bretagne



#### Protections fortes des espaces naturels des EPCI des Pays de la Loire



source : Muséum National d'Histoire Naturel

#### Une préservation de la trame verte et bleue assumée et valorisée par les PLUi de la CA Laval Agglomération

Le PADD tend à protéger la trame verte en identifiant les éléments forestiers de l'Agglomération ainsi que les espaces bocagers à fort enjeux de conservation. En outre, il veille à assurer l'évolution du maillage bocager en réponse aux pratiques agricoles en conditionnant les éventuels arrachages à des mesures de compensation.

Concernant la trame bleue, le PADD compte améliorer la qualité de la ressource en eau en préservant notamment l'ensemble des composantes aquatiques: ripisylves, zones humides, mares, étangs, ... et veille à préserver les têtes de bassin versant.

Le PADD prévoit de poursuivre le développement d'une activité forestière boisée et bocagère durable, favorisée notamment par l'utilisation de ces ressources localement (bois d'œuvre, bois énergie, ...), permettant de valoriser essentiellement la trame verte. De même, pour la trame bleue, elle est valorisée par le possible développement de l'hydroélectricité.

A noter que pour l'ensemble des activités de valorisation, le PADD conditionne leur développement au respect de l'environnement limitant ainsi les risques de rupture des fonctionnalités écologiques du territoire.

#### **Les principales orientations du SRCE sont :**

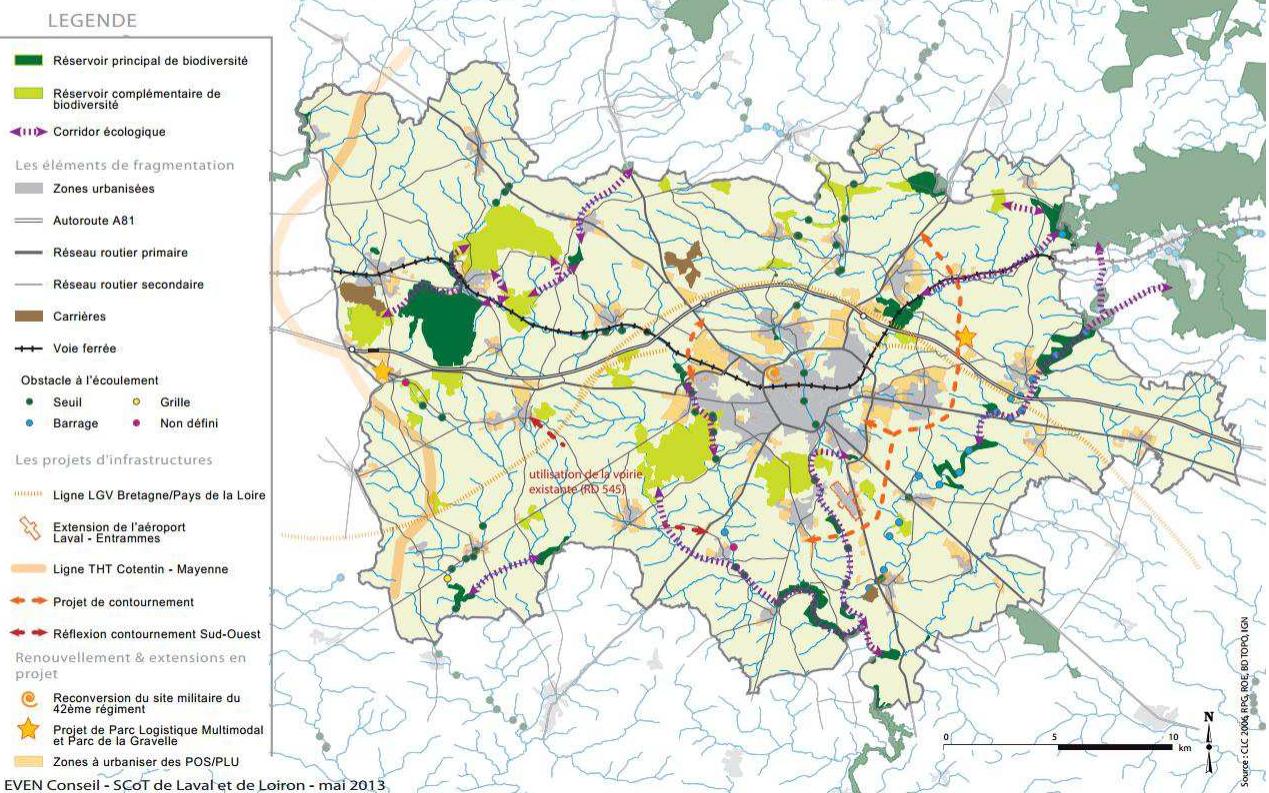
- Améliorer et sensibiliser les connaissances et les savoir-faire ;
- Sensibiliser et favoriser l'appropriation autour des enjeux liés aux continuités écologiques ;
- Intégrer la TVB dans les documents de planification et autres projets du territoire ;
- Maintenir et développer des productions et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité des milieux terrestres et aquatiques ;
- Gérer durablement et de manière multifonctionnelle les espaces boisés (forêts et complexes bocagers) ;
- Restaurer et gérer une trame bleue fonctionnelle ;
- Préserver les continuités écologiques inféodées aux milieux littoraux et rétro-littoraux ;
- Préserver et restaurer les continuités écologiques au sein du tissu urbain et péri-urbain ;
- Améliorer la transparence des infrastructures linéaires.

#### **Les principales orientations du SCoT pour la Trame Verte et Bleue sont les suivantes:**

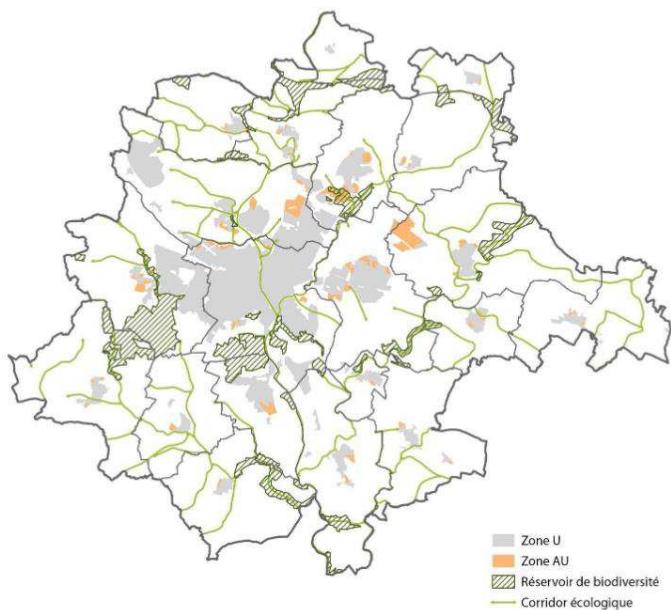
- Maintenir et restaurer le maillage d'espaces constituant la trame verte et bleue pour enrayer la perte de biodiversité ;
- Agir sur les modes de gestion urbaine pour le respect de la biodiversité et de l'agriculture.

Une étude spécifique menée à l'échelle du SCoT entre 2015 et 2016 a permis de compléter le réseau écologique local. Cette étude identifie sur le territoire de Laval Agglo les 3 composantes suivantes :

- **Les réservoirs de biodiversité** : Ceux-ci correspondent aux réservoirs déjà identifiés dans le SCoT (ZNIEFF, boisements importants ...), auxquels ont été rajoutés des espaces d'intérêts issus de la connaissance locale mobilisée en groupe de travail communaux ;
- **Les corridors écologiques** : ils s'appuient sur le réseau hydrographique (principales vallées, autres cours d'eau), les continuités boisées ou bocagères, les linéaires de haies, les voies vertes et coulées vertes ;
- **Les espaces de perméabilité bocagère** : Ce sont des zones de bocage denses présentant ainsi un intérêt écologique (densité, formation d'un réseau). Leur définition s'est appuyée sur les zones identifiées dans le SRCE puis l'identification a été affinée à l'échelle locale par les groupes de travail communaux.



La figure suivante montre la configuration des zones U et AU par rapport à la trame verte et bleue concernant le territoire de l'ex-Laval Agglomération.



Source: Evaluation environnementale – PLUi ex-Laval Agglo

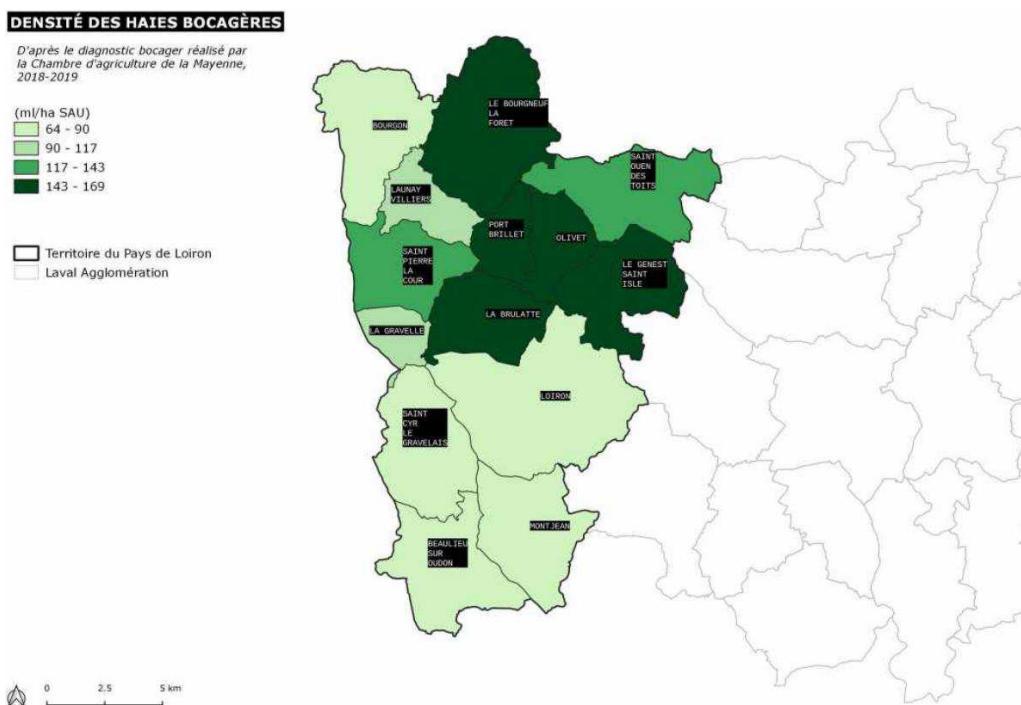
### Le diagnostic des haies

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action de Laval Agglomération en matière d'urbanisme vise à atteindre notamment, « la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau,

*du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques»* [article L101-2 du code de l'urbanisme, alinéa 6.](#)

Pour atteindre efficacement cet objectif, l'ex CC du Pays de Loiron avait entrepris une démarche d'inventaire des haies bocagères en 2019, visant notamment à mettre en évidence, de manière exhaustive, les caractéristiques qualitatives et quantitatives de cette composante de la trame verte (diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne). Les résultats suivants sont mis en évidence :

La conception de la carte des densités bocagère des communes du Pays de Loiron comme suit :



### Une hiérarchisation des haies

Niveaux de hiérarchisation	Critères de hiérarchisation
<b>Haies déjà réglementées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>toutes les ripisylves (Directive nitrate)</li> <li>Sites classés et inscrits ; Périmètres de protection des monuments historiques ; Z.P.P.A.U.P. et AMVAP ; Secteurs sauvegardés ; Périmètres de protection des captages ; Natura 2000</li> </ul>
<b>Haies importantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haie antiérosive moyennement importante</li> <li>Haie moyennement important pour la production de bois et les atouts agronomiques et zootechniques</li> <li>Haie moyennement importante pour la biodiversité</li> <li>Haie avec un intérêt paysager ou patrimonial</li> <li>Exclusion des jeunes haies et des haies avec plus de 30% de discontinuité</li> </ul>
<b>Haies secondaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haie antiérosive de faible intérêt</li> <li>Haie au rôle faible pour la production de bois et les atouts agronomique et zootechnique</li> <li>Haie faiblement importante pour la biodiversité</li> <li>Haie avec un intérêt paysager ou patrimonial</li> <li>Exclusion des haies avec plus de 50% de discontinuité</li> </ul>
<b>Haies à enjeu faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Haies restantes</li> </ul>

Un linéaire total de **1 798, 0171 Km** de haies avaient été recensés sur le territoire des **14 communes** que renferme l'ex-CC du Pays de Loiron.

	linéaire (m)	Haies à enjeu faible (%)	Haies importantes (%)	Haies secondaires (%)	Haies déjà réglementées (%)
LA BRULATTE	86992,2	70	10	10	10
LA GRAVELLE	32362,3	79	4	16	1
LE BOURGNEUF-LA-FORET	329585,3	56	21	8	15
LE GENEST-SAINT-ISLE	193205,7	58	21	8	13
BEAULIEU-SUR-OUDON	113095,2	72	4	12	12
BOURGON	144321,8	66	4	15	15
LAUNAY-VILLIERS	79142	67	12	9	12
LOIRON-RUTILLE	217734,1	73	3	12	12
MONTJEAN	102292	67	3	16	14
OLIVET	67714,3	63	14	9	14
PORT-BRILLET	35067,1	54	11	14	21
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	113283,6	73	3	14	10
SAINT-OUEN-DES-TOITS	201599,8	69	12	10	9
SAINT-PIERRE-LA-COUR	81621,7	75	2	17	6
<b>TOTAL</b>	<b>1798017,1</b>	<b>66</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

Une évaluation de la biomasse avec une prise en compte des haies arborées, pluristrates et relictuelles hautes (têtards + futaie), permis la détermination du volume de biomasse potentiel pouvant être tiré de la préservation des haies bocagères. Un prélèvement annuel de 20 898 MPA /an pour un cycle d'exploitation de 15 est mis en exergue. Cette production faciliterait l'alimentation de 523 chaudières de 30 kW, pour une consommation annuelle unitaire de 40 MPA.

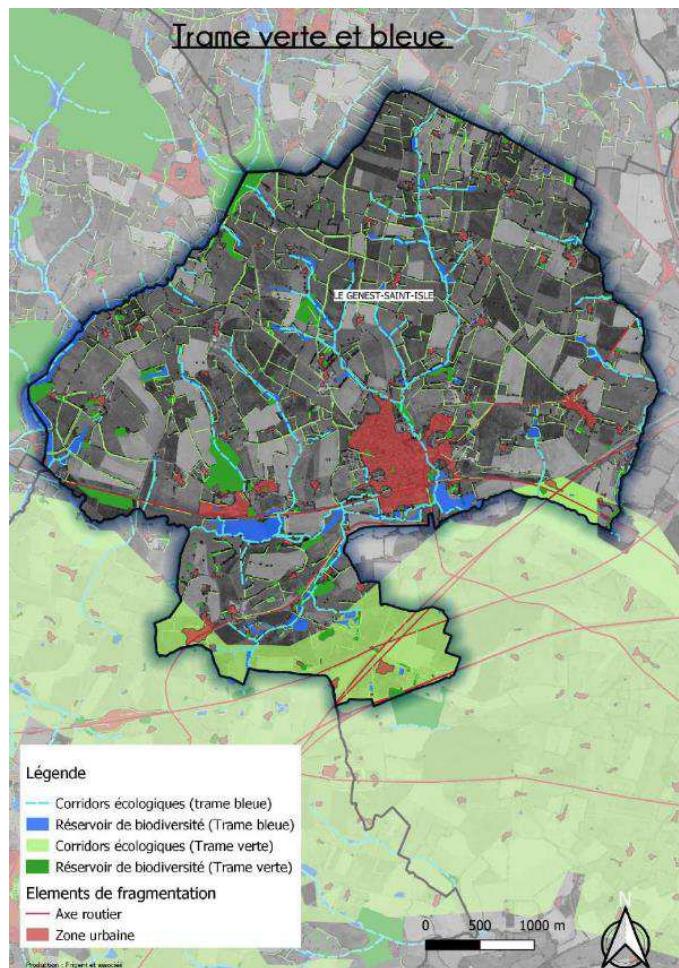
Un **linéaire de 1 362,7 Km** constituant une opportunité pour l'estimation suivante.

Type de haie	Linéaire (km)	Production (MAP/100m)	Volume de biomasse potentiel (MAP)	
<b>Haie pluri-strates</b>	958,4 km	25 MAP/100m	239 600 MAP	
<b>Taillis/cépées</b>	132,3 km	25 MAP/100m	33 075 MAP	
<b>Haies arborées dont relictuelles</b>	272 km	15 MAP/100m	40 800 MAP	
<b>Ensemble des haies</b>	<b>1 362,7 km</b>	-	<b>313 475 MAP</b>	Pour un cycle d'exploitation de 15 ans

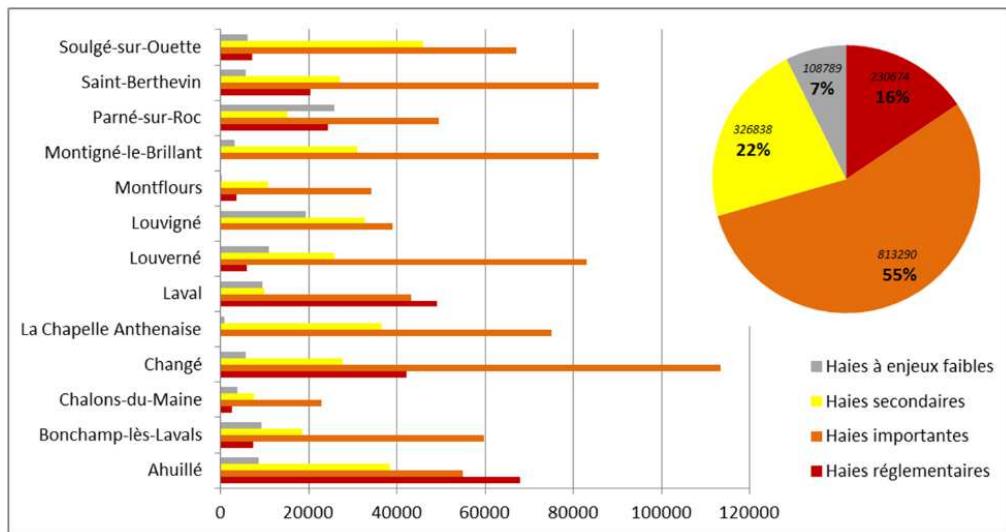
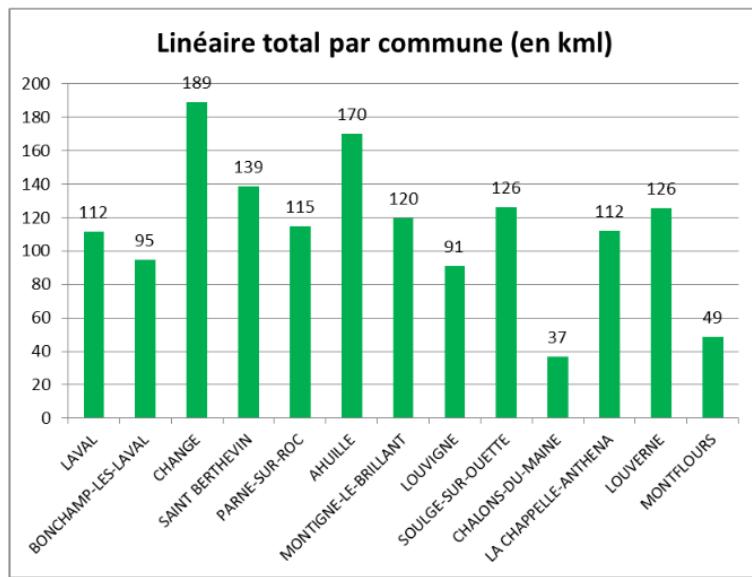
Une réplique de la méthode mise en œuvre dans le cadre du diagnostic bocager de la CC du Pays de Loiron gagnerait à être mise en œuvre sur le territoire des 20 communes restante du territoire fusionnées avec Laval Agglomération.

Cela aurait pour avantage, la renforcement de la connaissance de cette composante de la trame verte au travers des données relatives à l'hétérogénéité de composition et de configuration des haies, l'évaluation de la biomasse disponible, la détermination des zones pour lesquelles des opérations de plantation sont nécessaires (permettant ainsi de restaurer les continuités écologiques – voir en pointillé sur la figure suivante), de faciliter la classification de portions de haies en réservoir de biodiversité ...

Exemple de la commune du Genest St Isle



Cependant, l'inventaire des haies mené sur le **territoire de l'ex CA da laval** (n'ayant pas le même niveau de détail que celui mené récemment sur le Pays de Loiron), dans le cadre de son PLUi, avait mise en évidence, un **liméaire** total de **1 480 Km.** Cette inventaire concernait seulement 13 communes sur les 20 que comportait l'ex-CA de Laval.



### Les zones humides

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » article L211-1 du code de l'environnement. Plus précisément, les zones humides sont définies par la présence simultanée de végétation hygrophile et de sol hydromorphe lorsque la végétation est spontanée, ou par la présence de sol hydromorphe uniquement, lorsque la végétation résulte de l'action de l'Homme (végétation non spontanée) (CE, 22 février 2017, n° 386325).

Un sol hydromorphe est caractérisé par la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'eau moindre de 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm.

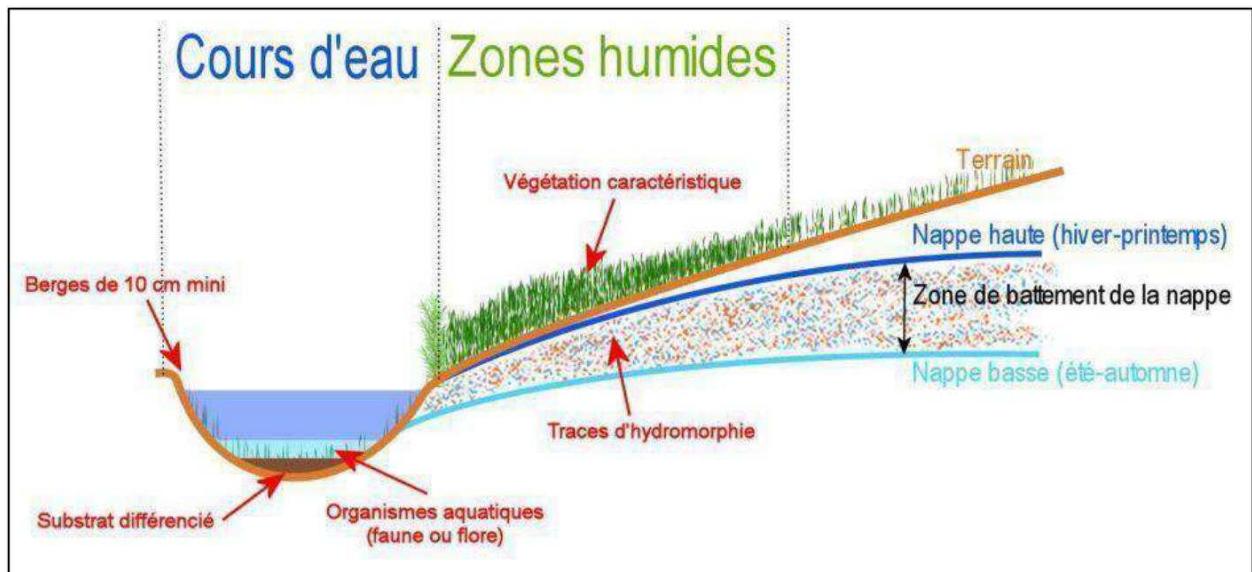


Schéma du principe d'une zone humide et cours d'eau associé

#### Les zones humides sur le territoire de l'ex-Laval Agglomération

La figure suivante représente répartition des zones humides par typologie.



#### Une protection des zones humides dans le PLUi

Les zones humides qui seront protégées dans le PLUi sont les zones humides communales, les zones humides des zones AU ainsi que celles qui ont été expertisées lors de l'élaboration de Dossier Loi sur l'Eau.

Au total, **902,39 ha** de zones humides sont représentés au plan de zonage.

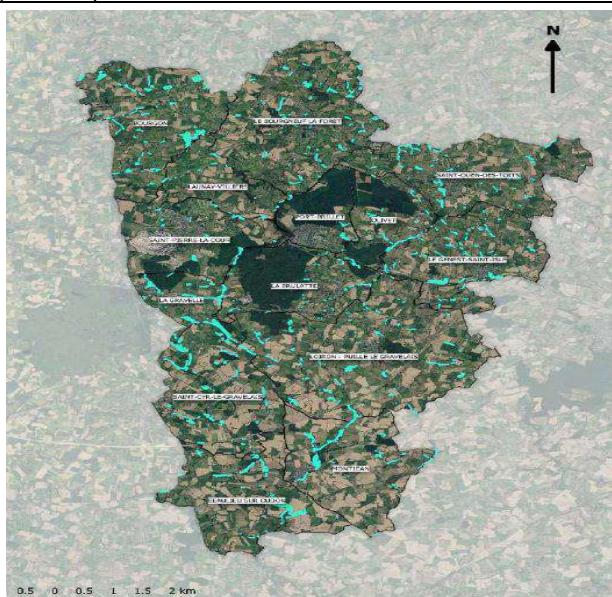
Les surfaces de zones humides protégées par commune dans les prescriptions du zonage sont les suivantes :

Communes	Surfaces (ha)
Ahuillé	128,2
Argentré	132,1
Bonchamp-lès-Laval	17,1
Châlons-du-Maine	44,2
Changeé	32,7
La Chapelle-Anthenaise	26,4
Entrammes	104,5
Forcé	12,9
L'Huisserie	42,1
Laval	56,3
Louverné	30,7
Louvigné	13,2
Montflours	8,2
Montigné-le-Brillant	18,7
Nuillé-sur-Vicoin	75,0
Parné sur Roc	30,9
Saint Berthevin	38,3
Saint-Germain-le-Fouilloux	26,6
Saint-Jean-sur-Mayenne	42,4
Soulgé sur Ovette	21,9
<b>Total Laval Agglomération</b>	<b>902,39</b>

#### **Les zones humides sur le territoire de l'ex-Pays du Loiron**

Les résultats de l'inventaire des zones humides fonctionnelles sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Loiron avait permis l'identification de près de **620 ha**. Soit en moyenne **2,4%** du territoire. Ce pourcentage varie à l'échelle communale entre moins de 1% à plus de 5% suivant les communes. Les milieux humides les plus fréquents sont les prairies humides (plus de 60%) et les boisements humides (34% pour les différentes formes de bois). Ces milieux sont les plus représentés principalement parce qu'ils sont en lien avec les usages les plus fréquents existants sur ces milieux humides qui sont : l'activité agricole via la fauche et le pâturage et l'exploitation du bois (peupleraie ou sylviculture, boisements naturels peu exploités et friche boisée). L'inventaire de novembre a permis d'identifier une zone humide de **5 821 m<sup>2</sup>** à Olivet (La Chaussée).

*Inventaires des zones humides (réalisés par le cabinet DERVENN au cours de l'année 2017-2018)*



Source : PLUi Pays de Loiron

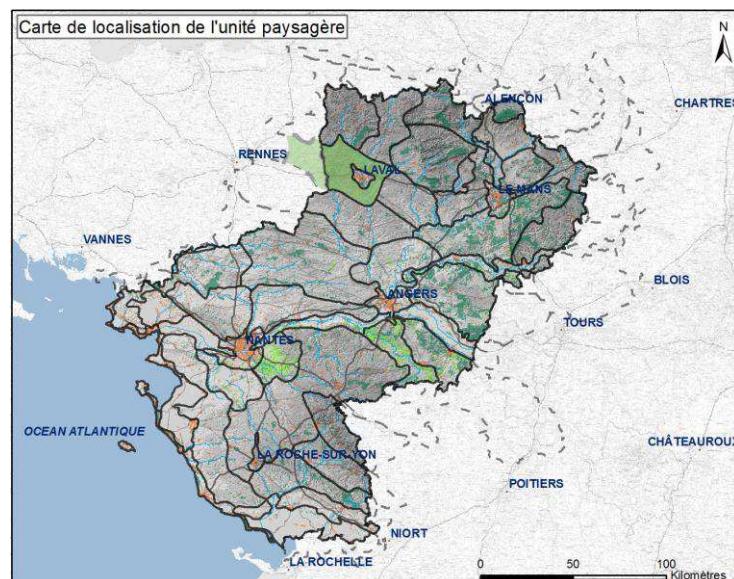
#### **Un atout paysager à préserver**

Les prescriptions du Document d'Objectif et d'Orientation (DOO) du SCOT des Pays de Laval et Loiron, relatives au maintien de la trame paysagère vis-à-vis du développement urbain sont :

- La recherche de compacité pour les villages et l'évitement des extensions linéaires ;
  - La préservation des coupures d'urbanisation identifiées dans le SCoT ;
  - La pérennité et la lisibilité des paysages dans le temps ;
  - L'intégration paysagère des espaces construits.

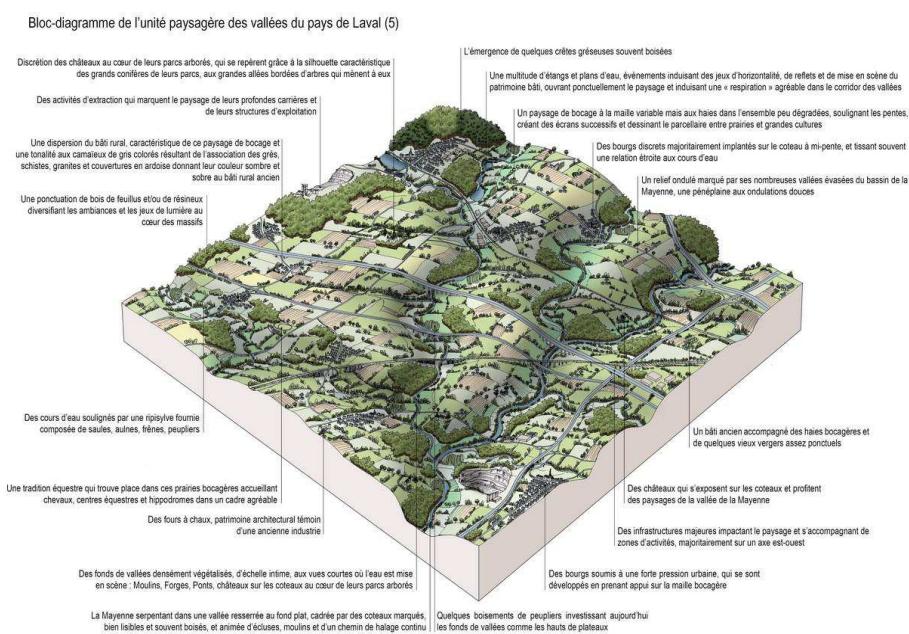
Le territoire de la CA de Laval Agglomération renferme **5 unités paysagères** que sont :

#### ▪ **Les vallées du pays de Laval**

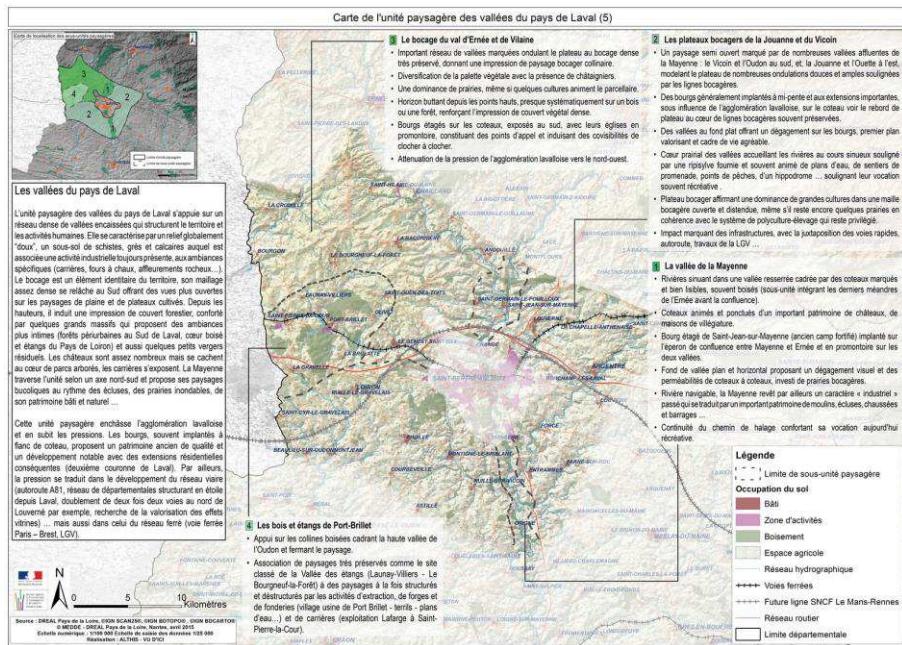


source : Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017

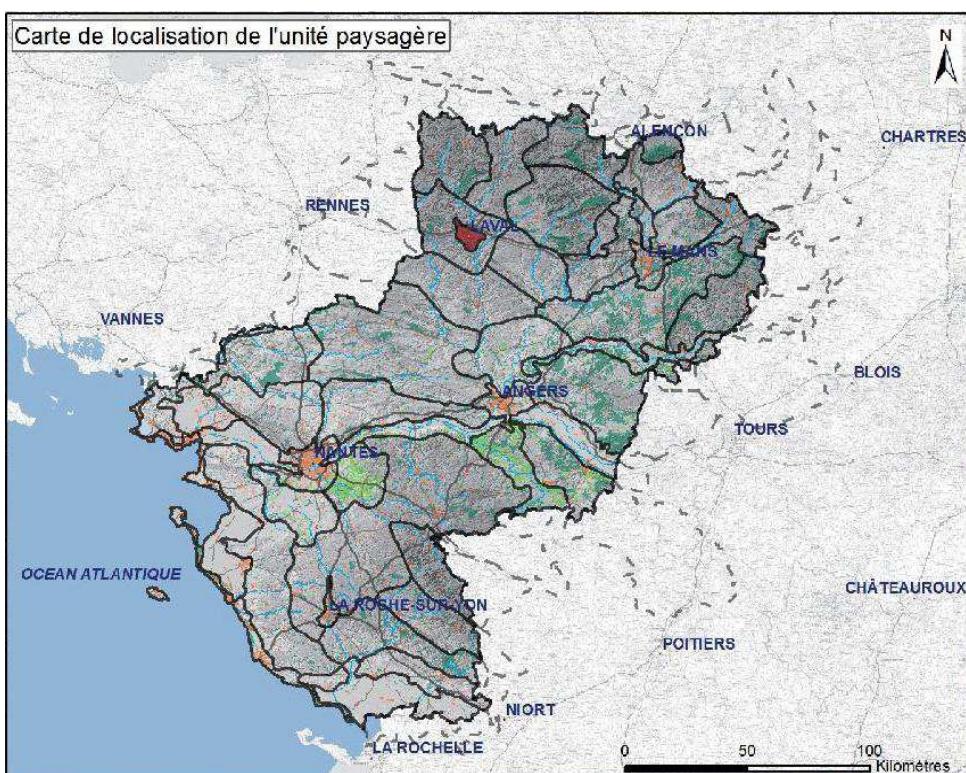
<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-vallees-du-pays-de-laval-a573.html>



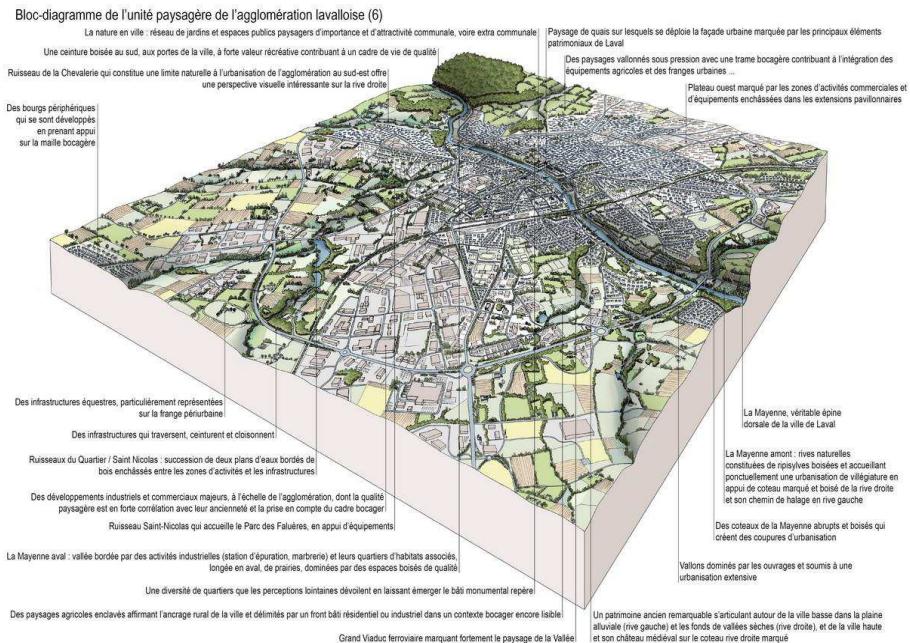
## Bloc-diagramme de l'unité paysagère



- L'agglomération lavalloise



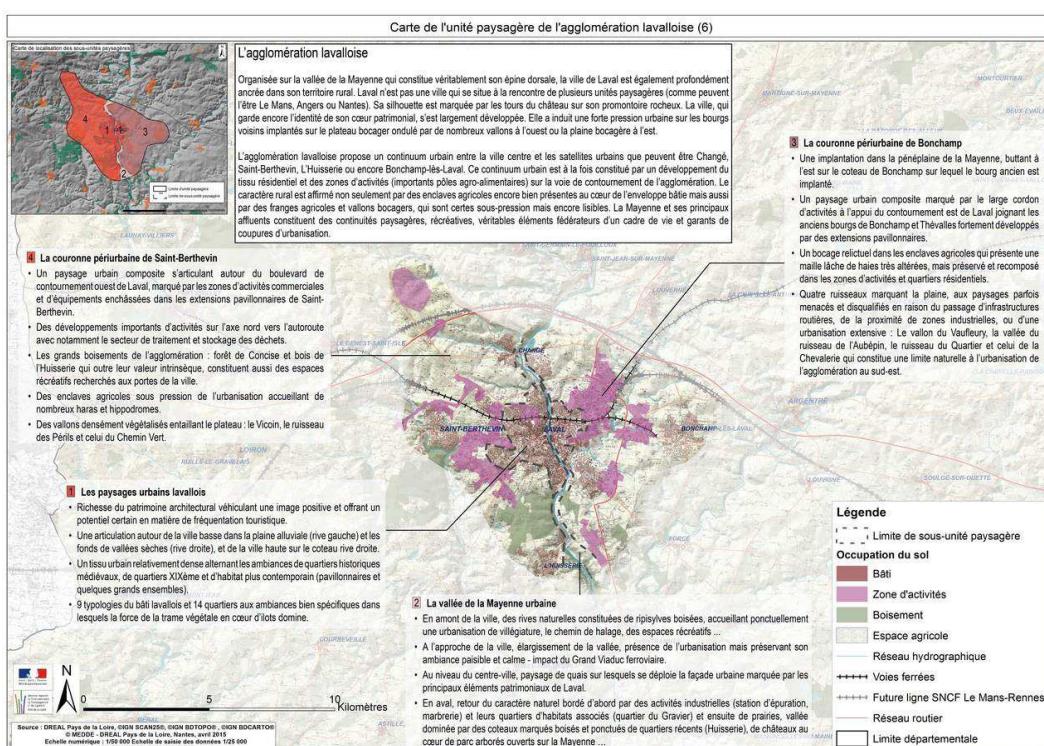
source : Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017  
<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/l-agglomeration-lavalloise-a579.html>



## Bloc-diagramme de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/l-agglomeration-lavalloise-a579.html>

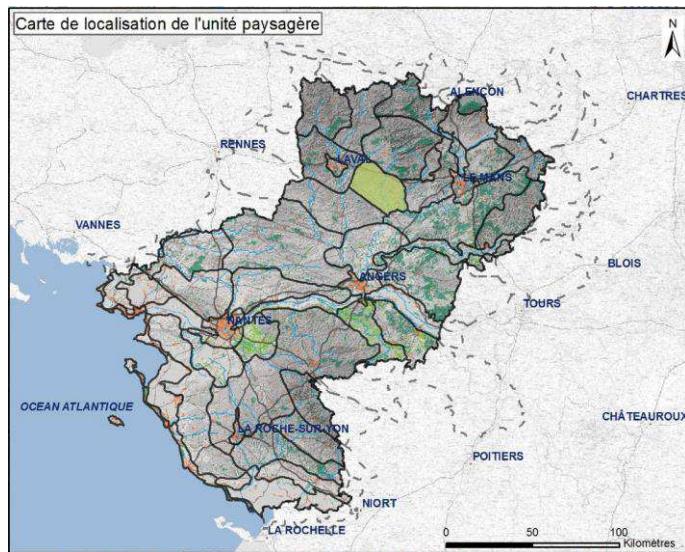


## Carte de l'unité paysagère

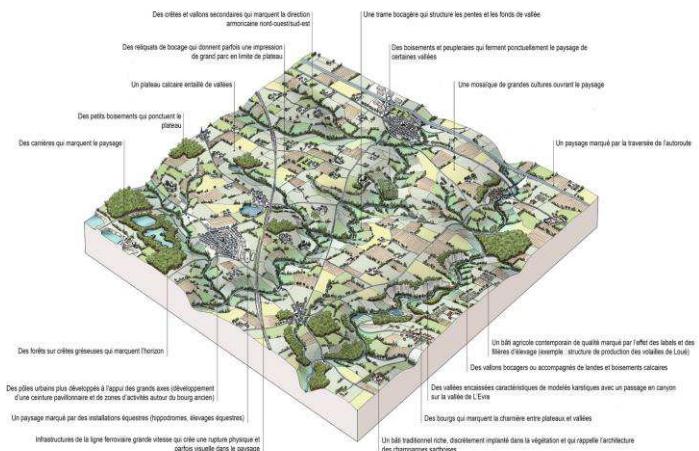
source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/l-agglomeration-lavalloise-a579.html>

- **Le Bas-Maine**



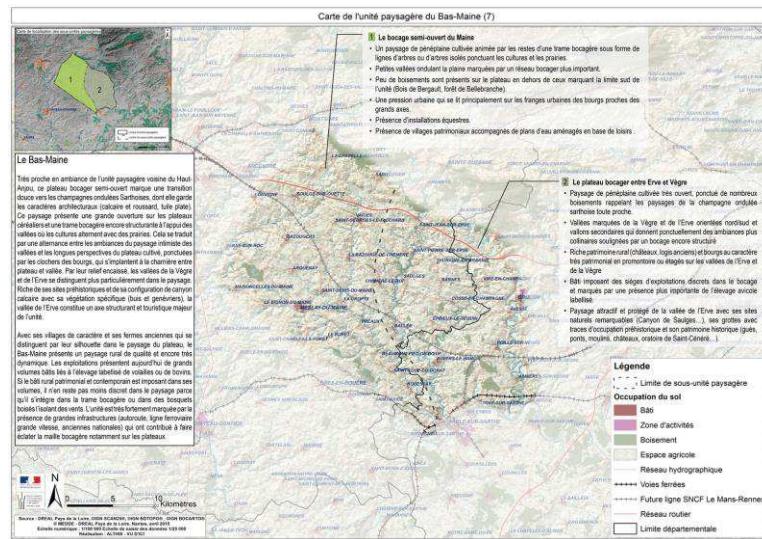
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du Bas-Maine (7)



### Bloc-diagramme de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bas-maine-a585.html>

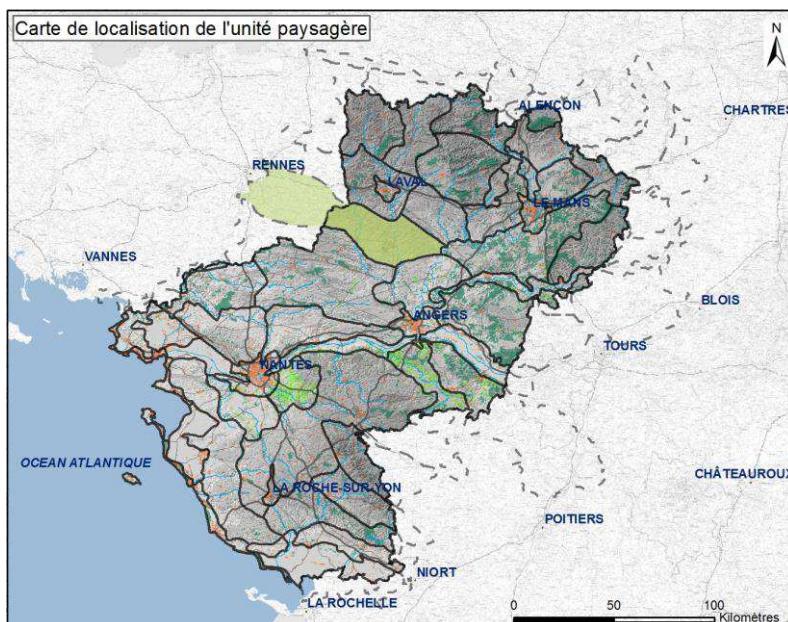


### Carte de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bas-maine-a585.html>

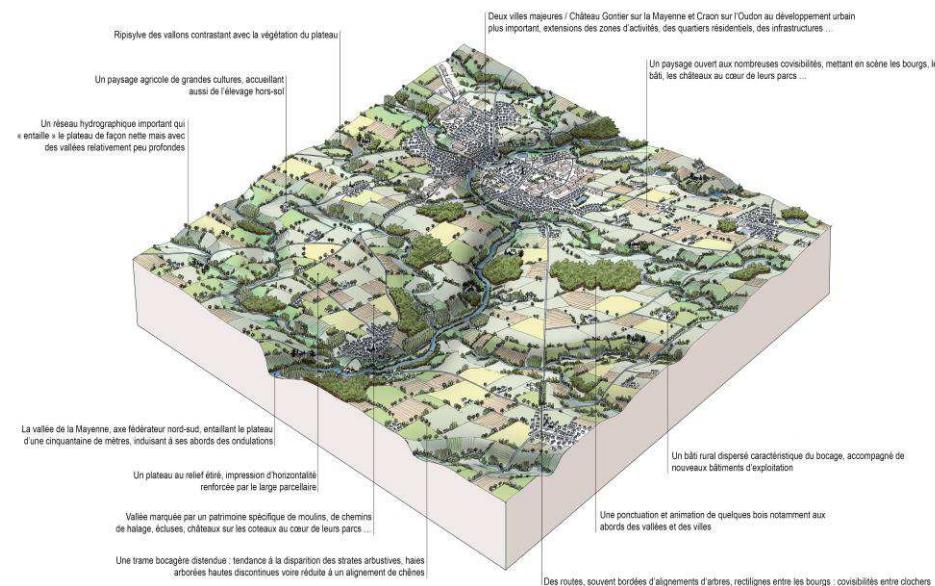
- **Le bocage du Haut-Anjou**



source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-du-haut-anjou-a597.html>

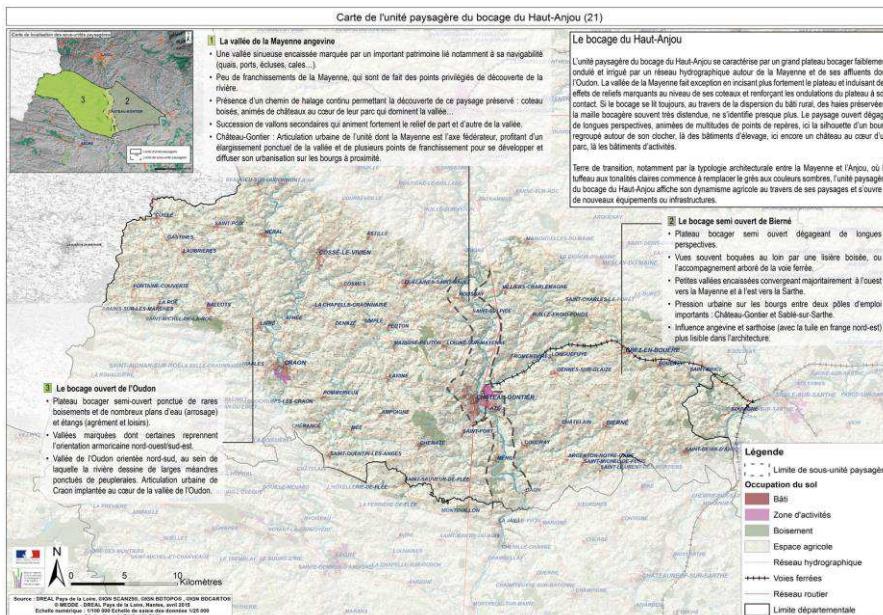
### Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (21)



### Bloc-diagramme de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-du-haut-anjou-a597.html>

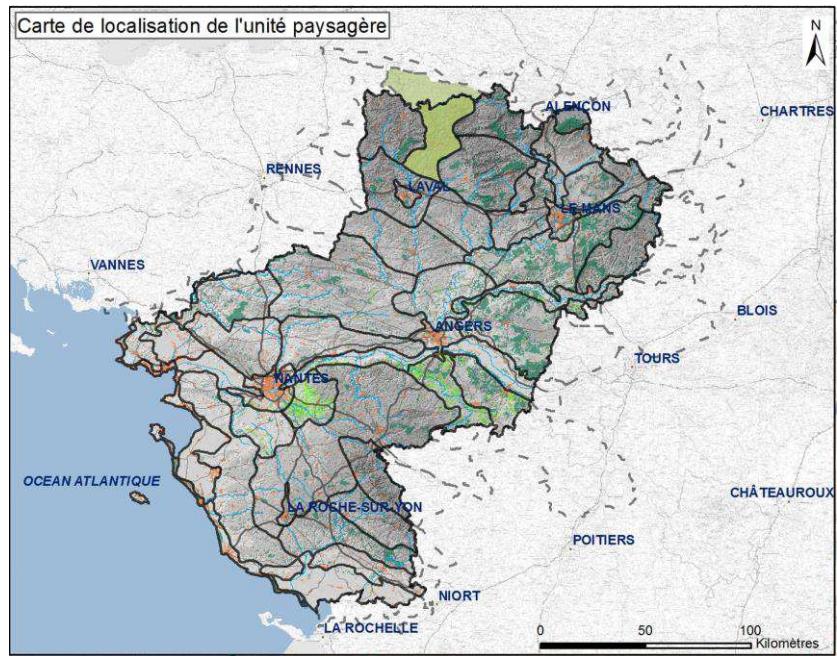


### Carte de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-du-haut-anjou-a597.html>

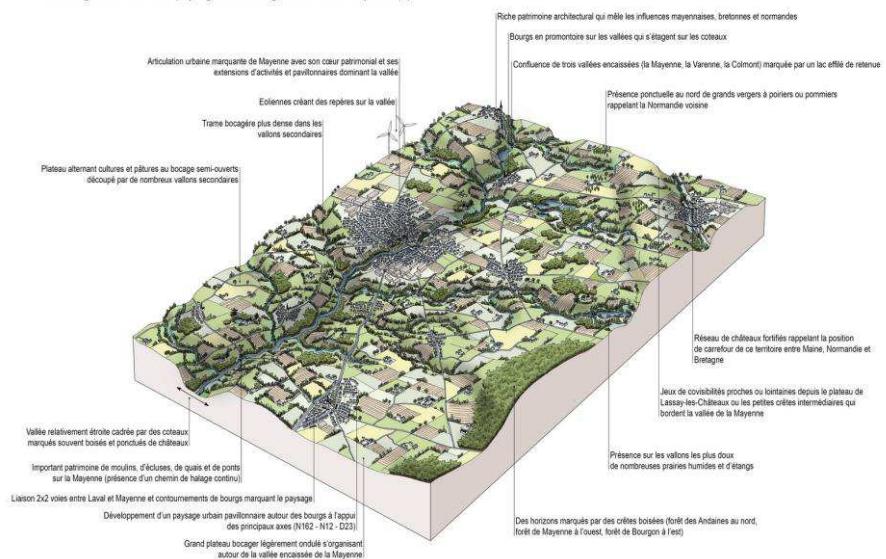
### • Le bocage de la Haute Mayenne



source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-de-la-haute-mayenne-a561.html>

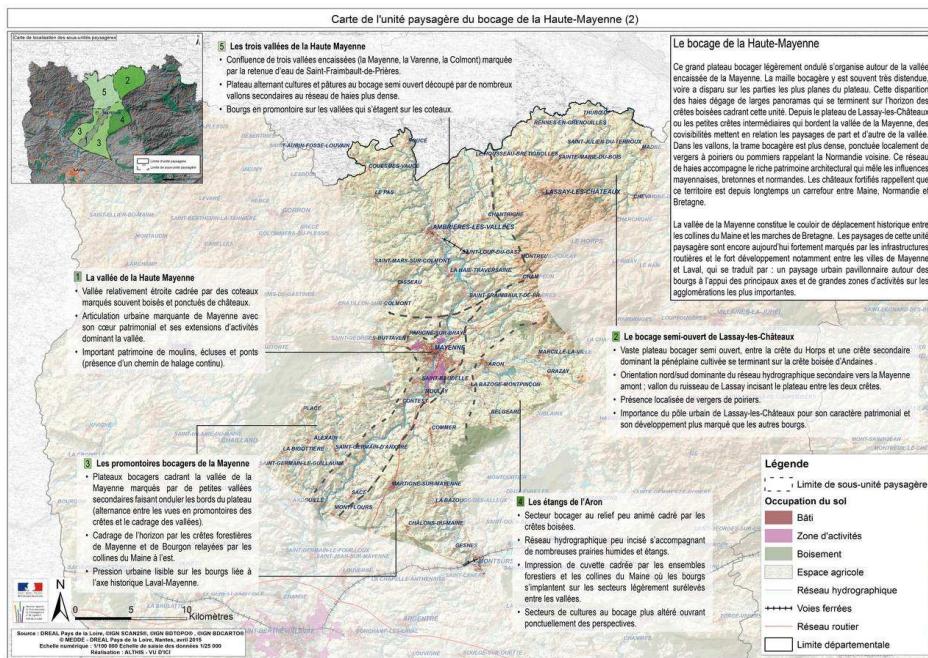
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage de la Haute-Mayenne (2)



## Bloc-diagramme de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-de-la-haute-mayenne-a561.html>



### Carte de l'unité paysagère

source : *Atlas de paysage Pays de la Loire du 31/01/2017*

<http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-de-la-haute-mayenne-a561.html>

## Préservation ressource en eau (eau potable, assainissement; SAGE, captages)

### Eau potable

Le territoire jouit d'une ressource en eau importante et d'un service de gestion de l'eau potable efficace. Les captages bénéficient de périphéries de protection. La qualité de l'eau brute prélevée dans la Mayenne est classée en A3. Par conséquent, pour la rendre propre à la consommation, il faut réaliser un traitement physico-chimique poussé avec des opérations d'affinage et de désinfection. Ces traitements sont réalisés aux usines de production d'eau potable de Pritz et de la Boussardière. Laval Agglomération possède un linéaire de réseau de 1 343 kms. Ce réseau est majoritairement composé de PVC. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau potable, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013) est de 103 sur 120. Le rendement du réseau d'eau potable pour 2019 atteint **88%** (soit 12% de perte) et l'indice linéaire de perte a été de 1.78 m<sup>3</sup>/km/jour.

### Le projet de création d'une usine de l'eau

Face au vieillissement de certains des ouvrages, aux performances insuffisantes pour certains paramètres et à la nécessité de sécuriser la production d'eau, Laval Agglomération a fait réaliser un diagnostic complet de son usine à la suite duquel il a été décidé de procéder à la construction d'une nouvelle unité sur la commune de Changé et d'abandonner à terme le site de Pritz. L'opération intègre également des travaux connexes tels l'adaptation de la station de pompage d'eau brute de Changé, l'aménagement de la prise d'eau de secours dans le plan d'eau du Port, le transfert de l'eau traitée vers les réseaux de distribution de Laval et de St-Jean-sur-Mayenne, le transfert des eaux de process vers le réseau d'assainissement de la Ville de Laval. Laval Agglomération a donc engagé l'opération de construction de sa nouvelle usine d'eau potable.

Le site de la future usine est situé entre le hameau de la Biochère et la zone artisanale de la Brique, dans la commune de Changé. Il est distant de la prise d'eau de Changé, déjà existante, d'environ 500 m. Les objectifs principaux de l'opération sont rappelés ci-après :

- **Capacité hydraulique de traitement : 1600 m<sup>3</sup>/h et production journalière > 30 000 m<sup>3</sup>/j** (hors qualité d'eau exceptionnelle). Elle constitue à ce titre l'usine la plus importante du Département (20% de la production départementale),

- **Garantir une excellente qualité de l'eau traitée**, respect des limites et références de qualité imposées par le Code de la Santé et, pour certains paramètres, des valeurs plus contraignantes. À noter que des objectifs aux stades intermédiaires du traitement sont également prévus ;
- **Qualité des eaux claires rejetées en Mayenne** ;
- **Sécurisation** : la future usine de Changé sera la seule unité alimentant le réseau de Laval, il est donc indispensable de viser un niveau de sécurisation maximum. Cette sécurisation passe par :
  - ✓ la **sécurisation du process**, avec 2 files de traitement indépendante et la redondance des équipements (équipements électromécaniques et d'automatisme), permettant de continuer à produire y compris en cas de panne ou d'arrêt pour maintenance ;
  - ✓ la prise en compte de mesures de **cybersécurité**,
  - ✓ la sécurisation de **l'alimentation électrique** avec la mise en place d'un groupe électrogène et la séparation des locaux "basse tension" par file de traitement,
  - ✓ la sécurisation vis-à-vis des actes de **malveillance**,
- **Évolutivité**, en prévoyant les dispositifs de mise en place ultérieure d'une étape d'affinage (ultrafiltration par exemple) ;
- **Sécurité pour l'exploitant et Ergonomie** ;
- **Développement durable : niveau d'exigence élevé à tous les stades du projet** (application du référentiel HQE infrastructure, création d'une centrale photovoltaïque en toiture, production de réactifs sur site, pompe à haut rendement énergétique, optimisation du profil hydraulique, réutilisation des calories produites par les équipements...) ;
- **Valorisation pédagogique** avec l'accueil de visiteurs ;
- Mise en place d'une **démarche BIM** (Building Information Modeling) pour mener le projet.

## Les chiffres en 2019

**10 660ml** de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable, soit 0.72% du réseau renouvelé par an. Les élus communautaires ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 2025.

Volume annuel d'eau brute prélevée : **7 915 007 m<sup>3</sup>**

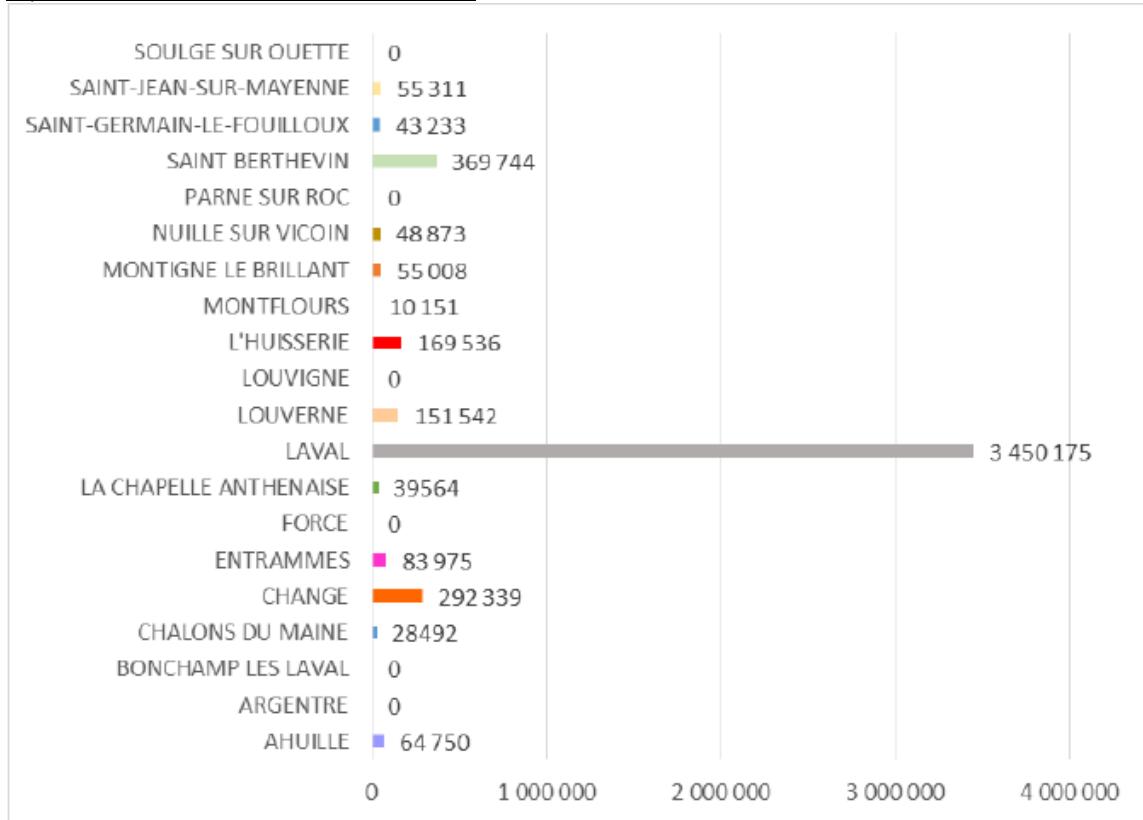
dont Usine de Laval Pritz : 6 417 108 m<sup>3</sup> et Usine de St Jean la Boussardière : 693 216 m<sup>3</sup>

Volume moyen produit : **15 377 m<sup>3/jour</sup>** (Usine de Pritz)

Volume de pointe journalier : **21 408 m<sup>3/jour</sup>** le 24 juillet 2019 (Usine de Pritz)



*Réparation volumes consommés en eau en 2019*



source : Rapport annuel sur l'eau 2019 – service des eaux Laval Agglomération

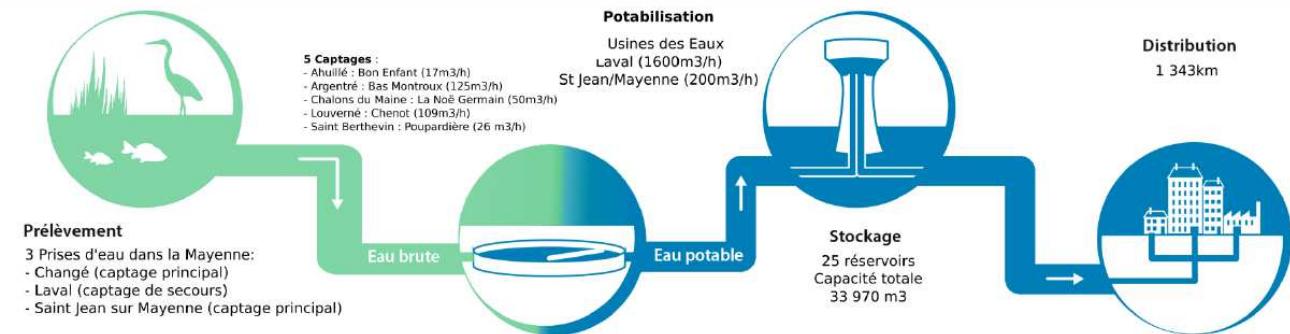
### Captages

On retrouve sur le système d'approvisionnement en eau potable schématisée ci-dessous, les chiffres clés de chacune de ses étapes de la source au robinet.

Le système d'approvisionnement en eau potable de Laval Agglomération est constitué de trois points de pompage situés dans la rivière La Mayenne, qui constitue la principale ressource dans le département, et de cinq captages, situés à Ahuillé, Saint-Berthevin, Argentré, Châlons-du-Maine et Changé. La Mayenne et les captages font l'objet d'une

surveillance et d'une protection renforcée. La prise d'eau principale de l'usine de Pritz se situe à proximité du plan d'eau de Changé. Ce plan d'eau peut être utilisé pour un pompage de secours en cas de pollution dans la Mayenne. L'ancien point de prélèvement de Pritz est maintenu en état de fonctionnement et peut être utilisé en cas d'intervention sur la prise d'eau de Changé. Cette implantation permet ainsi de renforcer la sécurisation de la ressource en eau.

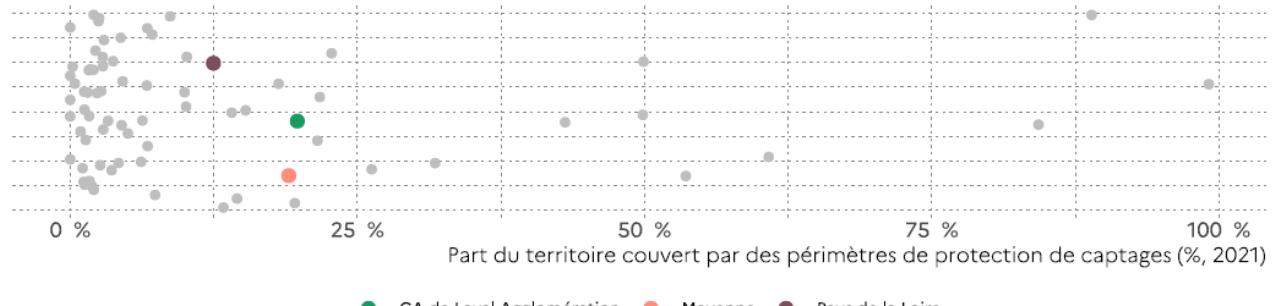
#### Synoptique :



source : rappel annuel sur l'eau 2019

Territoire	Nombre de captages prioritaires (en 2021) (Grenelle)	Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions (en 2021)	Nombre de captages inclus dans un périmètre de protection (en 2021)
CA de Laval Agglomération	0	1	3 superficiels 10 souterrains
Mayenne	15	15	98
Pays de la Loire	47	42	477

#### Protection de captages des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

#### Répartition de la distribution et de la consommation d'eau potable sur le territoire de l'agglomération lavalloise

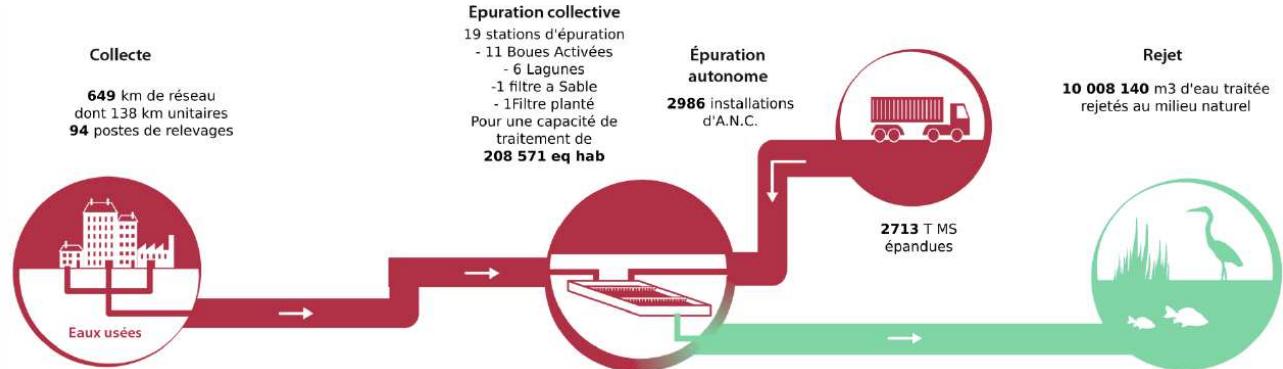
En 2019 les **volumes distribués** s'élèvent à **6 532 057 m<sup>3</sup>**, dont 96 574 m<sup>3</sup> acheté et 548 028 m<sup>3</sup> vendu.

Pour rappel, la dissolution des SIAEP d'Argentré-Sud, de Louverné et de Saint-Jean-Sur-Mayenne a entraîné la pose de compteurs de vente d'eau pour pouvoir comptabiliser les volumes achetés et vendus nécessaires à l'alimentation des communes situées hors périmètre de Laval Agglomération. Il s'agit de Bazougers, La-Chapelle-Rainsouin, La-Bazouge-Des-Alleux, Andouillé, La Baconnière, Sacé et Saint-Ouen-Des-Toits.

#### L'assainissement

On retrouve sur le système d'assainissement collectif schématisé ci-dessous, les chiffres clés de chaque étape parcourue par l'eau "usée", de l'évacuation des maisons ou bâtiments au retour au milieu naturel, en passant par la collecte dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, la régulation par les déversoirs d'orage et les bassins d'orage, la dépollution par la station d'épuration et la valorisation des boues par épandage.

## Synoptique



source : rappel annuel sur l'eau 2019

## Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

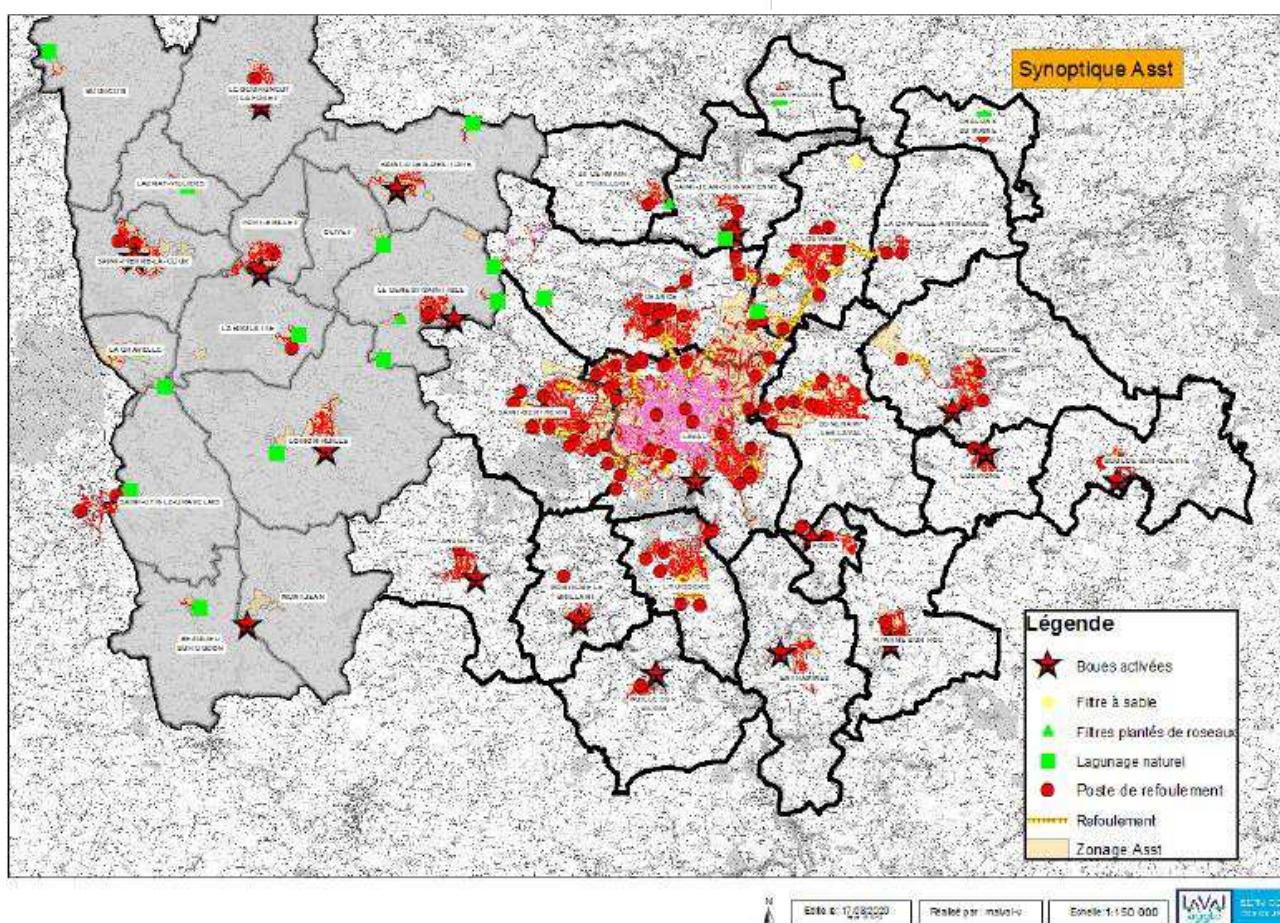
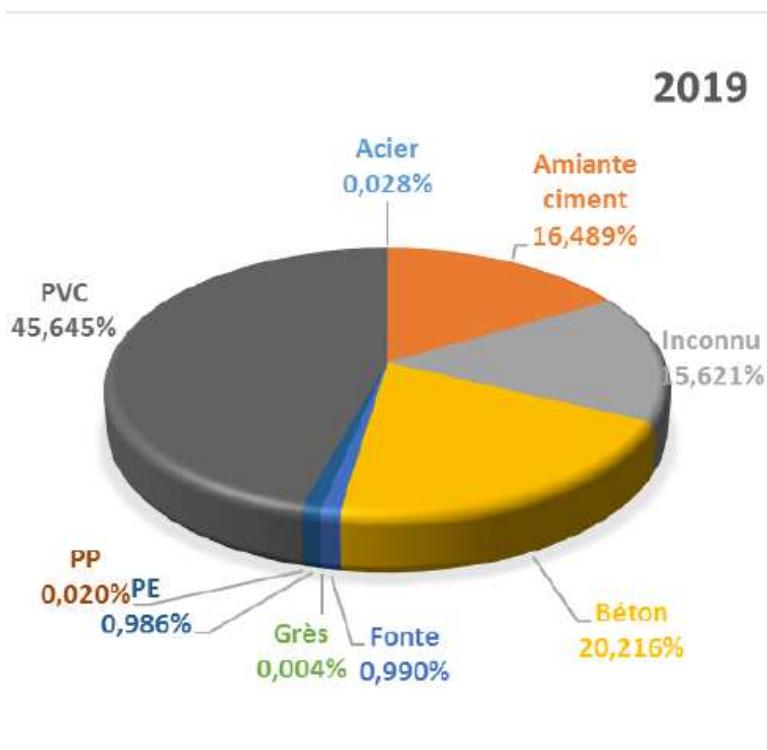
Le territoire possède 38 systèmes de traitement d'eaux usées, tous conformes en 2020.

### Un réseau composé de plusieurs systèmes

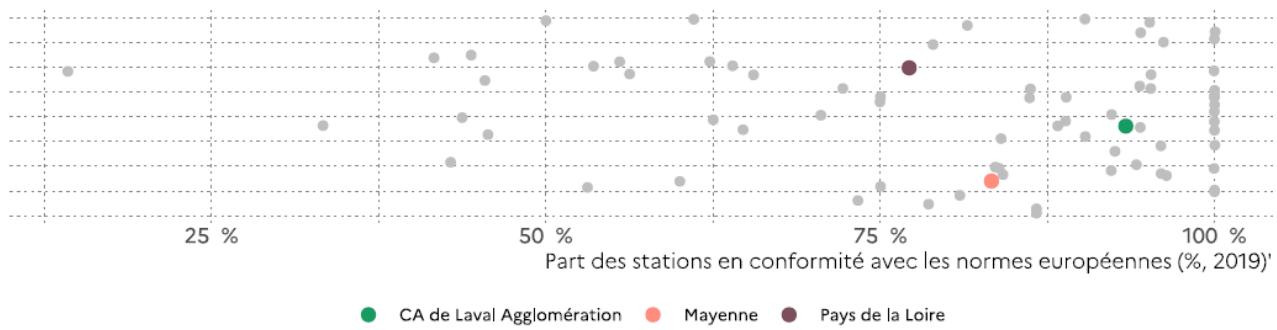
La structure du réseau de Laval Agglomération est composée de **dix-neuf** systèmes de collecte et de traitement des eaux usées (11 boues activées, 6 lagunages naturels, 1 filtre à sable et 1 filtre à planté de roseaux). La particularité du système de Laval qui collecte sept communes et la part importante de réseaux unitaires (138 km) sur les 649 km de réseau d'assainissement.

<b>Linéaire total de réseau de collecte des eaux usées 649 km</b>
Linéaire réseau eaux usées : 511 km
Linéaire réseau unitaire : 138 km

### Composition du réseau d'assainissement



Conformité des stations avec les normes européennes des EPCI des Pays de la Loire



source : MTE, portail d'information sur l'assainissement communal

### Focus sur la station d'épuration de Laval : une conception basée sur l'efficacité énergétique

La station d'épuration bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

- ✓ Les boues digérées par les bactéries produisent du biogaz (mélange de méthane, de gaz carbonique permettant d'alimenter une centrale de cogénération d'une puissance de **250 KW**. Cette centrale produit d'une part, de l'électricité vendue à EDF, et d'autre part, de la chaleur destinée à chauffer les digesteurs.
- ✓ Une pompe à chaleur d'une puissance de **100 KW**, alimentée par l'eau en sortie de clarificateurs, a été installée pour chauffer le plancher des serres solaires.
- ✓ Un échangeur air/eau installé sur le réseau des surpresseurs d'air qui alimente le bassin biologique permet de récupérer de la chaleur. Celle-ci participe au chauffage des boues des digesteurs.
- ✓ Les deux serres de la station constituent une capacité de séchage solaire de **900 tonnes de matières sèche**. Grâce à cette énergie renouvelable, le volume des boues diminue sans perte de qualité et avec des coûts de transport réduits.
- ✓ En 2018, **712 panneaux photovoltaïques** ont été posés sur un nouveau bâtiment de stockage de boues et sur le bassin tampon. La puissance installée est de **230 KW sur 1200 m<sup>2</sup>** en autoconsommation totale sur la station. Ce qui représente **5%** des besoins en électricité **sur 5.5 millions de kilowattheures** consommés annuellement.
- ✓



En 2019, la station d'épuration a traité **9 213 481 m<sup>3</sup>** d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration dans la Mayenne est autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017.

En 2019, **6 018 tonnes** de boues chaulées ont été épandues. 224 tonnes ont été composées et 391 tonnes en boues sèches non chaulées ont été épandues. L'épandage agricole des boues permet de restituer au sol les nutriments et oligo-éléments exportés par les cultures lors de la récolte. Il évite ainsi l'appauvrissement des terres et participe à l'entretien de l'état du sol. Cette filière de valorisation s'inscrit ainsi dans la logique de recyclage dans le milieu naturel et de l'économie des ressources non renouvelables.

### SAGE

Sage	Avancement du Sage
------	--------------------

Vilaine	Mise en œuvre
Oudon	Mis en œuvre
Mayenne	Mis en œuvre
Sarthe aval	Élaboration

Le bassin versant de la Mayenne est le territoire formé par la rivière la Mayenne avec comme principaux affluents : l'Aisne, la Gourbe, La Vée, l'Egrenne, la Varrenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Ouette.

Le bassin de l'Oudon (affluent aval rive droite) fait l'objet d'un SAGE distinct (1<sup>ère</sup> approbation par arrêté préfectoral le 4 septembre 2003). Le projet de SAGE Oudon révisé a été adopté par la CLE le 22 mars 2012.

Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté préfectoral du 6 novembre 1997. Il comprend 291 communes répartis sur :

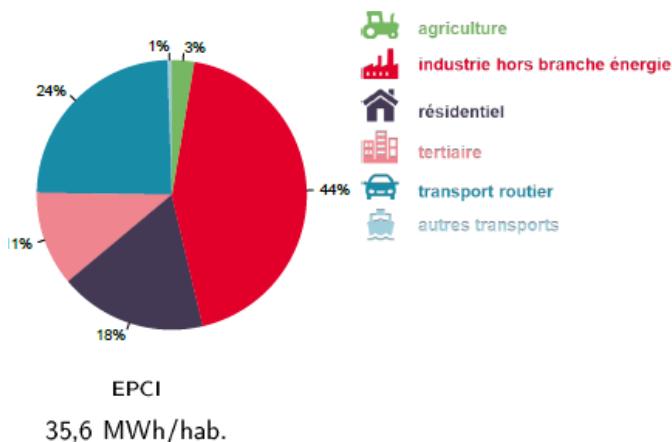
- 5 départements (Mayenne, Orne, Maine-et-Loire, Manche, Ille-et-Vilaine),
- 3 régions administratives (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Basse-Normandie).

## Consommation d'énergie

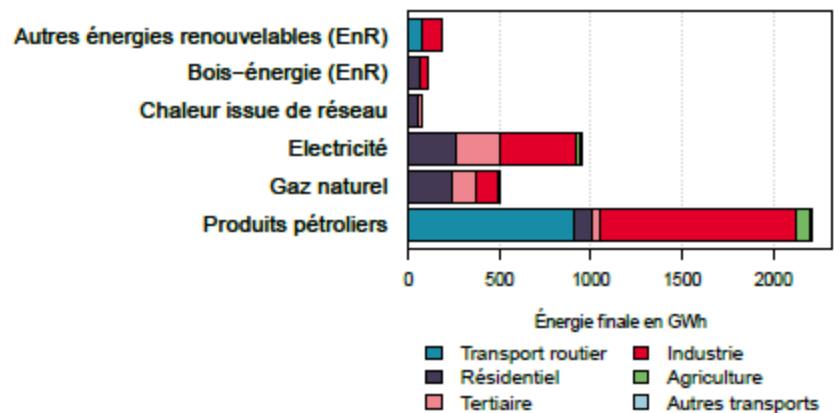
En 2018, **4030 GWh** ont été consommés sur le territoire (soit environ 4% des consommations d'énergie finale en région Pays de la Loire. Le secteur Industrie est le principal poste de consommation sur le territoire. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets...) constituent l'énergie la plus consommée dans ce secteur.

Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont le transport routier et résidentiel. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets...) constituent l'énergie la plus consommée.

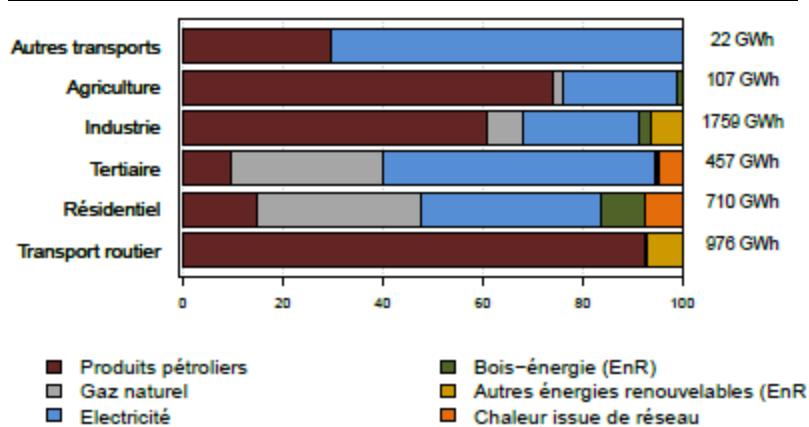
### Répartition des consommations d'énergie finale par secteur en 2018



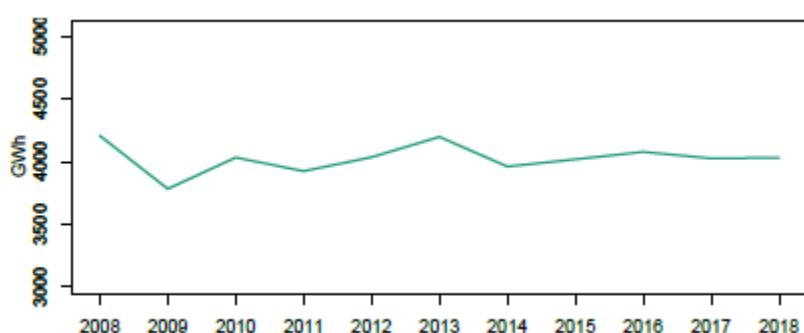
### Consommation d'énergie finale par type et par secteur en 2018 (en GWh)



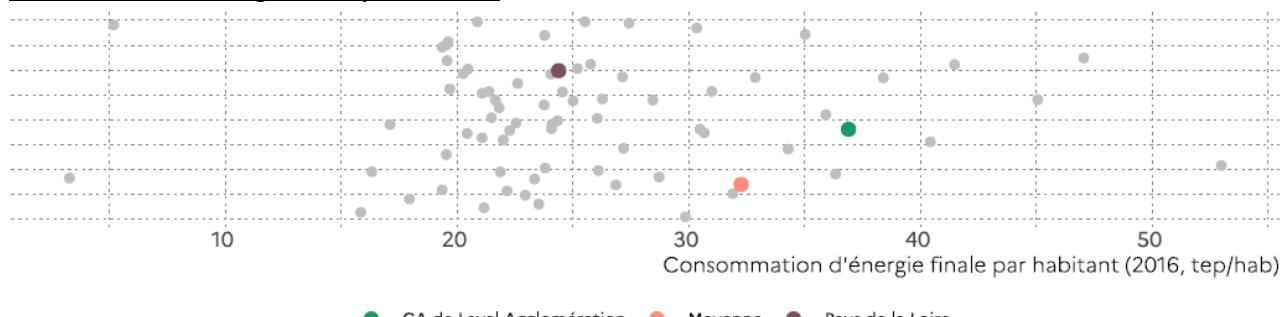
#### Répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par type



#### Évolution des consommations d'énergie finale entre 2008 et 2018 : -4.2%



#### Consommation d'énergie finale par habitant



source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 – en gris les autres EPCI

### **Consommation énergie et eau sur les bâtiments publics communaux du territoire**

Le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) permet de doter de compétences énergie des communes n'ayant pas la taille et les moyens humains suffisants pour salarier un technicien spécialisé dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur patrimoine. C'est ainsi que fin d'année 2017, Laval Agglomération a décidé le lancement d'un Conseil en énergie Partagé pour les 19 communes de l'agglomération, la ville de Laval étant exclue du dispositif compte tenu de sa population et de l'existence de services propres.

Le conseiller en énergie partagé œuvre sur le terrain avec les communes pour réduire les consommations d'énergie et développer l'utilisation des énergies renouvelables. Ces missions sont en lien avec la chargée de mission climat : elles déclinent des objectifs opérationnels du plan pour les communes comme la sensibilisation, l'appui technique, le suivi des consommations, l'accompagnement des travaux (réduction des consommations et transition énergétique).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, date de la fusion entre la Communauté d'agglomération de Laval et la Communauté de communes du pays de Loiron, Laval Agglomération a souhaité élargir ce dispositif aux 14 communes de l'ex-Pays de Loiron. Afin de pouvoir accompagner les communes du nouveau territoire pour la réduction de leur consommation d'énergie et vers la transition énergétique.

#### ***Données 2019***

Les données ci-après détaillées concernent 21 communes étudiées sur les 34 communes de l'agglomération, soit 95 647 habitants sur un total de 113 854 habitants. Le patrimoine communautaire ne fait pas partie du périmètre étudié, seul le patrimoine communal est concerné par l'analyse menée par les CEP. Il convient de noter que pour la ville de Laval, il s'agit d'un relevé de consommation uniquement pour les bâtiments, hors compteurs sur station d'épuration et poste de relèvement). Pour l'éclairage public, il s'agit d'une estimation de la consommation.

Données 2019	Données globales				Données par secteur				Ratio	
Communes	Nbr habitants (INSEE 2017)	Conso totale	Emission GES	Conso eau	Nbr batiments	Conso patrimoine bâti	Nbr points lumineux	Conso EP	Conso par hab	Conso par points lumineux
Ahuillé	1 841	343 475 kWh	68 teqCO2	2 785 m3	13	317 032 kWh	360	26 443 kWh	187 kWh	73 kWh
Argentré	2 908	871 366 kWh	170 teqCO2	8 854 m3	13	782 725 kWh	687	88 641 kWh	300 kWh	129 kWh
Bonchamp lès Laval	6 230	2 397 000 kWh	504 teqCO2	13 860 m3	20	2 079 000 kWh	1 510	318 000 kWh	385 kWh	211 kWh
Châlons du Maine	716	155 749 kWh	29 teqCO2	438 m3	5	142 998 kWh	119	12 751 kWh	218 kWh	107 kWh
Changé	6 211	3 000 000 kWh	541 teqCO2	13 841 m3	30	2 485 000 kWh	1 980	515 000 kWh	483 kWh	260 kWh
Entrammes	2 298	511 178 kWh	85 teqCO2	1 549 m3	14	465 547 kWh	416	45 631 kWh	222 kWh	110 kWh
La Brûlatte	715	279 513 kWh	18 teqCO2	493 m3	6	255 767 kWh	113	23 746 kWh	391 kWh	210 kWh
La Chapelle Anthénaise	1 028	238 000 kWh	53 teqCO2	406 m3	5	223 328 kWh	138	14 672 kWh	232 kWh	106 kWh
Laval	52 284	18 957 096 kWh	2 493 teqCO2	-	-	15 923 961 kWh	-	3 033 135 kWh	363 kWh	-
Le Bourgneuf la Forêt	1 815	468 339 kWh	83 teqCO2	1 515 m3	8	405 070 kWh	329	63 269 kWh	258 kWh	192 kWh
Le Genest Saint Isle	2 192	540 826 kWh	127 teqCO2	1 224 m3	13	467 734 kWh	431	73 092 kWh	247 kWh	170 kWh
L'Huisserie	4 397	1 210 000 kWh	216 teqCO2	5 598 m3	13	1 038 000 kWh	1 138	172 000 kWh	275 kWh	151 kWh
Loiron Ruillé	2 728	865 608 kWh	182 teqCO2	1 142 m3	19	768 526 kWh	339	97 082 kWh	317 kWh	286 kWh
Montflours	261	17 357 kWh	3 teqCO2	46 m3	6	12 375 kWh	47	4 982 kWh	67 kWh	106 kWh
Montjean	1 056	273 372 kWh	57 teqCO2	755 m3	9	246 958 kWh	184	26 414 kWh	259 kWh	144 kWh

<b>Nuillé sur Vicoin</b>	1 236	419 248 kWh	99 teqCO2	1 m3	10	389 021 kWh	245	30 227 kWh	339 kWh	123 kWh
<b>Parné sur Roc</b>	1 377	404 606 kWh	86 teqCO2	1 575 m3	12	367 257 kWh	278	37 349 kWh	294 kWh	134 kWh
<b>Port Brillet</b>	1 829	660 845 kWh	150 teqCO2	1 092 m3	10	569 164 kWh	576	91 681 kWh	361 kWh	159 kWh
<b>Saint Germain le Fouilloux</b>	1 197	138 308 kWh	21 teqCO2	666 m3	6	104 384 kWh	233	33 924 kWh	116 kWh	146 kWh
<b>Saint Pierre la Cour</b>	2 213	1 010 127 kWh	212 teqCO2	2 524 m3	18	864 995 kWh	776	145 132 kWh	456 kWh	187 kWh
<b>Soulgé sur Ouette</b>	1 115	371 995 kWh	77 teqCO2	2 975 m3	8	333 102 kWh	195	38 893 kWh	334 kWh	199 kWh
<b>TOTAL</b>	95 647	33 134 MWh	5 274 teqCO2	61 339 m3	238	28 242 MWh	10 094	4 892 MWh	346 kWh	184 kWh

\*Les cellules en rouge sont des totaux qui ne comprennent pas les données (non renseignées) de Laval

## Repères

Sur 238 bâtiments communaux analysés, c'est 5 274 teqCO2 émis, une consommation totale de 33 134 MWh

## Illustrations d'opérations de réhabilitation réalisées après audit & préconisations de travaux

### Réhabilitation cantine / Garderie de Bourgon

Paroi / Équipement	Préconisations	Caractéristiques / Remarques
Plancher Haut	Isolation des rampants	$R \geq 8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Murs extérieurs	Isolation par l'extérieur	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Plancher Bas	Isolation du plancher en sous-face	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Menuiseries	Remplacement des menuiseries bois	Menuiseries Bois double vitrage Argon avec $Uw \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$
Éclairage	Luminaires à Led	Installation de Dalles et d'ampoules Led
Ventilation	Mise en place d'une VMC SF à débit variable	Ventilation modulée en fonction du taux de CO2

## Résultats attendus :

Réduction des consommations d'énergie : - 44%

Diminution des émissions de gaz à effet de serre : - 52%

Classification énergétique Méthode DPE				
	Ratio de consommation d'énergie kWhep / m².an		Ratio d'émissions de GES kgeqCO2 / m².an	
	Etat initial	Etat potentiel	Etat initial	Etat potentiel
Cantine/Garderie	<b>C</b> 148	<b>B</b> 79	<b>C</b> 28	<b>B</b> 10

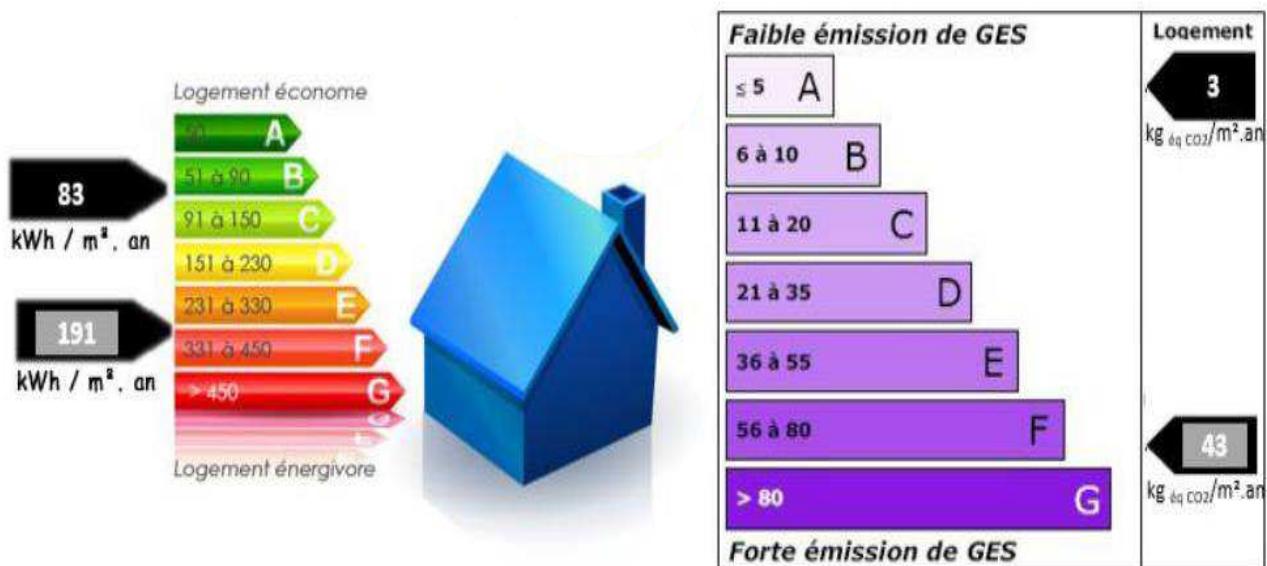
## Réhabilitation école Jules Renard de Châlons du Maine

- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries
- Installation d'une ventilation simple flux
- Installation d'une chaudière bois

#### Résultats attendus :

Réduction des consommations d'énergie : - 56%

Diminution des émissions de gaz à effet de serre : - 93%



**Gain en énergie primaire : 56 %**

#### Eclairage public

##### La gestion de l'éclairage public, une préoccupation des communes du territoire

Plusieurs communes du territoire ont engagé depuis plusieurs années des travaux d'amélioration en échangeant progressivement leurs lanternes et lampes par du matériel plus performant, c'est-à-dire moins énergivore pour la même qualité lumineuse. A titre d'exemple, chaque année ce ne sont pas moins de 400 points lumineux qui sont remplacés sur la ville de Laval. Elle a également mis en place la réduction de la tension du réseau d'éclairage sur les boulevards périphériques et les axes principaux d'entrée de ville, pendant les heures creuses. La baisse de tension est à peine perceptible visuellement par contre elle permet une très nette baisse de la consommation d'énergie

##### L'éclairage public, un impact sur l'environnement

L'éclairage public a des conséquences non négligeables sur la biodiversité. En effet, les excès de lumière artificielle ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes : modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations... La réduction de la durée d'éclairage va donc permettre de rétablir l'équilibre naturel jour/nuit nécessaire à la faune et la flore environnante. De plus, la production d'électricité pour l'éclairage, quel qu'il soit, contribue à la pollution atmosphérique causant une augmentation de l'effet de serre qui provoque le réchauffement climatique. L'extinction des points lumineux contribue donc pleinement à la bonne gestion de l'éclairage public qui implique un bon choix des zones d'application de ces mesures. Les axes principaux de circulations piétonnes et des véhicules bénéficient toujours de l'éclairage toute la nuit. Des villes de même taille, ainsi que Bonchamps ou encore L'Huisserie, ont

expérimenté l'extinction des candélabres et leurs retours d'expérience sont positifs. Il faut donc se concentrer sur tous les bienfaits que vont apporter ces nouveaux usages.

#### Repères :

A Laval :

en 2020, passage de 135 luminaires en LED pour une [économie de 22 500 KWh](#) et environ 3 300 € d'économie,  
en 2021, passage de 75 luminaires en LED pour une [économie de 12 500 KWh](#) et environ 1 900 € d'économie.

Les économies réalisées à Laval :

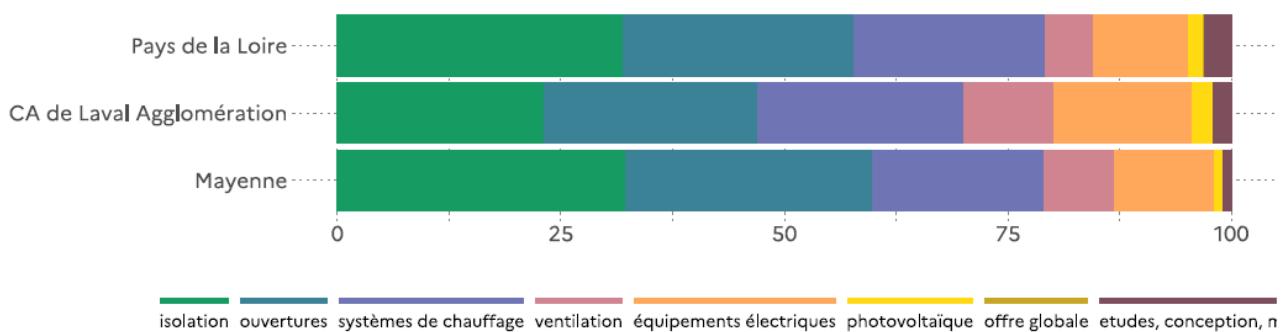
près de [608 000 KWh/an](#) sachant que la consommation annuelle de la ville est d'environ 4M de KWh (chiffre 2016).

### Rénovation énergétique

Territoire	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire en 2021	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Part des passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Nombre de copropriétés fragiles (en 2017)	Part de copropriétés fragiles (en 2017)	Nombre de passoires thermiques dans le parc social (en 2020)	Part des passoires thermiques dans le parc social (en 2020)
CA de Laval Agglomération	138	5 801	12,3	28	3,5	88	1,2
Mayenne	487	25 434	20,0	37	2,7	380	3,1
Pays de la Loire	4 628	236 249	15,8	1 364	5,0	4 129	1,8
France métropolitaine	56 122	6 787 412	25,5	-	-	178 058	4,4

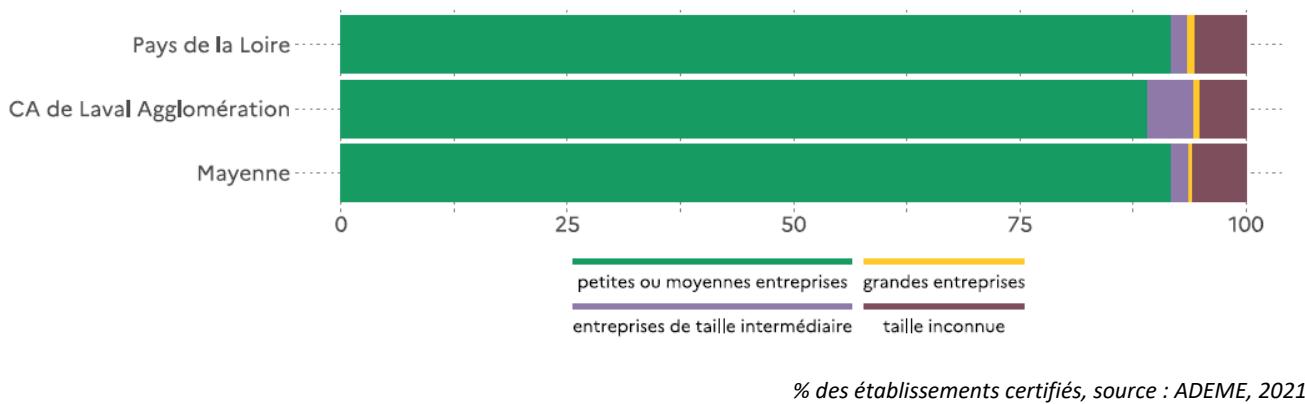
source : INSEE – Sirene, Ademe, DREAL, RPLS

#### Domaines de travaux des artisans et entreprises certifiées RGE

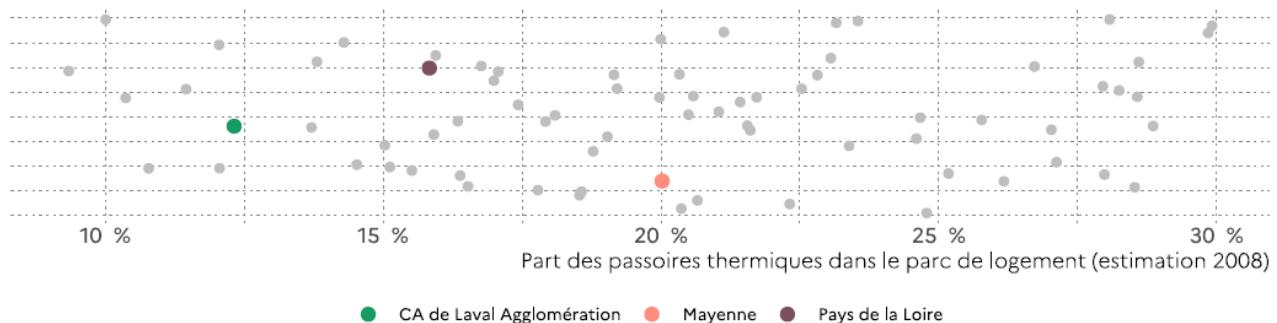


% des domaines certifiés, source : ADEME, 2021

#### Taille des entreprises certifiées RGE

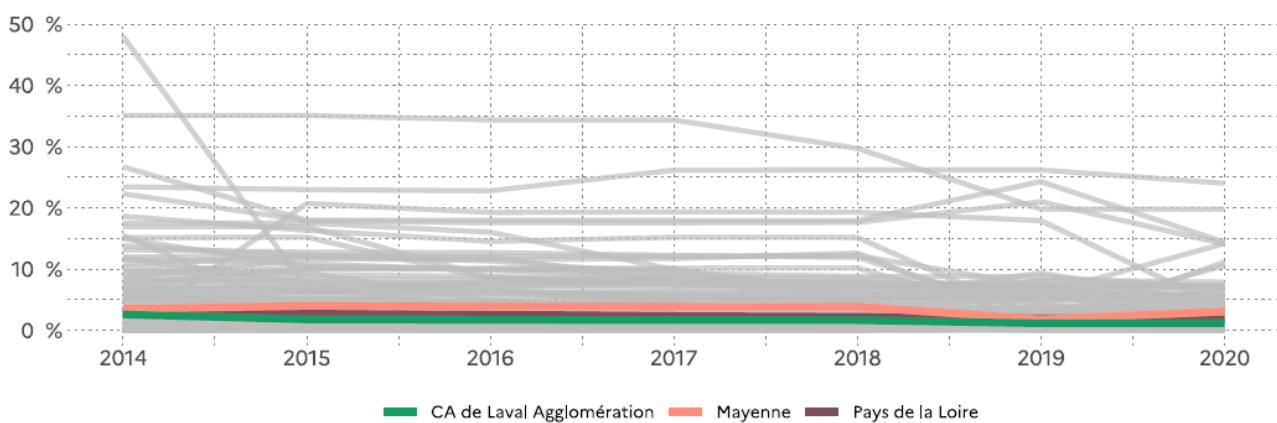


#### Part des passoires thermiques dans le parc de logement en Pays de la Loire



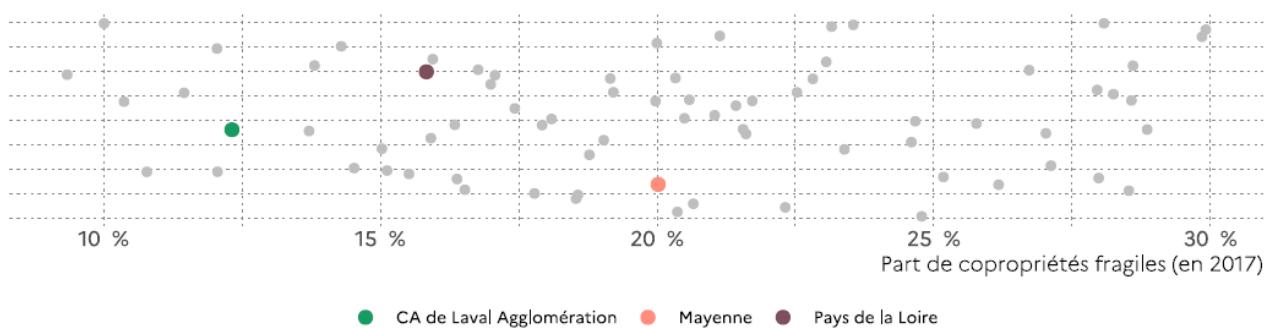
source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique, en gris les autres EPCI

#### Evolution de la proportion de passoires thermiques au sein du parc social



source : RPLS – en gris les autres EPCI

#### Proportion de copropriétés fragiles en Pays de la Loire



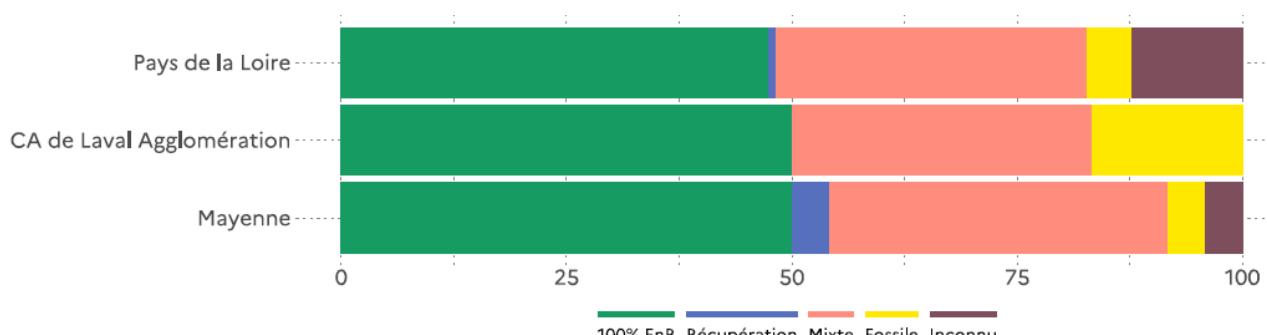
source : Registre national des copropriétés – en gris les autres EPCI

#### Etat des systèmes de chauffage

Territoire	Nombre de résidences principales chauffées au fioul (en 2017)	Part résidences principales chauffées au fioul (en % en 2017)	Nombre de réseaux de chaleur en 2018
CA de Laval Agglomération	4 766	9,4	6
Mayenne	21 901	16,3	24
Pays de la Loire	177 518	10,7	139
France métropolitaine	3 117 934	10,9	-

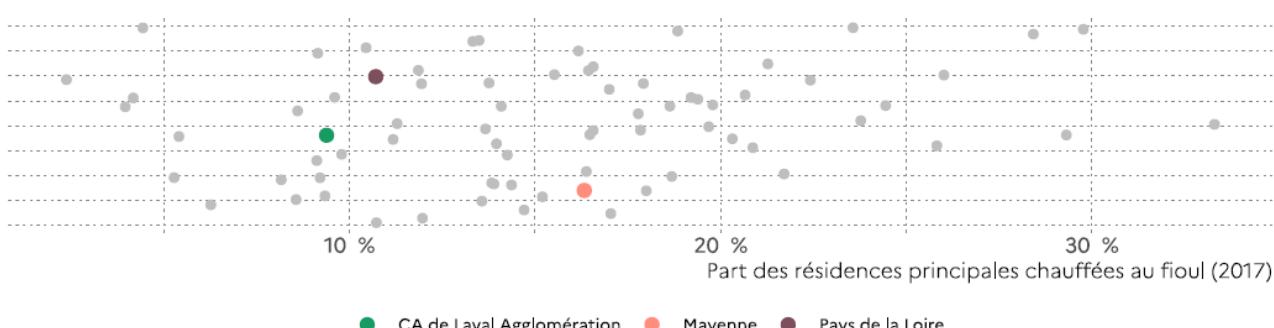
source : INSEE – RP. DREAL

#### Répartition des réseaux de chaleur par type de mix énergétique



source : Enquête DREAL

#### Part des résidences principales chauffées au fioul en Pays de la Loire

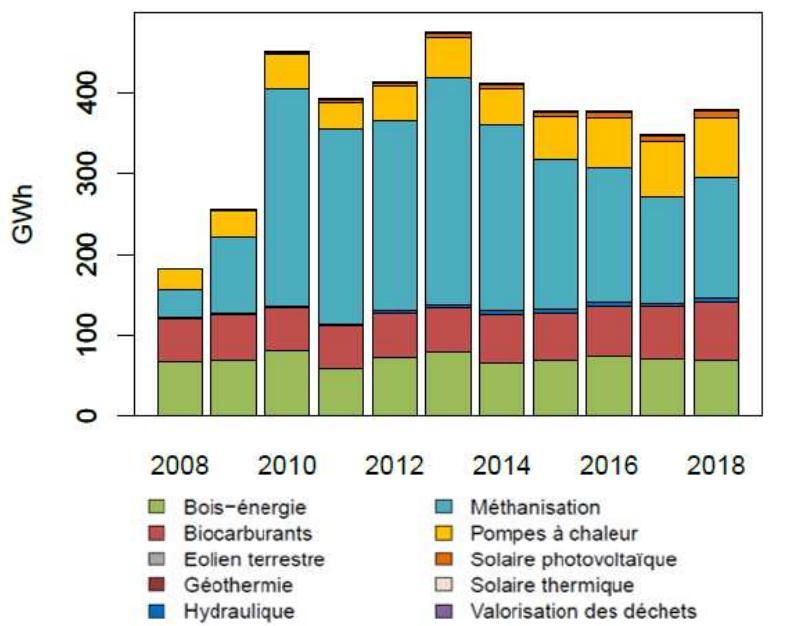


source : INSEE RP – en gris les autres EPCI

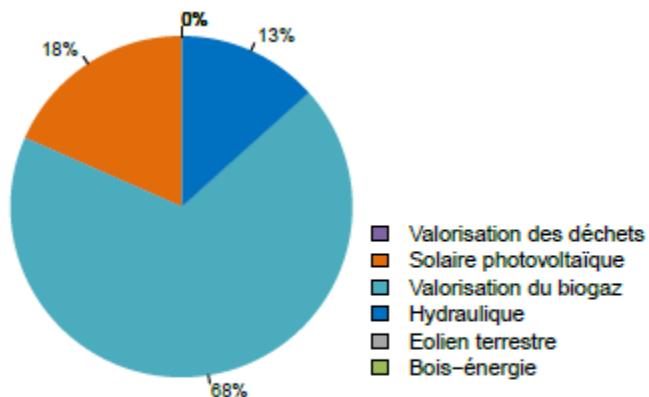
## Développement des énergies renouvelables

En 2018, la production d'énergie renouvelable sur le territoire s'élève à **378 GWh** d'énergie primaire valorisée de : bois-énergie Biocarburants Éolien terrestre Hydraulique Méthanisation Pompes à chaleur Solaire photovoltaïque Solaire thermique. Cette production s'élève à 11.4 TWh au niveau régional et à 1.3 TWh au niveau départemental.

### Energie renouvelable produite et valorisée sur le territoire (énergie primaire)



### Production d'électricité renouvelable du territoire en 2018



Total : 47 GWh

### Les réseaux de chaleur

Le réseau de chaleur de Laval, labellisé "Ecoréseau" par l'AMORCE est le **1er réseau de chaleur** en France à être alimenté par la valorisation énergétique de combustibles solides de récupération (CSR). Plus de 80% de la chaleur provient de la valorisation des déchets. Cette énergie de récupération, produite sur le site de Séché Eco-Industrie à Changé, est acheminée jusqu'à Laval, puis distribuée par LEN sur le réseau de chaleur.

Chauffage urbain lavallois :

L'année 2020 est la 6<sup>ème</sup> année complète d'exploitation du délégataire Laval Énergie Nouvelle ou LEN. C'est aussi la 3<sup>ème</sup> année complète, en phase définitive, suite à l'intégration d'énergie de récupération et à l'interconnexion des deux réseaux de chaleur Ferrié et St Nicolas. Le contrat de délégation est établi pour une durée de 21 ans à compter du 2 septembre 2014.

### Synthèse technique

Le linéaire total du réseau est de **17,6 km.**

Le réseau dessert **73 points de livraison** (sous-stations), 70 en 2019, 69 en 2018.

La puissance totale souscrite est de **32 747 kW** (34 425 kW en 2019 et 34 591 kW en 2018). Cette baisse est due à l'ajustement des puissances pour plusieurs bâtiments.

### Énergies

Les moyens de production de chaleur situés dans la centrale thermique Saint-Nicolas se composent :

- de 3 chaudières gaz naturel (20.4 MW),
- d'une centrale de cogénération gaz.

La chaufferie Ferrié est constituée :

- d'une chaudière gaz de 10MW,
- de deux échangeurs permettant de récupérer les 21MW en provenance de Séché Éco-Industrie installés dans une sous-station d'échange.

L'énergie utilisée par le réseau de chaleur est très majoritairement l'énergie de récupération de Séché avec une mixité énergétique pour 2020 de 94.3% pour l'EnRetR et le reste pour le gaz. Cette valeur est au-dessus de la moyenne contractuelle de 81.8% sur la durée du contrat. La mixité 2019 était de 88.4% et celle de 2018 de 85.6% pour l'EnRetR. L'année 2020 est marquée par des températures douces qui expliquent ce faible recours au gaz servant de complément en période froide.

Le rendement du réseau est de 83.3% en légère baisse par rapport à l'année précédente.

### Consommations

Les consommations d'énergie livrées aux abonnés ont été **54 293 MWh** (58 841 MWh en 2019), sachant que le nombre d'abonnés est resté stable et la rigueur climatique plus faible en 2020 (2152) qu'en 2019 (2340).

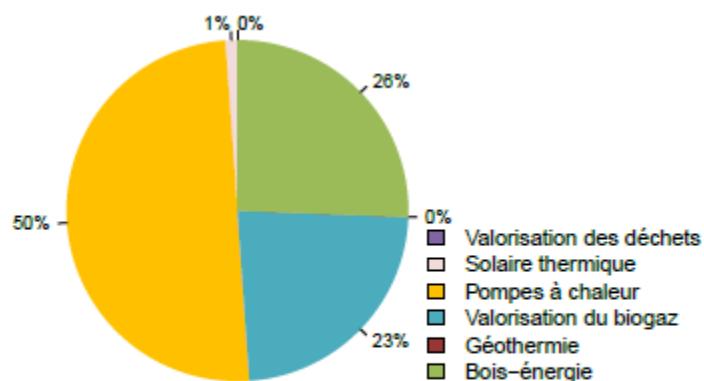
L'impact du confinement de mars-avril 2020 a reporté les consommations sur les logements et une légère baisse a été observée pour les bâtiments publics (écoles, administration). Les principaux abonnés de l'ensemble des réseaux sont Mayenne Habitat, Méduane Habitat, le centre hospitalier, des copropriétés, Laval Agglomération, la Ville de Laval, le Département (collèges) et la Région (lycées).

**Trois nouveaux abonnés en 2020** : le Centre Communal d'Action Sociale, l'État-Major et l'Espace Mayenne à Ferrié. En 2021, des négociations sont en cours avec l'hôtel de police, une copropriété située sur le quartier du Pavement.

### Émissions

Par arrêté du 20 avril 2020, modifiant l'arrêté modifié du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020, les quotas alloués à la chaufferie St Nicolas ont été abaissés a posteriori. Les émissions CO2 2019 et 2020 sont maintenant supérieures aux quotas gratuits et cette régularisation a nécessité l'achat de 1928 tonnes de CO2 en 2021 pour rétablir un compte positif.

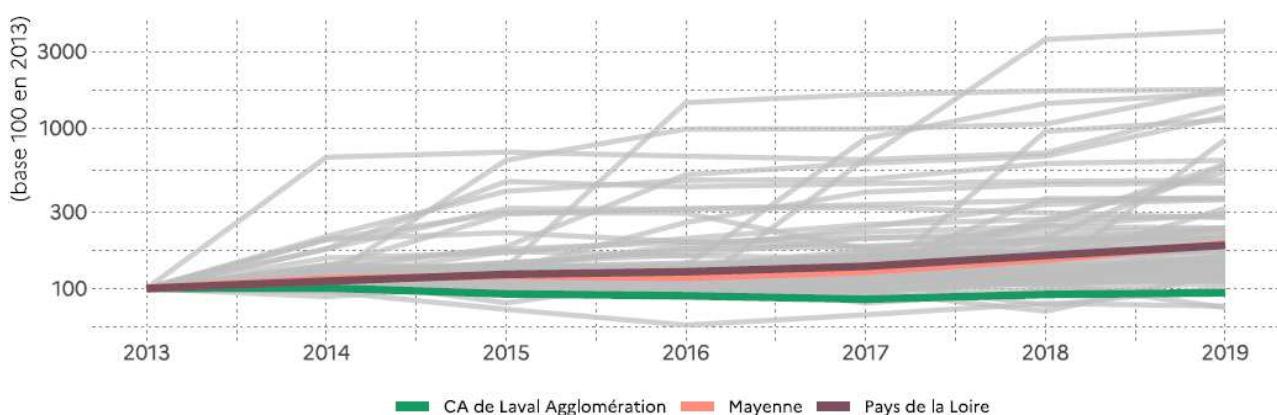
### Production de chaleur renouvelable du territoire en 2018



Total : 148 GWh

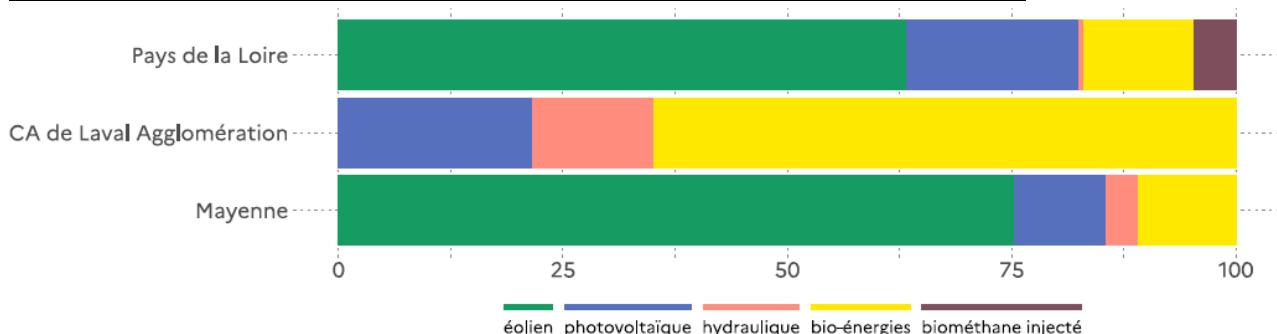
**Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale du territoire en 2018 : 9**

#### Évolution de la production d'électricité renouvelable et de biométhane



source : DREAL – TEO, en gris les autres EPCI pour les millésimes 2017 et précédents

#### Composition de la production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane en 2019

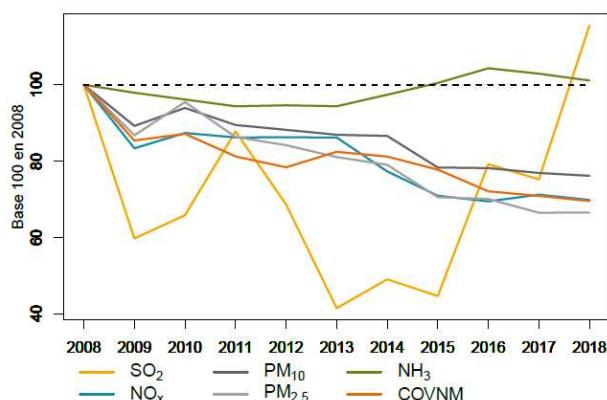


source : DREAL - TEO

## Qualité de l'air et émissions polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire s'élèvent en 2018 à **333 tonnes** pour le dioxyde de soufre, 2461 tonnes pour les oxydes d'azote, 465 tonnes pour les particules fines avec diamètre inférieur à 10 µm (PM<sub>10</sub>), 231 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à 2.5 µm, 1487 tonnes pour l'ammoniac et 1000 tonnes pour les Composés Organiques Volatils Non Méthanique (COVNM). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré.

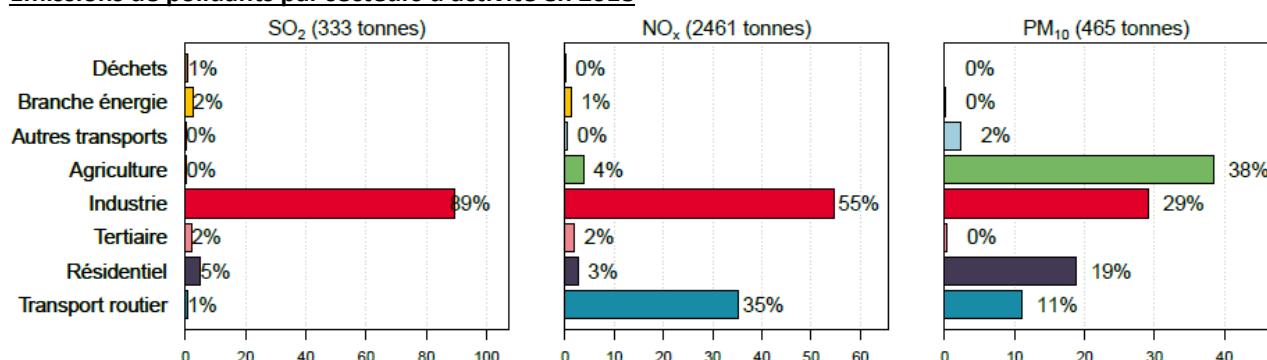
### Évolution des émissions de polluants entre 2008 et 2018 (base 100 en 2008)

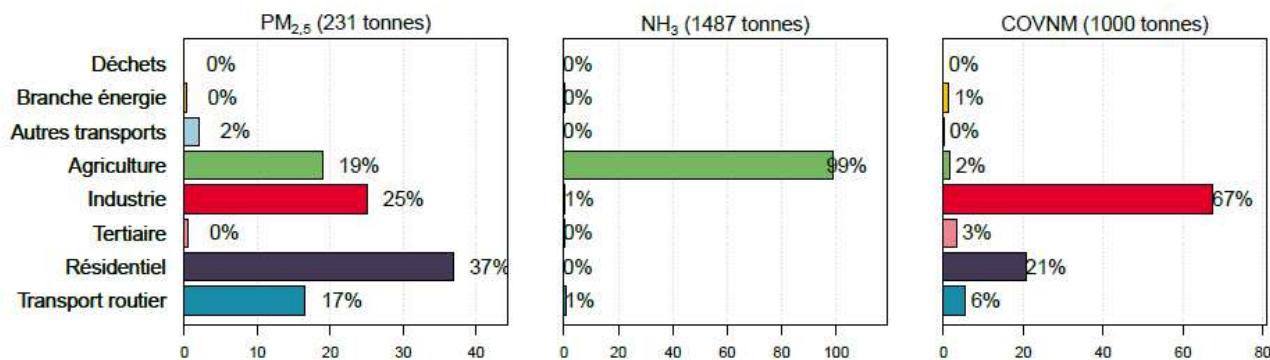


### Émissions de polluants atmosphériques par habitant en 2018

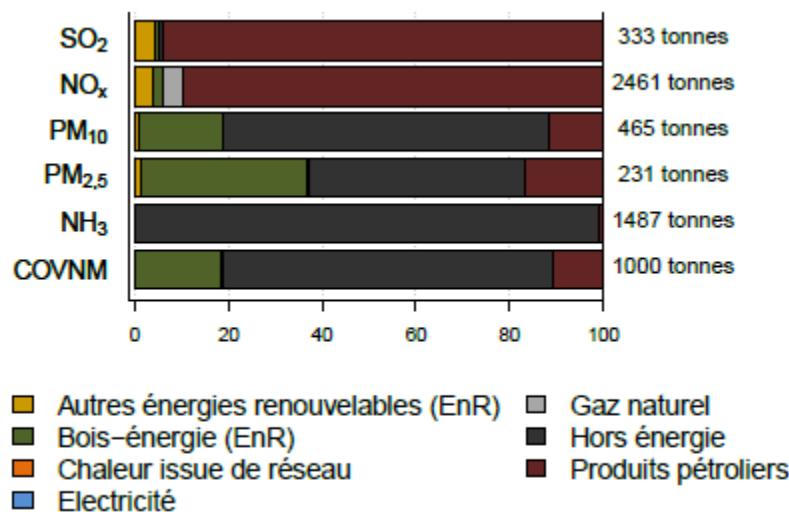
Territoire	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	PM <sub>10</sub>	PM <sub>2,5</sub>	NH <sub>3</sub>	COVNM
% émissions EPCI/DEP	60,4%	47,8%	18,2%	22%	11,5%	34,2%
EPCI (kg/hab)	2,9	21,7	4,1	2	13,1	8,8
Mayenne (kg/hab)	1,8	16,8	8,3	3,4	42,3	9,5
Pays de la Loire (kg/hab)	1,9	12,7	4,4	2,1	16,2	8,3

### Émissions de polluants par secteurs d'activité en 2018





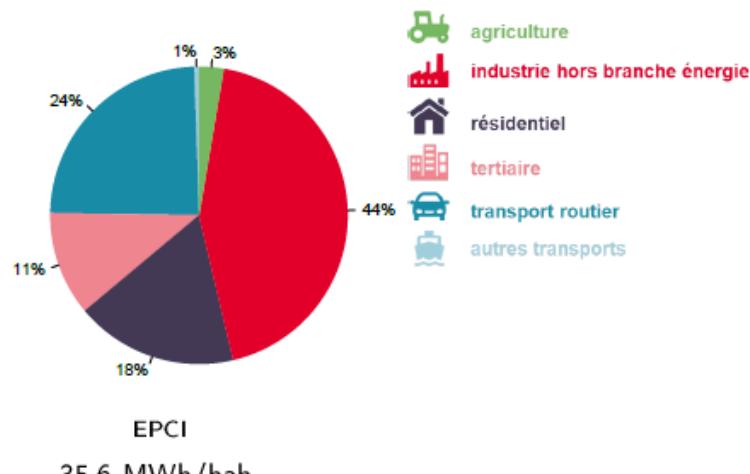
#### Répartition des émissions de polluants en fonction du combustible en 2018

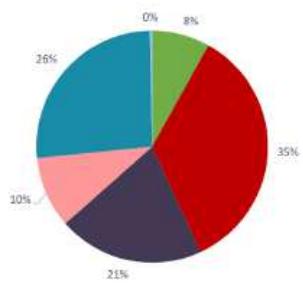


#### Émissions GES

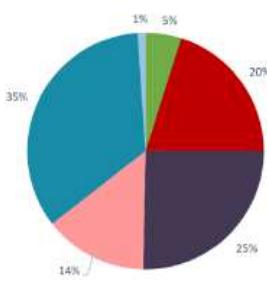
En 2018, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à **1559 kilo tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** (soit 5% des émissions régionales de GES). Le secteur de l'industrie hors branche énergie constitue le premier secteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Agriculture.

#### Répartition des consommations d'énergie finale par secteur en 2018





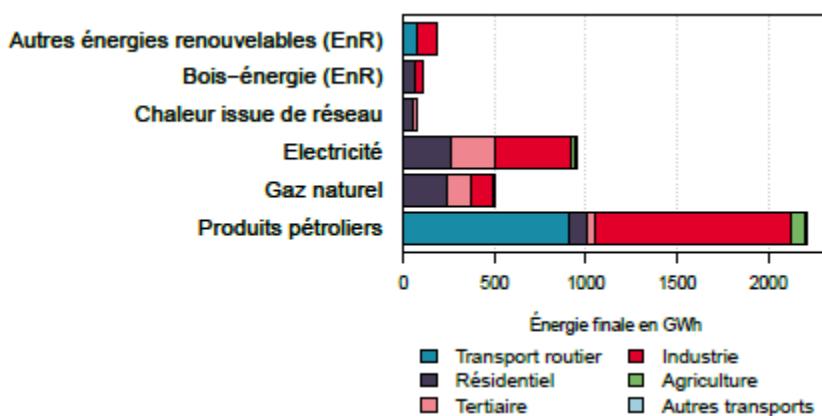
Mayenne



Pays de la Loire

31,4 MWh/hab.

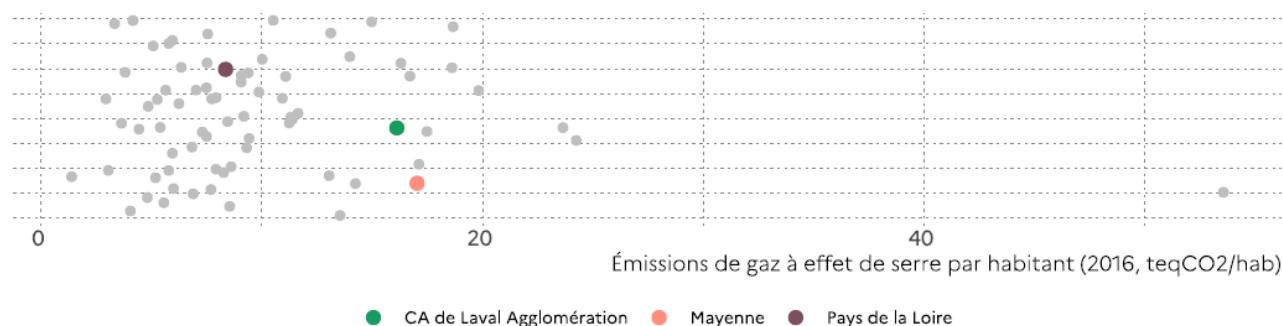
24,3 MWh/hab.

*Emissions de GES par type et par secteur en 2018 (en kteqCO<sub>2</sub>)**source Air Pays de la Loire – base BASEMI V6*

Territoire	Émissions de gaz à effet de serre (2016, milliers de tonnes équivalent CO <sub>2</sub> - kteqCO <sub>2</sub> )	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (2016, teqCO <sub>2</sub> /hab)	Consommations énergétiques du territoire (2016, GWh)	Consommations énergétiques du territoire par habitant (2016, en MWh/hab)	Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en 2019, en MWh)
CA de Laval Agglomération	1 821	16,1	4 166	36,9	42 381
Mayenne	5 242	17,0	9 925	32,3	415 550
Pays de la Loire	31 239	8,4	91 130	24,4	2 985 216

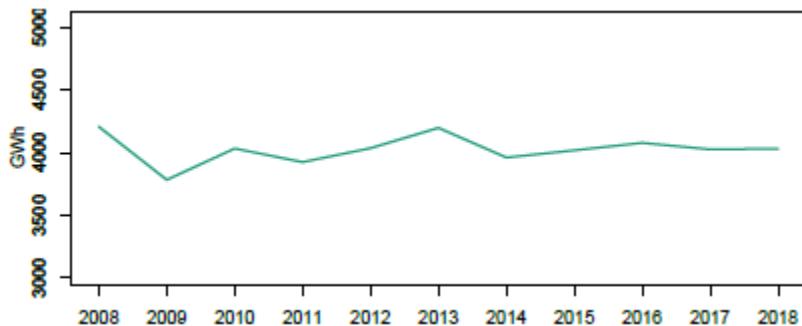
*Source : Basemis v5, INSEE-RP*

### Émissions de gaz à effet de serre par habitant



source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 – en gris, les autres EPCI

### Evolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2018 : -4.2%



#### • Plateforme de transport combiné rail-route à Saint Berthevin

Le projet de création d'une plateforme de transport combiné rail-route à Saint Berthevin s'inscrit totalement dans la **démarche de la collectivité de réduire les émissions gaz à effet de serre** puisque l'objectif défini est de diminuer le nombre de camions sur les routes en utilisant le fret ferroviaire. La plateforme permettra ainsi de :

- ✓ Doter le territoire d'une infrastructure répondant au défi majeur de la mobilité décarbonnée des marchandises
- ✓ Faire de Laval Agglo, la plateforme terminus du transport combiné rail-route du grand Ouest
- ✓ Offrir aux nombreux acteurs du transport et de la logistique un outil permettant de développer leur volume d'affaire en répondant à la problématique majeure du manque de chauffeurs routiers

Laval Agglomération marque ainsi sa volonté de s'investir dans ce projet d'avenir qui répond aux orientations nationales en faveur du FRET et aux besoins exprimés par les entreprises du territoire.

Plus largement, en dehors du contexte économique et géographique favorable à l'implantation de la plateforme à Saint-Berthevin, l'installation d'une telle infrastructure présente plusieurs intérêts techniques et environnementaux avec notamment :

- ✓ une alternative fiable et performante au transport de marchandises longues distances,
- ✓ une sécurité élevée de transport ainsi qu'une réponse à la saturation des infrastructures routières : 1 train complet équivaut à 50-56 camions environs (selon la longueur du train)
- ✓ la mise en place d'un moyen de transport écologique : pour une tonne de marchandise transportée, une locomotive électrique rejette près de **24 fois moins de CO<sub>2</sub>** qu'un camion. En effet, un train complet peut transporter entre 1 500 et 1800 tonnes correspondant à **un gain en rejet de CO<sub>2</sub> de 54 t** sur un trajet de 500 km.

#### Traitements des déchets (déchèteries, typologie déchets (recyclables, ordures ménagères))

La politique de gestion des déchets de la collectivité relève d'une stratégie de gestion reposant sur :

- les projets annuels de performance : 6 actions en faveur de la diminution de l'impact environnemental et financier des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Laval Agglomération :
  - prévention et sensibilisation au tri,
  - valorisation des déchets,
  - déchèteries,
  - collecte,
  - traitement des déchets hors déchèteries, optimisation du service.
- le projet de territoire :
  - prévention des déchets : "jeter moins, jeter mieux",

- valorisation des flux de collecte sélective,
- communication sur l'éco-consommation,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- incitation au recyclage, à la gestion au domicile des végétaux.
- le projet de service :
  - garantir une qualité de service public,
  - veiller à la sécurité des usagers et des agents,
  - optimiser les coûts du service.

- **Les équipements :**

- ✓ 10 déchetteries pour une amplitude hebdomadaires de 302.50 heures
- ✓ 9 bennes à déchets verts
- ✓ 37 897 bacs roulants ordures ménagères résiduelles
- ✓ 30 562 bacs roulants pour les multi-matériaux
- ✓ 214 conteneurs aériens pour le verre
- ✓ 255 conteneurs aériens pour les multi-matériaux
- ✓ 316 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères
- ✓ 172 conteneurs enterrés pour le verre
- ✓ 258 conteneurs enterrés pour les multi-matériaux

- **Chiffres clés**

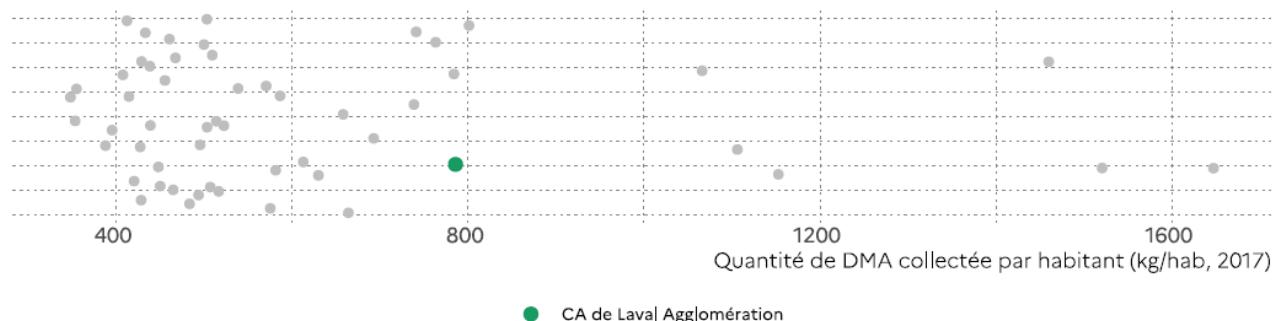
La synthèse des déchets collectés sur les 34 communes de Laval Agglomération.

TYPE DE DECHETS	TONNAGE 2010	TONNAGE 2019	TONNAGE 2020	Evolution
Collecte OM en porte à porte		16 220,98	15 795,60	-2,622
Collecte OM en AV		4 289,16	4 671,95	8,925
<b>TOTAL ORDURES MENAGERES</b>	<b>24 802,78</b>	<b>20 522,14</b>	<b>20 467,55</b>	<b>-0,27%</b>
C. sélective verre en AV	2 448,56	3 990,60	3 967,58	-0,58%
C. sélective multimatériaux		6 340,07	6 135,98	-3,22%
C. sélective papiers/cartons en AV		382,92	382,62	-0,08%
C. sélective emballages en AV		289,12	303,76	5,06%
<b>TOTAL COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>5 878,32</b>	<b>11 002,71</b>	<b>10 789,94</b>	<b>-1,93%</b>
Bois	1 509,10	2 384,00	2 300,80	-3,49%
Déchets verts	6 467	13 377,47	10 683,72	-20,14%
Gravats	4 856,57	8 749,90	8 018,96	-8,35%
Encombrant		9,64		
Tout venant / encombrants	2 826,68	5 119,38	4 931,30	-3,67%
Cartons	366,49	834,40	745,81	-10,62%
Ferrailles	524,78	1 231,56	1 137,98	-7,60%
Refus déchets verts		72,96	81,56	11,79%
Benne Meubles		1 701,78	1 649,36	-3,08%
Encombrants caissons réemploi Emmaus		184,05		-100,00%
<b>TOTAL COLLECTE AUTRES DECHETS</b>	<b>33 665,14</b>	<b>29 549,49</b>	<b>-12,23%</b>	
COLLECTE DMS (Toxiques)	84,43	189,44	202,20	6,73%
COLLECTE ECO-DDS		145,130	98,045	-32,44%
DECHETS ELECTRONIQUES	535,96	762,950		-100,00%
AMIANTE	7,84	4,696	5,255	11,90%
ENCOMBRANTS EMMAUS	128,90	94,667		-100,00%
TEXTILES		123,048		-100,00%
<b>TOTAL DECHETS</b>	<b>66 509,925</b>	<b>61 112,478</b>	<b>-8,12%</b>	
Collecte cartons commerçants	44,25	178,410		-100,00%
Collecte papiers de bureau		10,998		-100,00%
Collecte pneus de silos		54,580	94,640	73,40%

- Evolution de la collecte sélective**

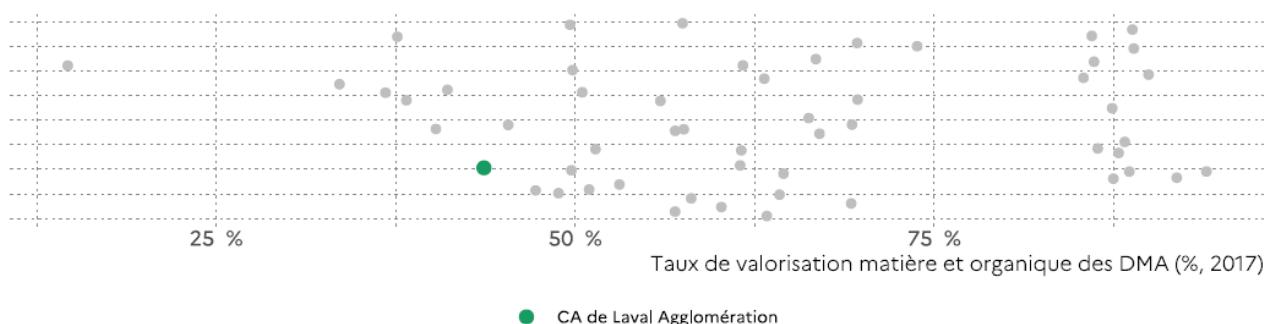
FLUX ET MODE DE COLLECTE	Tonnages 2010	Tonnages 2019	Tonnages 2020	2020/2019	2020/2010	Nb kg/hab 2020 *	population de référence
<b>TOTAL VERRE</b> (apport volontaire sur tout le territoire)	2 873,960	3 990,600	3 967,580	-0,53%	38,05%	34,93	* Population municipale INSEE au 1/01/2020 : 113 593 habitants
<b>TOTAL MULTIMATERIAUX</b> (ex Laval Agglo)	3 429,760	6 340,070	6 135,980	-3,22%	78,90%	63,58	* Population municipale INSEE au 1/01/2019 : 96 509 habitants
multi-matériaux en apport volontaire	3 429,760	1 730,740	1 696,400	-1,98%			
multi-matériaux en porte à porte	0,000	4 609,330	4 439,580	-3,68%			
<b>TOTAL PAPIERS CARTONS EMBALLAGES</b> (ex CCPL)	482,020	672,040	686,380	2,13%	42,40%	40,19	* Population municipale INSEE au 1/01/2019 : 17 084 habitants
papiers / cartons en apport volontaire	341,860	382,920	382,620	-0,08%		22,46	
emballages en apport volontaire	140,160	289,120	303,760	5,06%		17,83	

### Performance de la collecte des déchets ménagers et assimilés en Pays de la Loire



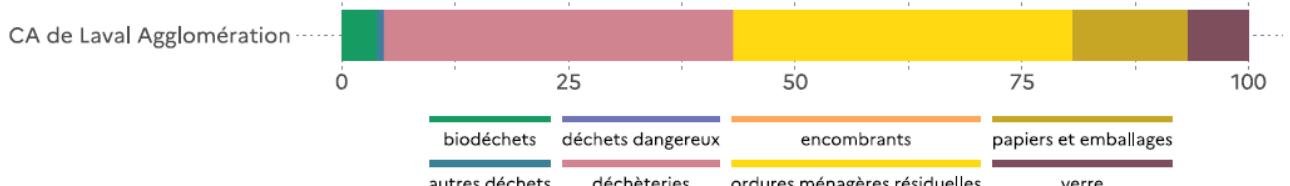
source : enquête collecte ADEME – en gris les autres EPCI

### Valorisation matière et organique des déchets ménagers en Pays de la Loire



source : enquête collecte ADEME – en gris les autres EPCI

### Répartition des tonnes de déchets ménagers par filière de collecte



% des tonnes de DMA collectées, source : ADEME, enquête collecte 2017

- **Prévention des déchets**

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, de nombreuses actions sont mises en place :

- bio-déchets : déchets verts et déchets alimentaires
  - gaspillage alimentaire : animations sur le temps de restauration scolaire, sensibilisation et pesée...
  - compostage : 229 composteurs individuels subventionnés et des composteurs collectifs sur 7 sites
  - distribution de compost auprès des usagers de Laval Agglo
  - broyage en déchetteries : 3 jours par semaine sur la période de taille des haies
- manifestations :
  - exposition "le revers de mon look" ; semaine européenne de développement durable, visite de l'éco quartier Ferrié à Laval, visite du réseau de chaleur urbain à Laval, atelier zéro déchet, projection film animation "Mia et le Migou"..., vide jardin à Loiron
- animations : tri des déchets, recyclage, compostage, gaspillage alimentaire, visites centre de tri ou déchetteries...
- formation :
  - brigade verte de Laval, gaspillage alimentaire
- sensibilisation de terrain :
  - 119 interventions et 1 020 personnes contactées pour les mises en place de conteneurs enterrés ou pour rappel des gestes de tri
  - renfort des agents du Gleam dans le cadre du marché d'insertion, 1 025 heures de médiation
- communication :
  - rappel du tri du verre, et focus sur les déchets de la salle de bains

- **Modes de collecte**

TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE	COLLECTEUR
ordures ménagères	porte à porte apport volontaire	régie / prestataire prestataires
multimatéraux	porte à porte apport volontaire	régie / prestataire prestataires
verre	apport volontaire	prestataires
végétaux	déchetteries bennes de quartiers broyage déchetteries	régie / prestataire prestataire prestataire insertion
bio-déchets	compostage	pas de collecte
autres déchets	déchetteries	régie / prestataire

cartons des commerçants du centre-ville de Laval	porte à porte	prestataire insertion
papiers graphiques Laval Agglo et administrations des 14 communes de l'ex Pays de Loiron	porte à porte	prestataire insertion

En fonction du type de déchets, le mode de collecte est différent : porte à porte, apport volontaire dans des bornes enterrées ou aériennes ou dans des bennes de quartiers, dépôts en déchetteries.

Le mode de traitement diffère également en fonction du type de déchets :

Opérations	Prestataire
Tri	Centre de tri Séché
Traitement OMR	Incinération, UVE Pontmain, Cd53
Enfouissement	Séché Environnement

Des solutions sont mises en place pour que certains objets qui peuvent être réutilisés par d'autres ne soient pas jetés : c'est le principe du "réemploi".

Certains dépôts ne sont pas réutilisables en l'état, ils sont donc recyclés en de nouveaux objets ou recyclés en de nouveaux produits : il s'agit de la "valorisation matière".

Les déchets qui ne peuvent pas être réutilisés ou valorisés sous forme de matière sont brûlés et valorisés en énergie.

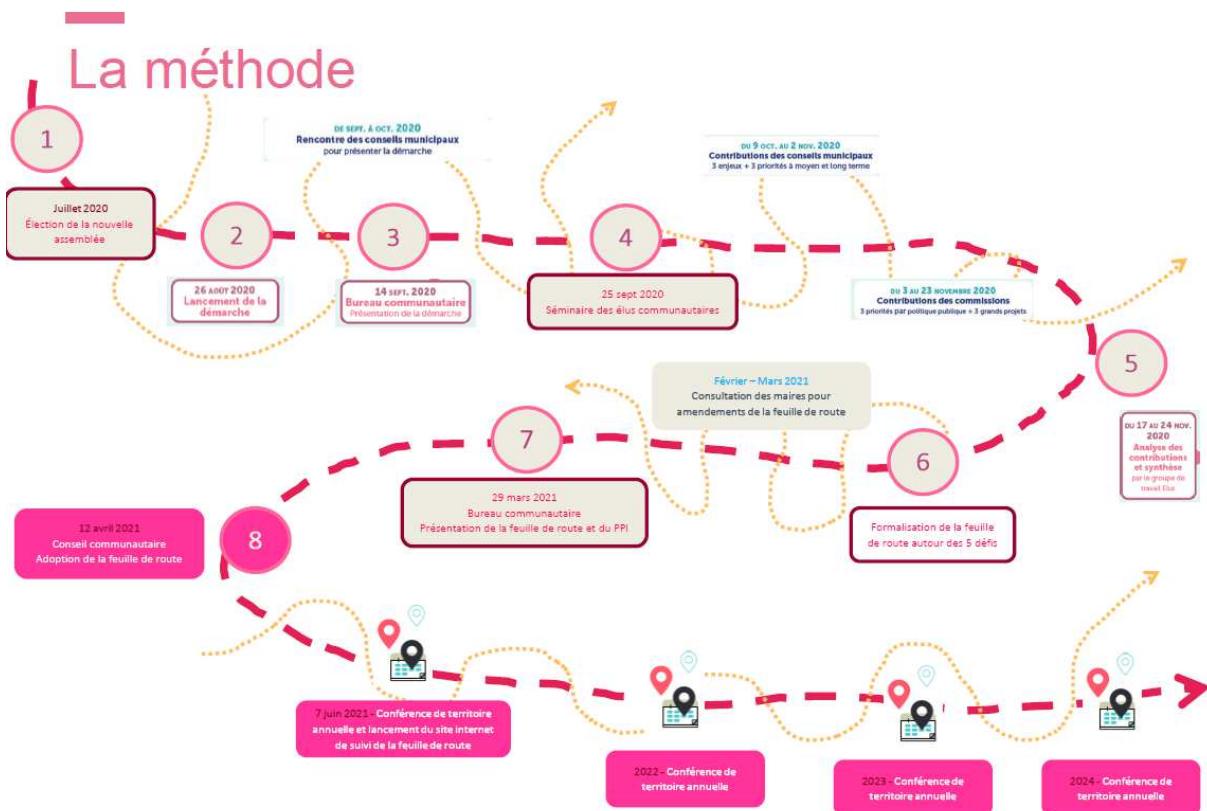
Enfin, quand aucune de ces valorisations n'est possible, les déchets ultimes sont enfouis.

Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire, tel est l'un des enjeux de la feuille de route 2020-2026 définie par les élus communautaires. Pour atteindre cet enjeu, Laval Agglomération s'est fixé les objectifs suivants :

- ✓ Anticiper les évolutions climatiques pour mieux s'adapter aux risques climatiques actuels et à venir,
- ✓ développer une approche globale de gestion des risques climatiques et environnementaux, en concertation avec les forces vives du territoire,
- ✓ mettre en place des actions de prévention des risques climatiques et des conséquences sur la santé ou le cadre de vie.

## PARTIE 2- FEUILLE DE ROUTE

Méthodologie mise en œuvre pour définir la feuille de route des élus pour le mandat



- **Une élaboration collective et participative**

Laval Agglomération et ses communes œuvrent main dans la main pour proposer aux habitants, aux entreprises, aux associations, à toutes forces vives, un territoire attractif, solidaire, résilient. Chaque commune de l'agglomération, grâce à son action, à ses projets, contribue à répondre aux défis collectifs.

L'élaboration de cette feuille de route s'est déroulée en plusieurs étapes conduites en parallèle. C'est ainsi que le Président de Laval Agglomération est allé à la rencontre des 34 conseils municipaux pour présenter la démarche. Lors de ces échanges riches et nombreux, chaque conseiller municipal a pu questionner, interroger, interroger le Président sur les missions de l'agglomération. Ils ont montré leur attachement au territoire et ont confirmé leur volonté d'agir collectivement pour répondre aux défis de l'adaptation de nos politiques publiques au changement climatique.

Les élus des 34 communes, les agents de la collectivité ont participé à l'écriture de cette feuille de route. A partir des centaines de contributions, issues de rencontres, de commissions, de réunions de travail, ils ont identifié des priorités et enjeux à moyen et long terme. Chaque temps collectif fut un espace de confiance et d'écoute, conditions nécessaires à l'élaboration d'une vision d'avenir partagée.

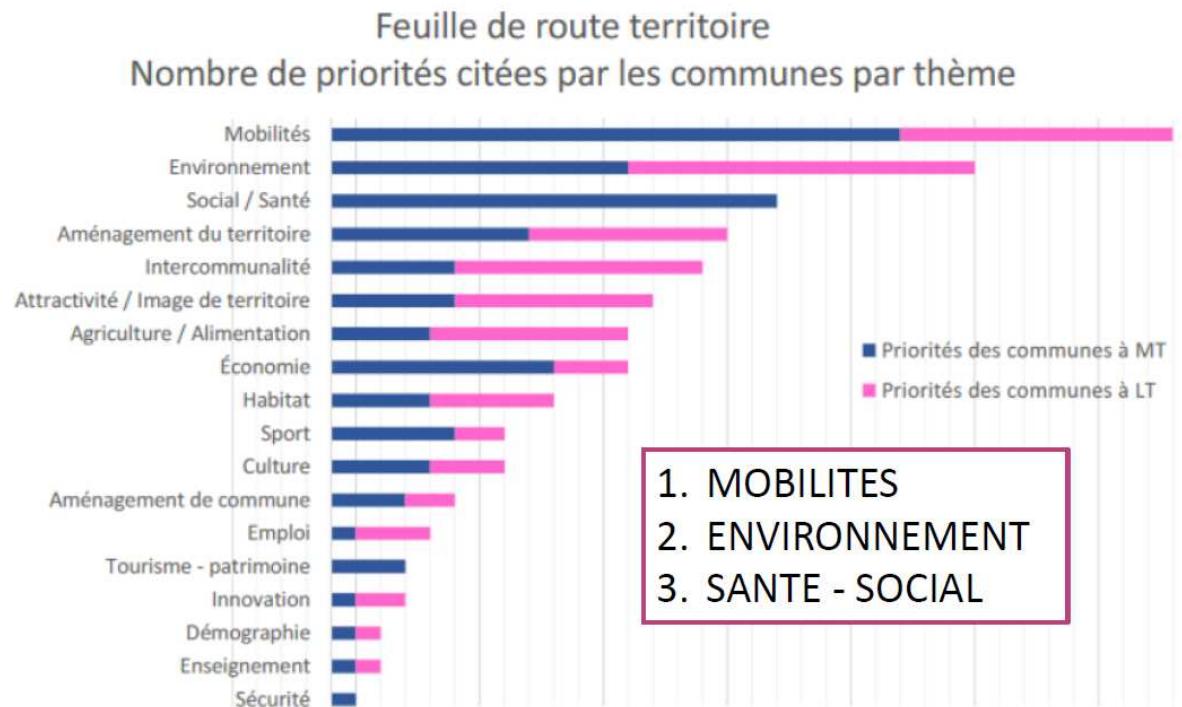
Repères :

+ 600 participants

31 contributions des communes soit près de 185 objectifs formalisés

13 contributions des commissions

## Les priorités issues des consultations



## Les enjeux orientations et défis de la feuille de route

### DÉFI 1. ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMERATION DANS LES TRANSITIONS

- Accompagner les entreprises dans la transformation économique par des innovations environnementales et numériques
  - ✓ Utiliser les investissements publics et subventions comme booster de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'éco-conditionnalité des aides, etc...
  - ✓ Diversifier le tissu économique local en capitalisant sur le savoir-faire entrepreneurial mayennais et en développant des écosystèmes sectoriels d'innovation.
  - ✓ Soutenir les TPE dans la connaissance, l'usage et le déploiement d'outils numériques
  - ✓ Contractualiser avec l'État pour le label "Territoire d'Industrie" pour requalifier nos zones industrielles
  - ✓ Soutenir les projets de rénovation de friches économiques notamment celles de Port-Brillet, Bonna Sablé, le Genest-Saint-Isle
- Agir en faveur d'un territoire de plein emploi
  - ✓ Expérimenter le dispositif Zéro Chômeur de Longue Durée
  - ✓ Développer différentes formes d'entreprises comme les coopératives, les associations et l'entrepreneuriat à impact
  - ✓ Déployer des actions de mentorat entre des chefs d'entreprises et des jeunes mayennais

- ✓ Attirer des talents pour toutes les filières économiques
- Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire
  - ✓ Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires.
  - ✓ Mettre en place des formations de niveau "master" en collaboration étroite entre l'enseignement public et l'enseignement privé
  - ✓ Améliorer les conditions de vie des étudiants lavallois (logement, restauration, santé, social)
  - ✓ Favoriser les formations en apprentissage
- Favoriser la transition agricole et alimentaire en définissant une politique agro-alimentaire d'agglomération
  - ✓ Mettre en place un Programme Alimentaire Territorial afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et reconnaître les agriculteurs comme des acteurs économiques.
  - ✓ Développer les circuits courts
  - ✓ Développer des nouvelles filières locales comme le lin, le chanvre ou la vigne

## DÉFI 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

- Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
  - ✓ Favoriser la multi-modalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture
  - ✓ Renforcer l'offre de transport en commun de manière équilibrée sur tout le territoire en misant sur des énergies non polluantes
  - ✓ Développer les voies cyclables et piétonnes ainsi que les équipements de type parking à vélo sécurisé
  - ✓ Développer des aires de co-voiturage et les trajets domicile-travail en auto-partage
  - ✓ Renforcer les connexions avec le train et faire de la gare TGV de Laval la connexion principale vers le monde extérieur.
- Participer activement à la lutte contre la désertification médicale et construire des solidarités à l'échelle du territoire
  - ✓ S'engager pour un centre hospitalier performant (collaboration avec les autres CH et CHU Angers pour attirer une communauté médicale pour le territoire)
  - ✓ Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soin de proximité et de qualité pour tous
  - ✓ Harmoniser et renforcer les politiques sociales à l'échelle intercommunale pour faire plus pour ceux qui ont le moins
- Mettre en œuvre un urbanisme raisonnable, adapté aux modes de vie, aux enjeux climatiques
  - ✓ Concevoir des aménagements urbains proposant la mixité des fonctions (habitat, services, commerces, mobilités)
  - ✓ Promouvoir dans les documents d'urbanisme et de planification une ville des courtes distances et encourager le développement des éco-quartiers.

- ✓ Favoriser la densification urbaine et accompagner le renouvellement de l'habitat dans les centres-bourgs pour préserver le foncier agricole en périphérie (valorisation des dents creuses, BIMBY...)
- Proposer une offre de logement diversifiée permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire
  - ✓ Produire des logements sociaux de façon équilibrée et diversifiée sur tout le territoire de l'agglomération
  - ✓ Favoriser grâce à l'habitat l'intergénérationnel
  - ✓ Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville et les connecter aux autres quartiers
  - ✓ Rénover énergétiquement les ensembles de logements vieillissants
  - ✓ Poursuivre le déploiement des infrastructures numériques et engager une réflexion sur les besoins de demain afin de garantir une sobriété et une souveraineté numérique

### DÉFI 3. RÉPONDRE COLLECTIVEMENT ET GLOBALEMENT AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- Faire de Laval Agglomération, un territoire producteur d'énergies plus propres et renouvelables et tendre vers un territoire à énergie positive
  - ✓ Engager l'agglomération dans une transition pour des transports en commun propres, bennes à ordure ménagères et/ou véhicules de service (GNV, électrique ou hydrogène). Finaliser le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour agir concrètement contre le réchauffement climatique.
- Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire
  - ✓ Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération
  - ✓ Réduire la production de déchets et repenser les modalités de collecte sur le territoire
    - Penser le déchet comme une ressource et développer les outils de réemploi (ressourcerie, recyclerie, broyage, compostage...) = économie circulaire
    - Lutter contre le gaspillage alimentaire
    - Accompagner la dynamique "zéro déchet"
  - ✓ Préserver nos bocages en expérimentant une rémunération environnementale des agriculteurs qui protège nos bocages. Confirmer notre politique "zéro phyto"
  - ✓ Mettre en œuvre une gestion durable des sols (limitation de l'artificialisation, gestion durable en agriculture)
- Anticiper les évolutions climatiques pour mieux s'adapter aux risques climatiques actuels et à venir
- Développer une approche globale de gestion des risques climatiques et environnementaux, en concertation avec les forces vives du territoire
- Mettre en place des actions de prévention des risques climatiques et des conséquences sur la santé ou le cadre de vie

### DÉFI 4. OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ CONJUGUANT VALORISATION DES PATRIMOINES ET OFFRE DE SERVICES

- Co-construire une offre culturelle d'agglomération s'appuyant sur le pôle culturel, sur des évènements majeurs et sur un maillage d'équipements et d'associations (gouvernance, transversalité, coordination, cohérence territoriale)
  - ✓ Catalyser les énergies pour façonner une identité culturelle alliant passé et modernité
  - ✓ Planifier le déménagement de la scène de musique actuelle du 6PAR4 et développer un site culturel à Louverné
  - ✓ Organiser le champ des arts visuels, numériques et des arts de la rue
  - ✓ Engager la réflexion sur le développement de la lecture publique à l'échelle de l'agglomération
  - ✓ Favoriser l'accès aux cultures pour tous par l'éducation artistique et culturelle, la médiation et le soutien à la diffusion
  
- Construire une offre sportive d'agglomération s'appuyant sur un maillage d'équipements de proximité
  - ✓ Engager une réflexion sur les sports dit à rayonnement intercommunal, départemental, régional et national
  - ✓ Engager une réflexion sur la mutualisation et l'accès aux équipements sportifs
  - ✓ Organiser un évènement sportif à l'échelle de l'agglomération
  - ✓ Créer de nouveaux équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire pour assurer une représentation équilibrée sur l'ensemble du territoire
  - ✓ Engager une réflexion sur la gestion des piscines sur le territoire
  - ✓ Poursuivre l'entretien des équipements sportifs communautaires
  
- Définir un schéma de développement touristique pour les 6 années à venir
  - ✓ Promouvoir le tourisme fluvial en faisant de la Mayenne un fil conducteur et un lien entre les communes
  - ✓ Rénover le Bateau-Lavoir pour accueillir l'office du tourisme en centre-ville de Laval
  - ✓ Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine bâti et le patrimoine naturel (Ville d'Art et d'Histoire, 1000 ans de Laval, Petites Cités de Caractère, etc)
  - ✓ Structurer une offre de loisirs, sportifs comme axe d'attractivité et de modernité de l'image du territoire
  - ✓ Mettre en marché l'offre du territoire (commercialisation)
  - ✓ Optimiser la collecte de la taxe de séjour

## DÉFI 5. DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMERATION

- Des élus et des agents au service d'une ambition territoriale renouvelée, équilibrée et démocratique.
  - ✓ Partager les enjeux du territoire et les projets avec les élus communaux lors de la Conférence annuelle de territoire.
  - ✓ Requestionner les modalités de mutualisation à l'aune du territoire nouvellement fusionné et des nouveaux besoins des communes et faire évoluer le pacte financier pour un développement intercommunal équilibré et solidaire
  - ✓ Optimiser et bien coordonner l'action des satellites de Laval Agglomération (LMA, Laval Economie, LMT, Laval Virtual etc.) au service du territoire.
  - ✓ Impliquer les agents dans un projet d'administration qui encourage les initiatives innovantes, offre des perspectives de mobilité interne et forme aux enjeux de demain.

- ✓ Renforcer les collaborations entre les communes grâce à des partages d'expériences et d'expertises, l'optimisation des achats et une offre de services partagées identifiables pour les communes.
  - ✓ Former les élus aux enjeux du territoire
- **Une agglomération qui agit pour et avec les forces vives et les citoyens en transparence**
    - ✓ Réunir au sein d'instances de dialogue et de débat les acteurs socio-économiques, culturels, associatifs, sportifs, enseignement supérieur pour adapter la stratégie de développement de notre agglomération.
    - ✓ Rendre lisible l'action de l'agglomération notamment à travers des ateliers citoyens sur des thématiques comme les finances ou le développement d'outils de suivi des projets.
    - ✓ Évaluer les politiques publiques régulièrement à l'aide d'indicateurs extra-financiers.
  - **Un territoire qui rayonne au-delà de ses frontières**
    - ✓ Faire connaître les atouts du territoire grâce à une communication coordonnée et une ville centre comme locomotive
    - ✓ Développer les coopérations territoriales et internationales et partager les bonnes pratiques

## PARTIE 3 – RECUEIL PROJETS DU TERRITOIRE

### Contexte

Le début de mandat est le moment privilégié pour élaborer un nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ce document de programmation, résultant de la feuille de route est un document opérationnel destiné à faciliter la planification des investissements.

L'objectif est de faire coïncider la programmation des investissements avec le recensement des opérations projetées et la capacité de financement par la collectivité.

Sa durée est donc celle du mandat. Il doit permettre de faire le lien avec le mandat suivant et d'intégrer les projets engagés du mandat précédent.

Situé en aval de la planification stratégique et en amont de la programmation, le PPI contribue à la clarification de la stratégie d'investissement et préparer le travail de la programmation des AP/CP. Il reprend l'ensemble des projets d'investissement et décline les financements nécessaires à leur réalisation.

### I- Recueil des projets d'investissements

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, de Laval Agglomération, un recensement de projets pour la mandature est indispensable. L'enjeu est de disposer d'une vision exhaustive des projets pouvant être mis en œuvre et rendre visible l'ambition du territoire.

Les thématiques définies pour le classement des projets sont les suivantes :

- Transitions écologique & énergétique
- Equipements de proximité
- Revitalisation – aménagement de centre-bourg
- Tourisme
- Mobilité & accessibilité
- Cohésion sociale
- Développement économique
- Patrimoine

#### De la revue de projets à la PPI de Laval Agglomération & de la ville de Laval

La 1<sup>ère</sup> étape a consisté au recensement des opérations identifiables par secteur d'activités, à chiffrer leurs coûts et les financements potentiellement mobilisables. La revue des investissements a fait aussi apparaître les charges de fonctionnement induites, prises en compte, dans la prospective financière de la collectivité. L'élaboration de la revue des investissements est issue des conférences PPI, animées par les élus en charge des finances, avec chaque élu thématique.

En instances communautaires et municipales, les élus sectoriels ont présenté l'ensemble de leurs projets. Pour chaque projet recensé, une fiche projet ou d'opportunité a été rédigée. A l'issue de la réunion, une phase de concertation a été engagée sous forme de sondage permettant aux élus de classer les projets recensés.

La phase finale, prévue en septembre 2021, consiste à l'arbitrage et à la validation politique permettant de retenir les projets qui figureront aux PPI.

#### Le recueil des projets d'investissements communaux

Le service des politiques contractuelles, né de la fusion de la CCPL et de Laval Agglomération a été créé le 1er janvier 2019. Il s'inscrit dans le schéma de mutualisation 2015-2020 "Développer l'accompagnement des 34 communes du territoire dans l'exercice de leurs compétences". Parmi les missions du service, ce dernier accompagne, au besoin, les communes dans leur recherche de financement. La 1<sup>ère</sup> année de sa création, le service a recensé auprès des

communes membres de l'agglomération lavalloise, les projets envisagés à court, moyen et long termes. Annuellement, cette liste de projets est actualisée.

## II- Liste des projets d'investissements

### 1) Projets à maîtrise d'ouvrage Laval Agglomération identifiés en attente d'arbitrage des élus

Nombre de projets d'investissements à MO Laval Agglomération : **13**

Intitulé de l'action	Coût prév. HT
Création de l'usine des eaux & renouvellement réseaux d'eau et d'assainissement	35 M€
Acquisition de bus électriques et/ou GNV	12 M€
Aménagements de pistes cyclables sur le territoire de Laval Agglomération	2,4M€
Requalification de la zone des Touches	5,6M€
Création du parc Grand Ouest	€
Création d'une déchetterie et recyclerie	
Création de 3 terrains synthétiques	2,5 M€
Travaux piscine St Nicolas	1,6 M€
ZAC Ferrié : restauration agents sur site	180 k€
Valorisation mise aux normes et augmentation des services offerts par les haltes fluviales du territoire	800 k€
Relocalisation office de tourisme en centre-ville en lien avec la rénovation du bateau-lavoir St Yves	1,8 M€
Création d'une plateforme de transport combiné rail-route à St Berthevin (phase 1)	6,79 M€
HABITAT : PLH	

En complétude de cette liste de projets identifiés en attente d'arbitrage, Laval Agglomération envisage à court terme de mener **plusieurs études de faisabilité et/ou de programmation** pour des projets d'investissements identifiés.

- Etude de faisabilité et de programmation sur le déménagement de la scène des musiques actuelles
- Etude de faisabilité pour la création de nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Etude sur la rénovation des agréments du bois de l'Huisserie
- Etude sur la rénovation des bâtiments du site de la Blancherie, du bois de l'Huisserie

### 2) Projets à maîtrise d'ouvrage Ville de Laval identifiés en attente d'arbitrage des élus

Nombre de projets d'investissements à MO ville de Laval : **19**

Intitulé de l'action	Coût prév. TTC
Skate parc Centre-Ville (square Boston)	120 k€
ZAC GARE – aménagement parking nord	4 ,65 M€
Espace Régional : aménagements selon nouveaux usages définis	3,3 M€
Restructuration offre petite enfance en centre-ville / Reconstruction Crèche à tire d'aile	2,2 M€
Aménagement Place du 11 novembre - place et fouilles	12 M€
Aménagements cyclables	1 M€
Rénovation place de la commune (quartier Bourny)	455 k€
Cuisine centrale : unité de production	8,5 M €
Construction Ecole de la Senelle	1, 7 M €
Création nouveau gymnase (sous bâche)	1,2 M €

Création gymnase neuf pour compétitions nationales suite étude localisation	5 M€
Renforcement de la dynamique sportive dans la salle polyvalente (parquet + ancrage) + études risque sol et plafond	360 K €
Végétalisation du centre-ville	1.124 M €
Réhabilitation Centre administratif municipal	1,7 M€
<u>Restitution aux lavallois enceintes Ville et Château :</u> Phase rénovation sanitaire (enceinte Porte Beucheresse + Vieux Château) + archéologie + valorisation Porte Beucheresse	3,173 M €
Signalétique Plaine d'aventures	
Aménagement espaces publics Val de Mayenne	
Restaurant social	
PRU Saint Nicolas – aménagements urbains	
PRU Saint Nicolas – maison de quartier	
Ecole Hilard – ZAC Ferrié	

### 3) Projets d'investissements communaux identifiés (hors Laval)

Nombre de projets d'investissements communaux : **120**

Il convient de noter qu'à ce stade, un grand nombre de projets sont aux prémices de leur avancement, c'est-à-dire "en état de projet identifiés" par les communes, sans chiffrage et calendrier prévisionnels.

#### Liste des projets communaux, hors Laval, identifiés

(en vert : date prévisionnelle début avant 2023)

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage
Rénovation salle des sports et salle des fêtes - volet TE	AHUILLE
Réfection vestiaires foot - TE et mise aux normes terrain de foot	AHUILLE
Rénovation énergétique Ecole Suzanne Sens	AHUILLE
Plantation d'arbres en limite de chemins de randonnées	AHUILLE
Aménagement de l'arrière de la mairie	ARGENTRE
Cheminement Nord-Sud - sécurisation	ARGENTRE
Effacement des réseaux aériens	ARGENTRE
Extension des terrains de foot des Marzelles	ARGENTRE
Couverture des terrains de pétanque-Rte de Louvigné	ARGENTRE
Déplacement de la caserne des pompiers (lien SDIS)	ARGENTRE
Rénovation éclairage public (LED)	BONCHAMP
Rénovation complète d'un ancien restaurant en salle associative + logements + bibliothèque	BOURGON
Sécurisation des abords de l'école	CHALONS DU MAINE
Lancement construction club house au stade Dalibard	CHANGE
Aménagement de sécurité rue Berthe Marcou	CHANGE
Création de 2 abris-vélos sécurisés (centre-ville + parc des sports)	CHANGE
Création d'une salle associative	FORCE
Création d'un café associatif	LAUNAY VILLIERS
Restructuration et rénovation école publique Les Milles Mots (suite audit énergétique)	LE BOURGNEUF LA FORET
Sécurisation des usagers sur les voies de circulation	LE BOURGNEUF LAFORÊT
Accueil nouveau commerce (transformation ancienne classe en local commercial en centre bourg)	LE GENEST ST ISLE
Création de logements seniors	LE GENEST ST ISLE

Aménagement places des commerces & de l' église et abords école mairie	LE GENEST ST ISLE
Réfection place des commerces pour revitalisation commerciale et amélioration de l'accès à la maison de santé	LE GENEST ST ISLE
Aménagement quartier de la gare	LE GENEST ST ISLE
Réhabilitation salle des sports	LE GENEST ST ISLE
Création d'un espace intergénérationnel Place des enfants de l'an 2000	L'HUISSERIE
Ilot Saint-Siméon _ Construction d'une halle couverte et densification urbaine	L'HUISSERIE
Réfection de la rue du bois	L'HUISSERIE
Rénovation ou construction d'un groupe scolaire public	L'HUISSERIE
Extension de la salle Beausoleil	L'HUISSERIE
Extension du complexe sportif du Fougeray par la construction d'un dojo	L'HUISSERIE
Extension et réhabilitation de la Mairie de l'Huisserie	L'HUISSERIE
Création d'un village séniors	L'HUISSERIE
Rénovation et mise aux normes des vestiaires de football - Stade des Rosiers	L'HUISSERIE
Rénovation ex-presbytère (isolation)	LOIRON RUILLE
Démolition bâtiment et reconstruction dortoir + salle motricité + local stockage école maternelle	LOIRON RUILLE
Assainissement et viabilisation de la zone de la Guertière (1)	LOIRON RUILLE
Construction d'une Maison des Associations	LOIRON RUILLE
Rénovation énergétique de l'École primaire Jean Moulin à Loiron	LOIRON RUILLE
Création de liaisons douces entre nos 2 bourgs historiques	LOIRON RUILLE
Création d'un skate-park et /ou d'un city stade	LOIRON RUILLE
Mise en conformité du terrain de football actuel et création d'un nouveau terrain synthétique	LOIRON RUILLE
Aménagement du chemin des Rochettes et de la sortie sur la D545 (route d'Ahuillé)	LOIRON RUILLE
Réaménagement du centre Bourg de Loiron intégrant l'achat d'une maison	LOIRON RUILLE
Construction d'une salle Omnisports près des équipements sportifs sur la zone de la Guertière	LOIRON RUILLE
Chaudière médiathèque (granulé)	LOIRON RUILLE
Construction et aménagement des locaux existants à l'école Robert Tatin	LOIRON RUILLE
Aménagement nouvelle coulée verte	LOUVERNE
Réflexion devenir ancienne mairie	LOUVERNE
Rénovation bâtiment îlot sud	LOUVERNE
Restauration couverture maison des associations	LOUVIGNE
Mise en sécurité des cloches de l'église St Martin et leur accès	LOUVIGNE
Réhabilitation de la maison des associations (éclairage LED - Chauffage par pompe à chaleur aérothermie - ventilation modulation débit)	LOUVIGNE
Mise aux normes salles de loisirs (Accès PMR sanitaires)	LOUVIGNE
Mise en sécurité entrée de l'agglomération	LOUVIGNE
Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie	LOUVIGNE
Viabilisation terrain pour habitation légère	MONTFLOURS
Réfection toiture de la Mairie	MONTJEAN
Réfection de la couverture sur l'église de Monjean	MONTJEAN
Sécurisation de la circulation dans la traversée de l'agglomération de Monjean	MONTJEAN
Rénovation aire de jeux	MONTJEAN
Réhabilitation d'un local pour un professionnel de santé	NUIILLE SUR VICOIN
Mise aux normes électriques de la mairie	NUIILLE SUR VICOIN
Construction d'une salle multi sport	PARNE SUR ROC
Aménagement du secteur gare-sécurisation du passage à niveau et des circulations	PORT BRILLET
Création d'un réseau de chaleur bois collectif au cœur du bourg pour alimenter les bâtiments communaux situés à proximité	PORT BRILLET
Développement de pistes cyclables pour relier les territoires	PORT BRILLET
Reconversion friche industrielle pour habitat inclusif	PORT BRILLET

Recyclerie-Matériauthèque	PORT BRILLET
Réhabilitation 1-3 rue de la Mairie	PORT BRILLET
Rénovation thermique des bâtiments communaux	PORT BRILLET
Acquisition d'un immeuble dans le centre bourg pour création d'une médiathèque et de logements	PORT BRILLET
Réhabilitation du quartier de la place Colbert lancement phase 2A	SAINT BERTHEVIN
Réhabilitation hôtel de ville	SAINT BERTHEVIN
Aménagement centre-ville dont RD 57 - 3ème tranche	SAINT BERTHEVIN
Éclairage Public - renouvellement des mâts en LED	SAINT BERTHEVIN
Rénovation énergétique bâtiments communaux et mise aux normes accessibilité	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Changement éclairage public sur route de la Ménaudière	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Rénovation énergétique des bâtiments (isolation,menuiseries...) logements locatifs	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Aménagement du parc de la salle des fêtes	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Chemins de randonnée (raccordement de tronçons afin de créer des boucles.	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Effacement des réseaux route de Beaulieu	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Création d'un lotissement en 2 tranches de 6 parcelles	SAINT CYR LE GRAVELAIS
Aménagement rue du Mesnil axée sur la sécurité et les déplacements doux	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Construction d'une salle des sports zone de l'Herpinière	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Installation d'une structure inox sur l'espace de loisirs Ichenhausen	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Aménagement de la rue de la Fleurière : sécurisation du cheminement piéton	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX
Ancienne mairie - rénovation suite diagnostic TEM (programme ACTE)	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Travaux salle Aquarelle (charpente)	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Réaménagement aire de jeux ( achats jeux )	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Amélioration des lieux de vie - paysagés et sportifs, randonnée vélos...	SAINT JEAN SUR MAYENNE
Construction bar restaurant avec énergie renouvelable	SAINT OUEN DES TOITS
Mise aux normes des vestiaires et sanitaires du complexe sportif	SAINT OUEN DES TOITS
Réaménagement du Hameau de Saint Roch	SAINT OUEN DES TOITS
Agrandissement du restaurant scolaire	SAINT OUEN DES TOITS
Création d'un city stade	SAINT OUEN DES TOITS
Projet de restructuration de la salle des fêtes et de création d'un espace Bibliothèque, d'un espace pour les jeunes et pour les anciens	SAINT OUEN DES TOITS
Réfection toiture de l'église	SAINT OUEN DES TOITS
Réhabilitation Centre Multi Services	SAINT PIERRE LA COUR
Extension du gymnase pour aménagement d'un terrain de tennis intérieur et réalisation d'un terrain de tennis extérieur	SAINT PIERRE LA COUR
Réhabilitation de l'École Jules Ferry	SAINT PIERRE LA COUR
Centenaire de l'Hippodrome : mise en valeur site	SAINT PIERRE LA COUR
Rénovation et extension de la Mairie	SAINT PIERRE LA COUR
Centre multiservices Espace solidarité rénovation intérieure	SAINT PIERRE LA COUR
Ecole Jules Ferry : réhabilitaiton ou construction et sécurisation site	SAINT PIERRE LA COUR
Ecole de musique (sanitaires) et interrogation sur devenir (pas structurant)	SAINT PIERRE LA COUR
Plan d'eau : création d'un parc naturel (kiosque, parcours santé-sportif, jardin pédago, écopaturage, expo...)	SAINT PIERRE LA COUR
Construction d'un lotissement communal sur propriété Panier avec désamiantage - dépollution bâtiments	SAINT PIERRE LA COUR
Création d'un lotissement communal Reveurie 7 - 20 parcelles	SAINT PIERRE LA COUR
Etude hydrolique rue de la promenade + Noe Richard	SAINT PIERRE LA COUR
Etude en cours pour agrandissement cimetière ou création nouveau cimetière	SAINT PIERRE LA COUR
Réaménagement centre bourg : études à venir (volet PLH)	SAINT PIERRE LA COUR
Réalisation d'une piste de rollers, d'un parcours de pump track et d'un plateau sportif	SAINT PIERRE LA COUR
Achat terrain pour aménagement aire de jeux et aménagement aire	SOULGE SUR OUETTE

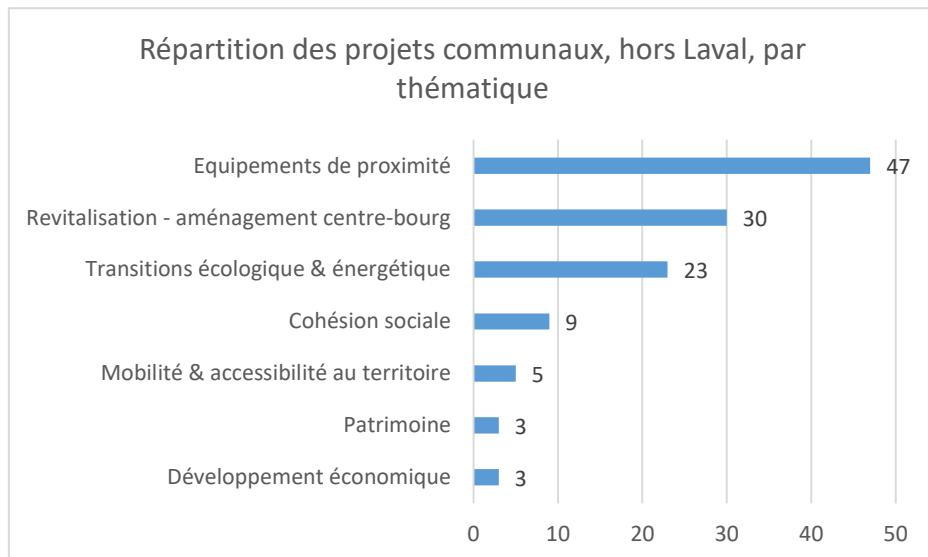
Aménagement voirie et trottoir rue du Chahin	SOULGE SUR OUETTE
Eclairage public "rue Beausoleil"	SOULGE SUR OUETTE
Effacement réseaux et réfection voiries et trottoirs	SOULGE SUR OUETTE
Réfection énergétique salle des fêtes (chauffage)	SOULGE SUR OUETTE
Réhabilitation logement communal (isolation, chauffage)	SOULGE SUR OUETTE

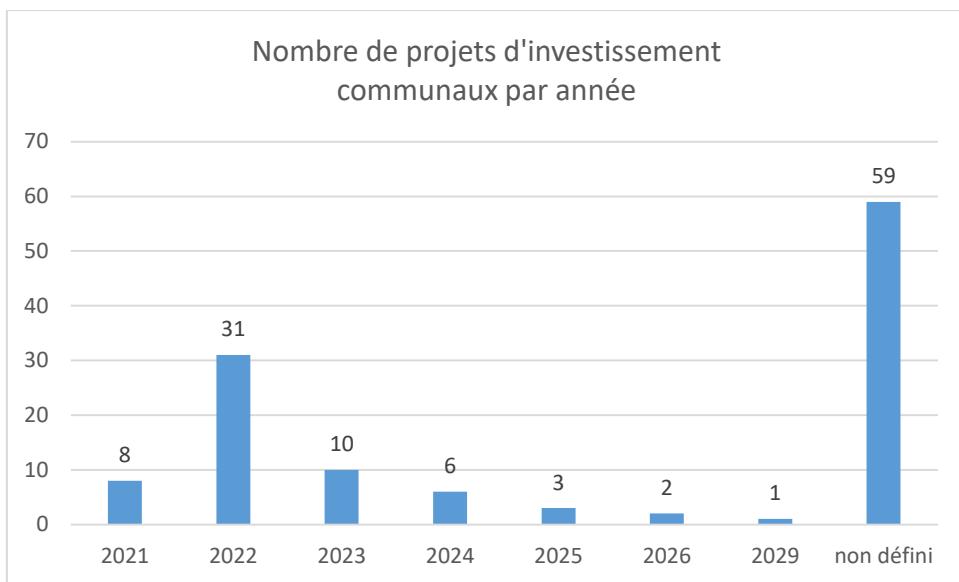
#### **4) Autres projets d'investissements structurants recensés sur le territoire : Soutien financier de Laval Agglomération**

- Création nouveau campus – UCO
- Extension de l'Estaca
- Création d'une maison de l'étudiant
- Installation école de Design

### **III- Statistiques des données récoltées**

#### **Projets communaux identifiés (hors Laval)**





### 1) Entité des porteurs de projets

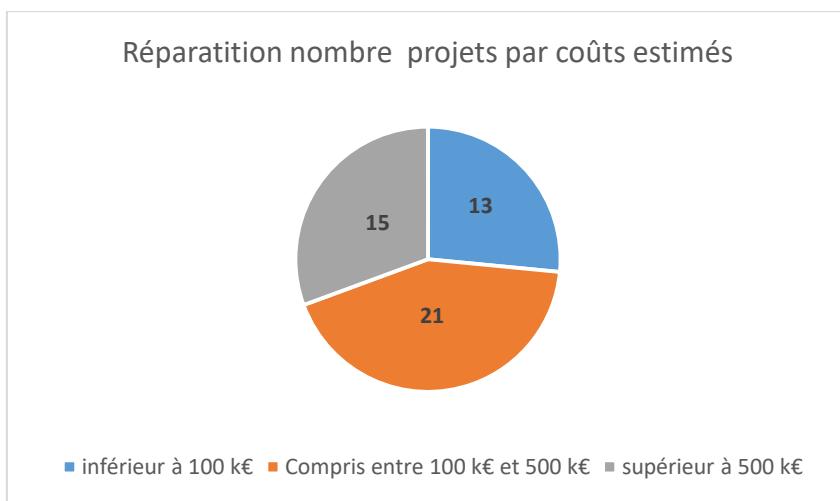
Communes	Laval	Laval Agglomération
120	19	13

Soit un total de **152** projets identifiés sur le territoire

### 2) Coûts prévisionnels des projets

Sur les 120 projets communaux identifiés :

- ✓ 49 projets ont un coût estimatif compris entre 13 k€ et 10 M€.



Sur les 29 projets à maîtrise d'ouvrage Laval ou Laval Agglomération, le coût estimatif est compris entre 120 000 € et + de 8,5 M€.

### **3) Échéances prévisionnelles de réalisation des projets**

Sur l'ensemble des projets communaux identifiés, une date prévisionnelle de début de réalisation est précisée pour 62 projets sur 120 recensés, soit 51.7%.

Sur ces projets avec une date prévisionnelle, une grande majorité devrait débutée pendant la 1<sup>ère</sup> partie du mandat, soit 80%). Il reste toutefois un peu plus de 48% des projets dont la date de début d'opération n'est pas précisée.

La réalisation escomptée des projets communaux aura lieu pour un peu plus de la moitié

La liste des projets à maîtrise d'ouvrage ville de Laval & Laval Agglomération sont planifiés, dans l'attente de l'approbation des PPI, sur la durée du mandat.